

C.R.A. N° 7 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance plénière*

Mercredi 28 octobre 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Vote nominatif</i>	1
<i>Reprise de la séance</i>	1
<i>Communications</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Communication</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Documents - Dépôt</i>	3
<i>Documents - Prises en considération</i>	4
<i>Demande d'avis du Conseil d'État</i>	4
<i>Demande d'urgence</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango.....	4
<i>Débat sur la deuxième vague de la covid-19, en application de l'article 70 du règlement</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Frédéric, Desquesnes, Mme Nikolic, M. Hazée, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Wahl, Liradelfo, Legasse, Mme Vandorpe, MM. Heyvaert, Beugnies, Fontaine, Mmes Schyns, Cremasco, Lekane, Pavet, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes....	5
<i>Reprise de la séance</i>	39
<i>Questions urgentes</i>	39
<i>Question urgente de M. Courard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reconstitution d'une filière porc suite au retour du statut « indemne de la peste porcine africaine » » ;</i>	

Question urgente de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la sortie de crise sanitaire pour la peste porcine africaine »

Intervenants : M. le Président, MM. Courard, Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

Question urgente de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'agence de voyages de la Province de Hainaut »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....41

Questions d'actualité.....42

Question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien de la FN Herstal à la campagne de Donald Trump »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

Question d'actualité de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la non-participation de la SONACA à la construction de la capsule spatiale Orion »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

Question d'actualité de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retour de la maladie de la langue bleue »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

Question d'actualité de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur l'article 11bis, § 4, d), du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes » ;

Question d'actualité de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'abandon du contrôle des plaques jaunes » ;

Question d'actualité de M. Evrard à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'arrêt de la Cour constitutionnelle relatif à la taxation immédiate des véhicules immatriculés au Grand-Duché de Luxembourg »

Intervenants : M. le Président, MM. Witsel, Collin, Evrard, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....45

Question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les soupçons de conflit d'intérêt au château d'Hélécine » ;

Question d'actualité de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'attribution frauduleuse de marchés publics en Province du Brabant wallon et les conflits d'intérêt apparents »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question d'actualité de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation au sein de la cité Merx à Rocourt »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....50

Question d'actualité de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les fonds débloqués par la Province de Hainaut pour les zones de secours »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Hazée.....51

Rappel au règlement.....53

Débat sur la deuxième vague de la covid-19, en application de l'article 70 du règlement (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, MM. Mugemangango, Frédéric, Desquesnes, Mmes Vandorpe, Schyns, MM. Wahl, Hazée, Mme Cremasco.....53

Projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE (Doc. 276 (2020-2021) N° 1 et 2).....66

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, Mmes Sobry, Schyns, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....66

Examen des articles.....67

Proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mauel (Doc. 248 (2020-2021) N° 1 à 4).....69

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Mugemangango, Frédéric, Mme Schyns, MM. Wahl, Demeuse.....69

Examen des articles

Intervenants : M. le Président, M. Hazée.....79

Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1 à) ;

Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1 et 2).....82

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Rapporteuse, MM. Frédéric, Mugemangango, Desquesnes, Hazée, Wahl, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....82

Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1 à)90

Examen des articles.....90

Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1 et 2).....91

Examen des articles.....91

Éloge funèbre

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....92

Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1 et 2)93

Vote nominatif.....93

Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1 et 2).....94

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Wahl.....94

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur la note de politique internationale du Gouvernement wallon par M. Desquesnes et Mme Schyns (Doc. 295 (2020-2021) N° 1) et par M. Luperto, Mmes Galant, Ryckmans et M. Sahli (Doc. 296 (2020-2021) N° 1).....94

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Luperto, Mme Bernard, M. Antoine.....94

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur la privatisation et la régionalisation de la SNCB par MM. Mugemangango et Nemes (Doc. 303 (2020-2021) N° 1) et par MM. Bierin, Tzanetatos et Léonard (Doc. 304 (2020-2021) N° 1).....*97

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Nemes, Florent.....97

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur le respect des décisions de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) par les pouvoirs locaux par MM. Mugemangango et Beugnies (Doc. 305 (2020-2021) N° 1) et par M. Devin, Mme Galant et M. Clersy (Doc. 306 (2020-2021) N° 1).....*100

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Lomba.....100

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la prolongation des mesures d'aides Covid-19 par M. Nemes (Doc. 307 (2020-2021) N° 1), par Mme Schyns et M. Antoine (Doc. 308 (2020-2021) N° 1) et par Mme Mauel, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 309 (2020-2021) N° 1).....*102

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, Mmes Schyns, Mauel.....102

*Projets de motion déposés en conclusion du débat relatif à « Get up Wallonia ! » par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Vandorpe et Schyns (Doc. 312 (2020-2021) N° 1) et par M. Frédéric, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée (Doc. 313 (2020-2021) N° 1).....*104

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Frédéric, Mugemangango.....104

*Projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE (Doc. 276 (2020-2021) N° 1 et 2).....*105

*Vote nominatif.....*105

*Proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mauel (Doc. 248 (2020-2021) N° 1 à 5).....*106

*Votes nominatifs.....*106

*Vote sur l'ensemble.....*107

*Liste des intervenants.....*109

*Index des matières.....*110

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Ahallouch, Durenne et M. Tzanetatos, pour raisons de santé.

COMMUNICATION

M. le Président. - Je vous informe qu'en application des l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la Salle des séances plénières est étendue aux salles 1, 2 et 5, depuis lesquelles les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents dans la présente Salle des séances plénières pourront prendre la parole.

VOTE NOMINATIF

M. le Président. - Conformément à l'article 80.2 du règlement, je vous propose de procéder à un vote nominatif afin de vérifier que la majorité des membres est réunie.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

23 membres prennent part au vote.
23 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Courard, Cremasco, Desquesnes, Fontaine, Frédéric, Hazée, Laruelle, Legasse, Lekane, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Mauel, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Sont présents :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Courard, Cremasco, Desquesnes, Fontaine, Frédéric, Hazée, Laruelle, Legasse, Lekane, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Mauel, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Sont absents :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Demotte, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Evrard, Florent, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Lenzini, Léonard, Lepine, Maroy, Matagne, Mathieux, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Vandevoorde.

- Sont excusés :

Mmes Ahallouch, Durenne et M. Tzanetatos.

En conséquence, je constate que l'assemblée n'est pas en nombre et, conformément à l'article 80.3 du règlement, je suspends la séance pendant 10 minutes afin de permettre au Bureau élargi de se réunir en salle 5.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 9 heures 2 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 9 heures 11 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - En application de l'article 80.3 du règlement qui dispose que, lorsqu'en raison d'une crise sanitaire révélant une situation dangereuse pour la santé humaine, les autorités fédérales adoptent des mesures visant à restreindre les mouvements de la population ou à l'éloigner de lieux ou de zones exposés aux risques ou à diminuer le nombre de contaminations aiguës et qu'il

est constaté qu'à la suite de deux convocations successives et à la condition que trois heures se soient écoulées entre la seconde convocation et la seconde absence de quorum, la condition visée au point 1 n'est pas rencontrée, la Conférence des présidents peut décider qu'en vue d'adopter une ou plusieurs résolutions urgentes, tout ou partie des parlementaires participe au débat et exprime son vote sans être physiquement présents dans l'assemblée

Je demande aux députés qui ne sont pas présents de bien vouloir indiquer, à partir de maintenant, s'ils entendent participer aux votes par voie électronique en utilisant l'adresse voteadistance@parlement-wallonie.be.

Je vous rappelle que les inscriptions seront clôturées à 12 heures.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Mme la Présidente du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 13 octobre 2020.

Mme la Présidente de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre des représentants s'est constituée en sa séance du 13 octobre 2020

COMMUNICATION

M. le Président. - M. Frédéric, Président du groupe PS, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein des commissions.

Pour ce qui concerne la Commission du logement et des pouvoirs locaux, M. Lomba devient membre effectif en remplacement de M. Collignon.

Pour ce qui concerne la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal, M. Lomba devient membre suppléant en remplacement de M. Collignon.

M. Wahl, Président du groupe MR, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein des commissions.

Pour ce qui concerne la Commission des affaires générales et des relations internationales, M. Bellot devient membre suppléant en remplacement de M. Botin.

Pour ce qui concerne la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, M. Bellot devient membre suppléant en remplacement de M. Botin.

Pour ce qui concerne la Commission du budget et des infrastructures sportives, M. Bellot devient membre effectif en remplacement de M. Botin.

Pour ce qui concerne la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, M. Bellot devient membre suppléant en remplacement de M. Botin.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Les institutions européennes m'ont transmis deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- le rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2019 de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) ;
- le rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2019 du Fonds pour le désendettement de la Wallonie ;
- le rapport d'activités de la Caisse publique wallonne d'allocations familiales (FAMIWAL) pour l'année 2019.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir cinq notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n° 126 du rôle 7246 concernant le recours en annulation des articles 37, 38, 39, 56 et 63 du décret spécial de la Communauté française du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, introduit par l'ASBL « Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone » ;
- la notification de l'arrêt n° 127 du rôle 7305 concernant la question préjudicielle relative à l'article XX.20, § 3, alinéas 2 et 3, du Code de droit économique, inséré par la loi du 11 août 2017 portant insertion du Livre XX « Insolvabilité des entreprises », dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au livre XX, et des dispositions d'application au Livre XX, dans le Livre I du Code de droit économique, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 128 du rôle 7309 concernant la question préjudicielle relative aux articles 164/3 à 164/5 du Code civil, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Turnhout ;
- la notification de l'arrêt n° 129 du rôle 7337 concernant la question préjudicielle relative à l'article 78, § 3, 2°, de la loi du 22 juillet 2018 modifiant le Code civil et diverses autres dispositions en matière de droit des régimes matrimoniaux et modifiant la loi du 31 juillet 2017 modifiant le Code civil en ce qui concerne les successions et les libéralités et modifiant diverses autres dispositions en cette matière, posée par le tribunal de la famille du Tribunal de première instance de Namur, division Namur ;
- la notification de l'arrêt n° 130 du rôle 7386 concernant le recours en annulation de l'article 14bis, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, introduit par Annick Meurant et autres.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à *1sexies*) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales et a été imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales et a été imprimé et distribué ;
- le rapport présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives par M. Bellot sur la certification des comptes ;

Audition de :

- M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Fiscalité ;
- M. Soumoy, Program Manager WBFIn à la s.a. Network Research Belgium (NRB) ;

Il sera imprimé et distribué sous le n° 294 (2020-2021) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales par M. Tzanetatos sur la stratégie de politique internationale ; audition de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon ; il sera imprimé et distribué sous le n° 298 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales par M. Hardy sur la pétition sur « Préparer notre Wallonie à la prochaine 7e réforme de l'État » ; il a été imprimé et distribué sous le n° 299 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par Madame Mathieux sur le rapport annuel 2019 de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), sur le rapport annuel spécifique 2019 du Service régional de médiation pour l'énergie de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) et sur le rapport annuel spécifique 2019 de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) concernant l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau ; audition de M. Renier, Président du

Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE); il sera imprimé et distribué sous le n° 301 (2020-2021) N° 1.

- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par Mme Mathieux sur la pétition contre l'introduction prévue du tarif *prosumer* par la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) pour les propriétaires de systèmes photovoltaïques (SPV) en Wallonie; il a été imprimé et distribué sous le n° 302 (2020-2021) N° 1;
- le règlement du Parlement wallon; il a été imprimé et distribué sous le n° 311 (2020-2021) N° 1;
- le rapport présenté au nom de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes par Monsieur Evrard sur l'approche genrée de la crise de la Covid-19; audition de Mme Hendrix, Vice-Présidente du Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF); il sera imprimé et distribué sous le n° 314 (2020-2021) N° 1.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application de l'article 95 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions n° 316 et n° 317 sont prises en considération et seront envoyées à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. - Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, sur les propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un

article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 224 (2019-2020) N° 1);

- la proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe (Doc. 252 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe (Doc. 253 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret modifiant l'article 17 de la loi du 15 juillet 2013 relative au transport de voyageurs par route et portant exécution du Règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la Directive 96/26/CE du Conseil, et portant exécution du Règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le Règlement (CE) n° 561/2006, déposée par Mmes Vandorpe, Goffinet, MM. Antoine, Collin, Matagne et Desquesnes (Doc. 277 (2020-2021) N° 1).

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. - J'ai été saisi par M. Frédéric, Mme Laffut, MM. Bierin, Fontaine, Mme Grovonijs, MM. Heyvaert, Legasse, Florent, Douette et Wahl d'une demande d'urgence relative au vote en séance plénière de ce jour des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1);
- la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1).

Conformément à l'article 89.2 du règlement, j'ai vérifié que cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

Quelqu'un souhaite-t-il la parole ? Je constate que personne ne demande la parole.

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur la demande d'urgence ?

(Assentiment)

En conséquence, les propositions de décret n° 316 et n° 317 sont envoyées sous le bénéfice de l'urgence en Commission des affaires générales...

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, excusez-moi de vous interrompre.

Je pensais qu'il allait y avoir un vote sur l'urgence. N'est-ce pas comme cela que vous procédez ?

M. le Président. - Elle est appuyée par 10.

J'ai demandé si quelqu'un prenait la parole et, personne ne la prenant, j'ai considéré qu'il y avait assentiment.

Si vous voulez voter contre, je peux faire procéder...

M. Mugemangango (PTB). - Je m'excuse de ne pas avoir saisi la balle au bond.

M. le Président. - S'il y a un vote, ce sera après 14 heures, après que la commission a eu lieu.

À partir du moment où une majorité est pour l'urgence, il n'y a pas de vote.

M. Mugemangango (PTB). - Il n'y a donc pas d'assentiment de l'assemblée.

M. le Président. - Si, il y a un assentiment, mais pas un assentiment unanime.

M. Mugemangango (PTB). - D'accord, ce ne sera pas unanime alors.

M. le Président. - En conséquence, les propositions n° 316 et n° 317 sont prises en considération et seront envoyées à la Commission des affaires générales et des relations internationales qui sera réunira en salle 34 à l'issue de la séance plénière de ce matin.

DÉBAT SUR LA DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - En application de l'article 70 du règlement, l'ordre du jour appelle le débat sur la deuxième vague de la covid-19.

La parole est à M. Mugemangango, pour 45 minutes.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, plus précisément, la parole est à mon groupe pour 45 minutes. Je vais juste commencer les prises de parole de mon groupe. Comme cela, c'est plus clair.

Le premier élément que je voulais partager avec vous, c'est le constat que la prise en main de la crise sanitaire au niveau belge, et au niveau wallon en particulier, n'est pas une réussite et est même un échec.

Si l'on peut lire ce qui a été dit par le Centre de surveillance des pandémies au niveau européen, on constate que la Belgique a le triste record du plus grand nombre de contaminations par 100 000 habitants de l'ensemble de l'Europe. On est même au-dessus de la Tchèque.

Cela doit nous faire réfléchir à l'approche qui a été adoptée jusqu'à maintenant dans la prise en main de la crise et notamment au niveau régional puisque la Région a la responsabilité de tout ce qui est la première ligne ; la première ligne, qui aurait dû servir de digue pour éviter la saturation des hôpitaux que tout le monde craint maintenant, à juste titre.

Au niveau des hôpitaux, du côté de Liège, c'est la saturation complète. On arrive peu à peu à la saturation des lits en soins intensifs. D'après les experts, dans moins d'une semaine, on sera à saturation complète. On voit déjà que l'on doit procéder au déplacement de patients. Au niveau des hôpitaux, on est donc déjà dans une situation extrêmement préoccupante et même beaucoup plus préoccupante que le pic de la première vague.

On ne doit pas se mentir : si les hôpitaux sont dans cette situation, c'est parce que la première ligne n'a pas fonctionné et qu'elle n'a pas joué son rôle de digue pour protéger les hôpitaux.

Par exemple, quand on voit comment a été organisé le dépistage : je ne suis pas le seul à avoir des messages sur mon téléphone ou sur mon compte Facebook de personnes qui veulent se faire dépister et qui font parfois la file pendant trois, quatre ou cinq heures pour constater qu'elles ne pourront pas se faire dépister. On entend aussi, au niveau du suivi de contacts, que des personnes sont dépistées et sont positives, mais n'ont pas de coup de fil en termes de suivi de contacts.

On voit donc que l'on a un sérieux problème dans ce qui était cette digue qui aurait dû protéger les hôpitaux.

Quand on regarde l'ensemble des pays, on entend souvent dans les travées parlementaires que tout le monde est confronté au même problème et que le coronavirus fait des dégâts partout, ce qui est vrai : le virus fait des dégâts partout.

Par contre, sur l'approche de la crise sanitaire, sur comment on va combattre ce virus, on constate des différences au niveau des pays. On peut constater globalement trois situations.

D'abord, la situation dans les pays asiatiques où, dans certains pays, les gens recommencent à vivre normalement, à faire la fête, à retourner en boîte de nuit, à retourner vers les activités touristiques. Il y a donc une certaine maîtrise de la maladie. Quand il y a une flambée de coronavirus, ils prennent les mesures nécessaires pour dépister et pour isoler de manière très claire ces flambées de coronavirus.

On me dira : « Germain, tu es en train de parler de pays culturellement différents des nôtres. On ne peut pas imposer en Europe ce que l'on impose aux citoyens de certains pays asiatiques ». D'accord.

Prenons un autre exemple plus proche de nous alors, l'Allemagne. Au moment où nous, on est confronté à près de 1 400 contaminations par 100 000 habitants sur deux semaines, l'Allemagne est confrontée à 33 contaminations par 100 000 habitants sur deux semaines. Elle a une sérieuse différence. Pourquoi ? Pour quelles raisons ?

La première raison, c'est la manière dont la première ligne est organisée en Allemagne. Depuis des dizaines d'années, les pouvoirs publics investissent dans la première ligne. Par exemple, nous, en Wallonie, on a une cellule de surveillance des maladies infectieuses qui d'ailleurs, il faut le reconnaître a été renforcée au fur et à mesure de la crise. Une cellule qui est logée dans l'AViQ. En Allemagne, ils en ont 400. Il y a 400 de ces cellules. Il y a une cellule pour 225 000 habitants. En Wallonie, on a une cellule pour un peu moins de 4 millions d'habitants. Cela veut dire que tout le réseau, le maillage de surveillance des maladies infectieuses est beaucoup plus développé qu'en Wallonie.

Ou alors, quand on lit le script, le scénario téléphonique qui est utilisé en Allemagne, une des questions principales est de savoir d'où viennent les contaminations. Tandis que quand on parcourt, et on les a reçus par la ministre Morreale dans le cadre des travaux de la commission spéciale, le scénario, le script qui est utilisé en Wallonie, cette question ne s'y trouve pas.

On ne sait pas en Wallonie de manière précise d'où viennent les contaminations. Or, c'est un enjeu vraiment essentiel parce que soit on se permet uniquement de compter le nombre de contaminations ou soit on recherche les lieux de contamination pour pouvoir les combattre de manière beaucoup plus efficace.

Cela a déjà été cité ici dans ce Parlement. Au Japon par exemple, c'est l'approche qu'ils ont privilégiée. Ils ont privilégié le fait de détecter les lieux de contamination et de détecter ce que l'on appelle les *super spreaders*, les super contaminants, les personnes

qui par leur physiologie ou par la manière dont le virus se comporte dans leur organisme sont des personnes qui contaminent énormément de gens. C'est cela que l'on doit essayer de détecter.

En Wallonie, ce n'est pas comme cela que cela fonctionne. On a été, par exemple, témoin d'une déclaration du Gouvernement du Luxembourg qui expliquait, lors de la commission spéciale, qu'en fait, lui, il doit demander à son équipe de médecins de retéléphoner aux personnes qui ont été contactées par le suivi de contact pour savoir où elles ont été contaminées, pour avoir des informations plus précises.

Ensuite, quand on constate la décision qui a été prise dernièrement par rapport au dépistage – décision qui a été prise dans le cadre de la conférence interministérielle dans lequel les entités fédérées sont présentées – on ne peut que se poser des questions. Cette décision qui consiste à dire : les personnes qui sont asymptomatiques ne doivent pas être dépistées. C'est une décision qui pose question, parce que si maintenant, vous êtes à côté de quelqu'un qui tousse, qui crache ses poumons, qui renifle, qui a un manifestement des symptômes, tout le monde va lui dire, sa famille, ses collègues : va te faire dépister. Mais si l'on est confronté avec quelqu'un qui n'a aucun symptôme, qui ne sait peut-être même pas lui-même qu'il est malade, le virus, lui, il va continuer à progresser.

Le fait que l'on ait décidé de ne plus tester les asymptomatiques, cela met aussi à mal simplement le suivi de contacts. Vu que le suivi de contacts avait pour but de justement pouvoir suivre le virus, même chez les asymptomatiques. Je rappelle que, d'après les experts, 80 % des personnes qui sont contaminées pourraient être asymptomatiques.

Cela met d'ailleurs aussi à mal cette fameuse application qui est disponible depuis quelques semaines, Coronalert. Coronalert, si vous regardez sur votre téléphone, vous êtes risque faible – j'espère pour vous –, mais vous allez continuer à être risque faible vu que les asymptomatiques ne sont pas dépistés.

C'est une décision qui pose vraiment question. Je voudrais, à l'occasion de ce débat, entendre le ministre-président au nom du Gouvernement qui a participé à cette décision, de la motivation de cette décision et des conséquences sur notre capacité à maîtriser cette maladie. Cela met vraiment à mal cette conséquence.

On doit tirer la conclusion de la situation actuelle, à savoir que les chiffres augmentent, que la saturation des hôpitaux est déjà là. Je pense qu'il y a deux conclusions qu'on doit tirer : la saturation des hôpitaux, si elle arrive, c'est d'abord parce que la première ligne qui était la responsabilité de la Région n'a pas fait ce qu'elle devait faire, n'a pas assuré les missions qu'elle devait faire. Le second élément, c'est que le virus, il est le

même pour tout le monde, mais le mode de gestion n'est pas le même pour tout le monde. Il est temps de changer de direction par rapport à ce mode de gestion et d'entrer dans un mode de gestion plus proche de la logique de tracer, d'isoler, de dépister de manière systématique. Il n'y a que comme cela que l'on pourra contrer cette maladie.

Le deuxième élément que je voulais partager avec vous, c'est évidemment la profonde inquiétude par rapport aux maisons de repos.

Dans la presse néerlandophone, vous avez sans doute lu ce matin que la moitié des maisons de repos du côté flamand sont concernées par des contaminations. Au niveau wallon, selon les chiffres que l'on avait entendus hier, on parle déjà de 100 maisons de repos qui sont concernées par des contaminations. C'est énorme. On peut vraiment être inquiet. Ce n'est pas encore la situation que l'on a connue lors de la première vague, on n'est pas encore dans la même flambée incontrôlable, mais les signaux sont vraiment inquiétants par rapport à cela.

Le premier élément qui se pose, quand on pense à cette pandémie possible dans les maisons de repos, c'est : à quel niveau doit-on prendre en main cette pandémie au niveau des maisons de repos ?

On a eu un débat, notamment en commission spéciale sur le fait qu'il aurait fallu une prise en main fédérale. Dans la presse d'hier, on peut lire Mme De Block, qui dit : « Depuis le début du mois de mars, on avait proposé cette prise en main fédérale aux Régions. ». On voit, par exemple, l'ex-numéro 1 de la Mutualité chrétienne qui dit : « Effectivement, c'est au niveau fédéral qu'on aurait dû prendre la prise en main de la crise sanitaire au niveau des maisons de repos. Cela aurait été plus efficace. ». Même à l'AViQ, les responsables disent la même chose. Mais les Régions ont refusé. Il faudra encore examiner pourquoi les Régions ont refusé et quelles sont les conséquences que cela a eues. C'est aussi une des missions de la commission spéciale. Par contre, on peut poser la question pour le futur : ne doit-on pas maintenant décider d'une prise en main fédérale de la crise au niveau des maisons de repos ? Cela n'aurait-il pas pour conséquence de rendre aussi prioritaires les maisons de repos par rapport à l'accession au dépistage, l'accession aux équipements de sécurité, ou par rapport aussi à l'aide en personnel ? Je pense que c'est une question fondamentale. Maintenant, quand on fait le tour des maisons de repos, on constate – avec d'ailleurs un sentiment d'être rassuré – que la question des équipements n'est plus aussi aiguë que pendant la première vague. On voit que les équipements sont présents, les équipements de sécurité sont présents.

Le principal problème n'est pas là. Le problème principal se pose au niveau du personnel.

C'est très concret. Dans la maison de repos près de chez moi, il y a deux aide-soignantes qui s'occupent de livrer 68 repas, qui s'occupent de faire manger 10 personnes et de desservir les 68 repas en une heure. C'est vraiment énorme et d'une intensité incroyable en termes de travail. Leurs collègues sont absents, bien sûr parce que certains sont aussi contaminés par le covid, mais aussi parce que beaucoup ne peuvent pas psychologiquement faire face à une deuxième vague. Ce sont des personnes qui sont épuisées physiquement et psychologiquement.

L'amie qui m'a expliqué cela me racontait que normalement, dans sa maison de repos, les toilettes des patients ou des résidents se déroulent entre 7 heures et 10 heures du matin. Cela, c'est quand elles sont cinq. Quand elles sont deux ou trois, cela se déroule jusqu'à midi, avec des conséquences sur l'ensemble de la journée.

Oui, des mesures ont été prises, notamment des propositions d'engager des bénévoles, d'engager des articles 60, d'engager une série de personnes qui pourront aider au niveau des maisons de repos, mais quand on pose la question aux personnes du secteur, il y a quand même des inquiétudes par rapport à cela.

La première inquiétude, c'est qu'en fait le personnel qui doit être remplacé, c'est le personnel qui fait de l'animation, c'est le personnel qui fait de la logistique, mais c'est aussi le personnel médical. On doit bien se rendre compte que parfois des actes qui ont l'air bénins deviennent, dans une maison de repos, des actes médicaux. Par exemple, nourrir une personne pourrait apparaître comme un acte peut-être à la hauteur d'une personne d'une compétence limitée sur le plan médical, mais nourrir une personne âgée, c'est aussi éviter ce que l'on appelle la fausse déglutition. Cela veut dire qu'au lieu que la nourriture passe par le tube digestif, elle passe par le système respiratoire, avec des conséquences sur le plan respiratoire et même avec des conséquences qui peuvent aller jusqu'à la septicémie. L'aide-soignante, qui m'a informé par rapport à cela, m'expliquait que le seul moyen d'observer effectivement cette fausse déglutition, c'est d'avoir l'expérience en regardant la personne et en l'écoutant au moment où elle est en train d'avaler sa nourriture. Si l'on n'a pas cette expérience-là, on peut évidemment faire des erreurs.

Une autre question fondamentale qui se pose, c'est la question des conditions dans lesquelles ces gens vont travailler. On va envoyer des personnes dans les maisons de repos sous quel contrat ? Avec quelles garanties ? Avec quelles assurances ?

J'ai vu passer, par exemple, un papier qui a été produit par une école provinciale, qui envoie cela à ses étudiants, avec une décharge. On leur dit « Vous allez travailler en maison de repos bénévolement, c'est bien, mais vous devez signer une décharge parce que vous

devez savoir que vous avez des risques notamment d'attraper le covid ».

Évidemment, c'est inacceptable de mettre des gens dans des situations pareilles. C'est pour cela qu'il faut, comme en Flandre, de véritables contrats. On ne peut pas envoyer des personnes qui seront uniquement des bénévoles ou des sous-travailleurs. Il faut envoyer des personnes qui veulent aider, mais qui vont avoir les mêmes contrats que le personnel déjà présent dans les maisons de repos. Il ne faut pas en faire uniquement des bénévoles qui veulent aider, il faut en faire des collègues.

Un autre élément d'inquiétude, c'est que l'on a entendu que ce serait bien que les infirmières à domicile aillent donner un coup de main dans les maisons de repos.

Le problème, c'est que, en même temps, il y a toute une série de personnes qui vont se retrouver coincées à domicile malgré leurs pathologies parce que les hôpitaux ne seront pas accessibles ou parce que les maisons de repos ne seront pas accessibles. Je connais, et vous en connaissez sans doute, toute une série de personnes actuellement dans un univers hospitalier et que l'on va renvoyer chez elles plus tôt ou que l'on a renvoyées chez elles plus tôt pour libérer des lits.

Paradoxalement, les infirmières à domicile vont avoir plus de travail maintenant qu'il y a un mois ou deux. La pression sur les épaules de ces personnes est énorme. Par exemple, une personne témoignait que son propre groupe d'infirmières à domicile s'occupe de 11 000 personnes par mois, notamment des personnes qui se retrouvent à domicile parce qu'il n'y a pas de place dans les hôpitaux.

Cette solution paraît théoriquement intéressante, puisque l'on parle de personnes compétentes, mais, dans la pratique, cela va poser d'énormes problèmes.

Une solution qui pourrait être adoptée, au lieu d'envoyer des bénévoles, des articles 60 ou des infirmières à domicile, elles-mêmes surchargées, dans les maisons de repos, serait de faire confiance aux jeunes. Par exemple, demander aux personnes, en dernière année d'éducateur ou d'aide-soignant, en troisième ou en quatrième année au niveau des infirmières, d'avoir un contrat pour devenir des collègues en plus dans les maisons de repos afin d'avoir des personnes qui ont une compétence. Pourquoi ne pas demander cette possibilité à la ministre de l'Enseignement, tout en assurant, au niveau de la Région wallonne, le soutien financier pour que cela puisse se faire ?

Je ne dois pas vous dire que les maisons de repos sont dans des situations extrêmement compliquées sur le plan financier. Par exemple, une maison de repos de ma région a perdu 50 personnes pendant la première vague

et elle a donc perdu énormément de trésorerie par rapport à sa survie.

Il faut aussi un soutien financier pour avoir de véritables contrats. C'est seulement avec ces véritables contrats que l'on pourra aussi garantir la sécurité des gens ou, en tout cas, l'assurance des gens qui vont aller travailler dans ces maisons de repos. Ce serait une solution. On pourrait demander que ce soit reconnu comme stage. D'ailleurs, j'entends que d'autres l'ont proposé pour les personnes aptes à venir en soutien au niveau des maisons de repos. On pourrait donner un coup de main de ce côté.

La question qui se pose, c'est que c'est étrange de faire le constat seulement maintenant qu'il y a un problème au niveau du personnel. Si on lit les rapports des personnes qui se sont intéressées aux maisons de repos, notamment MSF, on peut constater que, déjà au mois de juin, les cris d'alarme étaient déjà formulés par le secteur et par les soignants eux-mêmes sur le fait que l'on allait avoir un problème avec la seconde vague.

On est sept mois plus tard et les premières mesures, en termes de soutien en personnel, en termes de bras, tombent la semaine dernière. Il y a quelque chose de particulier. On n'est pas face à quelque chose de nouveau ou d'imprévu. On est face à quelque chose qui était prévisible et sur lequel on aurait pu prendre des mesures il y a déjà des mois. Il est essentiel d'agir maintenant.

Un autre élément par rapport aux maisons de repos, c'est la question de l'hospitalisation. La question des défauts d'hospitalisation reste un aspect que l'on doit examiner – il y a des enquêtes en cours –, mais surtout un aspect important pour le futur. La saturation des hôpitaux maintenant est pire que pendant la première vague, cela va beaucoup plus vite. Ce n'est pas encore déterminé : un courrier qui n'aurait pas dû être envoyé, un courrier qui a été mal interprété ou peut-être des directives qui n'auraient pas dû être formulées. Ce qu'il s'est passé n'est pas encore clair. Ce qu'il s'est passé, c'est qu'il y a eu des défauts d'hospitalisation. Si l'on peut se mettre d'accord sur une chose, c'est que ce qui a motivé ces défauts d'hospitalisation, c'est la crainte de ce que l'on appelait le « scénario à l'italienne », c'est la crainte de la saturation des hôpitaux.

Maintenant, on y est : on est face à une possibilité plus que probable de saturation des hôpitaux. Il faut donc absolument prendre des mesures pour éviter de rééditer le scénario dans lequel des maisons de repos se sont retrouvées esseulées face à des cas covid lourds sans avoir le soutien du secteur hospitalier ou d'un transfert vers des soins intensifs qui sont plus à même de gérer ce genre de situation.

Le dernier élément par rapport aux maisons de repos, c'est revenir sur cette décision qui est, à mon avis, dramatique, de ne pas dépister les asymptomatiques. Au niveau des maisons de repos, cela a des conséquences.

Le *testing* régulier du personnel, c'est arrêté. La solution qui a été proposée, qui est probablement sur le plan scientifique une solution intéressante, à savoir d'utiliser un test salivaire afin, de manière régulière, de tester le personnel, est une bonne solution ou en tout cas une solution sur laquelle on peut s'appuyer. Le problème, c'est que l'on va mettre 15 jours avant de mettre cette solution en place.

Vous avez entendu comme moi, M. Frédéric de FEMARBEL, la Fédération des maisons de repos privées, qui demande comment faire pendant 15 jours. Pendant 15 jours, on va laisser le virus vivre sa vie dans les maisons de repos. En fait, on est en train de remettre en place les mêmes conditions qui ont provoqué la tragédie que l'on a connue pendant la première vague. Il faut une solution pour ces 15 jours sinon on va se retrouver dans 15 jours dans une situation bien pire que maintenant au niveau des maisons de repos.

Je voulais en terminer par ce que je pourrais appeler la cacophonie à laquelle les gens sont confrontés. On a un double problème. On a un problème relatif au fait que des mesures doivent être prises, mais on a aussi un problème quant au fait que les gens doivent adhérer aux mesures. Je pense que tout le monde est convaincu que si les gens n'adhèrent pas aux mesures, cela ne fonctionnera pas. Comment peut-on demander aux personnes d'adhérer aux mesures alors que la communication et les mesures mêmes sont prises dans une cacophonie sans nom ?

Je me souviens, M. Di Rupo disait qu'à son avis la crise n'a pas été gérée avec chaos. En tout cas, la communication depuis vendredi est gérée avec chaos. Vendredi matin, on a une série de recommandations qui viennent du niveau fédéral. Vendredi, en fin de journée, une autre série de recommandations qui viennent du niveau régional wallon. Samedi, cela vient de Bruxelles. Hier, cela venait de la Région flamande.

J'ai un ami qui est comptable à Anvers. S'il rentre tard après une journée de travail chargée, vers 22 heures 30, par exemple, il est d'abord dans la légalité, puis il arrive à Bruxelles dans l'illégalité, puis il repasse dans le Brabant flamand dans l'illégalité, ce n'est pas légal, il devrait être rentré chez lui, retour à la légalité, puis finalement en Wallonie où il aurait dû être chez lui plus tôt.

(Réactions dans l'assemblée)

Pour le moment, les trajets professionnels sont considérés comme des trajets que l'on peut faire. Dans ce sens-là, on est dans une cacophonie au niveau des mesures.

(Réactions dans l'assemblée)

Comment peut-on demander effectivement aux gens d'adhérer à ces mesures si ces mesures sont différentes de région en région ?

Cela repose la question de la crise. On donne souvent l'exemple d'autres pays. En Allemagne qui est composée de Landers qui peuvent prendre des mesures décentralisées sur une série de choses, la crise sanitaire est gérée au niveau national. En Suisse, qui est un pays encore plus compliqué que le nôtre, puisqu'ils ont 26 Cantons, la crise sanitaire est gérée au niveau national. En Espagne, c'est la même chose, ils ont décidé, alors qu'une partie des soins de santé sont régionalisés, que cette crise doit être gérée au niveau national.

C'est le seul moyen pour pouvoir avoir un message qui soit compris de tout le monde, pour avoir une adhésion de tous, c'est effectivement de changer de braquet, de changer cette manière de gérer la crise et de la gérer de manière cohérente au niveau le plus élevé possible.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric. Vous avez 20 minutes de temps de parole pour le groupe PS.

M. Frédéric (PS). - La critique est aisée, mais l'art est difficile.

Je voudrais remercier le docteur Mugemangango pour ses leçons d'anatomie, sa connaissance planétaire de la gestion de la crise. Cela me laisse toujours pantois. Briller à ce point, je ne comprends pas comment vous n'êtes pas invité sur les plateaux d'experts pour donner votre sentiment. Je suis admiratif à cet égard.

Plus modestement, j'essaierai d'utiliser les 20 minutes que nous nous sommes partagé à trois pour que chacun ait l'occasion dans mon groupe de s'exprimer. Je vais essayer de donner un caractère un peu digne, en relation avec la situation dans laquelle nous sommes.

Du 11 mars au 17 octobre, l'histoire repasse-t-elle les plats ? Je ne crois pas, mais il faut avouer que notre Région, notre pays connaît à nouveau une crise sanitaire dont l'ampleur est encore plus importante qu'en mars-avril dernier.

Nous ne sommes hélas pas les seuls à être confrontés à cette pandémie, dont les ravages se poursuivent également au niveau européen, au niveau mondial. Bien que nous soyons mieux armés par rapport à la connaissance de la maladie, il faut avouer qu'elle nous réserve un certain nombre de surprises et de découvertes au fil des jours. Ce qui est frappant, c'est que des pays qui ont mieux « résisté » à la pandémie, comme l'Allemagne ou la Suisse – je ne partage pas la même analyse que l'orateur précédent, je l'inviterais à lire la presse de ce matin –, sont confrontés aussi à une nouvelle vague dramatique. L'Italie, qui avait pourtant

imposé des mesures drastiques, est confrontée à une croissance épidémique plus importante encore qu'en mars. On voit d'ailleurs les réactions que cela provoque dans l'opinion publique, les images parlent d'elles-mêmes.

Tout ceci, non pas pour minimiser les enjeux qui sont les nôtres, mais parce qu'il convient toujours de les replacer dans un contexte plus global, tout comme il ne convient pas d'analyser le passé avec les yeux et les connaissances du présent. Je me plais à rappeler cela très régulièrement.

Nous sommes bel et bien face à une nouvelle urgence sanitaire et elle nécessite des réponses fortes, car à nouveau l'impact sur les hôpitaux et sur les structures d'hébergement est considérable. Pour les hôpitaux, il s'agit ni plus ni moins d'un risque d'effondrement dont il faut presque parler. Pour les structures d'hébergement, le risque n'est pas négligeable non plus.

Sommes-nous mieux armés qu'au printemps dernier ? Au niveau matériel, assurément, des réponses très concrètes ont été données à la pénurie mondiale que nous avons connue. C'est le message qui nous a été délivré par les acteurs de terrain que nous avons entendus dans la Commission spéciale covid. Au niveau humain, le personnel a été soumis à rude épreuve et doute de pouvoir tenir si la deuxième vague est longue et intense. Nous les avons soutenus au printemps, il doit encore en être ainsi à l'automne. L'heure n'est plus aux applaudissements, mais à des actions concrètes. J'y reviendrai.

Chers collègues, ne comptez pas sur moi pour minimiser les choses, mais ne comptez pas sur moi non plus pour dire que rien n'a été fait pour anticiper cette vague-ci, comme je l'entends depuis des semaines, chaque vendredi, et comme je viens encore de l'entendre à cette tribune. Sans diminuer les responsabilités, je pense sincèrement que nous sommes 3,9 millions de Wallonnes et Wallons à avoir une responsabilité individuelle dans la gestion de cette deuxième vague. Sans l'implication de chacun, nous n'en sortirons pas.

Les impulsions données au niveau fédéral jeudi dernier, les mesures supplémentaires fortes données par le Gouvernement wallon vendredi et d'autres niveaux de pouvoir semblent donner l'impression d'une certaine cacophonie. Coupons les ailes à ce canard, toutes les mesures qui sont prises et qui seront peut-être encore à prendre doivent permettre de lutter efficacement contre ce virus qui circule partout, géographiquement et entre toutes les générations. Tout autre débat sémantique sur le ton du « pas assez vite, pas assez fort, pas assez ciblé, trop ciblé » est à mes yeux sans importance. Nous voyons bien que le virus a malheureusement encore de beaux jours devant lui. La seule solution crédible dans l'attente d'une immunité collective qui ne pourra passer que par un vaccin est de nous protéger, de protéger les

autres et de limiter nos contacts au maximum. Ceci ne peut passer que par des mesures d'isolement des cas avérés et suspects, et de quarantaine par précaution.

Cela passe aussi sans doute par des mesures sociales qui permettront de soutenir celles et ceux qui sont impactés par cette crise. Il conviendra aussi, à un moment, de réfléchir à l'espoir à retrouver un modèle de vie sociale qui nous permettra de revivre, sinon totalement, presque normalement, sans toutes les contraintes que nous nous imposons pour l'instant.

Chers collègues, je ne serai pas plus long, je l'ai dit d'entrée d'intervention ; MM. Legasse et Fontaine complèteront le propos du groupe PS.

Je terminerai en apportant un soutien appuyé aux membres du Gouvernement pour les impulsions et les réponses qu'ils donneront à cette crise. Un soutien également à toutes celles et ceux, et je pense en particulier à nouveau au personnel soignant et au personnel d'encadrement dans les structures d'hébergement, à celles et ceux qui sont en première ligne pour la gestion de cette crise. Mais aussi, je vous le répète, un appel appuyé aux Wallonnes et aux Wallons qui, tous les jours, doivent se rappeler ces mots célèbres que je m'autorise à paraphraser : « ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour cette crise, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour aider votre pays face à cette crise ».

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je ne me suis pas concerté avec mon collègue chef de groupe PS, mais la première phrase de mon intervention est la suivante : « la critique est aisée, mais l'art est difficile, Monsieur le Ministre-Président ».

L'expression du groupe cdH sera interrogative et critique de l'action gouvernementale, mais pas que critique. Nous apporterons dans le débat huit propositions que nous jugeons nécessaires ou utiles et nous vous proposerons de les mettre en œuvre.

Ce n'est pas nouveau dans notre chef, vous le savez. Nous avons déjà, au cours des mois précédents, fait diverses propositions, suggestions, des propositions de décrets. Ces propositions, ces suggestions, ces formulations ont reçu tantôt une écoute polie, tantôt elles ont été entendues, d'autres fois elles ont été raillées, certaines même ont été rejetées nettement et clairement, et puis finalement reprises par votre Gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, comme c'est le cas avec notre proposition de dédoublement des lignes de bus bondés en mobilisant les autocaristes à l'arrêt.

Mais d'abord, Monsieur le Ministre-Président, il nous faut comprendre. Comprendre comment nous en sommes là aujourd'hui, comment depuis 15 jours la Wallonie et ses frontières se détachent de la carte publiée sur le site Sciensano. Comment expliquer cette singularité, cette triste singularité, sur les cartes de Sciensano ?

Les citoyens de Wallonie, de notre pays, ont besoin de comprendre parce que c'est une condition sine qua non d'un retour de la confiance et d'une écoute dans le message des autorités publiques. C'est votre responsabilité en particulier, Monsieur le Ministre-Président.

À l'initiative de Naxis, c'est un centre de recherche interdisciplinaire lié à l'Université de Namur, des chercheurs ont établi différents modèles qui projettent les situations que nous pourrions être amenés à vivre en Belgique selon les décisions des autorités. Ils prédisent des scénarios de demain. Ces estimations comprennent une tendance moyenne et des intervalles peuvent être calculés, donnant une idée de borne de confiance entre lesquelles on devrait se situer. Ce travail, il est à l'œuvre, il est disponible, déjà depuis la première vague. Ces chercheurs ont travaillé avec le GEES et aujourd'hui avec la Ceval.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous accès à ces documents et ces modèles prédictifs ? N'ont-ils pas sonné le tocsin bien plus tôt qu'il y a quelques jours ? Comment donc en est-on arrivé là, Monsieur le Ministre-Président ? Pourquoi la Belgique est-elle aujourd'hui à la tête d'un triste classement des pays les plus touchés par cette pandémie ? Pourquoi, en son sein, la Wallonie est aujourd'hui hélas pointée du doigt par de nombreux médias étrangers ? Pourquoi ne pas avoir pris plus tôt des mesures plus dures, mais plus efficaces ?

J'en viens à l'enjeu de la communication. C'est aujourd'hui la pétaudière. On a l'impression qu'il n'y a plus de capitaine à bord. Je ne vise pas ici le Gouvernement wallon, mais la disparition d'une unité de commandement au sein de la maison Belgique. Lorsque la communication se transforme en cacophonie – et depuis vendredi dernier les Belges ont été servis –, la communication devient inaudible, avec une conséquence claire, la non-adhésion d'une partie de la population aux mesures. Or, nous le savons tous, c'est là un élément fondamental pour endiguer cette deuxième vague. C'est une responsabilité collective des chefs de gouvernement de ce pays. Sur certains points, cela ne relève que des gouvernements francophones, et ma collègue, Mme Vandorpe, aura l'occasion dans quelques instants de vous interroger sur un cas précis qui pose toujours problème.

Monsieur le Ministre-Président, le prochain CODECO, sans doute dans les prochains jours, voire dans les prochaines heures – le plus tôt sera le mieux –, devra réussir des mesures claires et efficaces sur tout le

territoire belge et pour une durée suffisante. Nos concitoyens y sont prêts, ne tergivez pas plus.

Nous devons aussi à nos concitoyens un discours-vérité sur la longueur de la crise et sur la nécessité de vivre avec la covid probablement une bonne partie de l'année 2021, avant qu'un vaccin efficace puisse être trouvé et être largement disponible.

Cela implique donc des mesures vigoureuses, audacieuses, stratégiques et coordonnées avec le sens de l'anticipation. Nous devons ces mesures d'abord aux plus fragiles d'entre nous : nos aînés, les personnes ayant un handicap, celles et ceux qui ont déjà payé un tribut bien trop lourd à la première vague.

Vous avez adopté en juillet un plan Rebond, est-il prêt ? Le triptyque *testing-tracing*-mesures d'isolement tel que préconisé par l'OMS pour juguler le virus a échoué en Belgique et en Wallonie. Pourquoi et surtout comment le rendre enfin efficace ? Voilà les questions et d'autres, Madame Morreale, que Mme Vandorpe vous adressera dans quelques instants.

La covid a aussi terriblement affecté des pans entiers de notre économie : l'HORECA, l'événementiel, certains commerces et services, le tissu associatif aussi. Votre Gouvernement y a répondu, avec des débuts difficiles, par différentes vagues d'aides. Le volume des dossiers, l'absence d'outil informatique et de base de données a considérablement retardé les premiers délais de paiement. Certains ont été et restent encore oubliés, en particulier une partie du secteur associatif, les indépendants à titre complémentaire, pour citer deux exemples précis.

Les nouvelles aides que vous avez annoncées, nécessaires pour soutenir les indépendants et les entreprises face à cette deuxième vague, et les mesures nécessairement complémentaires qui devront être prises dans les prochaines semaines, Monsieur le Ministre de l'Économie, seront-elles plus rapides ?

Les moyens prévus pour 2021 seront-ils suffisants, Monsieur le Ministre du Budget ?

Les banques ne jouent pas non plus, c'est le moins que l'on puisse dire, leur rôle correctement par rapport aux engagements qu'elles avaient pris en avril. C'est un scandale. Des entreprises qui étaient saines au 31 décembre 2019 et qui sont affectées par la covid aujourd'hui ne peuvent pas décrocher de crédit bancaire. Monsieur le Ministre-Président, que ferez-vous pour débloquer cette situation ? Ma collègue Marie-Martine Schyns reviendra en détail sur les autres volets économiques et approfondira ces questions.

L'une de vos responsabilités, Monsieur le Ministre-Président, est également celle de la lutte contre la pauvreté. Les plus fragiles d'entre nous, ceux pour qui la crise vient renforcer davantage les difficultés dans lesquelles ils se trouvent.

Mme la ministre en charge de l'eau a annoncé la relance de la mesure en matière d'eau, nous réinsistons sur une demande similaire par rapport au secteur de l'énergie, l'électricité et le gaz. C'est un enjeu important, que l'on a eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises en Commission de l'énergie, mais malheureusement on retrouve là le même travers que lors de la première vague : l'absence d'intervention sur les volets énergétiques alors que, pour l'eau, vous le faites. J'avoue que nous ne comprenons toujours pas cette motivation.

Malheureusement, l'aide alimentaire est aujourd'hui de plus en plus nécessaire. Beaucoup d'associations et de CPAS, aujourd'hui en première ligne sur ce segment, crient leurs difficultés et voient les chiffres augmenter de semaine en semaine. Il faudra que votre Gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, fasse plus qu'un geste à l'attention des acteurs de l'aide alimentaire. J'aimerais vous entendre sur cet aspect précis.

Un discours-vérité, c'est aussi donner des perspectives et fixer un cadre temporel plus crédible que les annonces de mesures qui portent sur quelques semaines. Le délai d'efficacité des mesures prises et celles qui le seront dans les prochaines heures est un temps qui se calcule non pas en jours, non pas en semaines, mais en mois.

Si je prends les chiffres des publications scientifiques récentes, la Nouvelle-Zélande et Israël ont pris des décisions de *lockdown* pour juguler un nouveau rebond de l'épidémie sur leur territoire. Il a fallu trois semaines pour constater une chute significative de la courbe et trois semaines supplémentaires encore pour retrouver un seuil bas de contaminations. Aujourd'hui, la Belgique n'a pas encore pris ce type de décision.

Au cdH, nous plaidons pour une gestion de la crise davantage centralisée pour être efficace. Cela relève du travail du Comité de concertation, auquel participent tous les chefs de gouvernement. Je sais que ce n'est pas une responsabilité individuelle, mais bien une responsabilité collective et chacun doit y prendre sa part. Cela n'empêche pas que, côté wallon, nous puissions agir.

Nous formulons une demande, la première proposition que nous portons au niveau du groupe cdH : celle d'établir un plan de crise global couvrant tous les secteurs d'activité en Wallonie avec une stratégie pour les 12 prochains mois, une hiérarchisation des priorités, une identification des ressources, et une mobilisation générale et cohérente de l'ensemble de nos leviers.

Ce plan, Monsieur le Ministre-Président, il doit être prêt pour la reprise des activités en période de covid « normale ».

À nos yeux, ce plan devra être complété par un décret d'urgence sanitaire. C'est une formule que nous

défendons, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, comme l'Espagne, et dans une région voisine, la Flandre.

L'urgence sanitaire doit pouvoir être déclinée à plusieurs niveaux et doit permettre la mobilisation de certains moyens disponibles. Elle doit permettre de réallouer certaines ressources humaines, elle doit permettre d'activer un assouplissement des règles administratives ou de reporter des délais légaux lorsque la situation sanitaire le requiert.

Un tel mécanisme permettrait également d'activer certaines formules d'aide ou de soutien spécifique aux secteurs impactés lorsque le niveau d'alerte et d'urgence atteint un niveau élevé.

L'état d'urgence sanitaire aurait l'avantage d'être constaté par le Gouvernement et contrôlé par le Parlement. Il éviterait donc aussi un passage ou recours aux pouvoirs spéciaux, mais nous aurons l'occasion d'en reparler cet après-midi à propos de la proposition portée par la majorité.

Cette procédure d'urgence sanitaire offrirait également l'avantage de donner un cadre temporel plus crédible, offrant plus de visibilité et de prévisibilité aux citoyens et aux entreprises de Wallonie.

Comme le soulignait très récemment Philippe Donnay, le commissaire du Bureau fédéral du Plan, c'est aussi de prévisibilité dont ont besoin nos entrepreneurs.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais souligner l'importance de mener de front, dans les prochains jours, non seulement la lutte immédiate contre ce terrible virus, mais également la nécessité d'établir ce plan de crise avec un décret d'urgence sanitaire, ce plan de crise à 12 mois, et – je le souligne – de poursuivre la préparation de sortie de crise avec votre projet Get up Wallonia.

Ne levons pas le pied sur ces trois chantiers. Mon groupe est disposé à vous y aider en apportant ses modestes contributions.

D'avance, merci pour vos réponses.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic. Vous disposez de 20 minutes.

Mme Nikolic (MR). - Bonjour à tous. Depuis le début de cette crise, et je pense que c'est vrai pour nous tous ici, nous sommes touchés par cette crise à des degrés divers en tant que mandataires, en première ligne pour recevoir des témoignages, être interpellés par des professionnels de la santé, des acteurs économiques, des gens qui souffrent et pour relayer leurs attentes et leurs besoins, mais aussi en tant que personne.

Je suis maman d'une fille qui est pour le moment en train de faire l'école à distance à la maison pendant que je vous parle. Je suis la fille d'un restaurateur qui ne peut plus faire que des plats à emporter. Je suis une sœur dont la sœur a accouché à l'étranger et qui n'a pas pu vivre les joies de la maternité en famille.

Je pense que des exemples comme cela, dans cette enceinte comme à l'extérieur auprès de la population, il y en a à foison. Je pense que j'ai la chance d'être relativement épargnée pour le moment, mais j'ai aussi des proches, des amis, qui se battent contre ce virus. En prenant la parole aujourd'hui, je pense d'abord à eux, comme à toutes les victimes directes ou indirectes de cette pandémie qui perdure.

Je pense que, et avec mes collègues du groupe MR, nous voulons surtout prendre de la hauteur par rapport à un débat qui pourrait être purement politique, voire politicien. Nous n'entendons pas esquiver les vraies questions, les questions légitimes qui se posent.

Étant donné le temps qui nous est imparti dans ce débat, nous nous concentrerons, Mme Sobry et moi, sur les aspects plus sanitaires – je vais déjà les brosser ici et le débat pourra continuer par après – parce que cela reste le cœur, le point de départ de cette crise. Mme Laruelle interviendra sur les conséquences, sur le plan économique notamment, même si les conséquences en cascade, les impacts se font ressentir dans toutes les facettes et composantes de notre société, de nos vies au quotidien. On pourrait en parler des heures, mais je sais, et je pense que de toute façon nous sommes tous conscients, que le Gouvernement a aussi des urgences à gérer. Essayons d'être aussi chirurgical que la gestion de cette crise le nécessite.

Au niveau sanitaire, j'ai entendu beaucoup de choses et j'en partage pas mal. Nos lignes de défense face au virus semblent être en train de s'effondrer. En Wallonie – et moi je viens de la Province de Liège plus particulièrement –, nous sommes dépeints sommes la nouvelle Lombardie. Les hôpitaux sont saturés ou pas loin de l'être. Les maisons de repos sont à nouveau touchées. Les médecins généralistes sont à bout, tout comme beaucoup de personnel de première ligne. Sur bien des aspects, nous semblons être de retour au mois de mars, voire plus mal encore.

Nous ne savions rien de cette épidémie à ce moment-là, mais force est de constater qu'aujourd'hui, vu la flambée des dernières données et le taux d'infection, nous n'en savons pas vraiment beaucoup plus, mais nous avons l'expérience de la gestion de la crise. Il n'y a plus l'effet de surprise, voire de sidération qu'il y a pu y avoir au printemps dernier. Il faut pouvoir faire une introspection, voire une autocritique.

Qu'a-t-on concrètement amélioré depuis la première vague ? Première vraie question, pas purement oratoire. Qu'a-t-on concrètement amélioré dans nos

compétences ? Je parlerai principalement des maisons de repos et maisons de repos et de soins, même si je ne laisse pas de côté les autres institutions gérées par la Région, mais près de 65 % des décès ont touché des résidents de maisons de repos lors de la première vague, avec une large proportion de personnes décédées au sein même de ces structures et dans des conditions parfois effroyables.

Les constats, ils sont clairs, ils sont partagés par tous. Lors de la première vague, les maisons de repos, elles ont été livrées à elles-mêmes. On a eu une vision autocentrée sur les hôpitaux. On est passé à côté des maisons de repos. « On », c'est tous les niveaux de pouvoir confondus.

Que les maisons de repos soient un peu restées dans l'angle mort de la gestion interfédérale au printemps dernier s'explique par le fait que l'on n'avait pas vraiment de retour formalisé du terrain, il n'y avait pas de monitoring. Le monitoring n'a commencé à sortir ses premiers résultats que fin mars. À partir de là, la prise en main de la gestion est intervenue, elle s'est accélérée au niveau du rythme progressivement. Des choses positives ont pu se mettre en place, on n'est plus surpris au niveau du matériel. Le stock stratégique de matériel existe maintenant. A-t-on cependant une vision prospective de si l'on est prêt et si l'on peut tenir le coup sur le plus long terme ?

Une de mes premières questions porte sur le monitoring quotidien aujourd'hui dans les maisons de repos. Au moment où l'on parle, savez-vous exactement ce qu'il est en train de se passer sur le terrain ? Surtout, dispose-t-on au niveau de l'AViQ, qui est le bras armé du Gouvernement pour faire face à cette crise sanitaire, de projections, de modèle épidémiologique pour piloter la gestion de cette nouvelle vague ? La cellule qui sera en charge devait être renforcée, cela fonctionne-t-il maintenant ?

Concrètement, comment est gérée l'épidémie sur le terrain ? Quelle est aujourd'hui notre capacité de déceler et de suivre la maladie, donc d'empêcher qu'elle rentre de nouveau dans des lieux concentrant une population de personnes fortement fragilisées ?

J'imagine que l'une des réponses est le *testing*. Au niveau du *testing*, je ne vais pas prendre de pincettes, on semble être dans le « foirage » total. L'organisation sur le terrain, le suivi dans les labos, rien n'a fonctionné comme prévu, à tel point qu'il a été décidé de ne plus tester les asymptomatiques. C'est la cata pour des lieux clos pour les institutions d'hébergement de la Région wallonne. On entend souvent que cela dépend du Fédéral. Si c'est le cas, parce que cela fait partie de ses compétences en matière de santé, tellement éclatées que l'on ne sait plus à quel saint se vouer, on ne sait plus qui gère quoi. Si c'est effectivement une décision du nouveau ministre de la Santé, il y a des Comités de concertation, vous le côtoyez, Madame la Ministre de la

Santé wallonne, dans des conférences interministérielles.

Que demande la Wallonie et que demandent les Régions ? La Wallonie n'est pas la seule à avoir souffert au niveau des maisons de repos lors de la première vague. Que demandent les autres Régions ? Que défendons-nous ? Ce sont des questions légitimes, ce sont des questions qui nous reviennent du terrain, ce sont des questions qui doivent être posées et qui doivent trouver réponse aujourd'hui.

Nous avons déjà tous vu, je me réjouis et je félicite le Gouvernement pour l'accord avec l'Université de Liège en vue de l'utilisation de ces fameux tests salivaires de manière hebdomadaire pour le personnel des plus de 600 maisons de repos wallonnes. J'hallucine de voir le temps qui est mis à valider ces tests afin de les utiliser dans la stratégie de *testing* actuelle. Je suis convaincue que cet outil nous aidera à mieux gérer la situation au niveau des maisons de repos et maisons de repos et de soins, mais qu'en est-il des autres institutions d'hébergement ?

Il reste des tests PCR. À un moment donné, si la Wallonie a pu prendre cette initiative dont je me réjouis, ne peut-on pas aussi dire : « les tests PCR, il faut aussi que l'on puisse les utiliser en phase préventive. »

Il a été question du plan Rebond. C'est maintenant que l'on a besoin d'une série de bonnes mesures prévues dans ce plan Rebond. Une question est aussi au niveau des équipes mobiles pluridisciplinaires : où en est-on ? Combien sont opérationnelles et où ? En a-t-on sur le terrain, là où l'on en a le plus besoin ? Pour faire quoi ? Pourraient-elles être chargées du déploiement de cette nouvelle stratégie de *testing* ?

Quand on parle du terrain, on pense aussi aux ressources humaines. Les infirmières, les aides-soignantes se sont souvent retrouvées seules face à l'épidémie. La communication de l'AFRAMECO sur la nécessité des médecins généralistes, des médecins traitants d'être auprès des patients est rassurante, mais le risque de pénurie d'infirmières et d'aides-soignantes est néanmoins réel, sachant que déjà hors crise il y a un sous-effectif et que les équipes sont, là aussi, comme dans les hôpitaux, épuisées. D'ailleurs, la même consigne qu'à l'hôpital s'applique désormais : le personnel positif sans symptômes pourra travailler en se concentrant sur les patients covid.

En commission spéciale, tous les acteurs de terrain nous le disent : c'est compliqué voire impossible à mettre en œuvre dans de nombreuses maisons de repos parce que l'on ne peut pas cohorter comme on cohorte dans un hôpital, parce que l'on n'a pas les compétences, puis parce que, architecturalement, les bâtiments ne s'y prêtent pas et que la chambre du résident c'est son lieu de vie, ce n'est pas qu'une chambre d'hospitalisation.

Ma question par rapport à cela, c'est : quel support est actuellement déployé sur le terrain auprès des maisons de repos pour le personnel ? Quid de l'appel à volontaires lancé par l'AViQ ? Quid des conventions avec les hôpitaux, avec l'objectif de mettre en place de l'appui et de l'accompagnement ? Cela a-t-il pu être mis en œuvre ?

Concernant le cohortage, on a vu le CHR de Verviers très rapidement mettre en place une nouvelle infrastructure hospitalière provisoire d'appoint. Ce mécanisme pourrait-il être envisagé et pourrait-il être déployé au niveau des maisons de repos ? Est-ce quelque chose qui est discuté, en Gouvernement, en CIM Santé ou en Comité de concertation ? D'autres hôpitaux de campagne, en soutien aux maisons de repos pourraient être déployés lorsque l'architecture des maisons de repos ne permet pas de répondre aux besoins de cohortage, notamment.

Et au niveau du personnel épuisé, j'ai cité celui du terrain, la première ligne, mais il y a l'AViQ aussi.

Lors de la Commission spéciale, on a pu se rendre compte à quel point l'AViQ avait une gestion artisanale, je ne veux pas le dire autrement, lors de la première vague. Et je pense que des choses se sont professionnalisées, mais la gestion reposait souvent sur les épaules de quelques personnes. Et à cet égard, la question se pose de savoir si les équipes ont pu être renforcées et si la gestion a pu être professionnalisée. Fonctionner avec des mails, avec la boîte mail d'une personne ce n'est plus une gestion de crise que l'on peut se permettre maintenant.

Il y a eu d'autres renforts qui ont été mis en place lors de la première vague et je ne sais pas si d'autres recours sont envisagés aussi maintenant, Madame la Ministre, c'est une question que je vous pose aussi.

Et les maisons de repos, j'ai plein d'informations qui me reviennent du terrain avec des questions très urgentes et précises, comme : « Tiens, je n'ai plus personne pour cuisiner, que dois-je faire pour les repas de mes résidents » ?

On le voit, il y a des questions très urgentes à très court terme, mais on a aussi besoin d'une vision prospective et de donner des perspectives à nos institutions, mais aussi à la population de manière générale sur la gestion de cette crise et des vagues successives de pics et de stabilisation et donc à cet égard, j'aimerais vous entendre.

J'ai entendu que le fédéralisme à la belge n'aidait pas à la gestion de la crise. Je ne vais pas revenir là-dessus, on aura peut-être l'occasion d'en parler plus tard, dans le débat, mais si l'on se concentre sur les compétences wallonnes, je l'ai dit, il y a déjà eu quelques éléments positifs. On est ici pour discuter de ce qu'il faut encore améliorer et des questions que l'on

se pose, mais juste un petit mot sur l'aspect économique.

Monsieur le Ministre Borsus et l'ensemble du Gouvernement, vous avez été très réactifs, il y a eu énormément de mesures flexibles, précises, plus ponctuelles et on le voit encore dans les annonces, un soutien au secteur, mais plus largement, la question que je me pose, parce que l'on sait que l'on va vers une crise avec des hauts et des bas à plus long terme. On parle de plus en plus du printemps, voire de l'été 2021. Je voudrais donc savoir si le Gouvernement dispose d'un diagnostic de la situation économique actuelle afin de pouvoir – parce qu'il va falloir encore prévoir des aides et des soutiens – les calibrer au mieux pour répondre vraiment à la situation de terrain.

Voilà, chers collègues, quelques premiers petits éléments. Comme cela a été dit par ailleurs, il y a une responsabilité collective de chacun de nos citoyens, mais je pense que l'on ne doit pas éluder les vraies questions. C'est notre responsabilité ici de questionner le Gouvernement sur son action et par ces quelques petites questions, mais qui sont loin de couvrir l'ensemble des champs.

Voilà comment le groupe MR a souhaité entamer ce débat. Je vous remercie.

M. le Président. - Chers collègues, je dois vous faire part d'un élément nouveau qui est le fait que le ministre-président doit participer à un Comité de concertation à 12 heures. Il m'a indiqué que préalablement à ce Comité de concertation il souhaitait pouvoir avoir une réunion avec les vice-présidents de son Gouvernement.

Il faut donc aménager nos travaux. Ce n'était pas ce que nous avions prévu.

Ce que je suggère c'est d'entendre M. Hazée et ensuite de permettre au ministre-président d'intervenir.

Après cela, nous reprendrons l'intervention des autres collègues. Je peux concevoir qu'il s'agit là d'un désagrément, mais nécessité fait loi, et il me paraît essentiel que le ministre-président puisse assister à ce comité de concertation dans des conditions adéquates pour exprimer les intérêts de notre Région.

Pouvons-nous considérer que je peux avancer dans ce sens ? Je vous en remercie.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Bonjour à chacune et à chacun. La situation est grave. La situation est inquiétante. Nous sommes inquiets.

Tous les chiffres augmentent inlassablement. Le nombre de contaminations par jour, le nombre d'hospitalisations par jour, le nombre de personnes en

soins intensifs, le taux de positivité, avec des évolutions dramatiques parfois en quelques jours avec des développements d'ordre exponentiel.

La situation est grave dans un grand nombre d'États en Europe, mais elle est particulièrement grave chez nous en Belgique et en Wallonie.

Le personnel des soins de santé est sous pression. Il donne déjà trop et la situation continue pourtant à se détériorer gravement. Tous les efforts nécessaires doivent dès lors être accomplis pour préserver la capacité de notre système de santé et éviter la saturation.

Nous pouvons nous demander comment nous en sommes arrivés à cet échec pour notre société. Nous pouvons chacun faire notre introspection sur ce qui aurait dû être décidé, sur ce qui aurait dû être proposé, ce qui aurait dû être soutenu. Il faut le faire, mais je suggère de la faire avec humilité, en prenant compte d'une situation sans cesse évolutive et qui a parfois changé sur un temps très court, à partir d'un virus que l'on connaît mieux aujourd'hui qu'en mars, mais qu'on ne connaît pas encore pour une série de dimensions.

Plus encore, en prenant en compte la nature humaine dans toute la société, mais aussi chez chacun d'entre nous. Celle qui nous a poussés à vouloir retrouver nos libertés, bien légitimement, à vouloir retrouver nos proches, à écouter parfois ce que l'on a envie d'entendre, notamment lorsque certains experts ont pu minimiser la recrudescence du danger.

En prenant en compte aussi ses propres contradictions. Lorsque l'on dit aujourd'hui qu'il aurait fallu agir plus fort, mais que l'on critiquait il y a encore quelques jours les décisions tout sauf faibles, tout sauf simples, comme celle de fermer l'HORECA. En prenant compte la nécessité de faire corps ensemble au moins dans la recherche de l'adhésion de la population autour de ces règles essentielles pour préserver notre collectivité.

Nous avons aussi beaucoup entendu les critiques sur la cacophonie autour des mesures prises à la veille du week-end. Il est clair qu'il eut été beaucoup mieux d'avoir une unité de décision au sein du comité de concertation et que la communication aurait dû être beaucoup plus claire. Il est clair que cette cacophonie est désastreuse, mais quand même. Qui peut honnêtement analyser la politique dans ce pays sans prendre en compte le fait qu'un acteur important qui préside du reste une entité fédérée et pas la moindre a juste envie de démontrer, en toute circonstance, que le système ne sait pas fonctionner ?

Dans ce contexte, notre Gouvernement a agi vendredi au risque de la cacophonie, mais, agir au-delà de ce socle fédéral, c'est ce qu'il devait faire. Que n'aurait-on pas dit s'il avait choisi de préserver la symphonie pour s'aligner sur une musique de basse tonalité autour du plus petit commun dénominateur

fédéral ? Le Gouvernement a agi, il y a eu de la cacophonie, mais on peut difficilement reprocher à tous les chefs du Gouvernement le comportement qui tient en fait à un seul.

Tous les efforts nécessaires doivent être faits, je l'ai dit, pour préserver la capacité du système de santé et éviter la saturation. Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, nous sommes maintenant impatients d'entendre votre analyse de la situation, d'entendre votre analyse des courbes, d'entendre la perspective pour le système de santé.

Tenant compte de cette analyse, la situation commande-t-elle, comme nous le pensons, comme nous le craignons, de prendre de nouvelles mesures permettant de limiter les contaminations et de casser les chaînes de transmission ?

Si vous estimez que des mesures sont nécessaires pour préserver le système de santé, pour éviter de franchir un cap indépassable dans les hôpitaux, alors, il faut les prendre en veillant à la cohésion nationale si c'est possible, mais en faisant sans elle s'il le faut. En veillant à garder un équilibre entre les sphères de la société impactée, sans oublier la santé mentale, parce que nous sommes dans une course de fond ou, a fortiori, parce que nous sommes dans une course de fond, la nécessité de maintenir un minimum de contacts pour éviter l'isolement de chacun dans la société, la nécessité de préserver les enfants, y compris l'enseignement et de préserver les personnes vulnérables.

Mon collègue, M. Heyvaert, reviendra tout à l'heure sur les enjeux sanitaires et notamment sur l'enjeu crucial du renfort en personnel. Ma collègue, Mme Cremasco, interviendra sur les conséquences économiques. Je souhaite néanmoins évoquer ici quelques points.

D'une part, il y a la capacité de dépistage, et d'autres l'ont évoquée tout à l'heure. Même si elle est d'abord fédérale, vous avez relayé ces enjeux et vous avez aussi pris des initiatives subsidiaires.

Madame la Ministre, quelle est la perspective pour la Plateforme fédérale universitaire ? Quelle est la perspective pour les tests salivaires ? Quand pourrions-nous, en définitive, retrouver une capacité de dépistage, y compris des personnes asymptomatiques, lorsque c'est nécessaire ?

D'autre part, il y a la situation dans les maisons de repos et les structures d'hébergement. Vous avez lancé, il y a déjà plusieurs mois, le plan Rebond. Une série de mesures ont été prises, elles ont fait l'objet de commentaires et souvent aussi de soutien. Il y a aussi les plans d'urgence.

Quelle est aujourd'hui votre analyse ? Les digues sont-elles prêtes à tenir dans ces lieux particulièrement touchés lors de la première vague ?

Enfin, il y a le renforcement de la capacité hospitalière. À nouveau, c'est un enjeu d'abord fédéral. Le commissaire covid a d'ailleurs annoncé hier des actes juridiques si c'était nécessaire pour garantir le plan de répartition. Quid si cela ne suffit pas ? C'est une des questions dramatiques que nous avons devant nous.

Nous avons pu voir la créativité dans une série d'endroits. J'ai vu notamment ces images impressionnantes à l'hôpital de Verviers. J'ai vu aussi plusieurs communes réfléchir très vite à des pistes pour élargir ce qui peut l'être en termes de capacité, sans oublier l'enjeu des forces de personnel. Quelles sont, à vos yeux, les initiatives possibles pour préserver le système de santé et éviter de franchir ce cap indépassable dans les hôpitaux ?

Avant de conclure, je veux m'arrêter sur la situation des personnes sans-abri. Ces personnes qui subissent les conséquences des manques de personnel sur les capacités des abris de nuit vu les absences, évidemment légitimes, pour maladie ou pour quarantaine. Ces personnes qui subissent les conséquences du confinement partiel quand une série de lieux sont contraints de fermer leurs portes. Ces personnes qu'il faut aussi accueillir dans un lieu de confinement lorsqu'elles sont elles-mêmes malades ou en quarantaine.

La dignité des personnes sans-abri ne varie pas avec le thermomètre, mais leur souffrance augmente quand la température baisse. Nous pensons qu'il y a là une action locale et associative que la Région doit aider à renforcer.

J'en termine, Monsieur le Président. La lutte contre cette crise est un marathon. Nous ne sommes pas devant la dernière étape, loin de là, et, pour y arriver, nous avons besoin de toutes les forces positives pour retrouver une cohésion collective, nationale si possible et régionale en tout cas.

(Applaudissements)

M. le Président. - Comme je vous l'ai proposé, nous en arrivons maintenant à l'intervention de M. le Ministre-Président.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, chers collègues, vous l'avez dit, nous vivons aujourd'hui une situation sanitaire très grave.

Comme certains d'entre vous l'ont déjà fait, au nom du Gouvernement, je voudrais avant tout saluer le travail et l'engagement quotidiens de celles et ceux qui côtoient la maladie et la mort. Je pense au corps médical, aux infirmières et infirmiers, dans les hôpitaux, dans les maisons de repos, dans les maisons de repos et de soins et dans les centres de soins. Ils fournissent un travail remarquable, un travail littéralement vital, depuis

le début de cette épouvantable crise. Je tiens, au nom du Gouvernement, à les remercier du fond du cœur pour leur engagement auprès de nos concitoyens.

Mes chers collègues, M. le Président vient de l'indiquer, je voudrais m'excuser auprès de vous et excuser un certain nombre de membres du Gouvernement.

Le Premier ministre, comme vous le savez, tient à rencontrer les ministres-présidents, c'est fixé à midi pour le moment, peut-être même avant. Au préalable, si vous acceptez, je voudrais pouvoir réunir à minima le Conseil des ministres restreint.

Mes chers collègues, la situation extrêmement mauvaise que nous connaissons en Wallonie nous a poussés, vendredi dernier, à prendre des mesures importantes. Ce sont des mesures complémentaires aux mesures nationales rendues publiques vendredi matin.

Tout d'abord, un mot sur ce socle de mesures nationales. Il s'est construit en plusieurs étapes. Le nouveau Gouvernement fédéral a décidé que le Comité de concertation, organe prévu par la loi que vous connaissez, où chaque entité est représentée par son ministre-président, serait dorénavant l'organe de pilotage interfédéral dans le cadre de la crise de la covid-19.

Dès le 6 octobre 2020, les indicateurs montraient un nombre croissant d'hospitalisations, de contaminations ou de lits occupés en soins intensifs. Face à ces constats, le Comité de concertation a pris un certain nombre de mesures. Elles sont entrées en vigueur le vendredi 9 octobre 2020 pour une période d'un mois. Ces mesures formaient donc un premier socle national.

Toutefois, dès ce moment, il a été convenu que, dans les provinces où la situation s'avère plus grave, le ou la gouverneur peut proposer des mesures additionnelles adaptées à la situation locale ou provinciale. Ces mesures peuvent s'appliquer sur l'ensemble de la province ou sur une partie de celle-ci, l'idée étant que les mesures épousent au maximum la réalité du terrain.

Le jeudi 8 octobre 2020, j'ai organisé avec l'AViQ, la ministre de la Santé et le ministre des Pouvoirs locaux une séance de travail en présence des gouverneurs. Différentes pistes ont été évoquées avec eux. Les gouverneurs ont ensuite réuni les bourgmestres de leur province et, en concertation avec les bourgmestres, ils ont pris des mesures spécifiques par province au regard de la réalité du terrain.

Le 16 octobre, une nouvelle séance du Comité de concertation s'est tenue. Ce dernier a alors pris connaissance des projections épidémiologiques indiquant une nouvelle détérioration pour la période des quatorze jours suivants. Il fallait donc agir davantage et le Comité a pris sept mesures additionnelles que je ne vais pas vous détailler, vous les connaissez.

Le Comité de concertation a dès lors fait appel aux ministres sectoriels des différents gouvernements du pays. Le Comité leur a demandé d'évaluer et de mettre en conformité les protocoles en vigueur dans leur domaine de compétence avec la nouvelle situation sanitaire.

Compte tenu de l'impact économique de ces nouvelles mesures, des mesures d'accompagnement ont été prises au niveau fédéral et rappelez-vous qu'une enveloppe de 500 millions d'euros a été dégagée immédiatement au niveau fédéral.

Au niveau de notre Région, nous avons notamment décidé d'accorder une indemnité spécifique à certains secteurs. Je pense notamment aux restaurants, bars et cafés. L'impact budgétaire de cette indemnité et de cette décision prise sans délai est de plus 80 millions d'euros. Par ailleurs, on a dégagé près de 70 millions d'euros – 67 millions d'euros – pour le secteur de la santé.

Après l'examen des protocoles en vigueur que j'ai évoqués, un nouveau Comité de concertation s'est tenu alors le 22 octobre en soirée et une partie de la nuit.

Une nouvelle détérioration épidémiologique a été bien entendu constatée. Il était à nouveau évident que des mesures supplémentaires devaient être prises. Toutefois, la situation était très préoccupante dans tout le pays, elle était beaucoup plus grave encore en Wallonie et bien entendu, il fallait en prendre acte. Après de longues heures de discussions, des mesures ont été prises au Comité de concertation et annoncées le matin par une conférence de presse. Ces mesures à nouveau ont constitué un socle national renforcé, socle sur lequel bien sûr, les régions, les provinces, les communes peuvent ajouter des mesures plus spécifiques à la situation de leur territoire de compétence. Je ne vous cache pas que tant du côté néerlandophone que du côté francophone, de très nombreux bourgmestres féminins et masculins indiquent que, compte tenu de leurs connaissances et de leur réalité communale, des mesures ont été prises ou seront prises.

Vendredi passé, au terme du Comité de concertation, j'ai réuni les membres – immédiatement, d'ailleurs – les membres du Gouvernement de Wallonie. On a procédé à une analyse détaillée de la situation. À l'examen, il nous est apparu opportun de compléter le socle national par des mesures régionales spécifiques, mesures qui apporteraient une réponse plus appropriée à la situation sanitaire de la Wallonie. Toutefois, avant d'arrêter nos mesures, nous avons veillé à la bonne coordination avec nos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des contacts ont par ailleurs été pris avec les ministres francophones du Gouvernement bruxellois. Les gouverneurs ont aussi été associés à nos travaux. Je voudrais d'ailleurs les remercier pour leur contribution exceptionnellement positive.

C'est ainsi qu'en fin de journée, en accord avec les cinq gouverneurs de provinces, nous avons annoncé une série de mesures renforcées. Nous avons également lancé un appel notamment aux étudiants des écoles d'infirmier, d'infirmière, de médecine, pour renforcer les hôpitaux et l'on en a – vous l'avez évoqué tout à l'heure à la tribune – oui, on doit continuer à faire un effort, car la difficulté du manque de personnel est une difficulté réelle et peut-être l'une des plus grandes difficultés du moment et l'on doit tout faire pour tenter de bénéficier d'un nombre plus important de membres de personnel soignant ou accompagnant les personnels soignants. Vous voyez qu'à peu près dans tous les pays, il y a cette recherche. On rappelle par exemple des personnes qui aujourd'hui sont à la retraite et qui peuvent aider comme on tente d'associer les étudiants en dernière année, tantôt pour les études d'infirmier et infirmières, tantôt pour les études médicales. Je dois dire d'ailleurs que l'appel qui a été adressé a été entendu.

Monsieur le Président, chers collègues, le principe est sans ambiguïté. Le Gouvernement de Wallonie a opté pour un confinement partiel à l'échelle de la Wallonie. Hier soir, le Gouvernement néerlandophone, flamand a à son tour pris des mesures importantes. Je peux comprendre la perplexité devant les communications successives des différents gouvernements du pays. Dans un monde idéal, il est vrai qu'il eut été préférable de communiquer ensemble.

Toutefois, nous ne vivons pas dans un monde idéal, nous avons donc simplement assumé nos responsabilités et nous les avons assumées pleinement et le Gouvernement entend continuer à assumer pleinement ses responsabilités. On a ainsi, au mieux, en fonction des réalités, qui reconnaissons le, évoluent d'heure en heure. Je constate que chacune des trois régions maintenant, a décidé de prendre des mesures propres à son territoire.

Ces mesures sont assez proches de celles que nous avons prises vendredi dernier, avec des exceptions. Le Gouvernement de Wallonie s'est réuni une première fois ce matin tôt, il estime que des mesures plus fortes qui vont vers un confinement plus élargi doivent être prises et s'avèrent indispensables. La Wallonie et Bruxelles ont déjà pris la décision de suspendre par exemple les cours de l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire.

Je l'ai indiqué tout à l'heure, les ministres présidents vont dans quelques heures ou quelques minutes, discuter, dialoguer avec les autres ministres présidents et le Premier ministre. Pour ma part, j'insisterai pour qu'on aille le plus loin possible dans les tout prochains jours en termes de confinement plus élargi. Nous avons avancé pour soulager nos hôpitaux et sauver des vies. Mes chers collègues, M. le président, pour conclure, pas besoin de répéter que nous sommes face à la propagation d'un virus que personne ne maîtrise, face à un danger insaisissable. Experts scientifiques, politiques

de tous bords nous devons tous prendre la mesure des événements et tenter de prendre les mesures les plus appropriées. Nous devons demander aussi à nos concitoyens, la plupart, la plus grande majorité écoute ce que nous préconisons et respecte les mesures.

Malheureusement, dans la situation dans laquelle on se trouve cela ne suffit pas, il faudrait aller, vers la totalité de nos concitoyens qui respectent les consignes. Et je leur demande vraiment de les respecter. La crise que nous connaissons aujourd'hui est d'une ampleur jamais connue et elle aura des conséquences durant de nombreuses années. Elle est sanitaire bien sûr, mais elle est aussi sociale, économique, psychologique, éducative et éthique. Je le répète, elle nécessite des décisions appropriées.

Ces décisions sont parfois spécifiques aux différentes entités qui composent notre pays et je comprends, je l'ai déjà dit, que certaines remarques soient formulées. Je voudrais juste dire ceci, et bien entendu, nous écouterons avec attention ce que le président de la République française a à dire ce soir. Même si un certain nombre d'éléments sont déjà dans les médias. Mais c'est le cas en France, c'est le cas en Allemagne en particulier.

Nous demandons des efforts énormes à tous nos concitoyens nous en sommes conscients. Je voudrais vraiment dire que nous devons maintenant accomplir des efforts d'une manière intense dans l'espoir que, dans quelques semaines la situation puisse s'améliorer, que la courbe puisse s'inverser et que l'on puisse dans des délais les plus courts possible, et personne ne peut dire quand, la situation ne redevienne un tant soit peu normale.

Mais maintenant, contenu de la situation, l'heure est grave et les décisions appropriées doivent être prises.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chers collègues, nous pouvons reprendre l'ordre des interventions, mais si un chef de groupe voulait intervenir en réaction à l'intervention de M. Di Rupo, il est loisible de le faire et nous imputerions son intervention dans les répliques.

La parole est à M. Wahl pour la réplique.

M. Wahl (MR). - Je prendrai la parole et terminerai de cette manière l'intervention pour le groupe MR.

L'intervention que vient de faire M. le Ministre-Président nous rappelle combien la situation est changeante, combien la situation est grave. Dans ces circonstances, il me semble que nous devons véritablement faire preuve de la plus grande union possible.

Je voudrais affirmer au ministre-président, à la ministre de la Santé, aux membres du Gouvernement

qu'ils ont, dans ces circonstances tout à fait particulières, la totale confiance du groupe MR. On peut revoir l'historique de cette crise, son évolution, les connaissances que l'on a eues jour après jour et tellement de choses que nous ne connaissons pas. On peut se demander si, au mois d'août, quel que soit le niveau de pouvoir, on n'a pas tous fait preuve d'un optimisme que l'on paie peut-être aujourd'hui.

Aujourd'hui en tout cas, nous savons que nous allons encore devoir pendant de longues semaines, pendant de longs mois, trouver des solutions pour permettre de sauver des gens, pour permettre que la santé de ceux-ci soit la moins affectée possible, pour permettre que l'économie dans toutes ses dimensions soit préservée, pour permettre le maintien d'une vie culturelle et sociale.

Je voudrais en terminant cette intervention répéter et dire, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre de la Santé, Messieurs les Vice-Ministres-présidents, Mesdames et Messieurs les Ministres du Gouvernement, vous avez encore un travail immense à faire ; vous en avez déjà fait énormément. Allez-y, vous avez la confiance de mon groupe.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo pour reprendre les interventions.

Je demande à l'assemblée d'accepter qu'à un moment donné M. le Ministre-Président et les collègues puissent nous quitter puisqu'ils doivent préparer la réunion du Comité de concertation, le Gouvernement étant représenté par les autres membres du Gouvernement qui restent à leur banc.

M. Liradelfo (PTB). - Il y a un secteur qui est aujourd'hui à nouveau touché de plein fouet : le secteur HORECA.

Plusieurs responsables d'organisation du secteur se sont d'ailleurs exprimés, ont exprimé leurs craintes, leurs peurs et leur désarroi. Par exemple, Diane Delen, Présidente de FedCaf, parle d'un drame social pour les cafetiers indépendants. Malheureusement, c'est bien de cela qu'il s'agit : un drame social. Elle explique également que beaucoup d'entre eux n'ont pas encore reçu l'aide du premier confinement. C'est évidemment un drame pour les travailleuses et les travailleurs de ce secteur qui, je le rappelle, est un grand pourvoyeur d'emplois en Belgique et en Wallonie.

La Belgique compte 40 000 restaurants et 12 000 cafés. Ce secteur emploie 500 000 personnes. L'arrêt de l'activité de ces nombreuses entreprises va donc avoir un impact considérable sur le pouvoir d'achat de milliers de personnes.

Cet impact ne s'arrête pas qu'au secteur de l'HORECA. Je pense notamment à toute une série de

fournisseurs de produits locaux que sont les boulangers, les bouchers, les brasseurs, ainsi qu'à de nombreux agriculteurs et éleveurs. Pour tous ces professionnels, une partie des revenus, voire l'intégralité, émane de l'HORECA. La Fédération des Industries alimentaires belge demande d'ailleurs que les aides accordées au secteur de l'HORECA le soient également aux fournisseurs.

Mais pour certains, ces situations sont dramatiques. Pour l'HORECA, le Gouvernement belge a décidé de mettre en place un doublement du droit passerelle, il a doublé les montants, et avec cet argent de nombreux indépendants touchés par la crise vont pouvoir partiellement continuer à vivre et à payer leur loyer, les courses, leurs factures. Mais pour ceux qui sont déjà en situation précaire, ce ne sera pas suffisant.

À côté de ces charges privées, il reste aussi toute une série de charges liées à l'activité professionnelle que le droit passerelle ne couvre pas du tout. D'ailleurs, les témoignages que nous recevons sont effrayants. Je pense notamment au patron du café en bas de chez moi que j'ai eu au téléphone hier qui me dit qu'il ne va pas s'en sortir. Ici, je ne parle pas d'un café qui vient d'ouvrir il y a trois mois ou quatre mois, je parle d'un café qui est une institution du quartier, que j'ai toujours connu, et aujourd'hui il risque de fermer. Ce sont vraiment des situations dramatiques.

Ces établissements, ils sont enracinés dans la dynamique de la vie de nos quartiers. On va y prendre un café le matin. Les anciens vont y jouer aux cartes l'après-midi. On va prendre un pot le soir entre amis. Ce sont des vecteurs sociaux. L'HORECA, c'est avant tout un secteur qui vit, un secteur chaleureux, un secteur qui crée des liens, du contact social.

Aujourd'hui, les indépendants du secteur attendent une réponse à la hauteur de la situation de la part de la Région wallonne concernant ces charges professionnelles, une réponse qui va les aider à traverser cette tempête.

C'est pourquoi, avec le PTB, nous proposons les mesures suivantes.

Premièrement, que les aides soient accordées automatiquement à tous les indépendants et les petites entreprises qui sont concernés par les nouvelles mesures fédérales, ce qui n'était pas le cas dans la première vague d'aides.

Lors du premier confinement, de trop nombreux indépendants ont reçu l'aide avec du retard parce que les démarches étaient compliquées, fastidieuses. Je pense que l'on se rappelle tous des couacs qu'il y a eu. On a tous aussi des témoignages des personnes qui n'ont même pas encore reçu la première aide.

D'ailleurs, je prends juste l'exemple de ma cousine qui tient une taverne à Liège qui me dit qu'elle a reçu la

première aide de 5 000 euros, elle l'a reçu à la réouverture, donc trois mois après le début du confinement.

Quatre mois après la constitution du Fonds spécial de solidarité, 2 500 indépendants n'avaient pas encore reçu la première aide de 5 000 euros. Certains ne l'auraient donc toujours pas reçu. Leur situation est gravissime. On ne peut pas se permettre des retards dans la situation actuelle. Un mois d'attente peut faire la différence entre la faillite et la survie.

Si les aides arrivent en retard, je pense que l'on est tous d'accord pour dire que les factures, elles, arrivent toujours à l'heure. C'est pourquoi nous demandons que le prochain volet d'aides soit accordé automatiquement à toutes les personnes concernées. La Région wallonne doit utiliser les informations collectées lors de la première vague d'aides et accorder ces aides à tous les indépendants à nouveau touchés. C'est d'ailleurs ce que le Gouvernement bruxellois fait avec son aide au secteur culturel. Au final, vous avez juste besoin du code NACE de l'entreprise et savoir si elle bénéficie du droit passerelle.

J'ai vu dans vos annonces, Monsieur Borsus – mais M. Borsus n'est plus là – que ce n'est pas la piste qu'il envisage, et on le regrette. C'est ne pas tirer le bilan de cette première vague d'aides avec tous les couacs que cela a comporté.

Deuxièmement, il faut que les aides de la Région wallonne permettent à ses indépendants de couvrir les charges professionnelles, puisque les charges sont toujours en cours. En effet, l'arrêt n'arrête pas les loyers, toutes les charges professionnelles continuent de tomber et la Région doit permettre à ces entreprises de les payer.

On propose donc d'accorder à chaque indépendant et petite entreprise du secteur de l'HORECA une aide journalière de minimum 160 euros par jour de fermeture, aussi longtemps que les mesures fédérales de fermeture s'appliqueront. Le montant est fixé en fonction de la taille de l'entreprise. Si la crise se prolonge et que de nouvelles mesures sont prises, cette aide journalière garantira une rentrée d'argent supplémentaire jusqu'à la fin de la crise.

Nous ne comprenons pas pourquoi vous avez encore décidé d'une aide ponctuelle, alors que seul le type d'aide journalière peut donner un avenir et une perspective. Une aide journalière garantit également que la Région sera là pour soutenir le secteur jusqu'au bout de la crise. Les indépendants et l'HORECA ne devront pas être suspendu pour savoir s'il y a une nouvelle fermeture sur le ministre va donner une prime, quel en sera le montant, jusqu'à quand... non. Une aide journalière, elle permet d'avoir des perspectives.

Enfin, il faut un filet de sécurité. Un filet de sécurité supplémentaire pour empêcher que de nouvelles

personnes tombent dans la précarité. Les témoignages d'indépendants, dont ceux de l'HORECA, qui demandent des colis alimentaires ou vont au CPAS sont nombreux et se multiplient.

La Région wallonne doit mettre en place une aide complémentaire pour les indépendants concernés par les nouvelles mesures pour les aider à payer leurs factures de gaz et d'électricité. On propose un montant, une indemnisation totale, de 202,68 euros qui est réparti comme suit :

- 95,05 euros pour les frais de chauffage ;
- 76,86 euros pour l'électricité ;
- 30,77 euros pour la facture d'eau.

Monsieur le Ministre, HORECA, petits indépendants, fournisseurs et agriculteurs, tous ces travailleurs et travailleuses du secteur ont besoin d'aide, d'aides efficaces, comme cela a été le cas dans certaines Régions de ce pays. Leur situation est catastrophique, il faudra donc que la Région wallonne prenne des mesures à la hauteur de cette situation.

On parle souvent de l'après-covid, on parle souvent du monde de demain, mais pour le secteur HORECA, le monde de demain se joue maintenant. C'est maintenant qu'on peut changer de cap pour leur donner un avenir.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - J'avais une série de questions adressées à Mme Morreale, mais vu les circonstances, je ne lui ferai pas le reproche de ne pas être présente, tout comme cela a vient d'être fait à M. Borsus.

J'ai lu avec attention la presse ce matin, notamment je me suis arrêté sur un titre d'un éditorial qui titrait ceci : « La leçon d'humilité ». J'avoue que ce titre d'éditorial mériterait d'être relu et l'éditorial proprement dit d'ailleurs par beaucoup de gens aujourd'hui.

Dans la lutte contre la propagation du virus, le *tracing* reste un des outils les plus importants à côté du *testing*. D'autres l'ont évoqué avant moi. Malheureusement, je n'utiliserai peut-être pas les mêmes mots que Mme Nikolic, mais on doit constater qu'il y a certaines défaillances. Si, lors du lancement cet été, le *contact tracing* semblait efficace, aujourd'hui, il connaît certes des ratés. La première explication réside très probablement dans le fait que les personnes infectées ou supposées infectées ne communiquent pas nécessairement l'ensemble des contacts qu'ils ont eus, que du contraire parfois. Dès lors, plusieurs personnes à risque ne sont pas contactées et peuvent ainsi propager sans le savoir le virus. À l'inverse, heureusement, d'autres citoyens qui ne sont pas nécessairement contactés par le centre, spontanément contactent leurs proches et leur font savoir qu'ils sont potentiellement contaminés ou contaminables. Il y a aussi ce type de réflexe, faut-il le souligner, malgré tout.

Aujourd'hui, lorsqu'une personne est positive, elle reçoit un SMS du *contact tracing* l'informant qu'elle sera contactée dans les 48 heures. Ce délai reste long, certes, sachant que, pour effectuer un test, une personne devra présenter les symptômes et donc qu'elle peut être infectée ou qu'elle peut peut-être infecter d'autres personnes pendant plusieurs jours.

Comme certains collègues l'ont signalé tout à l'heure, je suis moi-même aussi contacté par Facebook et d'autres messageries ou d'autres réseaux, d'autres canaux d'information. J'essaie, pour ma part, et j'engage certains d'entre vous à le faire également, de raisonner parfois. Celles et ceux qui voudraient se faire tester à tout bout de champ, parfois sans raison, d'initiative. Ce n'est pas de nature à faciliter les choses.

Pour revenir aux délais, ils s'expliquent par le manque de personnel au sein du *contact tracing*. Mme la Ministre ou le Gouvernement tout à l'heure au plus tard me répondra. Comment envisager de renforcer les actions de sensibilisation du grand public à l'importance de fournir tous les contacts, par exemple, aux membres du *Contact center* ? Quand les équipes du *Contact center* seront-elles renforcées ? Comment assurer le contrôle du respect de la quarantaine ? Par ailleurs, comment effectuer un contrôle également, la question se pose ?

Je voudrais également revenir à d'autres interventions. Dire aujourd'hui que « rien n'a été fait pendant des mois et que la première vague n'a permis de tirer aucune leçon afin de limiter la seconde vague que nous connaissons aujourd'hui » est profondément malhonnête. J'ai cru comprendre que c'est le propos qui était tenu tout à l'heure. Je trouve que c'est réellement malhonnête. Tout comme dire que « tout va bien aujourd'hui », on en fait le constat à l'instant, avec les éléments qu'on a vus, ce ne serait pas non plus évidemment honnête.

Bien que les travaux de la commission spéciale ne soient pas encore clôturés, les différents acteurs que nous avons entendus, j'ai parfois le sentiment de ne pas assister à la même commission spéciale tellement la capacité interprétative d'aucuns est grande ; c'est dommage en pareilles circonstances, je tiens à le souligner –, qu'il s'agisse de l'AViQ, de Sciensano, des représentants des fédérations de maisons de repos, des médecins généralistes, des maisons médicales, l'ont dit avec insistance : les services wallons et l'équipe du cabinet de la ministre ont mis en place des actions afin que nos institutions ne rencontrent plus les mêmes problèmes et difficultés.

Ils ont souligné pour certains, avec insistance, la débauche d'énergie – parfois, il est vrai, et Mme Nikolic l'a précisé, qui peut paraître artisanale dans certaines circonstances –, l'engagement, le dévouement et l'énergie qui ont été investis.

Avant d'aller plus avant encore, au nom de notre groupe, je souhaite, comme d'autres l'ont fait, saluer le travail qui a été fourni par l'ensemble des services, en ce compris par l'administration régionale, par l'AViQ, et leur témoigner de notre plus grand soutien dans ce nouveau marathon qui s'annonce.

Je voudrais rappeler que, dès le 25 juin, sur proposition de la ministre de la Santé, le plan Rebond a été construit autour de 13 actions afin de préparer le secteur. Heureusement, ces actions ont déjà démontré à quel point elles étaient nécessaires et utiles, notamment en ce qui concerne – et cela a été dit par d'autres intervenants – les stocks et le matériel.

Il y a un mois, nous recevions un état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan, notamment afin d'alimenter les travaux de la commission spéciale. Aujourd'hui, il serait intéressant de savoir où nous en sommes et de faire le point sur sa mise en œuvre.

Outre le plan Rebond, le Gouvernement a annoncé, mercredi dernier, différentes mesures visant à renforcer le soutien aux secteurs de la santé, de l'accueil et de l'hébergement en Wallonie. Il serait également intéressant d'avoir quelques détails en plus sur ces mesures.

Il est vrai que, faute de capacité suffisante de traitement des échantillons prélevés, les centres de *testing* – j'y reviens – connaissent des cadences que l'on peut qualifier ou juger infernales. Face à ce constat, la Conférence interministérielle a décidé de revoir la stratégie de *testing* afin de réduire la pression sur les centres de prélèvement ainsi que sur les laboratoires d'analyses.

Quatre nouveaux centres de *testing* sont annoncés. La question est de savoir, quand ils seront opérationnels, si leur capacité d'analyse totale des échantillons pourra bientôt revenir à un rythme plus élevé afin d'assurer une annonce de résultat en moins de 48 heures.

Nous serons aussi intéressés sur le fait de faire le point sur les nouvelles règles de *testing* et la mise en œuvre du *testing* à destination du personnel des maisons de retraite qui a été décidée mercredi dernier – je parle du test salivaire. Pourrait-il, dans un avenir proche, être proposé également aux résidents ?

Avant de conclure, il me reste deux-trois points à aborder – j'essaierai de laisser un peu de temps à Eddy Fontaine – concernant l'accueil des sans-abri et le manque de personnel ainsi que la situation actuelle dans les structures d'hébergement.

La période hivernale nous promet des situations malheureusement encore plus délicates, singulièrement pour les sans-abri. Le couvre-feu n'est pas de nature à les aider, que du contraire. Faute de place en milieu d'accueil, un problème singulier risque de se présenter. Le Gouvernement a proposé une approche et une aide à

l'attention des gouverneurs de province. M. Schmitz, en commission spéciale, l'a d'ailleurs salué. Il serait intéressant de renouveler l'exercice et l'expérience.

Je vais aller au plus court pour laisser un peu de temps à mon collègue.

Néanmoins, je voudrais relativiser les chiffres qui ont été cités tout à l'heure. Cela peut paraître singulier que d'oser faire cela : 50 000 résidents en maison de retraite, 2 579 cas positifs au 26 octobre, c'est 5 %. Tout à l'heure, d'aucuns évoquaient les chiffres néerlandophones en disant qu'ils étaient dans une situation bien pire que la nôtre. Oui, et c'est important de le souligner. Ceci étant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire, que du contraire. Je n'ai pas dit pareille chose.

D'ailleurs, pour parler de ma cousine – puisque d'aucuns ont plaisir à parler des uns et des autres –, elle est syndicaliste et aide-soignante en maison de retraite. Je peux vous dire que, de son témoignage quotidien, je prends la mesure de la difficulté.

J'en terminerai en disant que, heureusement, mon cher papa est sorti de l'hôpital il y a maintenant quelques jours et que j'en suis ravi. Moi-même, je suis passé par cette foutue maladie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - J'interviendrai de mon banc.

Avant de parler vraiment de toute la partie Santé-Affaires sociales, j'avais une question vraiment très précise pour le ministre-président, mais je ne doute pas que le ministre Crucke et ses collègues pourront relayer la question pour que je puisse obtenir une réponse.

Le ministre-président a parlé de la bonne coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les gouverneurs.

Il reste néanmoins une question en suspens concernant les piscines puisque si dans certaines provinces - je pense Liège et Luxembourg - la fermeture des piscines a été reprise dans la liste des lieux à fermer par les gouverneurs, ce n'est pas le cas notamment dans le Hainaut ou à Namur où les arrêtés ne mentionnent pas cette obligation.

Et donc les gestionnaires de ces lieux sont un peu dans un flou.

La circulaire de la ministre Glatigny en charge des sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles hier soit n'a

donné aucune instruction claire concernant cette fermeture.

Il me revient qu'elle attend, en fait, une décision du Gouvernement wallon pour pouvoir agir.

J'avoue ne pas spécialement comprendre puisque je pense - mais vous me confirmerez - qu'elle est, je crois, compétente sur base de la compétence communautaire du sport. La Flandre l'a d'ailleurs décidé hier sur base de compétences communautaires. La Fédération Wallonie-Bruxelles peut, je pense, prendre contact directement avec les gouverneurs sur le même modèle que ce qui a été fait pour le couvre-feu.

Mais la ministre attend, apparemment, que cela vienne de chez vous et donc ma question face à cet imbroglio juridique, pourriez-vous nous clarifier et nous expliquer finalement pourquoi il est demandé à la Wallonie de se substituer à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pouvoir faire passer cette instruction parce que du coup cela posait question aussi en termes d'aides à ces piscines et tout ce que cela impacte aussi au niveau du personnel et du chômage ou autre dont peut bénéficier le personnel ?

Je vous remercie.

J'en reviens donc maintenant vraiment à la situation d'aujourd'hui. On le sait, on l'a dit, la situation actuelle est grave, personne ne le nie.

Malheureusement, vu ce qui s'est passé depuis mars, elle était un peu prévisible. Elle était, je crois, attendue, elle était surtout redoutée.

Comme parlementaires, mon groupe y a pris sa part depuis le début, nous avons fait preuve de soutien. On a déposé à plusieurs reprises des propositions pour avoir vraiment un rôle constructif et efficace. Néanmoins, il est indispensable d'avoir un retour de la confiance des Wallons en leur institution.

Et pour retrouver cette confiance, il faut pouvoir avoir des explications claires sur les actions qui ont été prises, sur celles qui restent à prendre, et sur celles qui, constatons-le, seront impossibles à concrétiser.

Je pense qu'il y a vraiment une transparence qui doit être de mise. Nos citoyens en ont besoin, il est temps de pouvoir leur donner cette information.

Quelle est la situation dans les structures wallonnes aujourd'hui ?

Vendredi, en Commission spéciale covid, on apprenait qu'il y avait 33 clusters dans les services résidentiels pour personnes porteuses de handicap. Quels sont les chiffres aujourd'hui ? Qu'en est-il des maisons de repos ?

Je voudrais aussi vous entendre très concrètement sur trois choses que je vais détailler ci-après.

Tout d'abord, nos institutions sont-elles prêtes ? La question concerne principalement nos structures d'hébergement de nos aînés et de personnes porteuses de handicap.

Ensuite, j'aimerais aussi comprendre, avouons-le, l'échec du *testing* et du suivi de contact en Wallonie. Enfin, je demanderai également quelle est votre réponse à la situation catastrophique que connaissent aujourd'hui mentalement de trop nombreux citoyens.

Concernant les institutions wallonnes dont vous avez la responsabilité, votre gouvernement a adopté un plan rebond en juillet. Celui-ci émettait une série de mesures en lien notamment avec les maisons de repos.

Ma question : ce plan de rebond est-il aujourd'hui complètement opérationnel. Les huit équipes mobiles pluridisciplinaires annoncées pour soutenir le terrain sont-elles totalement actives ? Que font-elles actuellement ? Et comment avez-vous fait pour trouver des médecins et des infirmiers dans le contexte actuel puisque, il y a quelques jours, le Gouvernement lançait l'appel pour demander que ces profils se mobilisent pour renforcer les équipes au front.

C'est bien une preuve supplémentaire que ce personnel médical est en pénurie et ces équipes mobiles doivent, elles, être réellement composées d'un médecin et d'un infirmier. Des profils de psychologues, d'assistants sociaux ou toute autre personne formée en promotion de la santé n'auraient-ils pas pu mener aussi ces missions ?

Ce plan prévoyait des conventions de collaboration au sein des réseaux hospitaliers. Est-ce en place ? Ces collaborations sont-elles bien établies avec tous les secteurs ? Même question aussi pour le comité d'évaluation chargé de suivre l'évolution de ces conventions ainsi que leur impact. Des hôpitaux ont-ils refusé ? Si oui, pourquoi ?

J'aimerais aussi savoir si la désignation d'un médecin de référence dans chaque structure d'hébergement pour personnes en situation de handicap dans les maisons d'accueil pour public fragilisé est aussi à présent effective. Les informations sur les médecins de référence pourraient-elles être communiquées et diffusées ?

Au-delà du plan Rebond qui ne s'intéresse qu'aux institutions résidentielles, pourriez-vous aussi faire le point sur ce qui est effectif comme mesures de soutien aux acteurs du domicile dans la situation actuelle ? Ces acteurs non résidentiels sont-ils équipés comme ils ont besoin pour ne pas risquer de s'exposer à la maladie ? Sont-ils eux aussi soutenus par une intégration dans un réseau et accompagnés dans leur gestion de l'hygiène ?

Les mêmes questions se posent pour les institutions non résidentielles pour les personnes porteuses de handicap. Les mesures complémentaires annoncées la semaine dernière ne seront pas suffisantes pour que ce secteur puisse faire son travail correctement dans les conditions actuelles.

Ce plan Rebond ne dit rien non plus sur ce qui constitue pourtant la base de la lutte que nous devons mener aujourd'hui. L'OMS l'a suffisamment rappelé, il faut tester pour savoir où est le virus. Vous avez annoncé il y a peu des mesures complémentaires, en partenariat avec l'ULiège, pour le *testing* dans les maisons de repos. Sont-elles déjà effectives ? Vous annoncez 7 millions d'euros pour cette mesure, sera-ce suffisant quand on connaît l'enjeu qu'il y a derrière ?

Au cdH, on l'a dit et répété, nous demandons que des tests rapides antigéniques soient aussi utilisés pour la détection rapide du virus dans les maisons de repos et autres institutions wallonnes. Pour nous, c'est incompréhensible que ces tests ne soient pas généralisés alors qu'ils permettraient vraiment de gagner un temps précieux dans le suivi du virus.

Le Gouvernement flamand a, de son côté, annoncé un budget de 15 millions à 30 millions d'euros, rien que pour l'achat de ces tests antigéniques.

On ne peut plus se cacher derrière le fait que ces tests sont moins sensibles que les tests PCR, ils doivent selon nous faire partie de la solution. La France et la Flandre l'ont déjà bien compris.

Mme la Ministre a lancé des pistes sur le sujet, mais il est essentiel de pouvoir les généraliser et de les inclure dans la procédure de suivi des contacts.

Quelles sont les capacités de production de ces tests ? Quels sont les délais de commande ? Ne faudrait-il pas tester tous les jours pour gagner encore du temps sur le virus et écarter ou isoler au plus vite les personnes porteuses, travailleurs et/ou résidents ?

Vous avez aussi fait appel la semaine dernière aux volontaires pour venir en aide dans les maisons de repos. Pourtant, la plateforme d'aide solidaire AViQ.be est en ligne depuis avril. Combien de maisons de repos ont trouvé de l'aide adéquate via cette plateforme ? Avec votre appel de la semaine dernière, quels publics allez-vous pouvoir recruter ?

J'avoue que, sur le terrain, les infirmiers à domicile notamment, ont assez mal pris cette demande et ont eu un peu l'impression de se dire qu'ils n'étaient pas au front comme leurs confrères dans les maisons de repos. Par contre, des professeurs, des étudiants de haute école d'infirmier nous ont dit qu'ils étaient disposés à prêter main-forte. Là aussi, comment s'organiser concrètement, notamment dans la validation de stage ou dans le soutien financier qui pourrait leur être apporté ?

Vous avez aussi proposé de recourir aux ALE et aux articles 60 pour venir prêter main-forte aux maisons de repos notamment. Malheureusement, cela ressemble fort à de la main-d'œuvre bon marché, utilisée rapidement, sans réelle perspective d'insertion sociale. En plus, il faut impérativement former ce personnel, qui s'en chargera ? Quand pourra-t-on espérer avoir suffisamment de personnel parfaitement formé pour être utile dans nos institutions de soins ? Ne faudrait-il pas relancer des formations en nombre pour la formation d'aide familiale et d'aide-soignante ? Ces travailleurs et travailleuses sont aussi bien nécessaires sur le pont dès maintenant et dans les prochains mois, donc il est, une nouvelle fois, temps d'anticiper.

Il y a aussi la question importante des visites dans les maisons de repos. Les visites ont été limitées par une personne chaque quinze jours. Comment est-ce que vous pouvez assurer que les résidents bénéficieront du soutien de leurs proches alors que les directions de maisons de repos sont encore sous le choc de cette première vague et sont finalement tentées d'appliquer l'enfermement des résidents, parce que c'est vraiment ce sentiment de prison qui est constant chez les résidents, pour ne pas risquer la contamination ? Les situations de glissement étaient très fréquemment rapportées par les familles, et donc quelles sont les solutions que vous prônez pour trouver l'équilibre entre les mesures sanitaires et le bien-être des résidents en maison de repos ?

La question se pose bien sûr pour toutes les institutions résidentielles. Dans le secteur du handicap, est-ce que les familles devront encore choisir entre reprendre leur proche porteur de handicaps à temps plein à la maison ou le laisser sans visite dans l'institution ? Je vous assure que ce sont vraiment des décisions humainement très difficiles à prendre et douloureuses à vivre.

Enfin, Madame la Ministre, nous voudrions aussi que l'épuisement physique et mental de nos soignants et personnel accompagnant soient mieux pris en compte dans la gestion de la crise. On le sait, il y a eu la fameuse vague des applaudissements de 20 heures, ceux-ci ont cessé. Ils doivent faire place à un vrai soutien proactif de la part des autorités. Est-ce que vous pourriez nous faire part des premières évaluations de la mesure de soutien au secteur de la santé mentale accordé par le Gouvernement wallon au mois de juin pour soutenir nos travailleurs des secteurs de l'aide et du soin ? Cette mesure n'a pas tardé à l'époque et c'était vraiment une bonne chose, les retours étaient très positifs quant à cette mesure, mais si je ne me trompe pas, nous sommes déjà ici à mi-parcours pour ce soutien qui avait une durée prévue d'un an. Et donc quels sont les premiers enseignements à la suite de cette mesure ? Mais est-ce sur base d'une évaluation de cette mesure que vous avez décidé il y a quelques jours de mesures de soutien financier complémentaire pour le secteur de la santé mentale ?

Pour nous, malheureusement, ces mesures de renfort arrivent un peu tard. Par exemple, les 16 équivalents temps plein que vous prévoyez pour renforcer les plateformes de soins palliatifs seront-ils effectifs très rapidement ici avant la fin de l'année ?

Par ailleurs, j'émet quand même une petite incompréhension puisque dans cette nouvelle vague de mesure ni les IHP ni les SPAD ne sont inclus, alors que le travail effectué sur le terrain est remarquable, positif, et reconnu par les institutions. Alors, pourquoi ne pas avoir soutenu ce secteur cette fois-ci ?

Enfin, les services de santé mentale ne reçoivent qu'un montant forfaitaire de 5 000 euros. Vu la situation actuelle, cela est amplement insuffisant selon nous. Et donc il s'agit à la fois de permettre un renfort des services de santé mentale, mais aussi des services d'aide et de soutien des équipes professionnelles. Et donc quel soutien pour les équipes d'aide et de soins, qu'elles soient actives en institutions ou à domicile ?

Ceci m'amène à parler du point suivant sur lequel je voudrais entendre la ministre ou le Gouvernement. Le ton de la conférence de presse jeudi dernier donné par notre nouveau Premier ministre était clair : l'heure n'est plus seulement à la lutte contre le coronavirus, il est aussi à la protection de la santé mentale des citoyens. Le Premier ministre a fait appel à l'entraide interpersonnelle et à la sollicitude que tout un chacun se doit d'avoir envers les autres. Il ajoutait même que les conditions hivernales étaient propices aux difficultés de santé mentale. Les gens sont fatigués de l'isolement, des distances sociales, de l'incertitude que la situation fait peser sur leur avenir, même leur avenir proche.

Plusieurs études confirment aussi que la santé mentale des jeunes est particulièrement impactée. En Belgique, lors de la troisième enquête de santé covid-19 menée par Sciensano, les jeunes de 18-24 ans et les étudiants étaient de loin les plus touchés par l'anxiété et la dépression. En septembre, 27 % des jeunes de 18 à 24 ans étaient affectés par des troubles de l'anxiété. On n'a pas de chiffres précis sur la santé mentale des enfants pour qui, comme pour leurs aînés, la socialisation, le jeu en groupe, et cetera sont des éléments importants.

Alors, une campagne de prévention a été lancée par l'AViQ : « ne masquez pas vos émotions ». Des informations sur les aides possibles en santé mentale sont enfin reprises sur un site internet, mais promouvoir la santé mentale ne passe pas que par des affiches. Le Plan wallon de promotion de la santé adopté sous la législature précédente, qui doit à présent être mis en œuvre, prévoyait de renforcer la promotion du bien-être, de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques. L'objectif était de mener des activités communautaires et des appuis dans la communauté sur base de financements d'initiatives ou d'actions dans les maisons médicales, par exemple...

Quelles sont dès lors les mesures proactives qui tiennent compte des inégalités sociales de santé, que vous soutenez, ou que vous avez soutenues pour renforcer le bien-être et la santé mentale de ceux qui en ont le plus besoin ?

Par ailleurs, au niveau de la population générale, on le sait, certains publics sont encore peu conscients de la bonne attitude à adopter face au virus.

Des efforts de pédagogie ont été fournis avec des consignes de bulles, ou avec la règle des quatre contacts, mais dans l'ensemble ce sont des mesures qui sont souvent perçues comme arbitraires, qui ont été imposées de semaine en semaine aux citoyens. Ces changements et ces mesures seraient nettement mieux assimilés et respectés par l'ensemble de la population, si la transparence et le professionnalisme étaient de mise. C'est un peu, comme quand un médecin vous prescrit un médicament, si vous n'avez pas confiance dans ce médecin, qu'il ne vous paraît pas fiable, si vous ne comprenez pas pourquoi vous devez suivre ce traitement, il y a peu de chance pour que vous appliquiez la posologie correctement.

Là aussi, le cdH voudrait demander que des actions de communication, de vraies campagnes actives soient menées vers les publics les moins attentifs aux messages de prévoyance. Par exemple, au Canada ils ont utilisé les moyens modernes, les influenceurs pour que les messages soient diffusés et assimilés dans toutes les couches de populations. Cela commence à faire son petit bonhomme de chemin ici, mais ce n'est pas suffisant.

Ceci m'amène au troisième sujet, les tests et le suivi de contacts.

Alors, le suivi de contacts est aujourd'hui inefficace, s'il l'est, c'est parce qu'il est débordé par la vague, tout comme le *testing* d'ailleurs. Il a aussi été inefficace avant que le rebond ne devienne exponentiel. Le gouverneur du Luxembourg est venu expliquer d'ailleurs tout cela dans cette salle, il y a dix jours. Il expliquait que lorsqu'un foyer de contamination était détecté à un endroit, personne ne contactait les autorités et responsables locaux, pour comprendre comment la contamination était survenue. Que les bourgmestres et ses services devaient suppléer et prendre des mesures spécifiques sur base des informations et connaissances de terrain. Par ailleurs, malgré nos demandes répétées, il n'y a toujours aucune transparence sur les chiffres du suivi de contacts en Wallonie contrairement, à ce que *Zorg en gezondheid* publie sur son site internet.

Et donc cela pose question de l'efficacité de ce service au sein de l'AViQ et pour nous, pour qu'il devienne efficace, il faut pouvoir renforcer l'organisation et le staff de ce service, et ce, de manière urgente.

Alors, à côté de ce changement de management, il convient aussi à nos yeux de mettre en place des équipes mobiles pluridisciplinaires qui travaillent sur le terrain, en contact avec la population pour pouvoir organiser l'investigation des foyers de contamination et objectiver aussi l'origine des transmissions. Il faudrait aussi organiser et renforcer le *call center* pour le suivi des contacts et des quarantaines et lancer le *tracing* localement sur base des notifications de terrain.

Lorsque l'épidémie aura reflué, il faut absolument que les services de l'AViQ et l'ensemble du *tracing* soit prêt face à cette situation. Par ailleurs, dans la presse et sur les sites internet de nos voisins hollandais, les chiffres de suivi des contacts précisent aussi que 6 % des contaminations sont contractées suite à des voyages. En Wallonie, je n'ai pas trouvé d'information sur cette origine de contamination. Pourtant à l'approche des vacances de Toussaint prolongées, il serait utile que ce chiffre soit connu de tous, afin d'influencer au mieux le comportement des voyageurs, puisqu'on sait à quel point le retour des vacances de carnaval a joué un rôle dans la dispersion rapide du virus en Belgique lors de la première vague.

L'AViQ, au besoin avec les services de police, doit aussi jouer son rôle dans le contrôle des mesures qu'il prescrit, notamment, selon les modifications que vous avez apportées au code wallon de l'action sociale de la santé le 16 juillet 2015. Je ne reciterai pas l'ensemble de ce texte, mais il faut vraiment qu'un rôle soit pris au niveau du contrôle de ces mesures, puisque les personnes ne respectant pas ce qui est prescrit s'exposent à une amende, mais pour cela, il faut bien savoir si ces peines sont appliquées dans la réalité et quels sont les moyens déployés pour assurer ce contrôle strict des mesures, et de savoir si vous avez une vue sur le nombre de contaminations. Madame la ministre et pour l'ensemble du gouvernement aussi, je réitère donc mes trois demandes prioritaires, celles du cdH :

- le déploiement des tests antigéniques rapides prioritairement au sein des maisons de repos et centre d'hébergement pour personnes porteuses d'un handicap, pour protéger les Wallons les plus fragiles ;
- une campagne de sensibilisation utilisant les moyens nouveaux pour toucher tous les publics sur les mesures de prudence et de protections ;
- la nécessité de « restaffer » l'AViQ pour un suivi de contact efficace en lien avec le terrain.

J'espère réellement que je pourrai obtenir des réponses à ces différentes questions qui nous permettront d'y voir plus clair sur la situation et sur les actions qui sont menées pour faire face à celle-ci dans les compétences qui sont les vôtres. Je vous remercie.

M. le Président. - M. Wahl avait indiqué que plus personne n'interviendrait dans son groupe. Est-ce bien le cas ? Je vous remercie.

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Vu les circonstances, j'avais préparé une série de questions au Gouvernement. Je vais essayer de modifier quelque peu mon intervention pour avoir un propos plus général et une discussion au sein du Parlement tous ensemble.

Vous voici aujourd'hui dans un débat pour analyser cette seconde vague. Je vous avoue que j'avais espéré ne jamais devoir réintervenir dans ces circonstances.

La situation est grave, le personnel soignant est sous pression et doit déjà donner plus que de raison. Depuis des mois, nous discutons tous ensemble, nous débattons pour préparer notre société à faire face à cette seconde vague et autant dire que l'on est face à un échec. Un échec que nous essayons tous ensemble, car pour éviter cette seconde vague, nous étions tous d'accord de suivre les recommandations des scientifiques qui étaient de tester, tracer, isoler et d'avoir suffisamment de matériel pour tous. Autant dire que ces mesures sont un véritable échec aujourd'hui.

Au niveau du *testing*, nous avons concentré tous nos efforts à partir de l'État fédéral sur la capacité de *testing*. Aujourd'hui, cette capacité n'a pas encore atteint son maximum, mais le nombre de tests est quand même assez conséquent. Nous sommes le troisième pays qui teste le plus et nous allons encore augmenter cette capacité. Il y a encore du progrès à faire sur les stratégies, les procédures, sur les autres tests possibles et disponibles, mais l'on se rend déjà compte de toute la difficulté d'organisation avec le nombre de tests actuel.

Aujourd'hui, nous testons plus, nous isolons plus et notre société est complètement désorganisée. Nous le voyons dans les écoles, sur nos lieux de travail, dans nos clubs sportifs. Dès lors, l'échec est de croire que nous pouvons essayer de vivre le plus normalement possible en testant un maximum. Malheureusement, le *testing* massif n'est pas une solution à lui seul.

Au niveau du *tracing*, l'efficacité de ce dernier est en lien avec la confiance des citoyens dans un système. Autant dire qu'au vu des contacts donnés par les citoyens, une partie de la population ne fait pas entièrement confiance au système.

Est-on passé à côté d'un système plus efficace ? Le mois passé une interview de l'expert japonais au niveau du *tracing* mettait en lumière ce qui était, sans doute, une erreur stratégique de départ de vouloir faire un suivi de contact non ciblé. Au Japon, ils effectuent plutôt un suivi des clusters et recherchent plutôt les lieux de contamination. C'est un échec depuis le début, mais si l'expert japonais n'avait pas fait une interview dans un journal francophone, personne ici ne se serait rendu compte de cette approche alternative possible.

Nous avons du matériel en suffisance. Le masque pour tous est aujourd'hui rentré dans les mœurs. Il a

certainement son effet, mais on ne répète pas assez les autres gestes barrières. Le masque est, aujourd'hui, inefficace sans les autres gestes.

Nous avons perdu l'adhésion cet été. Pour comprendre, il faut se remémorer cette petite histoire que l'on nous racontait quand nous étions petits : le petit garçon qui criait au loup. En effet, certains experts ont crié au loup, au début des vacances, sans que le loup soit réellement présent. Par conséquent, pendant tout le reste de l'été, tous les villageois ne croyaient plus les experts qui criaient au loup. Par contre, ils croyaient plutôt ceux qui disaient que le loup ne reviendrait plus. Pourtant, lors de la rentrée, le loup réapparut, mais les villageois ne croyaient plus le petit garçon. Je pense que cette histoire traduit bien comment les experts ont perdu une part de leur capacité d'alerte à force de trop l'utiliser. Il faudra s'en rappeler à la fin de cette seconde vague et en préparation, plus que probable, de la troisième.

Nous devons dès aujourd'hui maximiser l'efficacité des mesures. Nous devons nous interroger pleinement sur la circulation du virus et nous devons évaluer chaque espace : transports, lieux publics, écoles, espaces créatifs, lieux de convivialité, espaces de travail. Nous devons organiser ces espaces de contact ou d'apprentissage en toute sécurité sans dogme et sans se voiler la face.

Nous devons donc réduire drastiquement les contacts et les chaînes de transmission du virus afin de diminuer les hospitalisations et les décès. Nous savons que certains lieux ont fait de gros efforts pour mettre les protocoles les plus efficaces possible. Je pense d'ailleurs que ces mesures sont certainement très efficaces. Néanmoins, il faut se rendre compte que nos activités sont foncièrement sociales et se limitent rarement aux seuls lieux de rencontre.

Le Comité de concertation a limité nos contacts sociaux pour de nombreuses semaines. Des études montrent les mesures les plus efficaces et il va falloir du courage pour prendre ces mesures efficaces, car nous ne pouvons plus attendre.

À côté des mesures pour réduire les chaînes de transmission, il faudra prendre une série de mesures de soutien. C'est ici que j'avais de nombreuses questions au Gouvernement, mais vu qu'elles étaient intégrées dans les questions orales que l'on a déposées la semaine passée, je suppose que la ministre pourra y répondre.

Aujourd'hui, je voudrais que mes propos aient aussi pour tous les députés ici présents...

Nous l'avons dit, lors du premier confinement, il y avait eu des lieux de protection, des lieux d'isolements pour les personnes les plus fragiles. Il faut qu'aujourd'hui, aux portes de l'hiver, nous fassions tous l'effort au niveau local pour mettre ces abris de nouveau en place. Je pense que c'est la ministre qui doit faire

l'effort, mais nous aussi, en tant qu'acteurs, députés d'une Région, nous devons aider les acteurs locaux à le faire sur le territoire.

Lors de la première vague, les maisons de repos ont payé un lourd tribut. Depuis lors, le plan Rebond a été mis en place – ce plan que nous avons tous appelé de notre vœu. Je voulais voir avec la ministre où en était ce plan, mais je pense que nous devons tous être attentifs à nos maisons de repos sur nos territoires. Nous savons que simplement lever les ponts-levis n'est pas suffisant. Il faudra être auprès des maisons de repos. Il faudra leur permettre d'avoir du matériel. Il faudra leur permettre d'avoir du personnel. Je pense que c'est à nous tous de le faire sur notre territoire.

La question essentielle aujourd'hui, c'est : comment allons-nous augmenter le personnel de soin aujourd'hui, mais surtout comment allons-nous l'augmenter demain ? Il ne sera plus acceptable de faire fi de ce personnel soignant. On ne pourra plus le faire travailler à flux tendu. On en pourra plus le mettre de côté.

Lors des différentes commissions, nous avons eu de nombreuses discussions sur ces subsides, le salaire des infirmières. Le Gouvernement a fait un gros effort. Malheureusement, vendredi passé, lors de la commission spéciale, on a entendu les syndicats dénoncer le manque de personnel et de ne pas avoir de perspectives à donner au personnel par rapport à ces budgets dégagés. Tous autant que nous sommes, nous savons que ces budgets vont arriver. Il faut absolument que le message arrive jusqu'aux infirmiers, au personnel de première ligne. Ils sont soutenus. Nous sommes là et nous allons le faire sur du long terme.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Chers collègues, la pauvreté est très présente en Wallonie. C'est assez paradoxal de constater, dans un pays riche comme le nôtre, que des gens sont encore obligés de choisir soit à acheter du mazout pour se chauffer l'hiver soit se nourrir ou qu'ils soient obligés de choisir entre renoncer à certains médicaments alors qu'ils en ont besoin pour leur santé parce qu'ils doivent garder de l'argent pour payer leur loyer.

M. le Ministre-Président qui a dû partir – et je le comprends – sait comme moi, parce qu'il l'a vécu dans chair, ce que signifie – et cela nous fait un point commun d'ailleurs – être un enfant pauvre. Au-delà des conséquences matérielles, du manque matériel, cela signifie aussi, par exemple à l'école, d'être rejeté parce que vous avez un vieux pantalon usé, ou tout simplement parce que vous êtes le seul de votre classe à ne pas pouvoir aller en voyage scolaire, vous êtes

montré du doigt. Je pourrais citer plein d'autres exemples encore.

Aujourd'hui, le taux de pauvreté ne diminue pas en Wallonie et la crise sanitaire que nous vivons va accentuer le problème de la pauvreté. Dans la DPR, il y a tout un chapitre sur la lutte transversale contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités. Pourtant, autant pendant la première vague qu'actuellement, nous ne voyons quasiment aucune aide directe se mettre en place pour soutenir les familles wallonnes.

Déjà en mai, un article de presse concluait que la Région wallonne était la Région la moins généreuse du pays. Avoir pris des mesures pour éviter des coupures de gaz et d'électricité pendant la crise de la covid-19, c'est bien, mais cela n'aide pas les familles à payer les factures ni les loyers. Le prêt à taux zéro pour les Wallons, le fameux Locaprêt, d'accord, mais c'est juste s'endetter. Cela ne résout pas le problème, cela le reporte, voire cela peut l'aggraver. Pourtant, les autres Régions du pays ont proposé des aides directes pour contrer le risque de tomber dans la pauvreté.

En Flandre, par exemple, un peu plus de 200 euros accordés aux ménages pour payer les factures d'eau et d'énergie. À Bruxelles, il y a une allocation loyer de 215 euros pour aider les ménages touchés par la crise.

Si c'est possible en Flandre, si c'est possible à Bruxelles, pourquoi pas en Wallonie ?

La Wallonie est-elle vraiment la région la moins solidaire du pays ? Il est temps de prouver le contraire.

C'est d'autant plus incompréhensible de ne pas le faire parce que toutes les associations de terrain et de lutte contre la pauvreté demandent des aides directes pour soutenir les familles durement touchées par les conséquences économiques de la crise sanitaire actuelle.

Quand on vous demande de mettre en place une allocation loyer covid, vous nous dites avoir déjà donné des moyens aux CPAS.

Mais je relaye ici les mots de Christine Mahy du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui dit : « Donnons du pouvoir économique aux ménages et laissons les CPAS travailler le mieux possible avec la population qu'ils avaient déjà avant et qui est encore plus fragilisée ». On sait tous que les CPAS sont pris à la gorge, on sait que les communes sont dans le rouge. Les acteurs de lutte contre la pauvreté le disent : il est plus facile de faire en sorte que les personnes ne basculent pas dans la pauvreté en les aidant directement plutôt que devoir les aider quand ils sont déjà tombés dans la pauvreté.

Le virus frappe une nouvelle fois et donc mettons en place les aides directes qui auraient dû être prises lors de la première vague.

Premièrement, mettons en place une aide complémentaire pour les ménages dont les revenus sont impactés par la crise. Que l'on soit indépendants ou salariés, d'ailleurs. Une aide directe. Il s'agirait par exemple d'une indemnisation suffisante pour permettre aux ménages de faire face à leurs factures d'eau, de chauffage et d'électricité.

Deuxièmement, mettons en place une allocation loyer du même modèle qu'à Bruxelles pour les ménages locataires qui ont également perdu du revenu.

Enfin, lors du premier confinement, le Gouvernement avait mis en place un moratoire sur les expulsions locatives qui avait été levé en juin, bien avant d'ailleurs les deux autres régions du pays, ce que le Réseau de lutte contre la pauvreté avait alors dénoncé.

Depuis lors, les expulsions ont repris et vu la crise du logement à laquelle sont confrontés les ménages wallons, il n'est pas toujours évident pour les familles mises ainsi à la rue de retrouver un toit pour s'abriter. On n'a pas toujours les parents ou des amis qui peuvent vous accueillir.

Aujourd'hui, il y a un couvre-feu, entre 22 heures et 6 heures du matin. Les gens doivent rester chez eux, ils sont obligés de le faire. Il est donc nécessaire de pouvoir avoir un logement. Il est donc nécessaire de réintroduire un moratoire sur les expulsions locatives.

À Écaussinnes, par exemple, une mère de famille est menacée d'expulsion avec ses trois enfants, expulsion d'un logement social qu'elle occupe. Il n'est pas normal que dans le cadre sanitaire actuel, des familles soient mises à la rue.

Et je termine avec les sans-abri. Il est assez cynique qu'on leur accorde, comme je l'ai entendu, une dérogation pour qu'ils puissent rester dehors pendant le couvre-feu au lieu de leur trouver un logement.

Il faut, dès aujourd'hui, activer le plan Grand Froid afin d'augmenter le nombre de lits dans les abris de nuit pour que tous puissent, à tout le moins, passer la nuit et dormir à l'intérieur.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Legasse lui a laissé 5 minutes 30.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Ministres, je commencerai par une petite citation : « Il faut prendre avec mesure le conseil des autres, car la décision finale n'engage, en termes de responsabilité, que le décideur ».

Pour parler simplement, les conseillers ne sont pas les payeurs.

Si la crise est d'abord une crise sanitaire, elle est aussi, indéniablement, une crise économique profonde.

Pour répondre à l'urgence, en mars dernier, le Gouvernement wallon a pris rapidement des mesures fortes. Quoi qu'on en dise, il s'est constamment adapté à l'évolution de la situation.

De nombreuses vagues d'aide économique se sont succédé ce qui montre, si besoin en est, que le Gouvernement a pris conscience de la situation au fur et à mesure de l'évolution de cette situation.

Encore récemment, le Gouvernement a décidé de mesures de soutien complémentaire pour l'HORECA, l'événementiel, les voyageurs, les commerçants ambulants et d'autres secteurs lourdement frappés par les mesures de sécurité sanitaire.

Suite aux dernières décisions de fermeture des secteurs HORECA et bars, l'objectif du Gouvernement a été immédiatement de réduire l'impact économique direct de cette mesure pour les indépendants et les entreprises touchées en première ligne.

Une indemnité spécifique aux entreprises HORECA a été octroyée sur base des effectifs d'équivalents temps plein.

Un soutien renforcé a également été accordé pour le secteur toujours à l'arrêt et je pense en particulier au secteur événementiel et aux voyageurs dont j'ai déjà parlé, mais aussi les autocaristes, les forains, les traiteurs, les discothèques, les photographes et un secteur qui n'a jamais été abordé au sein de nos commissions, le secteur des graphistes et des imprimeurs.

Au départ, ces entreprises étaient éligibles si elles démontraient une diminution de 60 % de leur chiffre d'affaires semestriel. Vu la prolongation de la crise, le Gouvernement a décidé de faire passer ces interventions de 15 % à 30 % du chiffre d'affaires trimestriel. Il a également prévu de doubler le montant minimum d'intervention pour passer de 1 500 euros à 3 000 euros.

Si je vais trop vite, vous le dites, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

Il a aussi prévu d'augmenter les montants des différents plafonds pour aller jusqu'à une intervention de 40 000 euros pour les entreprises qui comptent plus de 50 équivalents temps plein.

Au total, c'est donc 154,4 millions d'euros que le Gouvernement mobilise pour cette nouvelle vague d'aides wallonnes, qui s'ajoute aux aides des autres niveaux de pouvoir. Soutenir l'économie, c'est aussi soutenir l'emploi. Si des entreprises reçoivent logiquement des aides pour faire face à cette crise, nous estimons aussi que ces aides doivent servir prioritairement à préserver l'emploi.

En matière d'emploi également, le Gouvernement s'adapte via notre ministre Christie Morreale et la résurgence du covid-19 aura un impact économique et social majeur. Par exemple, dans le secteur des titres-services, dans lequel les emplois sont fragiles. Afin d'éviter les drames sociaux importants, le Gouvernement wallon soutient financièrement les 40 000 travailleuses et travailleurs du secteur des titres-services en compensant les pertes de nouvelles annulations de prestations.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé d'octroyer un montant forfaitaire de 5 000 euros par entreprise qui a son siège social en Wallonie pour le mois d'octobre. Vous me direz : « Et les mois de novembre et décembre ? » Une mesure de compensation des heures rémunérées, mais non prestées sera mise en place de manière à maintenir l'emploi de ces travailleurs et travailleuses.

Le nombre de chercheurs d'emploi ne cesse d'augmenter. On recense sur les six derniers mois 50 % de nouvelles inscriptions au FOREm concernant des travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la crise du covid. C'est pour cela que 60 nouveaux conseillers, chargés d'un accompagnement instantané au FOREm, sont mobilisés pour aider les personnes à retrouver de l'emploi.

Je passe toutes les mesures qui ont déjà été prises, celles que je viens de citer s'ajoutent à toutes celles qui ont été prises par le passé. D'autres mesures, à moyen et à plus long terme, sont mises en place. Je vous passe le détail, puisqu'il ne me reste qu'une minute. Je clôturerai donc mon intervention ici, en rappelant encore ici que l'adaptation et l'anticipation sont les leitmotifs d'une stratégie réfléchie et basée sur le long terme qui s'ajoutent aux mesures d'urgence que la situation nous impose.

Je rappelle également à la ministre, à qui l'on fera certainement rapport, d'insister sur le respect des mesures de distanciation et les mesures de protection au niveau des employeurs. Il y a encore un article ce matin qui précisait que bon nombre d'employeurs ne respectaient pas l'ensemble de ces mesures.

En conclusion, le Gouvernement wallon, que je remercie par l'intermédiaire de ses ministres et par votre intermédiaire également, n'est pas resté inactif, comme on peut l'entendre, n'est pas resté attentiste. Il a essayé d'évoluer en fonction de l'évolution de ce foutu virus qui n'est pas encore prêt à nous quitter.

Je terminerai par une pensée pour tous les travailleurs, qu'ils soient dans le secteur médical, les indépendants, tout le milieu économique, tous les citoyens, en leur disant : « Tenez bon ! »

M. le Président. - C'était presque parfait, Monsieur Fontaine.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Mesdames et Messieurs les Ministres, le 10 octobre dernier, le Bureau fédéral du Plan prévoyait que l'économie belge se contracterait à hauteur de -7,4 % du PIB cette année, mais qu'en 2021 une partie de la perte serait rattrapée par un effet rebond, avec une croissance de +6,5 % du PIB. Le Bureau précisait toutefois que le scénario ne tenait que si la reprise en Belgique et à l'étranger n'était pas compromise par de nouvelles mesures de confinement généralisé. Or, on le voit, nous vivons cette deuxième vague et de nouvelles mesures drastiques parce que nous sommes touchés de plein fouet.

Sans savoir exactement ce que seront les prochaines mesures, on sait déjà que la croissance 2021, telle qu'espérée par le Bureau fédéral du Plan, a du plomb dans l'aile.

La vraie question se pose donc maintenant pour tous les secteurs les plus durement touchés par la crise économique qui succède à la crise sanitaire.

Comment aider au mieux ces secteurs ? Comme Mario Draghi, l'ancien président de la Banque centrale européenne, je pense que les États doivent prendre leurs responsabilités. Pour lui, la dette publique des États peut gonfler pour protéger les citoyens et l'économie contre les chocs dont le secteur privé n'est pas responsable. Pour faire cela, il faut des finances publiques saines. Il faut utiliser chaque euro, mais chaque dépense doit être une dépense utile.

Les moyens du budget 2021 doivent être consacrés aux secteurs les plus touchés. On les connaît, des collègues viennent de les citer : les forains, l'événementiel au sens très large, les voyageurs, les autocaristes, les secteurs associatifs et sportifs, l'HORECA, le transport privé, le *retail* et la construction.

Dans le cadre de cette crise et d'un soutien à tous ces secteurs, nous nous sommes vus, avec le groupe cdH, une force de propositions. Nous avons donc déposé des textes : une résolution pour les voyageurs et autocaristes, une résolution pour l'HORECA, une proposition de décret qui vise à inclure les ASBL à caractère économique dans les aides et une proposition de décret qui vise à amplifier le prêt Coup de pouce en prêt Coup de main. Je ne vais pas ici tous les citer. J'en cite quelques-uns parce qu'aucun des textes que nous avons proposés n'a été adopté, mais certaines idées ont été utilisées.

Nous reconnaissons qu'il y a eu des soutiens et des choix qui ont été posés par le Gouvernement pour soutenir les entreprises et les indépendants. Parfois, ces choix ont été partiels, tardifs ou laborieux.

Dernier exemple, début septembre, le Gouvernement a annoncé qu'il débloquait 50 millions d'euros pour

aider l'événementiel. Le 24 septembre, le Gouvernement adoptait un arrêté. Nous sommes aujourd'hui le 28 octobre et l'arrêté n'a toujours pas été adopté en dernière lecture. Il y a sans doute le temps du Conseil d'État, mais n'était-il pas possible d'avoir une extrême urgence dans ce cadre ?

C'est ma première question pour le ministre Borsus : quand les dernières aides annoncées par le Gouvernement, la fameuse quatrième vague, à destination de l'HORECA, de l'événementiel et des secteurs lourdement touchés seront-elles disponibles ? C'est une question concrète sur le timing.

En Flandre, sans attendre le contenu des dernières mesures fédérales de fermeture, le Gouvernement avait déjà annoncé la relance d'une prime de compensation qui était déjà appliquée en été.

On peut comprendre le retard qu'il y a eu pour la première vague d'aides, mais aujourd'hui tous les secteurs sont en train de trinquer. Les risques de reconfinement et de fermeture sont bien là – ou les fermetures sont déjà là – et il est important d'avoir des aides rapides.

Au-delà de cette aide numéraire directe, l'autre problème des entreprises est l'accès au crédit. Nous avons eu, avec M. Borsus, des discussions autour des différents chiffres qu'il nous a communiqués, et je l'en remercie.

Sur les mesures Réaction et Ricochet, on se rend compte que Réaction représente 553 dossiers, dont 395 sont clôturés, et un prêt de 1 745 000 euros. Ricochet, c'est 422 dossiers et 3,67 millions d'euros de prêts conjoints via la SOWALFIN. Pour ces deux dispositifs, ce sont moins de 10 millions d'euros prêtés aux entreprises. J'ai oublié de dire qu'il y avait aussi 5,47 millions d'euros de prêts garantis.

Pourquoi a-t-on une si petite somme alors que l'on pourrait en activer plus ? C'est parce qu'il y a un rôle trop important laissé au secteur bancaire dans ces prêts. Si les banques ne jouent pas le jeu, il n'y a pas de possibilité de décrocher un prêt du côté régional. Or, pour beaucoup d'indépendants et d'entreprises, le risque est clair : que le problème de liquidités ne se transforme dans quelques semaines ou quelques mois en crise de solvabilité. La réponse urgente à apporter, c'est d'injecter des liquidités durables.

Ma deuxième question pour le ministre Borsus, c'est : considérant le succès mitigé de ces mesures et donc un problème de calibrage – en tout cas, c'est que nous pensons –, n'est-ce pas le moment d'avoir une réforme radicale de ces deux aides, Réaction et Ricochet, pour aider plus efficacement nos entreprises et nos indépendants en manque de liquidités ? C'est un deuxième sujet sur lequel j'aimerais entendre le ministre.

Pour certains secteurs, comme les secteurs associatifs et sportifs, la réponse que le Gouvernement a souhaité apporter, c'est la création d'un fonds Rayonnement. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler lors de la dernière plénière. Le principe de ce fonds paraît simple : il est logé dans les compétences du ministre-président, il est doté de 20 millions d'euros déjà pour 2020 et il doit permettre d'octroyer – pour le moment, sans critères et sans cadre réglementaire – des subsides à des activités essentielles à l'image de la Wallonie. Cela veut sans doute dire des projets pour quelques-uns, mais d'autres qui seront potentiellement oubliés.

Nous pensons au cdH que cette solution méconnaît complètement la réalité du tissu associatif. Il y a plus de 109 000 associations et fondations qui sont actives dans notre pays – je parle du pays –, 10 600 emplois du personnel et nous pensons donc que le tissu associatif mérite un plan et un réel soutien de la part du Gouvernement.

En synthèse par rapport aux différents enjeux, je transmets ici les différentes suggestions que l'on veut constructives en matière économique.

La première demande est la mise en œuvre rapide et efficace administrativement des dernières annonces du gouvernement, mais aussi des futures annonces. Nous ne doutons pas qu'il faudra des aides complémentaires. Il ne peut plus s'écouler plus d'un mois entre une annonce du gouvernement et l'aide, la concrétisation pour le secteur.

Nous suggérons une automatisation des aides octroyées.

La première tranche de 3 000 euros promise par l'HORECA peut-être payée automatiquement sur un engagement sur l'honneur de respecter les conditions.

Pour tous ceux qui ont déjà été soutenus lors de la première vague, on les connaît, on sait ce qu'ils font, on a leur numéro de compte, le solde pourrait être payé sur dossier justificatif. Pour nous, il est mieux de faire un contrôle a posteriori des aides octroyées basées sur le principe irréfragable de la confiance plutôt qu'un contrôle administratif a priori qui empêche ces secteurs de bénéficier d'aides dont ils manquent cruellement pour le moment et à court terme.

Je pense que cette possibilité, Monsieur le Ministre, est d'autant plus aisée maintenant que lors des premières aides puisque la Région a maintenant une banque de données des entreprises et des indépendants en suite des deux premières vagues d'aides.

La deuxième suggestion est d'avoir des aides et des prêts qui sont davantage calibrés à destination des secteurs les plus durement touchés.

Plutôt que l'octroi de primes forfaitaires, la plupart des secteurs qui sont touchés, je les ai cités au début de mon intervention, souhaiteraient des aides et des prêts calibrés qui correspondent à leur structure d'activité, à leur type d'activité et à leur coût.

De quelle analyse détaillée des secteurs disposez-vous? On connaît la liste de ces secteurs, nous ne doutons pas que vous êtes en contact avec eux, n'y aurait-il pas moyen d'analyser avec leurs représentants les réponses les plus appropriées en fonction du secteur?

Je pense aussi qu'il ne faut pas oublier parmi ceux-là ceux qui ne sont pas forcément obligés de fermer, mais dont les situations économiques sont en train de se dégrader fortement étant donné les différentes mesures de restriction et le fait que certains ne vont plus dans certains magasins, soit par crainte, soit parce qu'ils ont moins de besoins en fonction de la situation, soit parce qu'ils sont eux-mêmes dans des situations financières difficiles.

Une troisième demande, pour le secteur événementiel, nous demandons la mise en place d'un système assurantiel, analogue à celui qui a été mis en place par la Flandre. Il y a une assurance événement. Les difficultés pour le secteur sont simples: ils ne savent pas quand ils pourront travailler, ils ne savent pas à quelle date ils peuvent prévoir un événement, ces questions empêchent de planifier quoi que ce soit. La Flandre a donc imaginé un système de remboursement en cas de non-réalisation in fine de l'événement. C'est un mécanisme qui a déjà été validé par l'Europe en septembre. Monsieur le Ministre, nous vous proposons d'y réfléchir et de s'en inspirer au niveau de la Région wallonne: un système assurantiel pour tout le secteur événementiel.

Enfin, une quatrième demande/suggestion: un plan pour les secteurs associatifs et sportifs. Pour nous ces secteurs font partie de ceux qui ont été oubliés, nous demandons la création d'un fonds de soutien à l'associatif avec un mécanisme qu'il soit sous forme de primes, de prêts. D'ailleurs, les moyens du fonds de rayonnement de la Wallonie devraient pour nous y être réaffectés, nous l'avons suggéré au moment de l'ajustement budgétaire. Nous continuons avec cette proposition, le tissu associatif wallon est vraiment une richesse à préserver. Sans soutien, ce sont peut-être des pans entiers de notre vie sociale, sportive, culturelle, de nos vies de quartiers, de villages qui risquent de disparaître ou d'être vraiment mis à mal. Nous souhaitons vous sensibiliser, Monsieur le Ministre, puisque énormément d'associations sont aussi des acteurs économiques qui ont du personnel et qui créent réellement ce tissu social dans notre région.

Je vous remercie d'avance pour votre écoute sur ces quatre propositions et sur les deux questions plus

précises que j'ai posées et que vos collègues vous transmettront.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - L'heure est grave, il faut absolument éviter la propagation exponentielle du virus et aplatis la courbe. Nous l'avons déjà dit de nombreuses fois, mais je pense que nous ne le dirons jamais assez.

Je vais aborder ici le volet économique et effleurer le volet territorial via les permis d'urbanisme.

Je salue particulièrement le retour de M. le Ministre Borsus. Je replace mon propos dans son contexte et dans le contexte des interventions de MM. Hazée et Evrard.

Fin de la semaine passée, on a eu différentes mesures de la première vague. Le Gouvernement wallon a serré la vis, pris des mesures sévères. La communication fut malheureusement un peu brouillée. Le ministre-président a dit lui-même qu'il pouvait comprendre la perplexité. Ce que l'on peut, ce que l'on veut retenir aujourd'hui, c'est le coup de frein drastique dans les contacts physiques, tout en essayant – c'est la différence par rapport à la première vague – de prendre en considération des enseignements de cette première vague sur les risques sociaux et sociétaux que comporte tout confinement, tout *lockdown*. On a beaucoup insisté, sur ces risques, mais on ne le fera jamais assez.

Des choix économiques ont été posés pour cette deuxième vague, à commencer par les secteurs qui n'ont jamais rouverts ou si peu: les discothèques, le monde de la nuit, l'événementiel, les forains. Puis, le 19 octobre, le couperet est tombé à nouveau sur l'HORECA qui avait déjà beaucoup souffert.

La fermeture de l'HORECA, plus la restriction des déplacements, là, je me fends d'un petit commentaire personnel, mais je n'ai entendu personne encore ce matin parlé du couvre-feu. C'est peut-être révélateur, tellement le mot est fort. Je pense que cela nous a tous impacté. C'est quand même une mesure que nous n'avons jamais vécue à ma connaissance, peut-être en voyage, mais en Wallonie aucun membre de cette assemblée, je pense ne pas être la seule concernée. Cette restriction dure des déplacements, la fermeture de l'HORECA, la fermeture progressive de certaines représentations culturelles, jusqu'aux écoles supérieures et secondaires aujourd'hui, entraînent inévitablement la diminution d'une série d'autres activités en cascade. Même si ces mesures drastiques ont laissé transparaître une volonté d'amortissement de l'impact économique autant que possible, une sorte de lissage financier et économique, où jusqu'aujourd'hui les commerces, les entreprises, les petits indépendants continuent de fonctionner, souvent au ralenti, mais continuent quand même. C'est la mesure de l'impact justement sur ce

fonctionnement qui continue, mais qui est ralenti par toutes les séries de mesures en amont.

À quel degré fallait-il confiner ou faut-il confiner ? Faut-il fermer ? Pour quelle durée ? L'équation est loin d'être simple. Loin de moi l'idée de la simplifier. Elle évolue chaque jour, en fonction d'autres paramètres que ceux qui sont strictement économiques : le degré de contagion, la fatigue des soignants, des travailleurs, des enseignants, des citoyens, la lassitude et l'état général de la population. On a aussi beaucoup appris de cette première vague.

Ma question, Monsieur le Ministre, est générale. Elle concerne la stratégie générale de la Région et sa stratégie économique en particulier. Vous avez certainement tous lu comme moi que le débat tourne autour d'une question qui est bien posée, en tout cas qui, au groupe Ecolo, nous taraude, c'est : vaut-il mieux une fermeture complète mais courte, ou une réduction de l'activité sur des périodes plus étendues, étant donné qu'il y a un impact inévitable, quoiqu'on en dise et quoiqu'on en veuille, sur toute une série d'autres activités économiques.

Quels seront et quels sont les critères qui sont utilisés pour apprécier la stratégie à déployer en Région wallonne ? De quelle nature sont ces critères ? Cela nous permettra évidemment non pas de prédire le futur, mais à minima d'envisager des perspectives et de pouvoir en débattre.

Cela, c'était pour ma première question transversale, générale, sur la stratégie économique de la Région wallonne. Notre propos d'écologiste est encore et toujours la conscience de l'urgence et des mesures à prendre, tout en permettant à chacun de survivre pour pouvoir se redéployer dans de meilleures conditions, plus résilientes, nous l'espérons.

Je vais commencer évidemment toute une série de questions plus ponctuelles de survie, en essayant de ne pas répéter ce que mes collègues ont pu déjà dire, notamment sur le secteur HORECA.

Le secteur HORECA est particulièrement touché. Il a déjà souffert énormément du premier confinement. C'est un secteur qui est en supporte beaucoup d'autres, économiques, mais aussi sociaux. On n'a pas été jusqu'à relever la dimension sociale de l'HORECA. Si je prends vraiment le bout de la chaîne, au Café suspendu, les SDF, on en a parlé, on a parlé des problématiques sociales évidemment, mais l'HORECA est aussi un vecteur de contacts sociaux et de solidarité très important. C'est un secteur qui a besoin d'énormément de main d'œuvre, qui touche de nombreux emplois. C'est un secteur économique qui est territorialement ancré. On a souvent l'occasion d'avoir le débat en commission par rapport à la relocalisation de l'économie.

Enfin, c'est un secteur pour lequel la période de la fin d'année est cruciale. Vous savez comme moi, Monsieur le Ministre, que la fin de l'année influence le chiffre d'affaires de toute l'année de ce secteur. C'est le cas pour beaucoup d'activités économiques, mais l'HORECA en particulier.

Je vous demanderai donc de rentrer dans le détail et de donner les mesures spécifiques à l'HORECA qui ont été mises en place. On salue d'ores et déjà l'amélioration du dispositif qui adapte l'aide à la taille des établissements via le critère du nombre d'emplois. On a donc pu le lire notamment dans la presse. C'est une bonne chose, c'est une amélioration. Les critères s'affinent.

Nous voudrions avoir aussi comment se combinent ces aides régionales par rapport aux aides fédérales. On a évoqué ce matin les aides fédérales et les 500 millions d'euros d'aides supplémentaires, je ne reviendrai pas dessus.

Pouvez-vous également nous faire le point sur les autres secteurs qui sont fortement impactés ? Je l'ai dit à l'entame de mon propos, c'est tous ceux qui n'ont jamais pu rouvrir, le monde de la nuit, les discothèques, et cetera, mais aussi tous ceux qui ont vu leur activité fortement diminuer. On a parlé des autocaristes, des agences de voyages, les plasticiens, les forains, sujet cher. J'ai assisté notamment à une belle discussion de mon collègue Rodrigue Demeuse avec vous : les forains seront-ils aussi soutenus ?

M. le Président. - Puis-je vous demander de conclure ?

Mme Cremasco (Ecolo). - Oui.

Dans le cadre de cette discussion sur l'HORECA, je voudrais faire un point particulier sur les dispositifs d'action sociale. Les restaurants sociaux doivent-ils répondre aux mêmes conditions que l'HORECA ? Ne pourrait-on pas imaginer des dérogations pour ne laisser personne sans au moins un repas chaud journalier en Wallonie ? Si ce n'est pas de votre ressort, avez-vous pris des contacts avec vos homologues fédéraux ?

Je voulais terminer par cette notion sociale, vous aurez compris qu'elle est très importante pour nous, et la question de la gestion générale également.

M. le Président. - Nous terminons par Mme Lekane, il reste 12 minutes au PTB.

La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Je pense qu'il y a encore Mme Pavet après moi.

J'interviendrai sur la situation des travailleuses et travailleurs des titres-services, un secteur qui a prouvé ces dernières années son utilité. On parle en effet de

150 000 travailleurs en Belgique, dont 98 % sont des femmes. Ces travailleurs sont une aide indispensable pour beaucoup de ménages, ce n'est d'ailleurs pas étonnant qu'un ménage sur cinq fasse appel à leurs services, mais pas que. Bien souvent, elles sont la seule compagnie de la journée de certaines personnes. Sans elles, beaucoup de gens ne pourraient pas vivre dans des conditions d'hygiène correctes et se sentiraient fort seuls.

Notre société a besoin de ce métier et a besoin que des travailleuses soient capables de le faire, parce que c'est loin d'être un métier facile. Pour le PTB, il est évident qu'il n'y a pas de sous-métier. Par contre, des sous-payés, malheureusement, il y en a, et les aides-ménagères des titres-services sont bien placés pour le savoir.

Les salaires sont parmi les plus bas, environ 11,8 euros bruts de l'heure. La plupart du temps, elles font un salaire à temps partiel, ce qui fait un salaire moyen mensuel de 880 euros bruts, c'est beaucoup trop peu, quand on sait le côté pénible que comporte leur boulot. Après une année de travail, la plupart des travailleuses se plaignent de douleurs physiques. La probabilité d'être en incapacité de travail à long terme est de 260 % pendant les cinq années qui suivent l'entrée dans le système des titres-services. C'est énorme.

La crise sanitaire a amplifié les problèmes financiers des aides-ménagères, qui auront perdu au moins 30 % de leur salaire. Des mesures ont été proposées aux employeurs pour maintenir le salaire de ces femmes, mais le constat est que très peu d'entreprises ont joué le jeu. Vous l'avez d'ailleurs dit en commission, Madame la Ministre, seules 366 entreprises ont fait appel aux mesures que vous aviez proposées pour maintenir la rémunération complète des aides-ménagères. Ce n'est presque rien comparé à l'ensemble du secteur. Les travailleuses ont donc été très durement pénalisées parce que l'on n'a pas réussi à maintenir leur salaire.

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau dans une situation sanitaire catastrophique. Dans le secteur des titres-services, les travailleurs ne peuvent actuellement pas se permettre de ne pas aller travailler parce que la perte salariale est trop importante. Pourtant, les risques sont bien présents. Comment vont-elles faire lorsqu'elles auront comme consigne de se mettre en quarantaine ou qu'il y aura une diminution de la demande ? Qu'est-il prévu pour garantir leur salaire dans ces deux cas ? Ne devriez-vous pas, pour éviter que la compensation n'arrive jamais aux travailleuses, leur envoyer directement, plutôt que de passer comme lors de la première vague par les entreprises ?

Je vous remercie et j'espère que vous pourrez répondre aux questions.

(Applaudissements)

M. le Président. - Il me revient de féliciter Mme Lekane dont c'est la première intervention dans notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). - Pour contrer la propagation de la pandémie, les rassemblements de toute sorte ont été annulés ou limités. Ces mesures étaient nécessaires, mais elles ont impacté financièrement une grande partie de la population. Mme Lekane vient de parler des titres-services.

Un autre secteur qui a été parmi les plus touchés, c'est le secteur de la culture. Nonante-trois pour cent de perte de chiffre d'affaires lors de la première vague. Cette diminution d'activité a impacté en Wallonie environ 60 000 personnes. À titre de comparaison, c'est 15 000 de plus qu'à Bruxelles. Pourtant, si l'on se fie aux actes du Gouvernement pour aider ce secteur, on pourrait croire qu'ici, en Wallonie, il n'y a pas un seul artiste, qu'il n'y a pas un seul technicien tant les aides sont inexistantes.

La Région flamande et la Région bruxelloise ont, elles, dès la première vague octroyé des aides directes aux travailleurs et travailleuses de la culture qui avaient été impactés dans leurs revenus. La Région bruxelloise en est même à la deuxième série d'aides. En Wallonie, rien du tout, pas un euro.

Ma première question sera simple. Trouvez-vous cela normal ?

Le secteur de la culture, je ne sais pas si l'on doit encore le rappeler, c'est grâce à eux que l'on réussit aussi à surmonter cette crise, grâce aux livres, grâce à la musique, grâce au cinéma. Malgré les situations difficiles, on a pu voir des artistes aller faire des représentations gratuitement dans les maisons de repos en dessous de la fenêtre des patients pour redonner un petit peu d'humanité à toute cette crise. Malgré cette solidarité, rien en retour. Il est temps de leur offrir une solidarité aussi afin qu'ils puissent eux-mêmes affronter cette crise en toute dignité.

Le manque de soutien est criant, est encore plus criant que l'on arrive à cette seconde vague. Entre les deux vagues, les travailleurs de ce secteur n'ont pas vraiment pu reprendre leur souffle, ils n'ont pas vraiment pu sortir la tête hors de l'eau, qu'ils étaient déjà confrontés de nouveau à ce mur. Le mur, c'est le reconfinement dont on parle depuis les menaces de reconfinement dont on parle depuis le début de cette séance.

À de nombreuses reprises, on a interpellé la ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa réponse est systématique la même : « Mon Gouvernement a fait sa part ». Cela veut dire quoi

concrètement ? Cela veut dire que les structures déjà subsidiées en Fédération Wallonie-Bruxelles sont aidées par un fonds d'urgences, mais cela veut dire aussi qu'il y a en plein d'autres, des structures non subsidiées, qui se retrouvent sur le carreau. Cela veut dire qu'il y a des milliers de travailleurs qui ne sont pas rattachés à des structures subsidiées qui sont également sur le carreau depuis le début de la crise.

D'un côté, pour résumer un petit peu, pour que ce soit clair pour les gens, la situation complètement surréaliste à laquelle on assiste ici – surréaliste, c'est pour rester polie. D'un côté, on a la Fédération Wallonie-Bruxelles qui nous dit qu'elle ne peut pas venir directement en aide aux travailleurs de la culture et, de l'autre côté, on a le Parlement wallon qui nous dit que la culture n'est pas sa compétence.

Ma deuxième question : y a-t-il une compétence qui s'est perdue au fil des dernières réformes institutionnelles ? Puisque, ce qui semble possible en Flandre, ce qui semble possible en Région bruxelloise ne semble pas possible ici en Région wallonne.

Une petite lueur d'espoir : on a entendu le ministre Crucke à la dernière séance plénière du 14 octobre parler, non pas de l'ensemble des travailleurs de la culture, des artistes – c'est déjà cela – en disant que la Région wallonne allait devoir, à un moment donné leur apporter une aide d'urgence.

Pour nous, il ne s'agit donc pas de compétence, mais plutôt de réelle volonté politique. C'est pourquoi on ne vient pas qu'avec des questions, on vient aussi avec des propositions. Le PTB a mis sur la table une proposition de résolution semblable au type d'aides qui a été accordé à Bruxelles, donc une aide ici de 2 000 euros par travailleur ayant subi des pertes de revenus et l'on envisage un fonds de 6,7 millions d'euros nécessaire pour pouvoir accorder cette aide en Région wallonne.

Ma dernière question est : comptez-vous soutenir cette proposition du PTB pour venir en aide, de manière urgente, au secteur de la culture et à tous ces travailleurs qui se retrouvent face à cette deuxième vague ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Dans l'ordre des réponses du Gouvernement, celui-ci m'a fait part de ce que Mme Morreale allait intervenir avant l'interruption de midi et que les autres interviendraient alors après les questions urgentes et d'actualité.

La parole est à Mme la Ministre Morreale, qui m'a indiqué qu'elle pouvait contenir son expression en 20 minutes.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes. - Merci pour votre souplesse et l'amabilité de mes collègues, Willy Borsus et Philippe Henry, qui acceptent que je puisse m'exprimer avant pour pouvoir continuer les extrêmes urgences de la situation auxquelles nous devons faire face.

Je vais commencer par quelques éléments et puis je compléterai globalement.

Quelle est la stratégie de *testing* ?

La stratégie a évolué parce que le taux de contaminations est globalement très important et trop important, qui fait en sorte que, malgré le fait que la Belgique ait été un des exemples au niveau européen en matière de tests et de nombre de tests ou dans le benchmark du *tracing*, ce système ne peut tenir que quand le nombre de contaminations reste stable. Si la situation bascule et que la limite est dépassée, les mesures de prévention classiques ne peuvent pas suffire.

Quand le *testing* – pour utiliser des propos un peu péjoratifs repris par certains collègues députés – foire, cela veut dire que c'est la sonnette d'alarme, cela veut dire qu'il faut activer d'autres choses et cela veut dire qu'il faut diminuer drastiquement le nombre de contacts sociaux.

C'est la raison pour laquelle on a plaidé progressivement pour un reconfinement partiel avec des mesures de plus en plus difficiles pour l'ensemble de la population dont on mesure l'impact. Cela a notamment été évoqué par Mme Cremasco. Imaginer un couvre-feu, ce sont des mesures qui, a priori, ne sont pas des mesures que ni mon parti, ni le MR, ni Ecolo n'auraient souhaité prendre, mais qui sont adaptées à la situation à laquelle nous vivons et à laquelle nous sommes confrontés.

Beaucoup de contaminations, cela veut dire aussi beaucoup de tests. Même si la Belgique a été capable de passer de 30 000 à 60 000 tests par jour, globalement, la situation aurait nécessité des dizaines et des dizaines de milliers en plus. Il a donc fallu prioriser en parallèle des mesures de reconfinement partiel.

Ce qui a été proposé par le commissaire « corona », c'était de réorienter la priorité sur les symptomatiques. Pour les asymptomatiques, ce qui est important – ce qu'Alain Maron dit d'ailleurs depuis le début –, le message à la population, c'est : si l'on en est contact avec une personne qui a été contaminée et que l'on a été à moins de 1,5 mètre sans masque, alors on s'isole. C'est la première mesure. C'est mieux si l'on est testé, mais, pour se protéger et protéger les autres, c'est d'abord s'isoler. La proposition de Pedro Façon, le commissaire du Gouvernement, a été de dire : « On va proposer cela momentanément, le temps de diminuer les contacts, revoir la courbe et reprendre par la suite une situation qui sera plus maîtrisable ».

On me dit que, dans tous les pays où l'on repasse à du confinement partiel, on interrompt grosso modo le *testing* et le *tracing* classiques vu la situation. Carole Schirvel, la commissaire adjointe « covid », l'expliquait d'ailleurs il y a plusieurs mois au Gouvernement wallon quand elle était encore à l'AViQ.

Dans les conditions actuelles de dépassement de la capacité du *testing*, à partir du 21 octobre et jusqu'au 15 novembre, la priorité de *testing* est donnée aux personnes symptomatiques qui nécessitent une hospitalisation ou qui entrent dans une collectivité résidentielle.

À partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 15 novembre, les contacts à haut risque et les voyageurs revenant d'une zone rouge – à haut risque, selon le formulaire d'autoévaluation – sont priés de se mettre en quarantaine pendant dix jours, mais ils ne seront plus testés systématiquement, à l'exception du personnel de santé. Les mesures vont sans doute être élargies à la police et d'autres métiers essentiels.

Qu'avons-nous décidé à l'issue de cela ? Comme message politique, nous avons considéré – vous le savez, je l'ai demandé en permanence – que l'on puisse tester les collectivités de manière préventive. Je vous l'ai expliqué maintes fois, d'un point de vue scientifique, cette mesure ne semble pas rencontrer d'accord au niveau du Risk Assessment Group. Je pense que cette formule était sans doute – j'entends les scientifiques et je ne veux pas m'y substituer, je ne le suis pas –, la situation était peut-être différente en fonction de la situation de contamination à laquelle on était confronté aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle je me suis exprimée et nous nous étions entendus au sein du Gouvernement wallon au préalable. Si le Fédéral était amené à devoir revoir ses priorités, pas par souhait, mais au vu de la situation et la pression, nous souhaitions prendre le relais en complément des mesures fédérales pour assurer toutes les alternatives possibles pour pouvoir protéger les plus fragiles des fragiles, à savoir, les personnes âgées qui vivent dans les collectivités.

Les alternatives qui existent sont soit des tests d'antigènes rapides, soit des tests salivaires ou, mieux, par gargarisme – qui sont des tests améliorés – et qui s'ensuivent d'une technique PCR.

Il se fait que l'université de Liège a été soutenue par le Gouvernement wallon dans le cadre des mesures que le Gouvernement wallon avait prises – il avait notamment décidé d'augmenter de 20 millions d'euros la recherche – et, dans ce cadre, a dégagé 4 millions d'euros pour pouvoir soutenir l'université de Liège qui a non seulement recherché, mais aussi trouvé des mesures qu'elle a éprouvées sur ses étudiants et sur le personnel de l'université.

Donc, nous avons eu un contact avec M. Bureau, qui a dit qu'il trouvait aussi que vu la situation, cela aurait sans doute plus de sens de le faire dans des populations à risque. Nous avons vu les médecins pour discuter avec eux de ceux qui devaient être testés. Ils ont proposé, vu les tests qui étaient mis à la disposition et achetés par la Wallonie, de tester le personnel pour éviter les fausses routes à l'égard des résidents – puisque vous savez qu'il y a parfois des problèmes de déglutition, et cetera –, pour éviter qu'il y ait des situations très problématiques ou dangereuses pour les résidents, on choisisse le personnel. En effet, c'est globalement le personnel qui, sans le vouloir, amène une contamination.

Dès lors, en surveillant chaque semaine, on va tester si cette formule a du sens. Ce sont des moyens considérables que la Région met sur la table – 7 millions d'euros – pour essayer de trouver des solutions en monitorant de manière plus stricte et complémentaire. Évidemment, le test fédéral reste d'application pour les personnes qui rentrent en collectivité pour la première fois.

La stratégie fédérale reste à partir du moment où l'on a deux cas suspects ou positifs où l'on peut retester tout le monde en nasopharyngé. Cela nous permettra dès lors de monitorer s'il y a une alerte. L'université nous dit « entre 15 et 36 heures, je vous donne les résultats ». Elle organise elle-même la logistique et est en train de travailler d'arrache-pied – nous avons encore des réunions jusqu'à dimanche soir très tard pour modaliser les choses et nous assurer que le fonctionnement puisse se dérouler de la manière la plus optimale possible et la plus rapide possible afin de pouvoir le mettre en place.

Dans les prochains jours, l'université et nous-mêmes viendrons avec une expression sur la mise en place concrète que j'ai demandée à l'université. Nous voulons un système qui peut fonctionner, donc on le teste d'abord sur une maison de repos – c'est ce que nous allons faire –, sur une seconde maison de repos et, puis, comme le Fédéral l'avait fait, une sorte de crash test quand il est passé par plusieurs dizaines de milliers de tests dans les maisons de repos pour le *testing* préventif.

Cela va-t-il fonctionner ? Je pense qu'il faut un peu d'humilité et, qui plus est, d'humilité collective. Le RAG considère toujours aujourd'hui qu'un *testing* préventif systématique n'est pas la solution ni ce qui est préconisé.

Néanmoins, nous allons essayer et si cela s'avère positif – je pense que notre responsabilité est de tout faire pour essayer d'être aux côtés des personnes les plus fragiles et, particulièrement des personnes âgées dans les collectivités –, alors cela ouvre des tas de perspectives qui dépassent largement le secteur de l'action sociale, parce que, malheureusement, à l'issue du rebond que nous vivons aujourd'hui, nous aurons sans doute un troisième rebond. Et donc, pour continuer à vivre avec ce virus, il va falloir qu'on s'adapte et qu'on

voie s'il est possible de l'utiliser sur d'autres types de populations, de manière plus large pour permettre à un maximum de monde de pouvoir avoir une vie sociale, culturelle, éducation, et cetera. Voilà pour les tests.

Sur le manque de personnel dans les maisons de repos. Nous avons pris un certain nombre de mesures fortes en plus de toutes les mesures rebond que j'avais déjà détaillées largement depuis juin et que nous avons prises pour outiller au mieux les maisons de repos. Qu'est-ce qui a manqué en mars-avril ? Cela a été dit maintes fois, ce qui a manqué c'est le matériel de protection, et c'est le *testing*. Elles ont le matériel de protection, elles sont outillées par le stock stratégique wallon et par le stock qu'elles ont et nous avons des tests qui existent au niveau fédéral et qui sont complétés en plus – peu importe si les scientifiques ou si certains scientifiques trouvent que cela n'aura pas d'utilité – on va essayer, et l'on va tout faire pour voir si ce monitoring peut être utile.

On a aussi mis des moyens supplémentaires, en plus des EMU que l'on avait déjà lancés, des OST, et cetera dont on a parlé, pour dégager des moyens pour mettre du personnel type article 60, ALE, et une enveloppe de 30 millions d'euros, 30 millions d'euros, pour que les maisons de repos puissent anticiper et engager du personnel. Et nous avons continué avec le travail entre l'AViQ et le FOREm pour faire en sorte d'être le plus proactifs possible, à la fois en relançant – elle n'a pas été relancée puisqu'elle existe depuis mars – et cet été, ces derniers mois, ces dernières semaines, l'AViQ avait boosté notamment la plateforme aviq.solidaire.be sur les réseaux sociaux et nous avons lancé des appels au niveau du Gouvernement depuis vendredi, qui a été suivi d'effet. On a plus de 1 200 personnes qui se sont inscrites depuis vendredi sur cette plateforme, donc c'est positif. C'est du personnel, principalement du personnel rémunéré puisqu'il y a des moyens, mais c'est aussi une possibilité pour des étudiants d'être rémunérés et nous sommes en contact permanent, notamment avec Pierre-Yves Dermagne pour lever les quelques freins sur les heures supplémentaires possibles en défiscalisant pour que les étudiants puissent apporter aussi leur contribution.

On met vraiment tout en place pour les aider et pour les outiller le mieux possible. Si vous avez – donc des millions et des millions d'euros, je pense que la Wallonie, et Jean-Luc Crucke l'avait dit en début de crise : « ce n'est pas l'argent qui va nous freiner, l'argent est au service de la santé ». Et je pense que ce gouvernement en a conscience puisque jamais on n'a freiné de dépenses pour essayer d'être le plus utiles possible.

Alors on a pris de nouvelles mesures. Plus de 25 mesures transversales en plus que les mesures qu'on avait déjà évoquées, que vous m'aviez conseillées ou pour lesquelles vous m'avez largement interrogée. Avec les tests salivaires par gargarisme, avec l'ouverture de

quatre villages de dépistage et du renfort de personnel par les centres de dépistage. Ce sera possible après le confinement ou le reconfinement partiel que nous vivons ou qui sera peut-être plus fort dans les prochaines heures ou dans les prochains jours. Mais on le met déjà en place d'abord en permettant à ce que du personnel, autre que les médecins ou les infirmiers, puisse tester. Des loges, des étudiants en médecine, des sages-femmes, des puériculteurs, et cetera qui peuvent tester. Donc cela élargit, cela ne fait pas de pression, cela fait moins de pression sur les médecins généralistes. Les villages covid, parce que le Fédéral a mis à disposition un modèle maintenant village covid qui nous permet de pouvoir les déployer, notamment en Wallonie, sûrement sur Charleroi, sur Liège et sur Namur.

Nous avons dégagé aussi un million d'euros et demi en plus pour engager une personne pendant six mois dans les 37 centres de dépistage pour assister administrativement les équipes en place, et vous avez été plusieurs à attirer mon attention sur le fait que les moyens qu'on avait dédicacés devaient être complétés par une aide en personnel. Et donc cela en tient compte. De l'aide administrative et en secrétariat pour les médecins généralistes, là aussi, on a utilisé les leviers qu'on avait via les cercles de médecins généralistes. C'est par ce biais qu'on peut intervenir, donc on donne des moyens supplémentaires dans les cercles de médecine généraliste pour qu'ils puissent engager du personnel administratif et avoir une pression moins forte et se concentrer sur les malades et sur les situations du nombre de contaminations qui ont augmenté.

Les renforts supplémentaires en personnel et financiers dans les maisons de repos.

En plus des EMU, qui existent au sein de l'AViQ et l'inspection aussi qui a été formée, mobilisée et envoyée dans les maisons de repos, les centres d'hébergement pour personnes handicapées, éventuellement les centres de santé mentale, nous avons décidé de renforcer, parce que l'on voit que les contaminations montent rapidement. M. Yves Coppieters, dans le cadre de l'étude que nous lui avons demandée, m'a dit oralement – je n'ai pas encore eu l'occasion de lire totalement l'étude, je ne sais pas si elle est arrivée en tant que telle – qu'il y avait une perméabilité quand il y avait des contaminations dans la population, l'effet retard sur les hôpitaux, c'était la deuxième étape, et puis après les centres d'hébergement. Il disait que c'était inéluctable que, dans une situation où il y a une épidémie plus forte, cela rentre, partout malgré le matériel de protection, malgré l'hygiène, malgré le *testing*. Malheureusement, il dit que c'est inéluctable.

On a lancé de nouvelles équipes mobiles d'infirmières, avec 18 infirmiers indépendants, 5 000 chèques ALE de travailleurs de réinsertion dans des établissements pour aînés pour aide-ménagères et du personnel logistique complémentaire, pour soutenir les

structures d'hébergement dans diverses tâches, comme la distribution du repas, les activités au profit des résidents, le nettoyage accru, l'application des mesures d'hygiène et renforcer le personnel de manière générale, on a mis 1,5 million d'euros pour 5 000 chèques pour engager du personnel ALE et 250 personnes sous statut articles 60.61. C'est en tout cas le chiffre qui était possible, que nous a donné la Fédération des CPAS que je remercie pour les contacts constructifs et réactifs que nous avons pu avoir.

De nouveaux moyens financiers aussi pour compenser les pertes de lits inoccupés des dépenses additionnelles liées à la crise, que ce soit le personnel, que ce soit le matériel ou les aménagements, un budget additionnel de plus de 10 millions d'euros dégagé jusque fin 2020 pour compenser ces pertes financières des lits inoccupés, auxquels on ajoute un montant forfaitaire de 400 euros par lit agréé pour un montant global de près de 20 millions et la poursuite des immunisations financières qui étaient aussi demandées par le secteur jusque fin mars 2021, qui sont bien entendu conditionnés au maintien du personnel, au fait de ne pas verser de dividendes. Ce sont des conditions qui tombent sous le sens pour chacun d'entre nous, mais auxquelles nous avons été attentifs. Ces aides, ce sont 30 000 euros.

On a aussi une quinzaine de mesures de renfort, de soutien dans les secteurs sociosanitaires et en emploi. Vous savez que l'on a eu un accord avec le Fédéral pour pouvoir permettre – cela fait plusieurs semaines – que les infirmiers à domicile, infirmiers indépendants, puissent travailler dans les maisons de repos et puissent être rémunérés. C'est un dispositif qui permet clairement de pouvoir activer pour quelques heures des infirmiers, pour lesquels avant ce n'était pas possible puisqu'ils étaient payés à l'acte et la maison de repos l'est au forfait. Ce dispositif a pu être levé déjà il y a plusieurs semaines.

On a des conseillers accompagnement instantané du FOREm qui aident les personnes à regarder, à matcher, à faire matcher les offres d'emploi aux demandes des maisons de repos ou des clusters, en général de toutes les maisons de repos et centres d'hébergement. On a pris aussi un certain nombre de mesures à la Région suite au CODECO de vendredi, mais je n'y reviens pas parce que le ministre-président en a parlé et sur le reconfinement partiel, vous connaissez les mesures.

Sur la stratégie de *testing*, je vous ai aussi donné les informations.

Sur la communication qui est différente, le ministre-président a répondu dans son intervention, je n'y reviens pas.

Sur le manque de personnel et les mesures trop tardives pour le renforcer, une invitation a été lancée aux associations représentatives des infirmiers et des

fédérations des infirmières ou réseaux locaux multidisciplinaires ainsi qu'aux services intégrés de soins à domicile de la Région. Des réunions sont encouragées pour élaborer un accord-cadre. On a établi des rencontres de discussion pour faciliter les échanges entre les institutions et le secteur à domicile, mais celui-ci est aussi sous pression avec notamment des sorties anticipées de patients. Déjà, cette aide apportée du secteur à domicile par la prise en charge de patients pour désengorger les hôpitaux est une aide précieuse pour l'ensemble des systèmes d'écosystèmes de soins.

Après un webinaire organisé par ma collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 15 octobre, le monde de l'enseignement des hautes écoles et celui universitaire ont aussi été mobilisés par Mme Glatigny. Les provinces ont également sollicité l'aide de ces agents paramédicaux, l'appel à de l'intérim, à des jobistes, des étudiants lorsqu'ils sont en période de disponibilité, pour le personnel non soignant. Le FOREm organise de nouvelles formations en pénurie pour permettre à plus de gens d'être formés pour les tâches qui peuvent sortir des missions de l'infirmière. Les chèques ALE, je vous en ai parlé.

Je pense que toutes ces mesures sont activées soit depuis plusieurs semaines, soit en renfort, et que tous les collègues de toutes les entités qui peuvent apporter des réponses viennent en renfort pour essayer de dégager du personnel et mobiliser du personnel pour venir au front, puisqu'il y a des malades et des gens qui sont écartés.

Je pense que, dans les maisons de repos particulièrement, le personnel qui est malade doit être écarté et remplacé. C'est un point d'attention sur lequel nous travaillons et c'est pour cela que l'on a aussi dégagé beaucoup de moyens.

Alors, on a aussi, vous le savez, les 260 millions de l'accord non marchand avec le budget et les 100 millions de 2021 qui ont bien été inscrits dans le budget que nous allons voter, mais je peux vous dire que dans le cadre du conclave, pas une seconde ce point n'a été remis en cause bien entendu, et les discussions vont débiter.

Il y a un travail considérable préparé par l'administration pour s'assurer que les chiffres soient au plus près de la réalité, pour que la négociation soit la plus intense et la plus courte possible, pour que cela soit opérationnel, comme nous nous étions engagés au premier janvier 2022.

Sur les hospitalisations des résidents et l'impact de l'augmentation des cas covid, bien sûr, plus il y a d'hospitalisations plus on va supprimer des consultations, des interventions chirurgicales qui étaient programmées, forcément cela a un impact, c'est évident. Et les hôpitaux sont sous pression donc ils essaient de raccourcir au maximum la durée d'hospitalisation sans

mettre en danger les gens, mais en disant « il faut qu'il y ait un maximum de possibilités pour accueillir tout le monde ». Cela a des impacts sur tout le monde évidemment, sur chacun d'entre nous, si l'on a un accident, sur nos familles, et cetera, c'est évident.

On a depuis trois semaines, une réunion de concertation hebdomadaire et programmée entre les fédérations hospitalières, les fédérations maison de repos, l'AViQ et mon cabinet. L'objectif est de prendre connaissance des difficultés de chacun des secteurs et d'agir non pas en les opposant, mais en s'épaulant dans cette crise sanitaire. Un courrier a été corédigé par les fédérations hospitalières et les maisons de repos en concertation avec l'AViQ et le cabinet. L'objectif est de remettre l'accent, tant pour les secteurs de l'hébergement pour aînés que pour le secteur hospitalier, sur les points essentiels, comme le transfert à l'hôpital de résidents dont l'état clinique jugé par un professionnel de santé le nécessite, ne pas souffrir d'exception liée à l'âge, on en a beaucoup discuté, l'âge n'est pas en soit une question d'hospitalisation.

Je le dis, je l'ai redit à Frank Vandebrouck. Il est tout à fait aligné, cela a été exprimé en conférence interministérielle, sous peine de manquer au devoir d'assistance aux personnes en danger d'un point de vue légal dans les services d'urgence, les médecins sont tenus d'examiner tous les patients qui se présentent. Si la prise en charge des résidents nécessite certains moyens thérapeutiques non disponibles en maison de repos et de soins, l'hospitalisation sera rapidement planifiée selon l'avis du médecin. Monsieur le Président, je vois que je dépasse un peu mon temps de parole.

M. le Président. - Je voulais simplement préciser qu'il restera 20 minutes pour l'ensemble des membres du Gouvernement. Donc, si vous voulez aller au delà, il n'y a pas de soucis, mais le temps est en train de s'épuiser. Mais continuez puisque M Borsus vous a donné l'injonction de continuer.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - M Borsus me dit priorité santé.

En ce qui concerne la sortie d'un résident de l'hôpital, la même logique est d'application. Tant qu'un patient a besoin de soins hospitaliers, il reste hospitalisé. Dans le cas d'un re-transfert de patient de l'hôpital vers la maison de repos,

un contact doit s'établir de la même manière entre les professionnels de la santé pour définir les modalités requises en tenant compte des conditions sanitaires du pays et de la capacité des maisons de repos d'accueillir le résident dans de bonnes conditions. Il apparaît que certaines maisons de repos refusent d'accueillir à nouveau leur résident malgré que ce dernier ne nécessite plus une hospitalisation, chacun a son rôle à jouer.

Lors de la première vague, il y a eu un comité qui a été composé de fédérations hospitalières, ministre de la Défense, qui a décidé d'arrêter l'ensemble des activités collectives ou planifiables au sein des hôpitaux pour concentrer la majorité des moyens sur la lutte contre le covid. Bien entendu, les soins urgents ainsi que les thérapies nécessaires à la vie comme les chimios, les dialyses, et cetera, avaient été maintenus. Cette décision n'a bien sûr pas été sans conséquence : l'arrêt des activités, les consultations non urgentes, et cetera. ont retardé de nombreux diagnostics, on a déjà eu l'occasion d'en discuter un certain nombre de fois. Pour la préparation de la deuxième vague, il avait été décidé d'essayer de préserver la capacité des soins des hôpitaux le plus longtemps possible en mettant en place un programme d'interruption des activités électives sur base d'étapes d'une classification, vous savez le 1A, le 1B, et cetera.

Sur le sans-abrisme, M Hazée on est évidemment conscient de la situation des plus vulnérables et dans le train de mesures, nous avons pris des mesures de soutien importantes pour les relais sociaux, les Gouverneurs des Provinces du Brabant et du Luxembourg, des moyens additionnels de 450 000 euros pour garantir une offre de services en toute sécurité. C'est aussi des moyens que nous avons pris, je vous donnerai toutes les informations détaillées nécessaires, en lien avec le couvre-feu et les sans-abris, puisque les relais sociaux de Mons et de Tournai m'ont informé d'une concertation intervenue avec les autorités communales pour aborder la problématique des personnes sans-abris et des mesures pour garantir la sécurité. Tous sans pénaliser ce public fragile. Les gouverneurs sont aussi sensibilisés aux publics vulnérables.

Alors sur le *tracing* et le contrôle de la quarantaine. Nous avons effectivement des agents de terrain, nous avons dans le cadre du *call* des agents de *call*. Au 1er septembre, 90 personnes en équivalent temps plein. Au 27 octobre, 245 personnes en équivalent temps plein en plus des agents de terrain. Le début novembre, le 2/11, nous aurons 328 personnes en équivalent temps plein.

Parmi les tickets d'index au cours de la dernière semaine, du 19 au 25, pour 47 % d'entre eux un *tracing* complet a pu être réalisé dans les 48 heures. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réponses ? Soit ils ne répondent pas, soit il n'y a pas de collaboration souhaitée, c'est un nombre minimal, mais cela existe, soit les messageries, soit ils n'ont pas encore été contactés.

Le délai moyen actuel pour appeler les patients index est de 41 heures, une fois que l'on a le résultat. Je peux communiquer évidemment au président le détail précis des patients index et du nombre de personnes. De la même manière, je vais vous transmettre ce que font les scriptes et les sanctions sur le non-respect de la quarantaine.

Madame Vandorpe, j'ai encore malheureusement des dizaines de pages, Monsieur le Président, est-il possible pour pouvoir raccourcir mon intervention de vous transmettre les documents de réponse ?

M. le Président. - Bien évidemment, si vous nous les transmettez, nous les joindrons au procès-verbal de la réunion et l'ensemble des parlementaires aura accès à l'information adéquate.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - En matière de santé mentale, d'handicap, de pauvreté, de travailleurs ALE, de l'application Coronalert, cela prendrait objectivement encore une bonne demi-heure si je devais vous donner l'ensemble des informations de manière détaillée. Comme d'habitude, en toute transparence, je mets à disposition toutes les informations nécessaires. On va vivre des moments compliqués dans les prochains jours et semaines, comme je l'ai fait pour la première vague, je voulais exprimer que je restais totalement disponible, quelle que soit l'heure pour les parlementaires de la majorité ou de l'opposition pour toute proposition qui permettrait de pouvoir apporter d'autres réponses que nous n'aurions pas encore évoquées. Je pense que la gravité de la situation nécessite non pas de se faire des coups politiques, mais de s'unir et de se serrer les coudes. Sachez que, quelle que soit la couleur politique des uns ou des autres, c'est la santé qui passera avant tout. Toutes les solutions constructives seront examinées exactement de la même manière que si cela était de ma formation politique ou la majorité. On va vivre des moments difficiles, mais tout ce que la Wallonie pourra faire pour trouver des alternatives et des soutiens au fédéral dans cette crise, nous le ferons de manière forte avec beaucoup d'adaptations et de souplesse. J'en termine, en pensant surtout, que nous n'avons pas à nous plaindre même si nous travaillons beaucoup. Je pense surtout à ceux qui sont occupés pour le moment sur le front, tous les travailleurs que ce soient les soignants ou tous ceux qui ne sont pas visibles, mais dont le travail est absolument nécessaire au fonctionnement de la situation que nous vivons aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chers collègues, je vous propose de suspendre ici nos travaux.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 39 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, nous en arrivons à l'heure des questions au Gouvernement.

QUESTION URGENTE DE M. COURARD À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RECONSTITUTION D'UNE FILIÈRE PORC SUITE AU RETOUR DU STATUT « INDEMNÉ DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE » »

QUESTION URGENTE DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE POUR LA PESTE PORCINE AFRICAINE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions urgentes de :

- M. Courard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reconstitution d'une filière porc suite au retour du statut « indemné de la peste porcine africaine » » ;
- M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la sortie de crise sanitaire pour la peste porcine africaine ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, on vient d'apprendre une excellente nouvelle, puisque nous allons récupérer notre statut « indemné PPA », c'est-à-dire que le problème de la peste porcine africaine est résolu, normalement. Je souhaitais vous interroger pour savoir un peu quand nous allons pouvoir récupérer officiellement ce statut-là, voir avec vous quels sont les dégâts qu'a engendrés cette peste porcine. Malgré les aides qui ont été apportées par le Fédéral et la Région, on me dit que quelques éleveurs ont connu de grosses difficultés et ont peut-être cessé leur activité. Avez-vous des informations ?

Je voulais aussi surtout vous demander : qui demain ? Comment va-t-on recréer la filière porcine ? Quel soutien allez-vous apporter ? Sachant que le porc est exporté à 85 %, cela signifie qu'il faut redéployer toute une politique pour permettre aux porcs de se

réexporter comme ils l'étaient précédemment dans le cadre de la reconstruction des marchés.

Voilà en bref mes questions concernant cette filière porc à laquelle on tient beaucoup, et l'on espère qu'elle recevra le soutien qu'elle mérite après toute la souffrance subie.

M. le Président. - La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Madame la Ministre, depuis l'apparition de la PPA en Gaume il y a deux ans, des efforts conséquents ont été déployés pour endiguer sa progression, casser la chaîne de transmission. Ces efforts ont été portés, voire parfois supportés, par de nombreux acteurs de terrain, les éleveurs qui ont dû purement et simplement cesser l'élevage de porcs en Gaume ; les forestiers, qui n'ont plus eu accès pendant de nombreux mois à leur forêt, à leur bois ; le secteur touristique, les chasseurs, puis notre administration, l'administration wallonne et fédérale, qui ont consenti de très gros efforts pour endiguer cette maladie.

Le bout du tunnel se rapproche, mon collègue l'a dit, la Belgique plaide à présent auprès des autorités européennes pour recouvrer son statut « indemne ». Pas question pour autant de baisser la garde. Ma question va porter sur la stratégie, non plus la stratégie de gestion de crise, mais de sortie de crise, puisque c'est cela dont il s'agit. Pouvez-vous partager avec nous votre stratégie de sortie de crise ?

M. le Président. - Le Gouvernement a décidé de donner d'abord la parole à Mme Tellier.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, merci pour votre question. Je laisserai évidemment mon collègue répondre sur les aspects qui le concernent plus spécifiquement au niveau de la filière porc. Un cadre général d'abord.

Hier, la Belgique a officiellement déposé une demande auprès de l'Europe pour récupérer le statut « indemne PPA ». Nous devrions avoir la réponse de l'Europe dans le courant du mois de novembre.

Cela ne veut pas dire que, du tout au tout, nous allons arrêter la lutte contre la peste porcine africaine. Comme vous le savez, cela fait un peu plus de deux ans que cette épidémie s'abat sur le sud de la Province de Luxembourg. Je remercie d'ailleurs mon prédécesseur qui avait entamé le travail en la matière. J'ai donc pu continuer cette stratégie. On voit aujourd'hui qu'elle a payé, puisque nous envisageons une sortie progressive.

Cette stratégie de sortie de crise implique pour nous une vigilance importante en maintenant notamment un

certain nombre de principes de précaution relativement au maintien des clôtures jusqu'au moins le premier trimestre 2021, en continuant la prospection, la destruction de sangliers dans la zone et ainsi que les tests PPA des sangliers qui auront été détruits, trouvés morts ou chassés.

Néanmoins, je voulais profiter du temps – et je vois qu'il est déjà dépassé – que j'ai ici pour saluer le travail considérable qui a été mené par les différents agents, que ce soient les agents du DNF, du DEMNA, les différents partenaires, notamment les scientifiques, mais également les chasseurs qui ont été mobilisés pour mener à bien ce travail conséquent. Je les en remercie chaleureusement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je voudrais m'associer aux remerciements adressés à l'ensemble des interlocuteurs cités par Mme Tellier.

Monsieur le Député, en ce qui concerne la filière porc, dans la foulée, de la reconnaissance du statut « indemne », une réautorisation de repeuplement sera alors publiée. Ce texte est en voie de préparation, on s'attend à sa publication en décembre.

Effectivement, on a une période intermédiaire où l'impact économique pour les éleveurs reste important et où, à mon avis, il faut continuer à travailler pour les soutenir avec le maintien des aides annuelles liées aux pertes de revenus des producteurs de la zone infectée.

De façon générale, on sait aussi que, indépendamment des producteurs de porcs, l'activité économique forestière et l'activité touristique ont été également impactées. Dès lors, le volet économique, indépendamment du succès que l'on peut souligner à ce stade entre nous, doit aussi retenir toute notre attention.

Merci aux uns et aux autres.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Je voudrais remercier Mme la Ministre et M. le Ministre pour leurs réponses. Je compte vraiment sur eux pour redynamiser et donner de l'espoir pour la filière porc qui est indispensable et qui est une de nos fiertés, notamment en province de Luxembourg, mais aussi pour l'ensemble du pays.

Je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour leur demander de relever également un autre défi qui est la consommation à prix modéré du gibier local. Quand je vois que les étals se surchargent de gibiers extérieurs

alors qu'on en a en quantité en Wallonie, c'est un peu dommage aussi.

Je crois que le porc et le sanglier, en particulier, sont deux défis à relever.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - On restera prudent avant de sortir complètement de cette crise qui a énormément impacté toute une région, mais cela reste une excellente perspective. C'est une très bonne nouvelle et je pense que c'est aussi un « ouf » de soulagement, à la fois pour le secteur touristique, pour les forestiers, pour les éleveurs plus tard en Gaume s'ils peuvent reprendre leur activité.

Encore une fois, et je m'associe aux remerciements de l'ensemble des acteurs de terrain qui ont travaillé jour et nuit littéralement pour pouvoir se débarrasser de cette maladie. C'est au moins une nouvelle positive dans une période qui n'est pas simple.

**QUESTION URGENTE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AGENCE DE VOYAGES DE LA PROVINCE
DE HAINAUT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'agence de voyages de la Province de Hainaut ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois, la Province du Hainaut tire la sonnette d'alarme presque atteinte du syndrome de Calimero, comme quoi ils vont devoir licencier du personnel, qu'il n'y a plus assez d'argent pour financer notamment le projet des zones de secours.

D'un autre côté, on apprend hier, via le Conseil provincial, que la Province du Hainaut dispose de sa propre agence de voyages et joue un peu au « club med ». Ce n'est apparemment pas récent. L'ASBL Teralis propose une série de destinations en France, au Bénin, au Maroc, en Israël, depuis plus de 50 ans. L'ASBL a donc pour mission de gérer les différents sites de manière à les rentabiliser au maximum.

Deux sites sont entretenus par du personnel provincial, ainsi que deux agences, une à Tournai et une à Charleroi où il y a également du personnel provincial. J'ai pu retrouver les chiffres pour 2017 – je n'ai pas eu le temps d'avoir toutes les données –, la province a octroyé 960 000 euros en 2017 à cette ASBL qui joue le rôle d'agence de voyages.

Je pense, Monsieur le Ministre, qu'à l'heure actuelle où tout le monde doit faire des économies, où tout le monde doit gérer en bonne gouvernance, en bon père de famille, je pense qu'il est temps de rappeler à l'ordre la province de Hainaut. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, j'ai bien entendu votre question.

Tout d'abord, je dois vous dire que je peux comprendre que cette publication peut susciter interrogations ou perplexité, en temps de crise sanitaire, ou encore comme vous l'avez indiqué, dans le cadre de la reprise progressive des dotations communales dans les services d'incendie. Dotations et reprises que je compte mener à bien.

Vous répondre qu'il appartient à chaque province, évidemment, en vertu du principe d'autonomie de déterminer ses compétences et de pouvoir rentrer dans les clous de ce que nous lui demandons.

Enfin pour ce qui concerne la problématique en elle-même, je ne sais pas si c'est des villages de vacances, je pense qu'il appartient au Conseil provincial, aux différents conseillers provinciaux d'interpeler si la demande ne leur paraît pas pertinente. Je pense que ce sont les principes qui guident l'autonomie communale et provinciale et les rapports qu'ils ont avec la Région wallonne.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je suis un peu perplexe par rapport à votre réponse parce que je pense, il y a une tutelle sur les provinces et donc à un moment, il faut quand même leur rappeler leur mission essentielle. Vous l'avez dit, en pleine crise sanitaire, il y a énormément d'agences de voyages privées qui mettent la clé sous le paillason parce que c'est vraiment le secteur qui est en crise. Ici, ils viennent de sortir la brochure pour annoncer les voyages pour le mois de décembre et pour toute l'année 2021. Il y a quasi un million de subventions qui est donné par la province, et donc il faut se demander si les élus de la province du Hainaut vivent sur la même planète que nous ou s'ils sont encore à un siècle en retard. Je vous remercie.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN DE LA FN HERSTAL À LA CAMPAGNE DE DONALD TRUMP »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien de la FN Herstal à la campagne de Donald Trump ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la filiale américaine de la FN Herstal a affiché son soutien à Donald Trump durant cette campagne électorale pour la présidence des États-Unis.

Donald Trump, ce candidat qui s'oppose frontalement aux valeurs et objectifs politiques de notre Gouvernement, et même de toutes les familles politiques de ce Parlement. Cette filiale étant indirectement propriété à 100 % de la Région, comment expliquer cette situation et quelle est la marge de manœuvre du Gouvernement à cet égard ?

Mais surtout, cette marge a-t-elle évolué depuis la polémique précédente sur le sujet et on se souvient que la question s'était déjà posée lors de la campagne présidentielle précédente, et la réponse du Gouvernement à l'époque était que la filiale était autonome sur ce type de soutien et qu'en gros, on ne pouvait rien faire ?

Dès lors, avez-vous au moins fait part de votre désapprobation à ce sujet, et avez-vous étudié des possibilités de remédier le cas échéant à l'impuissance dans laquelle on se trouve par rapport à ce type de soutien ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, comme vous le savez, la réalité américaine est à cet égard différente de ce que l'on peut observer en Europe et chez nous.

Nonobstant cette réalité, je trouve que l'expression de ce soutien est totalement inopportune et inadéquate,

d'autant que cette question avait déjà été précédemment posée à mes prédécesseurs notamment. Dès lors, j'ai demandé au président du Conseil et à la SRIW en qualité d'actionnaire de prendre les mesures nécessaires, de manière à ce que ce genre d'expression ne soit plus une réalité à l'avenir et comment, à travers une adaptation du code de conduite de l'entreprise ? Ce serait en effet une mesure générale que je préconise. Il n'appartient pas aux filiales de nos entreprises wallonnes d'intervenir dans les débats politiques de quelque pays que ce soit.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je laisse mes collègues d'abord applaudir cette réponse parce qu'elle est tout à fait positive, donc je vous remercie de nous la donner. Je pense qu'on peut souligner aussi que soutenir la NRA de façon générale est déjà assez regrettable, mais en tout cas que rien n'obligeait la FN America à afficher sur son propre site une bannière en soutien à ce candidat qui serait grotesque s'il n'était pas si dangereux.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA NON-PARTICIPATION DE LA SONACA À LA CONSTRUCTION DE LA CAPSULE SPATIALE ORION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la non-participation de la SONACA à la construction de la capsule spatiale Orion ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, la SONACA est réputée être le fleuron wallon dans l'aéronautique, mais elle est aussi active dans le domaine spatial, car depuis 2016, elle est retenue par la société franco-italienne Thales Space pour avoir construit cinq exemplaires de réservoirs en aluminium pesant 13 tonnes, et qui sont destinés à être construits sur le véhicule spatial Orion qui est construit par la NASA. Deux essais ont été faits au sol avec ce véhicule spatial et trois premiers vols seront organisés avec l'Orion pour 2024 pour amener des astronautes américains sur la lune. Ce n'est pas encore officiel, mais ici, il apparaît que la SONACA n'a pas été retenue par le sous-traitant Thales, sous-traitant d'Airbus pour construire trois voir six pièces supplémentaires de ce

style. Ceci est dû au mode de fonctionnement de l'agence ESA qui doit jongler sur deux contraintes, qui est premièrement la maîtrise des coûts et deuxièmement la loi sur le juste retour, car les retombées industrielles doivent être proportionnelles à la contribution, des membres. La Belgique aurait déjà bénéficié de beaucoup de contrats, et donc cela serait la raison pour laquelle est n'a pas été retenue pour cette nouvelle mission. Monsieur le ministre, même si ce n'est pas encore officiel, pouvez-vous nous en dire plus, pour l'instant la situation aéronautique est déjà difficile, mais quelles seront les retombées pour la SONACA et est-ce que cette mauvaise nouvelle compromettra les activités de la SONACA dans le domaine spatial ?

Je vous remercie pour vos réponses

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, les informations qui sont évoquées sont exactes. On parle ici de la construction du véhicule Orion, qui a pour objectif de réenvoyer deux astronautes américains sur la lune.

Il y a deux parties, il y a la partie qui abrite les membres de l'équipage et puis le module de service qui assure la propulsion, l'ensemble des éléments techniques de production d'énergie, etc. La partie européenne de ce projet est financée, comme vous l'avez souligné, par l'agence européenne avec pour objectif d'assurer un juste retour entre les différents pays européens. Le but, aussi de l'agence, est malheureusement de limiter le coût des programmes de construction en faisant un effet de concurrence, de manière à maximiser les moyens pour un certain nombre de nouveaux projets.

À cet égard, il est à noter que la SONACA avait travaillé dans le développement de ce projet depuis 2021 déjà, et a déjà construit cinq éléments majeurs du module de service, un des deux que je citais il y a quelques instants. Les deux premiers étaient des modules d'essais et les trois suivants, seront donc présents dans les trois premières missions lunaires.

Effectivement pour les prochains vols, afin de chercher des économies d'échelles, une commande groupée de trois modèles est décidée d'aller s'aligner à Space Italia, responsable de l'ensemble, a décidé de réinternaliser la production plutôt que de la confier à la SONACA. C'est effectivement un raisonnement de réallocation et de partage des retours géographique qui sous-tend cette décision. C'est dommageable, même si le contrat SONACA représentait un million d'euros, soit 5 % du contrat sur un total de 34 millions d'euros.

On doit ici constater une tendance des grands groupes industriels à privilégier, dans ces circonstances de fortes tensions le maintien des activités au sein de leur groupe. Notons cependant qu'à l'avenir la SONACA aura à nouveau la possibilité de travailler dans le programme pour de futures commandes qui pourraient arriver ultérieurement.

Nonobstant, cette difficulté particulière, la SONACA continuera d'être à l'offensive dans un certain nombre de dossiers.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Cela confirme effectivement ce que l'on craignait, car il est bien dommage qu'il semble qu'on ait perdu ce marché pour l'instant. La SONACA pourrait néanmoins essayer de jouer un niveau au-dessus de Thales qui est sous traitant et devenir dans le futur l'actrice principale, je pense que l'on doit encourager la SONACA. Soit de nouveau dans le programme qui vient de s'écouler, ou dans d'autres marchés où elle pourrait éventuellement prendre la fonction de leader, pour la Wallonie et pour le secteur aéronautique.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RETOUR DE LA MALADIE DE LA LANGUE BLEUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retour de la maladie de la langue bleue ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le 26 octobre, l'AFSCA a informé les organisations agricoles que la maladie de la langue bleue se rapproche de chez nous puisqu'il y a des cas qui ont été confirmés en France, en Allemagne et au Grand Duché.

Un appel a été lancé aux éleveurs pour vacciner les animaux. Il est clair que le suivi sanitaire des cheptels est de la compétence fédérale ainsi que le financement de la vaccination de la langue bleue.

De plus, la vaccination n'est pas obligatoire, mais recommandée et donc beaucoup d'agriculteurs ne vaccinent pas forcément malgré le coût abordable autour de 5 euros.

On connaît les impacts de cette maladie sur la filière bovine et ovine notamment en matière de circulation des animaux. On se souvient que la crise de 2006 avait quand même affecté durablement nos élevages.

Donc Monsieur le Ministre, j'aurais aimé que vous puissiez faire le point sur la situation. Avez-vous eu des contacts avec l'AFSCA ? Le fonds de santé fédéral est-il en mesure de garantir les stocks de vaccin puisque l'on sait que la disponibilité de celui-ci est variable sur le marché européen ?

Les services du SPW imaginent-ils des actions de sensibilisation des éleveurs aux avantages de la vaccination, voire même, pourquoi pas, des mesures d'aide pour les exploitations par rapport à cette vaccination ?

Je sais que ma collègue Anne-Catherine Goffinet vous avait interrogé sur le sujet et avait suggéré que la Wallonie intervienne pour pousser davantage le Fédéral à rendre cette vaccination obligatoire vu ce qui se passe. Est-ce une piste que vous comptez suivre ou avez-vous pu avancer là-dessus ? Merci à vous.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, la fièvre catarrhale ovine ou maladie de la langue bleue est de retour et représente un vrai danger pour les élevages.

C'est une maladie animale à déclaration obligatoire internationale. Elle n'est pas contagieuse ni transmissible à l'homme, mais elle peut avoir, en ce qui concerne les ruminants domestiques, des conséquences très très dommageables et des conséquences économiques qui le sont tout autant.

Vous l'avez relevé, on est dans les compétences fédérales. J'ai eu l'occasion de gérer ce dossier précédemment. C'est vraiment l'AFSCA qui suit au plus près ce dossier et mon collègue le ministre de l'Agriculture fédéral.

Notons, et nous avons pris contact très récemment à cet égard pour actualiser nos informations, que la situation au niveau belge est considérée comme stable, raisonnablement sous contrôle, contrairement à ce que l'on observe, par exemple, au Grand Duché du Luxembourg qui a récemment perdu son statut indemne suite à l'apparition de quelques cas, pas une flambée, mais quelques cas néanmoins.

La situation française qui nous concerne aussi, eu égard à la proximité, est elle-même considérée comme stabilisée, ne présentant pas des signes d'inquiétude plus particuliers aujourd'hui.

Par contre, vous avez raison, il est conseillé de suivre les recommandations en termes de vaccination.

Elle n'est pas obligatoire, mais elle est très très recommandée, vivement recommandée par l'AFSCA.

De surcroît, c'est le moment pour le faire puisque les animaux rentrant à l'étable, c'est une des conditions de vaccination qui sont plus favorables.

Nous ne manquerons pas de relayer, à travers nos différents supports de communication, cette volonté de vaccination et la grande vigilance qu'il convient d'avoir à cet égard de manière à pouvoir contenir cette exposition virale animale.

Par ailleurs, j'ai l'intention de faire régulièrement le point avec mon collègue fédéral et avec l'AFSCA.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - C'est clair que l'AFSCA est à la manœuvre, Monsieur le Ministre, vous l'avez dit.

C'est intéressant que vous ayez pris contact et surtout que vous puissiez faire le point régulièrement.

Je vous ai entendu sur la communication et la sensibilisation, c'est un premier point positif.

Par contre – je ne repose pas la question puisqu'on est dans une démarche où l'on ne repose pas de question –, je vous invite simplement à être attentif au fait de pouvoir éventuellement, si la situation devait évoluer, mobiliser des moyens pour soutenir des campagnes de vaccination dans ce cadre-là avec peut-être des moyens pour soutenir les exploitations.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. WITSEL À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE SUIVI DE L'ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE SUR L'ARTICLE 11BIS, § 4, D), DU DÉCRET DU 6 MAI 1999 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT, AU RECOUVREMENT ET AU CONTENTIEUX EN MATIÈRE DE TAXES RÉGIONALES WALLONNES »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COLLIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'ABANDON DU CONTRÔLE DES PLAQUES JAUNES »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE RELATIF À LA TAXATION IMMÉDIATE DES VÉHICULES IMMATRICULÉS AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- M. Witsel, sur « le suivi de l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur l'article 11bis, § 4, d), du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes » ;
- M. Collin, sur « l'abandon du contrôle des plaques jaunes » ;
- M. Evrard, sur « l'arrêt de la Cour constitutionnelle relatif à la taxation immédiate des véhicules immatriculés au Grand-Duché de Luxembourg ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, de nombreux résidents belges roulant avec une voiture de société immatriculée au Luxembourg ont subi des contrôles par la brigade mobile de la direction générale opérationnelle de la fiscalité, ce qui en soi est tout à fait normal et permet de contrôler si les taxes ont été payées.

De plus en plus de résidents belges au volant de voitures de société en leasing équipées de plaques jaunes ont rencontré d'énormes problèmes lors des contrôles, à savoir des documents dits obligatoires qui ne seraient pas dans leurs voitures comme, par exemple, le contrat de travail et une attestation de mise à disposition du véhicule par l'employeur. De ce fait, la Cour constitutionnelle semble dire que cela ne respecte

pas la constitution. En effet, ce sont souvent des gens qui ont une voiture immatriculée au Grand-Duché du Luxembourg, qui roulent sur nos routes wallonnes et qui sont bien sûr des résidents belges.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de l'Arrêt en question ? Qu'en pensez-vous ? Avez-vous déjà une idée de l'impact sur les finances publiques, sur le budget des recettes 2021 ? Les sommes perçues doivent-elles être remboursées ? Que comptez-vous faire en réaction à cet arrêt de manière à faire contribuer le plus juste possible les utilisateurs des routes de Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, il s'agit effectivement de plaques jaunes, il ne s'agit pas exclusivement de ressortissants belges qui bénéficient d'une voiture mise à disposition par un employeur du Grand-Duché du Luxembourg. Il s'agit aussi de ressortissants belges qui bénéficient d'une telle voiture de la part également d'employeurs allemands. Du reste, si la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt le 9 juillet dernier mais dont la presse vient uniquement de donner connaissance, c'est parce que c'est le tribunal d'Eupen qui a posé une question à la Cour constitutionnelle.

La difficulté était dans la nature de la réaction des verbalisateurs. Fort de cette disposition décrétole, le verbalisateur lorsque le conducteur, soit l'employé de la société grand-ducale ou allemande, soit son conjoint par exemple, ne disposait pas dans la voiture de son contrat de travail et de l'attestation de l'employeur comme quoi le véhicule était mis à disposition. Sans autre forme de procès, c'est le cas de le dire, les verbalisateurs pouvaient imposer l'amende et si l'amende n'était pas perçue immédiatement, ils pouvaient procéder à l'immobilisation voire même éventuellement à la saisie du véhicule. Cela pose une difficulté, car l'on n'est pas dans un cas où des fraudeurs voulaient échapper à une taxe de mise en circulation, qui d'ailleurs était payée dans le pays de l'entreprise. L'on était simplement dans le chef de personnes souvent mal informées qui ne savaient pas qu'elles avaient besoin de ces deux documents à bord même du véhicule. La Cour constitutionnelle a tout à fait légitimement dit que cette procédure était abusive. La perception immédiate sans que l'on ait la possibilité de pouvoir produire les documents dans les jours qui suivent, est quand même un peu fort le café, c'est le moins que l'on puisse dire.

Dans la foulée des questions de mon collègue, je souhaite savoir : avez-vous fait adapter les procédures ? Avez-vous l'intention de modifier les dispositions légales ? Quelles sont les modalités que vous avez maintenant décidé de mettre en œuvre pour les contrôles ? Une question qui intéresse également tous celles et ceux qui ont été verbalisés alors qu'ils étaient dans leur bon droit, mais qui n'avaient simplement pas

les bons documents avec eux, comptez-vous mettre en place une procédure pour qu'ils puissent récupérer ces montants considérables ? Parfois 5 700 euros, 8 000 et des euros, et cetera. C'est évidemment tout à fait considérable, d'autant plus que c'était injuste dans la mesure où ils étaient en droit et dans la mesure où la procédure de perception était illégale.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Evrard (MR). - Je sais que je suis plus loin que d'habitude, mais ce n'est pas une raison pour m'oublier.

M. le Président. - Je suis désolé. *Nobody is perfect.*

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas répéter ce que mes deux collègues ont dit.

Pour expliquer la situation par rapport à cet arrêt de la Cour constitutionnelle, je voudrais peut-être me focaliser et rappeler qu'on peut comprendre cette volonté d'organiser des contrôles, notamment dans un souci d'équité à l'égard de celles et ceux qui respectent les règles. Vous le savez comme moi, singulièrement au niveau de notre mouvement, nous sommes sur le principe de confiance, mais évidemment avec des contrôles a posteriori, qui permettent de corriger le tir.

Nous avons déjà évoqué cette problématique au printemps. Je voulais savoir si vous aviez le sentiment ou des chiffres qui étaient alors inquiétants pour essayer de mesurer en tout cas le phénomène. Je vous accord que c'est vrai, quand on traverse de grandes villes, que ce soit à Bruxelles ou dans d'autres endroits de Wallonie, on voit un certain nombre de plaques jaunes qui interpellent évidemment, sachant que les travailleurs ne peuvent bénéficier que d'un quota de 24 jours en Belgique.

Je voulais savoir si les contrôles, M. Collin a rappelé aussi que cela concernait évidemment des travailleurs frontaliers qui travaillaient en Allemagne, se sont organisés de manière régulière sur l'ensemble du territoire.

Je voulais aussi essayer de quantifier le phénomène. Vous aviez d'ailleurs répondu à Mme Mauel qu'en 2018, 431 contraventions pour un montant récupéré de 256 000, en 2019, 325 contraventions pour un montant récupéré de 100 000 euros. Ces montants concernaient-ils également la part de perception immédiate de taxes de mise en circulation ou ne concernait uniquement que le volet amendes. Se pose évidemment, comme l'ont rappelé mes collègues, la question du remboursement éventuel par rapport à celles et ceux qui ont été verbalisés, sachant évidemment que le dispositif qui est

contredit quelque part par la Cour constitutionnelle date de 1999. Là aussi, cela interpelle.

Enfin, pour terminer, cet arrêt va-t-il faire en sorte que les personnes se disent quelque part qu'il n'y a plus besoin d'avoir les documents dans le véhicule ? Subsistera-t-il pour eux un risque de recevoir une amende si effectivement ils ne disposent pas desdits documents de manière à justifier leur situation ?

M. le Président. - Comme vous le voyez, Monsieur Evrard, j'ai réparé en vous laissant 45 secondes de plus.

(Réactions dans l'assemblée)

Je m'en souviendrai.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Messieurs les Députés, la pratique a été condamnée par l'accord constitutionnel. C'est une pratique qui était déjà d'application lorsque la législation était fédérale. Elle a été maintenue par tous mes prédécesseurs lorsqu'elle est devenue régionale. J'y ai mis fin il y a un an.

Ce qui est intéressant, Monsieur le Président, puisque certains vous font des reproches que je ne ferai jamais, c'est d'avoir une question d'actualité sur un arrêt de juillet 2020, qui a été publié tout aussi tôt par la Cour constitutionnelle. Le juriste que vous êtes, que je suis malheureusement cela aussi et d'autres également ou heureusement, adore lire la Cour constitutionnelle.

(Réaction de M. Collin)

Je ne savais pas que vous étiez président de l'assemblée. Chef de groupe du cdH, j'avais bien compris, mais pas président d'assemblée.

M. le Président. - Tout le monde peut vivre d'espoir, Monsieur le Ministre.

Je vous invite à continuer

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - C'est ce que j'aurais répondu à votre place également, Monsieur le Président. L'espoir fait vivre pour certains.

Ceci dit, la règle n'a pas changé. La règle, c'est que lorsque vous êtes résident belge, vous devez circuler avec un véhicule immatriculé en Belgique. Cela, c'est la règle.

La dérogation, c'est que, si ce véhicule a été mis à votre disposition par un employeur étranger, quel qu'il soit, Luxembourgeois, Allemand, Français, il n'y a pas lieu de viser une nationalité particulièrement, vous pouvez bien évidemment l'utiliser. La condition, s'il y a un contrôle, c'est d'avoir le contrat de travail à disposition dans le véhicule.

Cela n'a pas été sanctionné par la Cour constitutionnelle. Jusque là, la pratique reste totalement claire et nette. La Cour constitutionnelle dit que s'il y a un contrôle sur la route, la perception immédiate peut intervenir. Par contre, l'immobilisation du véhicule pour non-présentation du document qu'est le contrat de travail est disproportionnée. Le fait d'immobiliser le véhicule parce que l'on n'a pas, à ce moment-là, le contrat de travail dans le véhicule est disproportionné par rapport aux droits de propriété.

En d'autres termes, intérêt général et droit de propriété – on pourrait même dire le droit d'usage qui est une des composantes du droit de propriété – sont disproportionnés et l'on ne peut donc pas immobiliser le véhicule immédiatement.

Il y a un an que l'administration a modifié – et j'ai convenu avec elle qu'elle le faisait avec raison – sa pratique en donnant un délai de 96 heures à la personne qui est contrôlée et qui n'a pas le document à bord. Cette personne a 96 heures pour venir le présenter. Cela peut être, comme l'a dit M. le Député Collin, un oubli, un égarement totalement involontaire. On sait bien que l'on se promène avec son véhicule, mais l'on peut, en revanche, ne pas toujours avoir le même manteau, on connaît tous cela. On a donc 96 heures pour corriger cela avec la nouvelle pratique.

Il n'y a, en ce qui nous concerne, actuellement plus de difficultés. Si nous avons changé cela, c'est aussi parce qu'un arrêt européen s'est prononcé sur la matière et qui a indiqué, comme le fait la Cour constitutionnelle, la disproportion dans la pratique.

Sur le nombre de personnes qui ont été incriminées, je n'ai pas les renseignements à ce stade. Par contre, je peux dire que ce que j'avais donné comme chiffre à Mme Mauel ne concerne pas l'immobilisation immédiate, mais bien le volume des personnes qui ont été verbalisées pour ne pas être détentrices de leur contrat de travail et pas le fait de ne pas l'avoir en permanence dans le véhicule, mais de rouler avec un véhicule immatriculé à l'étranger alors que l'on n'est pas la personne employée quelle que soit sa nationalité.

Voilà, Monsieur le Président, pour ce dossier qui fait manifestement l'actualité.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Je voulais simplement remercier M. le Ministre pour cette clarification qui me paraissait essentielle. Néanmoins, il y a une question à laquelle je pense que vous n'avez pas répondu, mais je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai effectivement sous les yeux cet arrêt qui est intéressant. Cela ne répond cependant pas à la question que se

posent pas mal de personnes qui ont été verbalisées, qui étaient dans la possibilité de produire les deux documents nécessaires, à savoir, l'attestation de l'employeur et le contrat de travail, et qui ont payé plusieurs milliers d'euros indument.

Nous vivons dans un état de droit. Vous êtes certainement attaché autant que moi aux valeurs de liberté et de propriété et je crois que la Région, comme n'importe quelle collectivité politique, doit être exemplaire dans le respect des droits de ses citoyens et que vous devez mettre en place une procédure pour le remboursement des montants qui ont été indument payés.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, de rappeler la règle des 96 heures qui se trouvait déjà, je pense, dans le dispositif de 1999. Cela laisse effectivement un délai et répond à la Cour constitutionnelle de pouvoir produire les documents dans un délai raisonnable. Néanmoins, j'imagine – et cela vous a peut-être échappé – qu'il y a toujours la possibilité de verbaliser si les personnes en question ne disposent pas immédiatement des documents dans le véhicule de manière à ce que cet arrêt de la Cour constitutionnelle ne soit pas mal interprété et que chacun puisse respecter les règles que vous avez rappelées dans votre propos.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Pour la précision parce qu'il va de soi que lorsqu'il y a une réclamation, il y a un remboursement. Cependant, il y a beaucoup de dossiers pour l'instant qui nous sont connus. On vient de me dire que deux dossiers, peut-être un peu plus, mais je comprends le principe et, sur le principe, il est clair qu'en cas de demande de remboursement, il y a un bien remboursement.

Pour l'instant, deux dossiers ont été identifiés.

M. le Président. - M. Witsel ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Juste un mot pour dire à M. le Ministre qu'il ne sera pas étonné s'il y en a davantage. Si je ne m'abuse, dans la procédure qui était diligentée à Eupen, l'avocat en représentait déjà quelques-uns et, sur Arlon, une quarantaine de dossiers étaient portés par le même avocat. Ce sont des gens qui disposaient des documents, mais qui n'ont pas pu les produire.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - La règle, *dura lex, sed lex*, est la même pour tout le monde, ce n'est pas à vous que je dois le rappeler.

M. Collin (cdH). - Bien sûr, c'est bien pour cela que je compte que vous diligentiez les procédures pour qu'ils...

M. le Président. - Nous avons senti que ce sujet était sensible pour un certain nombre de nos collègues.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME RYCKMANS À M. COLLIGNON,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS
LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES
SOUÇONS DE CONFLIT D'INTÉRÊT AU
CHÂTEAU D'HÉLÉCINE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ATTRIBUTION FRAUDULEUSE DE
MARCHÉS PUBLICS EN PROVINCE DU
BRABANT WALLON ET LES CONFLITS
D'INTÉRÊT APPARENTS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme Ryckmans, sur « les soupçons de conflit d'intérêt au château d'Hélécine » ;
- M. Antoine, sur « l'attribution frauduleuse de marchés publics en Province du Brabant wallon et les conflits d'intérêt apparents ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, la presse révélait les résultats d'une enquête sur les attributions de marché de concession au domaine provincial du château d'Hélécine dans le Brabant wallon. Des faits potentiels de favoritisme sont évoqués, on parle même de malversations dans les attributions de marché public ou l'organisation de nombreux événements.

Pour faire un peu l'historique : fin 2015, les autorités provinciales ont choisi d'accorder une concession à un privé dans l'idée de faire connaître le lieu, d'y attirer davantage de visiteurs et de réduire les coûts de personnel provincial ;

Mi-janvier 2016, ce premier contrat est cassé par la tutelle, un deuxième appel d'offres est lancé, remporté par le même bénéficiaire. Dès ce moment se pose la question du risque de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, il apparaît que les termes de la concession d'origine semblent avoir été modifiés. Des investissements auraient été consentis pour l'équipement du bâtiment alors qu'ils étaient prévus à charge de l'exploitant. Des contrats de partenariat seraient établis, mettant gratuitement à disposition du partenaire d'importants services ou infrastructures, modifiant dès lors les conditions de la convention de départ. En outre, du personnel provincial est mis à contribution au château, ce que ne prévoyait pas la convention originale.

En somme, le concessionnaire privé n'assume plus guère le risque commercial, tout en se gardant les bénéfices. Il faut savoir que le domaine coûte encore et toujours à la province chaque année 2,2 millions d'euros.

La longue enquête du *Vif* met donc tout cela à jour. Vous avez réagi tout de suite, Monsieur le Ministre, et demandé dès le lendemain à votre administration d'instruire ce dossier.

J'ai une question précise : quand l'instruction sera-t-elle finalisée ? Ne pensez-vous pas qu'un audit externe soit nécessaire ?

Au-delà de ce cas extrêmement interpellant, pouvez-vous nous préciser quels sont les mécanismes de surveillance qui permettent à la tutelle de suivre ce type de marché de concession, allouant des missions à des privés, et de s'assurer ainsi que des conflits d'intérêts sont bien absents de tout contrat impliquant les deniers publics.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, d'emblée, j'entends rappeler le caractère irréfragable de la présomption d'innocence, surtout dans le chef d'un haut fonctionnaire qui peut être victime d'accusations mensongères. À titre personnel, je n'accepterais jamais que l'on porte atteinte à l'honorabilité d'une personne sans que les faits qui lui sont reprochés ne soient établis et que cette même personne ait l'occasion de s'en expliquer.

Avec la même conviction, nous devons veiller scrupuleusement à la bonne gouvernance au sein de toutes les administrations de notre Région, comme une province par exemple. À notre époque, la transparence s'impose en toute circonstance, surtout lorsque les faits dénoncés sont particulièrement graves, voire répétitifs.

Ainsi, le magazine *Le Vif* a, semble-t-il, longuement enquêté sur « un parfum de conflit d'intérêt au château d'Hélécine », mettant en cause la directrice générale. Leur investigation s'appuie sur les témoignages et analyses de 18 agents interlocuteurs, s'appuyant sur leur témoignage, leur contribution et à tous les niveaux de responsabilité, ceux-ci ayant témoigné de manière

anonyme. Le malaise est donc très grand au sein de l'institution provinciale.

D'un côté, toujours selon *Le Vif*: « un faisceau de faits démontre que la directrice générale de la Province du Brabant wallon intervient régulièrement, à son profit, quitte à bafouer les règles de marché public. Enfin, depuis l'entrée en vigueur de la concession, le déficit du site est resté constant et très important ».

De l'autre, Mathieu Michel, président du collège provincial, qui a réagi, en indiquant qu'au niveau du collège qu'il présidait, il n'avait jamais identifié le moindre élément susceptible de jeter un doute sur la légalité et l'impartialité des procédures en cours.

Face, Monsieur le Ministre, à cette troublante situation, vous avez demandé, légitimement, à votre administration, d'instruire le dossier. Mais pour que la lumière sur cette affaire puisse être établie en toute objectivité, ne pourriez-vous pas solliciter l'intervention de la Cour des comptes pour qu'elle réalise un audit sur la gestion du château d'Hélécine, conformément aux lois coordonnées sur la Cour des comptes, et en vertu même de l'article 137 du décret wallon du 12 février 2004 ?

Cette mission d'audit, chers collègues, pourrait aisément se réaliser à l'occasion de l'examen du projet de budget 2021 de la Province de Brabant wallon puisque la concession querellée et les marchés qui l'accompagnent ont, de toute évidence, un impact sur le budget provincial.

C'est donc, me semble-t-il, un moment opportun pour solliciter la contribution de la Haute cour qui est parfaitement impartiale dans l'analyse des comptes et de la conformité des marchés à la légalité.

Je serais très intéressé de vous entendre sur cette suggestion, je dirais, d'objectivité et de respect de la défense, bien évidemment.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame et Monsieur les Députés, merci pour votre question.

Je dois vous avouer que comme vous j'ai pris connaissance de cet article du *Vif* paru le 22 octobre dernier. Comme M. Antoine l'indique, je suis aussi particulièrement respectueux de la présomption d'innocence. Néanmoins, quand il y a des éléments qui me parviennent soit par courrier, soit par voie de presse, je crois qu'il est de mon devoir de diligenter une instruction.

Madame Ryckmans, pour vous donner la date de la fin de la clôture de l'instruction, c'est une date que je ne

peux, en ce moment, vous donner, puisqu'elle dépend évidemment de la collaboration pleine et entière de ceux que nous interrogeons, des documents qui nous parviennent et à partir de ce moment-là, à la réception des documents que l'on estime alors complets, on a trente jours, dit le décret, pour pouvoir avoir un avis de notre administration.

En suite de quoi je pense qu'il est un peu tôt avant d'avoir reçu les conclusions de cette instruction et de les avoir lues, de déterminer ce que l'on en fera.

Il reste effectivement possible de recourir à un audit, comme M. Antoine le dit, mais sur base de l'article 3116-1 du Code de la démocratie locale, vous évoquez une autre piste relativement à la Cour des comptes, je n'ai pas, de mémoire parlementaire, eu connaissance de cela, mais vous avez plus d'expertise que moi en la matière.

Toujours est-il que je pense que le premier travail c'est de mener cette instruction, d'attendre le rapport de l'administration avant d'aviser et aussi d'entendre les remarques de ceux qui sont querellés pour leur décision.

Madame Ryckmans, relativement au mécanisme de contrôle, les mécanismes de contrôle sont les mécanismes qui sont prévus par le Code de la Démocratie locale en matière de tutelle.

Tous les actes, en tout cas certains, sont soumis à l'exercice de la tutelle. Ils sont validés, pour ce qui concerne les communes, provinces ou les intercommunales, et à partir de ce moment-là, je dirais que le travail principal de la tutelle est fait. Ensuite se pose ici la question du suivi du contrat querellé, donc c'est-à-dire de la concession et qui relève, avant tout, de l'autorité concédante, donc le conseil provincial est aussi une institution.

Le contentieux qui pourrait en ressortir peut aussi être du ressort des cours et tribunaux.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer à ce stade du dossier.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vous remercie. Vous avez été à la fois volontariste, vous avez agi vite. Vous nous précisez, effectivement, que l'instruction par votre administration dépendra de la bonne collaboration.

J'espère qu'elle sera évidemment tout à fait ouverte. Je ne peux imaginer qu'elle ne le soit pas.

Après cela, trente jours pour remettre un avis, c'est évidemment des délais relativement courts et qu'il importe de conserver.

J'entends aussi les possibilités que toutes les autorités de tutelle soient mises à contribution et soient interpellées dans ce genre de cas. Je pense que le cas échéant, les élus et le conseil provincial prendront leurs responsabilités pour dénoncer les marchés de concession. Je pense qu'il y a tout un travail qui a été mis à jour par la presse. Il me semble qu'il y aurait encore des possibilités d'améliorer le mécanisme, indéniablement, pour que des faits de ce type-là puissent passer et arriver jusqu'à vous.

Je pense que l'on ne peut que régulièrement rappeler l'importance, pour des mandataires qui ont des questionnements sur des pratiques, qu'ils en fassent par à la tutelle, de manière tout à fait correcte, régulière et dans les temps, de sorte que les faits soient objectivés et mis à jour dès le départ.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je salue la volonté du ministre de procéder à une instruction, mais je regrette qu'il ne s'appuie pas sur une collaboration d'expert impartial qui est celle de la Cour des comptes.

Puis-je rappeler à M. le Ministre que le décret du 12 février 2004 qui modifie la loi de 1846 de la Cour des comptes sur les contrôles des provinces a bel et bien maintenu le contrôle de la Cour à la fois sur la régularité des opérations comptables, sur leur conformité à la légalité, notamment pour les marchés publics ?

Pour vous en convaincre, je vous renvoie à un arrêt de la Cour constitutionnelle de 2001 sur la Province de Namur. La Cour des comptes est donc ici pleinement compétente.

De toute façon, Monsieur le Ministre, elle sera appelée dans quelques semaines à analyser, à décortiquer le budget de la Province du Brabant wallon, comme toutes les autres provinces. C'est donc l'occasion, sans qu'il y ait de travaux supplémentaires, d'examiner l'impact de la régularité ou non de ces marchés sur la comptabilité de la province, puisqu'il s'agit tout de même de plusieurs millions, si vous le comptez sur un certain nombre d'années.

Dès lors, je vous enjoins, Monsieur le Ministre, ne prenez pas sur vous, ne prenez pas dans votre sac à dos cette problématique. Vous êtes nouveau ministre, et vous savez tout le bien que je pense de vous, ayez ce réflexe de déporter cette instruction et cette enquête sur une instance qui est totalement objective et impartiale. Personne ne pourra la discuter et les intéressés pourront, bien sûr, être entendus par la Cour des comptes, mieux qu'ils pourraient l'être ou par une administration ou un consultant extérieur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SITUATION AU SEIN DE LA CITÉ MERX À ROCOURT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation au sein de la cité Merx à Rocourt ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, je dois vous parler de la situation catastrophique des logements sociaux de la cité Merx à Rocourt. Actuellement, les locataires ont été transférés vers des logements de transit, le temps que les travaux puissent s'effectuer dans leurs propres logements.

Seulement, les logements de transit en question sont dans un état déplorable : les murs sont tagués, l'évier de la cuisine ne tient pas, le lavabo de la salle de bain fuit. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir les photos dans l'article de presse, mais l'on voit bien que c'est une situation qui ne respecte pas la dignité humaine.

Si ces locataires osent contester, osent vouloir sortir de ce logement pour retourner dans leur propre logement, à ce moment-là, la société de logement menace de faire venir un huissier pour obstruction aux travaux.

Au-delà des logements de transit, la qualité des rénovations laisse, elle aussi, à désirer. Beaucoup de ces locataires sont des ouvriers qui ont des connaissances et de l'expérience dans le bâtiment et dans la construction. Ils sont, à juste titre, scandalisés de l'état dans lequel on leur rend leur appartement.

Une autre inquiétude importante pour les familles est la présence au centre de la cité de plusieurs conteneurs de déchets, dont certains seraient remplis d'amiante et simplement recouverts d'une bâche.

Une interpellation a eu lieu au niveau du Conseil communal liégeois, mais les autorités locales ne semblent pas prendre conscience de l'ampleur du problème et parlent d'un cas isolé.

Il n'est pas normal que des locataires de logements sociaux soient traités comme des citoyens de seconde zone et soient logés dans des logements de transit insalubres. Ceux-ci ont droit à la dignité et également à être entendus par la société de logement et par les autorités.

Monsieur le Ministre, avez-vous été mis au fait de cette situation ? Que comptez-vous faire pour garantir la

qualité de la rénovation des appartements passés et à venir ?

Qu'allez-vous faire pour garantir des logements de transit décents ? Quelle réponse apportez-vous aux inquiétudes des locataires concernant l'amiante ?

Que comptez-vous faire pour que la Maison liégeoise, la société de logements en question, soit à l'écoute des problèmes de ces locataires et communique mieux avec eux sur l'état d'avancement de leurs travaux ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci pour cette question. Je vois que vous relayez les inquiétudes de certains habitants. Je me dois toutefois de retracer tout de même le dossier puisqu'effectivement il y a un chantier, un chantier d'ampleur qui a pris du retard. Vous savez comme moi qu'il y a des circonstances particulières et qu'en chantier, c'est parfois le cas, il a parfois des retards et des imprévus.

La première des choses à dire, c'est que c'est tout de même un ancien dossier puisque l'on rénove 130 appartements à la cité Merx à Rocourt sur l'ancien programme plan PIVert 2, si vous vous rappelez. Le but en est d'abord d'aller vers un mieux, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, de résoudre les problèmes éventuels de salubrité - malheureusement il y en a souvent dans les cités. Ces travaux consistent en remplacement d'installations existantes au niveau du chauffage central, remplacement de l'installation existante d'électricité, démontage et recréation des balcons, placement d'une installation de ventilation, démontage et remplacement des menuiseries extérieures.

Le montant initial du chantier est tout de même important, puisque c'est de l'ordre de 3 664 142 euros précisément – comme on me l'explique dans le dossier. Le délai calendrier, c'est 500 jours calendrier – c'est tout de même un long chantier.

Vous l'avez expliqué dans votre question, il y a eu effectivement, lors du démontage, la constatation d'amiante. Il y a une procédure particulière en la matière. Ce problème a généré un surcoût de 1 million d'euros.

Vous faites état de craintes de locataires par rapport à des déménagements, des transits, parce que, quand des démolitions sont nécessaires, il faut évidemment opérer ces déménagements, ces transits dans les meilleures conditions. Le chantier a malheureusement pris du retard. J'entends ce que vous évoquez au niveau des

craintes. Des contacts seront à nouveau pris pour faire en sorte que les choses se passent le moins mal.

Malheureusement, la vérité m'oblige à dire que dans de tels chantiers, il y a toujours des inconvénients importants, et je crois que le but, c'est plutôt d'essayer d'accélérer les choses pour que les locataires se trouvent au mieux dans des logements qui soient de qualité, dont vous savez qu'il est l'objectif du Gouvernement et je pense que vous partagez largement ces objectifs.

Voilà ce que je pouvais vous répondre sur ce dossier précis.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Évidemment on se réjouit qu'il y ait des travaux. Comme vous dites, cela va dans le bon sens. Encore faut-il que ces travaux soient de qualité – et là, apparemment, on a quelques doutes.

Donc, anciens ou non, prévoir des logements de transit qui respectent la dignité humaine, selon nous, c'est quand même un minimum. Et laisser trainer des conteneurs remplis d'amiante en plein milieu de la cour, ce n'est pas évidemment quelque chose qui est acceptable.

Je pense que l'on serait d'accord pour dire que, que l'on habite une maison sociale ou pas, on mérite de vivre dans la dignité. C'est un strict minimum. Avoir un évier qui tient, avoir un lavabo qui ne fuit pas, c'est quand même le strict minimum. Je comprends l'indignation des occupants. Personne parmi nous ne voudrait être à leur place. C'est donc votre responsabilité en tant que ministre du Logement de veiller à ce que ce genre de situation se règle et ne représente plus à l'avenir.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES FONDS DÉBLOQUÉS PAR LA PROVINCE DE HAINAUT POUR LES ZONES DE SECOURS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les fonds débloqués par la Province de Hainaut pour les zones de secours ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, la province nous réserve parfois de bonnes surprises et dans ce cas-ci, on ne va pas s'en priver vu qu'hier, le conseil provincial du Hainaut a débloqué 14,9 millions d'euros pour atteindre les 20 % de 2020 par rapport au financement des zones de secours. C'est une bonne nouvelle vu qu'il n'y a pas de licenciements. En plus, ils

ont pu garder tous les services offerts, même leur agence de voyages. C'est vraiment une bonne nouvelle.

De manière un peu plus sérieuse, en contrepartie, les représentants provinciaux de la Province de Hainaut demandent des représentants dans les structures des zones de secours.

Monsieur le Ministre, vous êtes nouveau dans la fonction, mais je voulais savoir où vous en êtes par rapport à vos contacts quant au financement des zones de secours. Je voulais vous demander si c'était la même chose dans les autres provinces ou si vraiment la Province de Hainaut était l'exception par rapport à cette demande de contrepartie d'avoir des représentants dans les différents organes des zones de secours.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, c'est un dossier évidemment important que je reprends, mais que je connais relativement bien parce qu'il a été longuement débattu et souvent débattu dans notre commission.

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé le 14 mai dernier d'une reprise partielle par les provinces et graduelle jusqu'à 60 %. Je crois que, d'un côté, il est nécessaire que cela se fasse parce que les communes sont en grande difficulté. On aura sans doute l'occasion d'en reparler.

D'un autre côté, je pense que si l'on se reporte à un passé récent, les provinces peuvent aussi saisir cette compétence comme étant une compétence extrêmement importante. La compétence de la sécurité, la gestion des services d'incendie sont une compétence extrêmement importante dans notre société et les pérennise.

D'autre part, vous m'interrogez à l'article paru relativement à la province du Hainaut qui indique – et je dois dire une chose, c'est qu'on leur a demandé d'intégrer dans leur budget 2020 initial qui ne le prévoyait pas. Là, je pense que l'on peut tout de même se mettre à la place des gestionnaires de se dire d'intégrer dans l'année X, c'est assez compliqué. La Province du Hainaut indique l'avoir fait. Je dois vous répondre tout d'abord que les quatre autres provinces l'ont également réalisé.

D'après nos calculs pour les exercices 2020 et 2021, il semble que compte tenu des comptes qui nous ont été remis, les provinces pourront assumer les reprises des financements grâce aux bonis qui sont attendus.

Vous aurez été également attentif que mon prédécesseur avait dégagé une somme de 7 millions et demi d'euros à destination des provinces en compensation pour l'exercice 2020. Je l'ai expliqué dans le cadre de cette intégration.

Pour les exercices subséquents, je crois que les provinces doivent être conscientes qu'elles doivent elles-mêmes réorganiser le service qu'elles offrent aux citoyens.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, même si l'exemple est assez parlant, et l'on peut s'interroger sur l'intérêt de pouvoir continuer à organiser ce type d'activité, il reste aux provinces elles-mêmes à organiser leurs compétences pour faire en sorte qu'elles puissent bien reprendre jusqu'à la hauteur des 60 %, c'est-à-dire, à la fin de la législature, les dotations communales.

Relativement...

M. le Président. - Puis-je vous demander de conclure ? Je sais que la question est importante.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Oui, je vais aller vite puisque je suppose qu'on en débattrait à nouveau. Ce n'est pas dans mes notes, mais je le sais : les provinces demandent à faire partie des conseils de zone. Je pense que, légalement, de mémoire, c'est possible sur la loi fédérale qui organise les services de secours d'être membre du conseil de zone. Pour ce qui est du collège, rien n'empêche de pouvoir les inviter. Je crois que cela doit s'organiser entre chaque conseil ou collège de zone avec les provinces.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - C'est vrai que le débat n'est pas clos. On reviendra sans doute encore longuement en commission sur le sujet.

Vous me dites que toutes les provinces ont demandé des représentants dans les différents organes...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je n'ai pas dit cela. Pour la précision, j'ai dit que je pensais que la loi fédérale qui organise les services de secours, les conseils de zone, permet déjà à la province d'en être membre.

Mme Galant (MR). - C'est interpellant, cette demande de contrepartie, parce que tout ce qui est organisation provinciale, il n'y a pas les bourgmestres qui font partie des différentes ASBL et cela ferait peut-être parfois du bien que certains bourgmestres puissent aller faire le ménage dans certaines ASBL provinciales.

Au niveau des zones de secours, des zones de police, des communes, des CPAS, nous avons une tutelle qui regarde toutes les finances et qui approuve ou non les différents budgets. Je ne vois pas pourquoi il faudrait en plus des représentants provinciaux qui doivent aussi montrer l'exemple en termes de bonne gouvernance.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - J'interviens rarement, mais un de mes maîtres en politique qui s'appelait André Cools disait : « Qui paie décide ».

M. Hazée (Ecolo). - En l'espèce, ce seront donc les citoyens.

M. le Président. - Tout à fait, mais au travers d'un budget et nous ne savons pas comment ils vont le faire d'ailleurs.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - Je voudrais terminer les questions d'actualité en indiquant que nous avons changé notre règlement pour autoriser des aide-mémoires. Comme vous l'avez constaté, je n'ai rien dit alors que, parfois, certains parlementaires ou ministres ont lu intégralement les réponses. Je crois que l'esprit du règlement, c'était d'avoir un aide-mémoire pour permettre à tous les membres de l'assemblée d'être à l'aise, tant dans la question que dans la réponse, que dans la réplique. Permettez-moi d'insister pour le respect de l'esprit de notre règlement. Ceci dit, c'est très bien comme cela.

DÉBAT SUR LA DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. le Vice-Président Borsus. Il vous reste 17 minutes, mais si vous en prenez trois de plus je ne ferai pas de remarque.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je remercie les différents intervenants, je voudrais m'associer aux propos du ministre-président.

Tout d'abord en exprimant tout notre soutien par rapport à celles et ceux qui sont mobilisés sur les fronts hospitaliers médicaux, paramédicaux dans les institutions, dans les maisons de repos, où, en assumant un certain nombre de missions de service public dans des conditions très difficiles. J'y associe également celles et ceux dont l'activité de façon globale est impactée et, bien sûr, permettez-moi de débiter mon propos par une attention toute particulière à destination des victimes et de leurs proches.

En ce qui concerne le volet socio-économique du débat qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous, vous

le savez, le Gouvernement wallon – et je remercie le parlement d'avoir accepté de mettre les moyens à disposition – a souhaité être mobilisé pour pouvoir compenser autant que faire se peut, les conséquences économiques très difficiles de la crise à destination de celles et ceux, qui, soit voyaient leur activité fermée, à l'arrêt, quasiment à l'arrêt, ou fortement ralentie, largement impactée suivant les secteurs, suivant les situations par les mesures de préventions prises dans le cadre de la crise sanitaire.

En ce qui concerne cette crise, d'aucuns l'ont évoqué, elle se traduit par des chiffres globaux et transversaux qui sont extrêmement impressionnants. On sait que les prévisionnistes économiques, à cet égard, voient aussi et actualisent également leurs prévisions au fil du temps et au fil d'un certain nombre d'événements.

Le FMI prévoyait encore à la mi-octobre une contraction de 8,3 % du PIB belge par exemple avec une hausse attendue de 5,4 % en 2021. Évidemment, l'ampleur du rebond, la durée de la nouvelle résurgence de l'épidémie vont décliner ces prévisions suivant des modes, des configurations qui aujourd'hui, hélas, ne nous sont pas connues.

À la suite de cette reprise de l'épidémie, vous l'avez évoqué, nous avons, avec les collègues du Gouvernement que je remercie, souhaité pouvoir répondre complémentaires aux mesures précédentes sur lesquelles je ne reviens pas. Nous avons eu l'occasion d'en discuter abondamment dans cette enceinte parlementaire, nous avons eu l'occasion de prendre de nouvelles décisions à destination des catégories professionnelles, des secteurs d'activités, des indépendants et des PME dont l'arrêt a à nouveau été décidé. Il s'agit singulièrement des restaurants, des établissements HORECA, des cafés, des bars et autres débits de boissons que l'on retrouve dans les codes NACE 56/100 et 56/300 pour citer les principaux d'entre eux.

Ces catégories représentent, Monsieur le Président, un nombre estimé de 18 500 assujettis et donc bénéficiaires potentiels. Nous avons souhaité, et faisant cela, droit à une remarque qui était régulièrement exposée par les parlementaires de la minorité ainsi que par les associations professionnelles.

Nous avons souhaité intégrer une proportionnalité. On peut évidemment toujours choisir tel ou tel élément ou critère de proportionnalité, il nous a semblé que le lien avec le personnel était un élément pertinent. Cet ainsi que les montants d'intervention sont répartis pour les secteurs que je viens d'énoncer.

À concurrence de 3 000 euros, pour les personnes qui n'emploient pas de travailleurs ou de travailleuses, de 5 000 pour celles et ceux qui emploient une à quatre personnes, 7 000 pour celles et ceux qui emploient cinq à neuf personnes et 9 000 pour les personnes qui

emploient plus de 10 équivalents temps plein. C'est la moyenne des trimestres de l'année antérieure qui sera prise en compte. Et ce sont toutes les forces de travail étudiant, flexi-job et tout ce que l'on retrouve sur la qualification, sur le bilan social de l'entreprise.

Ce dispositif représente un peu plus de 81,6 millions d'euros suivant les estimations.

Le deuxième dispositif vous le connaissez puisqu'on l'avait évoqué, mais dans sa version antérieure.

Ce dispositif qu'on appelle « la mesure 4 » était destiné à compenser le ralentissement important des activités voire, malheureusement, le quasi-arrêt d'activités tel qu'il a été observé durant le troisième trimestre 2020, qui est une période de pic d'activité pour la plupart des secteurs que je vais mentionner.

En fait, nous avons décidé de compenser 15 % du chiffre d'affaires de ce trimestre dès l'instant où les entreprises avaient perdu 60 % de leur chiffre d'affaires comparé au même trimestre de l'année précédente, c'est-à-dire, 2019.

Notre compensation était donc - puisqu'on ne peut pas prendre la base de 2020 - de prendre 15 % de ce qu'on avait pour le même trimestre de 2019 avec des éléments de plafond et un minimum, j'y viens de suite.

Nous avons décidé de modifier, compte tenu de l'allongement de la période concernée, tout en gardant la même base de calcul, et nous avons décidé de porter ces 15 % à 30 % du chiffre d'affaires de manière à avoir une compensation budgétaire plus importante.

On prévoit un montant minimum d'interventions porté, lui aussi, à 3 000 euros, c'est-à-dire qu'il y a une série d'activités plus petites qui ont débuté entre temps, et cetera, de manière à tenir également compte de ces starters confrontés - vous l'imaginez - à de graves difficultés. Nous avons prévu ce montant minimum d'intervention et, ici aussi, suivant les mêmes recommandations, conseils et analyses, nous avons prévu des plafonds de nature différente, mais qui tiennent compte de la taille mesurée en fonction du nombre de personnes employées, des entreprises concernées.

En ce qui concerne les entreprises qui n'emploient personne, ce plafond est de 5 000 euros. Celles qui emploient entre une et neuf personnes, toujours calculées en équivalents temps plein, il s'agit d'un plafond de 10 000 euros. Pour les entreprises qui comptent entre 3 à 50 équivalents temps plein, 20 000 euros et celles qui dépasseraient le plafond 4, donc les 50 équivalents temps plein, le plafond est de 40 000 euros.

Qui vise-t-on dans ce dispositif ? Des secteurs en grande souffrance, vous les avez rencontrés et je les ai

rencontrés à plusieurs reprises. Il y a vraiment un certain nombre de situations dramatiques, je tiens à le dire.

On retrouve notamment le secteur du transport urbain, suburbain, les voyagistes, les services qui font du traiteur, les *dancing*, les discothèques, les projections de films cinématographiques, ceux qui ont une activité qui tourne autour de l'événementiel - ils font des stands, ils sont photographes, ils louent du matériel pour les événements, par exemple -, les agences de voyages, les organisateurs de salons professionnels et de congrès, les activités créatives, artistiques et de spectacle, ainsi que les activités foraines. À ces derniers, se sont ajoutées les activités récréatives et de loisir, le commerce de détail sur éventaires - c'est-à-dire les marchands ambulants dont l'activité peut s'exercer, mais s'exerce manifestement de façon très réduite si j'en crois les rapports qui nous parvenus et l'observation que vous et moi avons pu en faire -, j'ai déjà cité le transport, en l'espèce les taxis sont concernés.

Cette mesure représente 72,8 millions d'euros d'estimation. Nous avons donc un total de 154,4 millions d'euros.

Il est vrai que ces mesures doivent s'articuler - vous les connaissez, je ne les rappelle pas - avec les dispositifs fédéraux. Ces derniers sont également amenés à s'adapter, peut-être à s'élargir, en fonction des catégories qui ont été successivement mises à l'arrêt plus récemment.

Je ne reviens pas sur la liquidation des dossiers précédents. Je tiens, le cas échéant, ces différents éléments d'information à votre disposition concernant la vague à 5 000 euros, à 2 500 euros, à 3 500 euros. Par contre, je voudrais indiquer, comme vous l'avez suggéré, que nous disposons des sources authentiques. Tout le monde n'a pas sollicité à un moment donné l'indemnité de 5 000, 2 500 ou 3 500 euros pour diverses raisons.

Par contre, nous disposons des croisements, pour les avoir sollicités à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et à l'INASTI, qui nous permettent alors de pouvoir utiliser les chiffres, bases de données qui sont nécessaires pour attribuer suivant ce que je viens d'indiquer, les montants aux bénéficiaires impactés par la crise.

Tout le processus décisionnel signifie arrêtés, Conseil d'État, deuxième lecture, publication, organisation des plateformes logistiques, des plateformes de paiement. Tout cela ne se fait pas en l'espace de deux ou trois jours puisque l'on doit respecter le chemin légal, même accéléré, et le chemin technique, même fortement accéléré.

La plateforme sera ouverte le 16 novembre, permettant l'introduction des dossiers aux structures concernées.

J'ai eu de larges concertations lundi soir encore avec l'UCM, le SNI, je suis en contact très régulier avec le secteur de l'HORECA, j'ai rencontré aussi les fédérations et un certain nombre de fédérations représentatives. Je suis en contact avec d'autres et vais encore en rencontrer d'autres dans les heures et dans les jours qui viennent.

Notre but est effectivement de pouvoir, partout où nous pouvons agir, de le faire. Il en va de même par exemple en ce qui concerne le plaidoyer, même si ce n'est pas directement de notre compétence, d'un moratoire allongé et adapté en ce qui concerne les charges bancaires, les charges de prêt, les charges d'investissement ou d'autres formes de produits financiers au bénéfice des secteurs que je viens de mentionner ou d'autres qui seraient encore dans le ralentissement de leur activité impactée.

J'ai eu l'occasion avec les structures représentatives à la lecture du dernier rapport de l'ERMG et d'autres statistiques encore, vraiment de bien mesurer comme vous le soulignez qu'il n'y a pas que les secteurs à l'arrêt ou ceux qui sont très lourdement impactés. Il y a toute une série d'activités qui fonctionnent, mais qui fonctionnent au ralenti. Et ce ralenti est vraiment toxique en ce qui concerne le revenu minimum des personnes concernées ou des travailleurs de ces différentes entreprises.

Les aides annoncées, je pense que faire une avance qui serait une avance de 3 000 et puis le reste dans 15 jours ou je vais dire payer complètement sans croiser les données à partir du 16 novembre ne me paraîtrait pas une bonne idée. Par contre, nos outils financiers SOWALFIN, SOGEPa, SRIW, ainsi que les dispositifs que nous avons adaptés de type Ré-Action et Ricochet sont à disposition évidemment pour aider en ce qui concerne les entreprises singulièrement confrontées à des difficultés de trésorerie.

Le système assurantiel que vous avez évoqué est à l'étude. Le dispositif flamand eu égard à la reprise de la pandémie doit, me semble-t-il, lui-même être réévalué. En ce qui concerne le secteur associatif, culturel et sportif, bien évidemment, il y a une répartition des compétences avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne manquera pas d'assumer pleinement sa responsabilité pour les secteurs qui relèvent de sa compétence. Lorsqu'on est dans des acteurs économiques, il y a alors une responsabilité régionale, et Madame Schyns, les collègues du Gouvernement également, nous ont sensibilisés quant à la situation des ASBL à caractère économique, c'était le sens de notre proposition de décret. Le Conseil d'État s'est exprimé à cet égard, vous avez vu son avis. Le Gouvernement a décidé – nous sommes évidemment à votre écoute – également de pouvoir mettre en place rapidement un groupe de travail pour analyser avantages, inconvénients, transversalement et individuellement pour les ASBL par rapport à ce dispositif.

J'ai évoqué également les différents chiffres, Madame Cremasco, de l'HORECA, les secteurs les plus fortement impactés que j'ai eu l'occasion de rencontrer, les ASBL, le dispositif Vague 4bis, si je puis dire, puisque c'est la Vague 4 adaptée ainsi que la Vague 5. Par ailleurs, j'attire vraiment votre attention sur le fait qu'en ce qui concerne la récente étude menée par l'ERMG et aussi par la Banque nationale de Belgique, on est dans une situation qui doit vraiment nourrir à la fois l'inquiétude, mais surtout l'action puisque 8,1 % des entreprises, des indépendants interrogés très récemment ont indiqué que leur faillite était probable, voire très probable.

Autre chiffre qui doit également retenir notre attention, c'est le fait que s'il y a une deuxième vague entraînant un deuxième *lockdown*, on estime, 36 % des entreprises interrogées estiment qu'elles ne pourraient survivre à un tel verrouillage, à un tel reconfinement, qu'à la condition expresse d'obtenir un soutien financier suffisant, sans quoi – elles ont pu amortir la première vague avec les diverses aides fédérales et régionales – mais elles ne seraient pas en capacité d'assumer une deuxième vague.

Nous avons de surcroît – et j'en termine par là – pris un certain nombre de mesures sectorielles alors concernant notamment le secteur de l'aéronautique, il y aura encore d'autres initiatives en cours puisqu'en plus de la réponse immédiate, en plus des indemnités, des interventions sous forme de garantie, sous forme de prêt, des interventions individuelles dans les entreprises à travers la SRIW, la SOGEPa, la SOWALFIN. Il y a alors les actions vraiment à destination de tel ou tel secteur qui nécessite une réponse qui est adaptée.

Voilà, de façon très transversale et – je vous prie de m'en excuser – très résumée, le propos que je pouvais tenir dans le temps qui m'était imparti, en en ayant même grignoté un peu grâce à la bienveillance présidentielle que je tiens à saluer et à remercier. Je suis évidemment en-dehors du propos, comme dans la foulée de ce débat, à votre entière écoute et disposition.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, brièvement quelques éléments, d'abord pour me joindre aussi à la volonté de l'ensemble du Gouvernement de se mobiliser dans cette crise sans précédent et par soutien également avec les personnes qui sont directement touchées par cette maladie. Dans les compétences qui sont directement les miennes, il y a eu l'une ou l'autre intervention également sur des sujets qui sont revenus d'ailleurs à différentes reprises ces dernières semaines. La question des transports en commun, qui a été mobilisée comme un service public de base tout au long de la crise, qui s'est adaptée au fur et à mesure de

l'évolution de la crise sanitaire. Actuellement, l'offre TEC est totalement déployée. Je voudrais encore saluer le travail de l'ensemble du personnel. Je rappelle que les différentes mesures sanitaires restent d'application avec notamment les bâches qui ont été placées à l'intérieur des bus, la montée à l'arrière des bus, le nettoyage des bus.

Il est apparu également que des mesures supplémentaires étaient souhaitées. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé, ce matin même, qu'un montant de 10 millions d'euros serait consacré à l'engagement d'un marché public sur base de l'urgence impérieuse qui est constatée pour mobiliser des autocars supplémentaires pour renforcer certaines lignes de bus.

Ce n'est pas du tout une solution miracle, parce qu'il faut bien mesurer que tous les bus sont mobilisés et cela représente un nombre considérable lors des heures de pointe, en particulier du matin et du soir. Il n'est donc pas possible d'alléger fortement le nombre de passagers, si ce n'est en ayant moins de déplacements. Il est clair que les décisions successives qui ont été prises et encore dès aujourd'hui de ne plus avoir d'enseignement secondaire présentiel ont un impact très important sur la fréquentation des transports en commun. Nous en étions, ces derniers jours, à 65 % de la fréquentation depuis deux semaines par rapport à l'année dernière ; - 13 % depuis la semaine dernière. À partir d'aujourd'hui, il y aura de toute évidence le constat d'une baisse encore supplémentaire.

Néanmoins, cette mesure de renfort vient donner un signal, vient aussi soulager là où il y a des bus qui sont trop fortement remplis. Cette mesure pourra s'appliquer dès après le congé de Toussaint, lorsqu'il y a une possibilité de reprise présentielle de l'enseignement. Elle pourra se prolonger dans les prochains mois.

Je tiens à signaler également que c'est une mesure d'urgence sanitaire exceptionnelle, limitée dans le temps. Il ne s'agit évidemment pas d'un élément de privatisation de l'ensemble du système de transport en commun.

Pour ce qui concerne le domaine de l'énergie – j'en termine par là, Monsieur le Président –, je rappelle que, maintenant que nous avons un Gouvernement fédéral de plein exercice, il a en tout premier lieu la compétence d'intervention vis-à-vis des ménages en difficulté en matière d'énergie, notamment au travers des CPAS. D'autre part, le statut de client protégé conjoncturel que nous avons créé est désormais en place et nous allons en faire la promotion chez les personnes qui ne le connaissent pas. Il pourrait être activé dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Enfin, nous allons envisager de nouvelles mesures à très court terme, tenant compte des éléments nouveaux de re-confinement déjà décidés ou encore à venir, notamment pour ce qui concerne l'interdiction de

coupure et les situations de compteurs à budget. Nous allons poursuivre le travail de près de tout ce secteur et de toutes ces situations, notamment en dialogue permanent, quotidien avec les différents acteurs de ce secteur. Voilà, Monsieur le Président, en très synthétique.

M. le Président. - Plus personne du Gouvernement ne souhaitant prendre la parole, nous en arrivons aux répliques.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie tout un chacun de toutes les questions qui ont été posées et les réponses qui ont été apportées.

D'abord, une remarque a été faite en tout début de séance par M. Frédéric, si je ne me trompe pas, qui se posait la question de savoir si j'étais devenu un expert, en tout, en pandémie ou autre chose.

(Réaction d'un intervenant)

J'ai envie de vous répondre : non, je ne suis pas du tout un expert, je crois que je fais comme tout un chacun dans ce Parlement, dans une situation qui est particulière, historique et inédite. On s'informe, on se renseigne, on cherche à comprendre et l'on fait des propositions.

Je pense que c'est le rôle, en tout cas, que je me suis donné, entre autres, comme député.

Je ne suis évidemment pas expert. Par exemple, quand on parlait de l'Allemagne, j'ai entendu que l'on remettait en question ce qui a été dit sur l'Allemagne. Mais en Allemagne, j'ai dit tout à l'heure qu'il y avait 33 contaminations sur 100 000 habitants sur une semaine. C'est faux puisque, en fait, cela a augmenté depuis une semaine et l'on est à 87 contaminations sur 100 000 habitants pour sept jours, là où en Belgique on est passés de 1360 contaminations pour 100 000 habitants en deux semaines à 1 450 contaminations pour 100 000 habitants en deux semaines.

Donc on a quand même là un sérieux problème au niveau de notre pays par rapport à la gestion de la crise.

En France, par exemple, ils sont à 383 contaminations pour 100 000 habitants sur une semaine.

C'est la moyenne nationale. Je pense que ce n'est pas compliqué à comprendre.

La question est aussi de savoir quelle est la réaction que l'on a par rapport à cela, évidemment.

Par exemple en Allemagne, ils ont décidé, dans l'ensemble du territoire allemand, pour pouvoir faire face effectivement à cette contamination, d'engager 1500 personnes qui vont soutenir les cellules de suivi des maladies infectieuses. Dans ce sens-là, oui, il y a des mesures à prendre pour pouvoir, à un moment donné, faire face à cette situation.

Mais je crois que c'est vraiment le cœur du débat. Le cœur du débat, c'est : on a une stratégie jusqu'à maintenant, cette stratégie, manifestement ne rencontre pas les effets escomptés. Change-t-on de stratégie ou continue-t-on ? Là, on voit qu'il y a effectivement différentes stratégies dans différents pays, il y a une stratégie qui consiste à dire que l'on va juste éviter – et c'est évidemment un objectif important en soi – de saturer les hôpitaux ou une autre stratégie qui consiste à dire que l'on va aplatis résolument la courbe de contamination. C'est la stratégie que l'on observe en Allemagne et qui est basée sur ce triptyque qui a déjà été cité dans ce Parlement, mais qui n'est en fait pas exécuté à fond. Donc c'est tracer, tester et isoler quand c'est nécessaire.

À ce niveau là, quand on voit la situation au niveau du suivi de contact, quand on voit la situation au niveau du dépistage, j'ai mentionné cette question effectivement que l'on ne va même pas dépister les asymptomatiques, on n'est pas dans la stratégie d'aplatir résolument cette courbe de contamination.

On a cité tout à l'heure ceux qui se croient experts. Mme Morreale qui, pour des raisons tout à fait légitimes, n'est pas là maintenant, a cité M. Maron qui disait qu'il fallait effectivement privilégier l'auto-isolément, M. Maron n'est pas expert, il est ministre, mais il n'est pas expert !

Par contre, je pense que l'OMS a une expertise plus importante, ils disent qu'il faut tester, tester, tester.

Mais quand on parle de l'auto-isolément, l'idée que l'on doit privilégier le fait que les personnes se rendent elles-mêmes compte qu'elles doivent s'isoler, qu'elles doivent se confiner, c'est être éloigné de la réalité.

Parce que, que se passe-t-il, maintenant ? On entend – et je pense que M. Legasse a parlé de la question des employeurs pour le moment, par rapport à la crise sanitaire et par rapport à l'observation justement des mesures sanitaires – de plus en plus de témoignages de personnes qui vont effectivement chez leur employeur, qui vont dire : « à mon avis je devrais me confiner », mais comme il ne peut pas produire un test, c'est évidemment lié aux relations sociales, au rapport de force au sein de l'entreprise.

Donc cette idée que les travailleurs et les travailleuses vont pouvoir se produire devant leur employeur et dire : « je vais m'auto-confiner parce que je pense que c'est nécessaire », c'est une idée qui est complètement déconnectée de la réalité. Sans avoir un

élément de démonstration, de preuve que l'on a été testé, avec un test positif, évidemment il ne va rien se passer et le confinement ne va pas se faire.

Donc là, il y a bien une contradiction entre deux stratégies. Soit on évite simplement la saturation des hôpitaux, ce qu'il faut faire, soit on va plus loin et l'on dit qu'effectivement il faut résolument aplatis cette courbe de contamination.

Un autre élément qui a été mis en évidence, c'est que oui, bien sûr, et je pense que l'on ne doit vraiment pas hésiter à le dire et à le répéter, on doit prendre des mesures individuelles pour pouvoir, à un moment donné, affronter cette crise.

Les mesures de distanciation sociale, le port du masque, le moins de contact possible, tous ces éléments, on doit les respecter.

Mais je pense que faire croire que cela va suffire, c'est ce que l'on fait déjà depuis des mois. Donc penser que cela va suffire, à mon avis, c'est faux. Ce qu'il faut, à côté, c'est des mesures collectives fortes.

Les mesures collectives fortes qui passent par ce *tracing*, par ce dépistage - si là-dessus, on n'appuie pas sur l'accélérateur, d'ailleurs je pense que le Gouvernement wallon, quand il demande des mesures de confinement plus importantes c'est aussi une mesure collective - sont vraiment nécessaires pour pouvoir, à un moment donné, changer la donne.

C'est là que l'on sent qu'il y a effectivement du flottement. C'est là que l'on se rend bien compte que, si maintenant on ne met pas les structures nécessaires pour pouvoir le faire, on ne pourra pas contribuer à arrêter rapidement la propagation de cette maladie.

Au niveau des maisons de repos, là aussi c'est lié au temps, mais je voulais quand même dire à M. le Président qu'il y a deux choses.

Il y a le fait que les ministres ne soient pas présents, c'est tout à fait logique vu la situation.

Par contre, que l'on n'ait pas le temps de pouvoir, à un moment donné, avoir des réponses à toutes les questions et que la ministre nous dit, parce qu'elle est effectivement dans un temps limité, que l'on va nous envoyer des informations par mail, je pense que l'on doit réfléchir – je le dis pour moi-même aussi, parce que j'avais accepté cette répartition du temps – pour que le Gouvernement ait suffisamment de temps pour répondre aux questions qui sont posées.

Là, il reste, en effet, une série de questions sans réponse. Par exemple, ce n'est quand même pas rien, M. Vincent Frédéricq, qui est quand même quelqu'un d'autorisé dans le domaine des maisons de repos, s'inquiète du fait que, pendant 15 jours, il n'y aura pas

de test du personnel. C'est une inquiétude qui est quand même tout à fait légitime.

Quand on entend à la Fédération des CPAS wallons relayer la même inquiétude, en s'interrogeant : « Comment va-t-on faire effectivement pour enrayer le virus au niveau des maisons de repos s'il n'y a pas de test préventif au niveau du personnel ? », là-dessus, on n'a pas eu l'occasion d'avoir une réponse. J'espère que l'on pourra l'avoir.

J'ai été interpellé par ce que disait M. Legasse. Cinq pour cent de contamination dans les maisons de repos, je ne pense pas – j'imagine que ce n'était pas sa volonté – que l'on doit traiter cela à la légère. Je crois que c'est un chiffre plutôt inquiétant. On sait très bien à quelle vitesse cela a été lors de la première vague. Dans ce sens-là, je pense qu'il y a vraiment une urgence par rapport à cela.

Il y a une erreur que l'on ne doit pas commettre, que l'on a commise dans le passé : quand on regarde – Monsieur Frédéric, on parlait justement de se renseigner – les rapports du RMG, on constate que l'inquiétude par rapport aux personnes qui résident dans les maisons de repos, elle ne date pas du mois de mars, elle date, en fait, de début février. C'est à partir du 6 février qu'il y a eu cette inquiétude de dire : « Comment cela va-t-il se passer au niveau des maisons de repos, vu qu'il y a un manifestement des complications plus importantes quand le virus touche des personnes âgées ? »

Le constat, c'est que, dans le reste des discussions du RMG, les maisons de repos n'ont pas eu le rang de priorité qu'elles devaient avoir. C'est là-dessus que l'on doit vraiment éviter de reproduire cette erreur. Maintenant, peut-être qu'il n'y a que 5 % de contamination, mais notre priorité doit aller aux maisons de repos, parce que l'on a vu à quelle vitesse cela peut avancer dans les maisons de repos. On l'a vu lors de la première vague.

À cet égard, je dois dire qu'il y a deux éléments qui restent peu compréhensibles.

Mme Morreale a rappelé que, manifestement, la stratégie de dépistage maintenant, c'est de dire qu'il faut limiter le dépistage aux personnes qui sont les plus fragilisées pour pouvoir orienter notre capacité de dépistage limitée vers les publics les plus fragilisés, prioritaires. Cela me semble évident alors que, si l'on est dans cette stratégie-là, l'on doit effectivement orienter ses capacités de dépistage vers les maisons de repos et vers leur personnel. Ce n'est pas ce qui est fait. Cela reste évidemment incompréhensible.

Il y a autre élément qui pose question. Au mois de juillet, le Gouvernement wallon a fait une annonce importante. Le Gouvernement wallon a dit qu'il allait subsidier, qu'il allait mettre des financements nécessaires pour le secteur non marchand, en particulier pour le personnel de la santé. On parlait à ce moment-là

même de revalorisation salariale. On parlait d'un montant important de 260 millions d'euros. Finalement, on apprend que les négociations, pour pouvoir mettre en place les mesures qui devraient être financées par cette somme importante, n'ont même pas encore commencé. Le syndicat a posé la question au cabinet de savoir comment on pouvait entamer ces négociations, et finalement ces négociations n'ont pas commencé. On doit être honnête, tout un chacun, au mois de juillet, avait bien compris que cette somme devait avoir un impact dans la crise. Si, effectivement, ces négociations n'ont pas commencé, cela veut dire que cette somme n'aura pas d'impact en 2020. Elle aura, au plus tôt, un impact en janvier ou février 2021, ce qui, par rapport à l'urgence, est vraiment peu compréhensible.

Je vais tout de suite dire que notre propos, le propos du groupe PTB, n'est pas du tout que le Gouvernement wallon n'a rien fait. Je n'ai jamais dit cela. J'ai même donné un exemple positif dans ma prise de parole, à savoir mon constat que, manifestement, au niveau des équipements de sécurité, l'on retrouve, dans les maisons, de repos des réserves d'équipement de sécurité suffisantes pour faire face, actuellement, à la crise. Cela, c'est lié notamment à l'application stricte du plan Rebond, qui prévoit que des équipements stratégiques soient présents dans les maisons de repos et au financement supplémentaire qui a été donné par le Gouvernement wallon. Par contre, certaines mesures sont prises trop tard. La question de l'emploi, la question des bras, la question des mains, il faut bien le reconnaître, cela ne se posait pas seulement la semaine dernière ou il y a deux semaines, cela se posait déjà au mois de juin. Là-dessus, on doit aller plus vite.

Le constat que ces négociations n'ont pas encore commencé confirme qu'il y a quand même un problème dans la manière dont on interprète l'urgence au niveau de la main-d'œuvre nécessaire au sein des maisons de repos.

Tout à l'heure – il va croire que je lui en veux, mais ce n'est pas le cas –, M. Legasse parlait d'humilité. Il faisait référence à un article qui évoquait la nécessaire prise de distance par rapport à l'humilité et j'ai envie de dire à M. Legasse qu'il sera intéressant quand on lit le titre de l'article, de lire l'article aussi puisque...

(Réaction d'un intervenant)

Si vous l'avez lu, vous serez d'accord avec moi que l'article dit des choses vraiment intéressantes.

Je crois donc que ce n'est pas dans le sens de ce qui a été dit par certains. D'abord, le premier sous-titre de l'article est de dire qu'une épidémie ne s'arrête pas aux frontières, de constater aussi que le fait qu'il y ait des mesures qui soient différenciées, cela pose un problème. L'on dit aussi que l'on ne gère pas une épidémie en regardant la maison de l'autre brûler en disant que lui a

mal fait. L'on doit avoir une vision beaucoup plus globale par rapport à cela.

Un autre élément important est que l'on écoute la science et les chiffres. Là est quand même toute la question de pouvoir interpréter ce qu'il se passe dans d'autres pays pour voir comment on peut mieux faire dans notre pays.

Les deux derniers éléments qui me semblent importants sont : l'on écoute le terrain et l'on gère la crise via une unité centrale de commandement.

Je pense effectivement que ces éléments sont intéressants et importants pour pouvoir réfléchir à comment nous pouvons gérer la crise aussi en Wallonie.

Par rapport aux titres-services, la préoccupation qui était relayée par Mme Lekane était de dire qu'il fallait envisager de pouvoir soutenir financièrement les travailleuses qui sont directement impactées et appauvries par cette crise et non seulement les structures ou les sociétés, sinon l'on voit que la mesure rate sa cible. Par rapport à l'HORECA ou par rapport à l'aide aux indépendants, Monsieur Borsus vous avez été limité dans votre temps de réponse, on aurait aimé vous entendre sur le fait qu'il est important d'organiser l'aide automatique pour le secteur de l'HORECA et l'aide automatique pour les indépendants.

Un exemple en Allemagne est de constater qu'il y a une aide de 9 000 euros qui est fournie pour les indépendants, pour les agriculteurs, aussi pour les artistes. Des témoignages de personnes qui sont en train de demander cette aide pour laquelle il faut 15 minutes chrono sur le plan des démarches administratives et qu'ils obtiennent après 24 heures. Il y a là quand même une ambition en termes de rapidité d'action pour pouvoir aider de manière directe les indépendants, mais aussi les fournisseurs et toutes les personnes qui dépendent du secteur HORECA et aussi les artistes pour pouvoir le faire de manière rapide, efficace et que cela puisse aider toute une série de gens et ne pas basculer dans la pauvreté.

J'ai presque terminé. Les deux derniers éléments sont que, je ne sais pas si M. Borsus peut nous répondre par rapport à cela, il y a la question des travers de la culture en particulier. Si l'on regarde la manière dont cela fonctionne effectivement et les compétences en Belgique, l'on constate que les travers de la culture au sens strict tombent finalement un petit peu entre les différents gouvernements, personne n'est disposé à leur fournir une aide directe. Quand l'on voit ce qu'il se passe au gouvernement bruxellois ou au gouvernement flamand, il est important pour nous que la Région wallonne prenne aussi position pour fournir une aide à l'ensemble des travers de la culture, une aide directe qui puisse les aider aussi à franchir ce cap de la crise sanitaire. L'aide aux structures est évidemment une bonne chose, cela est une chose importante que fait la

Fédération Wallonie-Bruxelles et devrait faire sans doute encore plus, mais l'aide directe au travers de la culture est aussi un élément essentiel.

Mon dernier élément est pour élargir cette question d'aide directe. Je pense que l'on constate tous que toute une série de personnes est en train de basculer dans la pauvreté, comme l'a dit mon camarade, M. Beugnies, il est beaucoup plus facile de maintenir les gens hors de l'eau que de devoir les en retirer une fois qu'ils ont basculé dans la pauvreté. Cette question d'avoir une aide directe pour le loyer, une aide directe pour l'électricité, une aide directe pour les coûts d'énergie des personnes qui sont impactées par la crise, pour nous cela reste essentiel. Sinon cela serait dommage que la Région wallonne porte la lanterne rouge de la solidarité par rapport à ces aides directes.

Un dernier élément est que nous avons deux ambitions dans cette crise. D'une part, à court terme, il va falloir apprendre à vivre avec. Là est toute la question d'arriver à la vaccination. L'ambition que l'on doit aussi avoir maintenant est d'aplatir la courbe et de vaincre résolument cette maladie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Ce que je retire de ce débat par rapport auquel parfois quand j'entends que l'on tourne en boucle et que l'on mobilise les énergies des ministres qui ont du travail important à faire sur le terrain. Bref, c'est le prix de la démocratie. Ce que je retiens du débat est que tout le monde n'a pas encore intégré la gravité de la situation et la nécessité de nous serrer les coudes. En ce compris, dans cet hémicycle pour lutter contre cette pandémie.

Deuxième commentaire, Monsieur le Chef de groupe du PTB, sans focaliser sur vous parce que l'on va croire que c'est obsessionnel de ma part : on peut toujours répéter les mêmes questions. Tous les vendredis, j'y assiste. C'est d'un intérêt relatif, mais peut-être que l'on peut imaginer que, à force de répéter, cela devient des vérités. Je ne pense pas que ce soit le cas.

Pourtant, vous avez eu aujourd'hui un moment de lucidité, que j'ai souligné, mais ce n'était pas sous les lumières et les projecteurs de cet hémicycle. C'était en petit comité dans la Commission des affaires générales ce midi.

Qui a dit, avec fermeté : « Je n'ai pas de doute que les membres du Gouvernement travaillent d'arrache-pied depuis maintenant des mois pour que cette crise soit jugulée et soit contrôlée. Je n'ai pas de doute que, dans différents secteurs, beaucoup de gens sont en train de s'investir. Je suis convaincu que c'est le cas de beaucoup, si pas de la plupart, de l'ensemble des députés par rapport à cette crise ; crise qui nous dépasse par son

ampleur, par sa complexité et par son caractère inédit » ?

C'est ce que vous avez dit ce midi, et je vous ai trouvé exceptionnellement lucide, mais c'était en petit comité et ce n'était pas sous le feu des projecteurs. Parfois, il y a des discours qui sont...

(Réaction de M. Mugemangango)

Je n'ai pas terminé, Monsieur le Chef de groupe.

Il y a parfois des discours qui sont à géométrie variable. J'aime bien la transparence et j'aime bien la clarté. C'est pour cela que je voulais faire profiter l'ensemble des collègues de vos propos positifs.

La situation est-elle grave, Monsieur le Chef de groupe du PTB ? Oui, je n'ai rien dit d'autre à la tribune tout à l'heure.

Pouvait-on prévoir la situation ? À certains égards, oui. Les scientifiques indiquent depuis des mois qu'il pouvait y avoir un rebond à l'automne et en hiver.

A contrario, pendant la première vague, les zones rurales étaient complètement épargnées. On imaginait que c'était à cause du caractère de ces zones rurales. On a entendu le gouverneur du Luxembourg nous expliquer, il y a 15 jours, que c'était le contraire, sans explication : personne n'a trouvé la raison pour laquelle cela explose dans les provinces rurales.

Dans le home public de ma commune – puisque vous faites souvent des références –, en mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre : rien, pas d'infection, ni dans le personnel, ni des asymptomatiques. Depuis octobre, c'est l'explosion. Les pratiques ont-elles changé ? Non, il se fait que, à un moment donné, de façon incontrôlable, le problème est arrivé.

C'était ma deuxième remarque.

La troisième chose – n'en déplaise à quiconque –, c'est que le Gouvernement wallon travaille avec force et détermination – je rejoins d'ailleurs les propos que M. Wahl a tenus tout à l'heure – 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et j'en suis admiratif, pour essayer de prendre les mesures les plus adéquates possible pour lutter contre cette pandémie. Je les invite à poursuivre dans la voie qu'ils se sont tracée. Nous verrons, dans les heures qui viennent, quelles mesures seront potentiellement prises. L'avenir nous le dira.

Le quatrième élément, c'est que nous devons tous nous mobiliser pour faire face aux urgences, en particulier en soutien au personnel des hôpitaux et des centres d'hébergement.

Tout à l'heure, le ministre-président a décliné un certain nombre d'initiatives vers les retraités ou les étudiants des secteurs de la santé ; appel qui aura

manifestement été entendu et qui démontre – un élément qui avait déjà été mis en lumière au mois de mars – la solidarité des citoyens et des citoyennes de Wallonie.

Cinquièmement, et j'en termine : « Le Gouvernement continuera à prendre ses responsabilités face à une situation sanitaire qui évolue d'heure en heure ». Ce sont les mots du ministre-président. Un confinement partiel renforcé devient probablement inéluctable. Mon groupe politique soutiendra pleinement le Gouvernement dans la voie qu'il trace avec un objectif simple : celui de sauver des vies humaines.

Enfin – et j'en termine, Monsieur le Président –, des efforts sont demandés à tous les concitoyens, à toutes les Wallonnes et les Wallons, c'est le seul moyen pour espérer, demain ou après-demain, revenir à une vie sociale proche de la normale.

J'en termine par une citation du philosophe Edgar Morin à propos de cette crise, du haut de ses 99 ans, qui dit : « Nous devons vivre avec l'incertitude : apprendre à vivre entre urgence et prudence ».

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes. Vous avez 15 minutes.

M. Desquesnes (cdH). - Ma parole sera complétée par les interventions de mes collègues, Mme Schyns et Mme Vandorpe, dans le désordre. Je voulais dire que c'était d'abord Mme Vandorpe et puis Mme Schyns.

(Rires)

M. le Président. - Continuez, sinon vous allez m'inciter à faire un commentaire sur votre phrase.

(Rires)

M. Desquesnes (cdH). - J'ai été attentif à ce que les différents membres du Gouvernement nous ont amené partiellement comme réponse aux questions. C'est vrai qu'elles étaient nombreuses et le format du débat ne permet pas de répondre à toutes les questions et je peux le comprendre. De même que la situation et l'arrivée de la réunion préparatoire au Comité de concertation.

J'ai bien noté que le ministre-président nous a dit : « Un confinement plus élargi est nécessaire. On doit aller le plus loin possible en confinement élargi ». Je me réjouis de l'affirmation qui a été faite aujourd'hui par le chef du Gouvernement. Nous la soutenons pleinement, nous l'encourageons, parce qu'au plus tard nous tardons à prendre des mesures, au plus dures seront les mesures. Il faut maintenant, absolument, raffermir les choses. Cela veut dire clairement un confinement à l'exception d'une série d'activités que nous maintiendrions.

J'espère que les prochaines heures pourront être claires et que nous ne tomberons pas dans un scénario où la montagne accouche d'une souris.

J'ai également été attentif à Mme Morreale, parce que j'avais adressé une question concernant l'anormalité que constitue la Wallonie en terme épidémiologique par rapport à la situation belge en général, puisque, a priori, les mesures sont les mêmes. Mais, quand on regarde la carte – je vais y revenir – de la Belgique sur Sciensano aujourd'hui, on voit l'intensité de la Wallonie nettement plus forte que l'ensemble du pays. Bruxelles est dans la même situation que nous. Qu'est-ce qui explique cette disparité ?

Là, je n'ai pas entendu de réponse de la part du Gouvernement. J'ai entendu Mme Morreale dire : « La stratégie *testing* et la stratégie *tracing*, on nous a dit qu'on était bon, mais on a été submergé par la vague ». Je l'entends, aujourd'hui, que l'on est submergé par la vague. Mais pourquoi la vague est-elle plus forte en Wallonie qu'en Flandre ? Là, je n'ai rien entendu comme explication, pas le moindre début de quelque chose qui puisse justifier cela.

Je pense que du côté wallon, on doit faire de l'introspection par rapport à ces chiffres et, ces chiffres, ils sont constants depuis 15 jours. J'avais eu l'occasion de m'exprimer en Commission spéciale covid il y a 10 jours, j'avais interpellé sur ce fait-là et l'on a eu aucune réponse. C'est compliqué qu'en Wallonie on ne puisse pas dire pourquoi nos chiffres sont deux à trois fois plus mauvais que les chiffres des communes flamandes.

Pour ne pas rester sur ce constat et je voudrais reformuler les propositions qui ont été les nôtres dans l'intervention initiale, j'ai également été attentif à ce que la ministre Morreale a dit. Elle nous a dit qu'elle aurait une écoute et un examen attentif. Elle n'est pas là aujourd'hui, mais j'imagine que ses collaborateurs et ses collaboratrices écoutent nos débats aujourd'hui. Elle a dit que l'écoute et l'examen attentif des propositions venant de tous bancs... Je me permets ici de réitérer les huit propositions que nous avons exprimées aujourd'hui, mes collègues et moi.

La première, c'est d'utiliser aussi les tests antigéniques. J'entends que l'on va utiliser les tests salivaires avec des gargarismes, et cetera, mais je pense que les tests antigéniques ont l'avantage de donner des résultats dans l'heure. Ils doivent être déployés. Ils peuvent se faire en parallèle avec la phase de tests. J'encourage et nous demandons que le Gouvernement wallon s'engage également dans cette piste, au-delà celle qui est portée par l'Université de Liège.

Deuxième élément, on le sait, il y a une partie du public aujourd'hui qui n'adhère pas aux règles de protection sanitaire. Là, il faut que nous renforçons les moyens de communication pour aller vers les publics

qui ne sont pas touchés par les médias traditionnels. On a cité l'exemple d'influenceurs qui peuvent intervenir, notamment par rapport au public jeune.

La troisième proposition que nous faisons est le *restaffing* de l'AViQ : il faut renforcer nos moyens et l'encadrement pour la fonction de suivi des contacts. L'audition du gouverneur Schmitz a été éclairante en commission spéciale covid. Cela ne fonctionne pas, il y a une déconnexion avec le terrain. Il faut absolument que l'on reparte, que l'on réforme des équipes.

Quand la vague aura diminué, parce qu'elle va diminuer, et que le *tracing*, le suivi de contact, reprendra tout son sens, il faut absolument que nous ayons en Wallonie un système plus efficace que le système actuel.

Notre quatrième proposition concerne cette fois-ci le volet économique. Je ré-insiste Monsieur le Ministre, je sais que vous êtes un partisan de la confiance dans les entrepreneurs, dans celles et ceux qui sont indépendants, qui pilotent des entreprises. La nouvelle vague d'aides que vous allez octroyer, octroyez-les sur simple demande, sans dossier : un document où l'on introduit une demande, où l'on dit que l'on respecte les conditions. On fera les contrôles a posteriori. Pour la première tranche d'aide de 3 000 euros, cela doit être fait. On connaît ces entreprises, de grâce, mettez en œuvre cette automatisation au-delà de la massification que vous avez annoncée.

La cinquième proposition concerne l'événementiel. C'est la proposition qui s'inspire du modèle flamand. Ce sont des fonds wallons qui permettent de couvrir les organisateurs, qui planifient leurs événements aujourd'hui pour dans trois, quatre, six mois, mais qui ne connaissent pas les conditions qui seront les leurs au niveau sanitaire et les règles publiques, et qui leur permettront de couvrir les débours si jamais l'événement ne peut pas avoir lieu, avec des contraintes plus fortes. C'est un mécanisme simple, validé par l'Europe. Mettons-le en œuvre également en Wallonie.

Le sixième élément, je l'ai souligné tout à l'heure dans mon intervention : les banques aujourd'hui ne respectent pas leurs engagements. Il faut que la Wallonie aille plus loin que ces outils aujourd'hui. Les constats que Mme Schyns a signalés tout à l'heure en termes – vous n'étiez pas là, mais j'imagine que cela a été rapporté, Monsieur le Ministre de l'Économie – le nombre de prêts, Réaction et Ricochet, est insuffisant par rapport à la réalité des entreprises de Wallonie. Il faut donc autre chose. Est-ce un prêt 100 % par les outils financiers wallons ? Est-ce un accord avec le secteur bancaire ? Peu importe, il y a là une action à mener, sinon il y aura de vrais dégâts, irréversibles, dans le monde entrepreneurial wallon. Ce serait dommage par rapport aux efforts que la Wallonie mène depuis des années.

La septième proposition concerne le culturel, le sportif, l'associatif. Il y a là une réponse à donner à ce secteur avec un fonds de soutien, avec des aides spécifiques plutôt que le rayonnement de la Wallonie. Malheureusement, aujourd'hui, la Wallonie a une image négative. La comparaison avec ce qui s'est passé dans le nord de l'Italie et qui a trainé dans tous les médias, ce n'est pas maintenant que l'on va investir dans l'image de la Wallonie. Maintenant, il faut investir dans le soutien et la résorption de la crise en Wallonie. C'est ce sur quoi il faut agir. Il faut préserver notre tissu associatif. Nous demandons que ces moyens soient réaffectés à l'associatif, au culturel et au sportif, c'est important.

Enfin, la huitième et dernière proposition que formule le groupe cdH, c'est celle de mettre en place un décret d'urgence sanitaire. Nous n'allons pas prolonger éternellement des arrêtés de pouvoirs spéciaux au Gouvernement, cela ne va pas. Aujourd'hui, on va devoir vivre de façon durable avec la covid : 2020 déjà quasi complètement ; en 2021, nous aurons encore des rebonds, j'espère les plus faibles possible, mais nous en aurons encore en Wallonie qui nous demanderont de nous adapter régulièrement, d'avoir davantage de délais, de souplesse, d'octroyer de nouvelles aides. Ces mécanismes, aujourd'hui, on doit s'y préparer.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs les représentants du Gouvernement, que, avant la fin de l'année, vous puissiez nous présenter un tel texte qui puisse faire en sorte que l'on ait un cadre clair et qui puisse en plus donner un avantage de prévisibilité par rapport à celles et ceux qui travaillent, les entrepreneurs, les citoyens, les associations, avec la Wallonie. Cela me semble un élément de bonne gestion parce que, bon gré, mal gré, nous devons apprendre à vivre encore dans les prochains mois avec une pandémie qui sera présente dans notre société et face à laquelle nous devons avoir des réponses plus efficaces, plus rapides, plus huilées. C'est ces points sur lesquels nous vous attendrons. Et j'ai entendu la main tendue qui était celle du gouvernement en tout cas par la voix de la ministre Morreale, nous formulerons, nous repréciserons ses propositions dans les prochaines semaines. J'espère que la majorité saura saisir utilement le modeste travail qui est le nôtre. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe. Je rappelle simplement qu'il reste cinq minutes pour les deux dernières intervenantes.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Monsieur le Président. Ne vous inquiétez pas nous rentrerons dans le timing.

J'ai commencé en disant, comme beaucoup d'entre nous, la situation actuelle est grave et personne ne le nie. Il est vrai que pour cette deuxième vague nous étions encore face à beaucoup d'inconnues, beaucoup d'urgence. On est vraiment conscient, en matière de santé, des nombreux efforts qui sont faits pour renflouer

en termes de personnel, de matériels et autres, et vraiment pour aider l'ensemble du secteur.

On sait qu'on est confronté à cette pénurie. La formation du personnel médical et de première ligne doit vraiment permettre de pouvoir renforcer ces équipes. On n'a pas eu l'occasion d'aborder les points sur le handicap et sur la santé mentale, et je remercie la ministre qui avait fait une réponse très complète et qui s'était engagée à nous la fournir.

Je pense qu'il y a vraiment une catastrophe à l'avenir, au-delà de toutes les catastrophes financières et autres, il y a aussi l'état psychologique du monde médical d'abord, des jeunes, des aînées, mais aussi de l'ensemble des citoyens, et cela il faudra absolument en tenir compte pour la suite.

Comme Mme la Ministre le disait, il y aura certainement un troisième rebond. On est vraiment là aussi pour soutenir les mesures qui arriveront pour qu'on soit prêt pour cette troisième vague et qu'on ait anticipé les difficultés à venir. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Simplement deux éléments pour compléter ce que mes deux collègues ont énoncé ici à l'instant. M. le Ministre de l'Économie, en ce qui concerne l'enjeu des prêts ricochet et réaction, vous nous avez dit « ils ont été adaptés », mais clairement ce n'est pas suffisant et notre demande c'est vraiment de réfléchir à d'autres systèmes.

Des prêts aux entreprises et aux indépendants alors qu'ils seraient éventuellement complétés par les banques, et non pas se porter garantie sur une partie des montants éventuellement prêtés par les banques, et donc d'inverser le mécanisme.

Je sais que cela demande des changements. On a d'ailleurs été étonné que, dans le cadre des arrêtés des pouvoirs spéciaux, vous n'avez pas imaginé pouvoir prendre ces modifications qui modifieraient alors le décret SOWALFIN de 2002. C'est une piste que l'on vous suggère par rapport à cet enjeu-là.

C'est clair que cela demande des moyens, des choix budgétaires, mais nous ne doutons pas que vous êtes particulièrement attentif à cet enjeu des entrepreneurs et des indépendants qui continuent à se mobiliser et pour qui la situation est compliquée.

Deuxième élément et vous l'avez dit dans votre réponse et je vous en remercie, les secteurs qui ne sont pas fermés et qui ne sont pas complètement à l'arrêt, mais qui sont aux ralentis. Là pour le moment, eux sont dans une situation où ils ne rentrent pas dans les cases d'aides. Je crois que c'est vraiment certains secteurs sur lesquels il faudra plancher. Ce n'est peut-être pas de l'aussi court terme que d'autres secteurs qui sont touchés de plein fouet, mais ces secteurs qui sont au ralenti vont

avoir besoin du Gouvernement wallon, du Parlement wallon et de nous tous pour la suite.

Enfin le dernier élément, je vous ai entendu sur les ASBL et je vous remercie ainsi que vos autres collègues du gouvernement, par rapport à cette suggestion, à cette idée de faire un groupe de travail. C'est clair que nous avons vu l'avis du Conseil d'État par rapport à notre décret, c'est clair qu'il pose certaines questions juridiques et autres en termes d'égalité ou d'inégalité de traitement.

C'est très bien qu'il y ait ce GT. C'est un point de départ, mais ce ne sera pas suffisant, il faudra aussi, en fonction des solutions qui pourraient être dégagées, trouver des moyens budgétaires.

Pour le soutien aux ASBL et aux secteurs de l'associatif, le rendez-vous est pris, dans le cadre du budget 2021, et vous savez que nous y serons attentifs. Je vous remercie d'avoir répondu à énormément de nos questions dans un temps qui était court pour vous.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl pour le groupe MR. Pour dix minutes

M. Wahl (MR). - Ce débat a le mérite de permettre au gouvernement de répondre d'une manière globale, coordonnée et cohérente à un certain nombre de questions qui, autrement, auraient été posées dans les différentes commissions. Si j'ai bonne mémoire, on en dénombrerait pas moins de 80. On aurait eu des réponses par petits morceaux, et cetera. Je pense que la décision qui a été prise à ce moment-là était bonne. Cette décision était prise également avant que nous ne connaissions les mesures prises, d'une part, par le Comité de concertation au niveau des différentes entités fédérées et du pouvoir fédéral, d'autre part, des décisions prises par le Gouvernement wallon, ensuite par le Gouvernement de la Communauté française, hier soir, par le Gouvernement flamand et, entre temps, par le Gouvernement bruxellois. Nous savons qu'aujourd'hui, il y a des discussions extrêmement importantes.

Je me permets d'essayer de relativiser un certain nombre de choses.

Monsieur Desquesnes, lorsque vous montrez la carte du pays, en disant que c'est plus foncé dans le Sud que dans le Nord. Espérons que tout ne devienne pas foncé, ce qui risque d'arriver, parce que cela veut dire que je n'aurais aucune joie à ce que la Flandre nous rattrape trop vite. J'aimerais bien que la carte devienne plus claire partout, mais je pense que ce sont des comparaisons qui ne sont pas utiles. Si vous reportez à il y a quelques mois, la Province d'Anvers était nettement plus foncée que ne l'est aujourd'hui la Wallonie. Je pense que cela n'apporte rien au débat.

La pandémie, on ne va pas la résoudre au niveau wallon, on ne va pas la résoudre au niveau belge. On ne

va même pas la résoudre au niveau européen, parce que c'est très simple. Il suffirait – un peu comme en Chine – de fermer tout pendant un mois, plus personne ne bouge, plus personne ne fait rien. Les malades seront guéris et le virus va disparaître d'emblée ou les malades malheureusement auront d'autres soucis.

C'est comme cela que l'on fait et là, c'est radical. On sait très bien ce n'est pas possible.

Nous apprenons et nous savons qu'il y a eu, je l'ai dit là tantôt, très certainement une forme d'inconscience collective. Qui est responsable de cette inconscience collective ? Est-ce tel ou tel gouvernement ? Est-ce tel ou tel ministre ? Est-ce tel ou tel expert ? Est-ce l'ensemble de la société ? N'avons-nous pas nous-mêmes, à titre individuel, fait preuve d'un relâchement qu'aujourd'hui on va dire être coupable ?

Bien sûr qu'il y a un problème, on a cru que c'était fini. On l'a cru légitimement. C'est trop facile après coup de dire que tout le monde s'est trompé, mais que nous ne nous étions pas trompés. Tout le monde s'est trompé. Tout le monde a pu penser qu'effectivement on aurait une vaguelette, comme l'ont dit d'aucuns. Je ne vais pas aller reprocher à ceux qui ont dit que cela allait être une vaguelette de l'avoir dit, parce que je suis bien incapable de pouvoir en juger. Sur base de ce qu'ils pouvaient connaître, ils pouvaient très certainement légitimement le penser.

Aujourd'hui, nous savons que nous avons cette deuxième vague qui, apparemment, s'avère plus forte que la première. À nouveau, qui suis-je comme expert, c'est-à-dire rien du tout, que pour pouvoir le déterminer ?

Ce qui semble certain, et c'est ce que soutient mon groupe politique, et en ce sens, il soutient le Gouvernement et le ministre-président. Ce qui est certain, c'est que nous devons malheureusement aller vers des mesures qui sont plus coercitives, qui sont plus d'atteintes vis-à-vis de nos libertés. Je puis vous assurer que cela nous fait mal et que cela me fait mal. Je crains qu'il n'y ait pas d'autres possibilités. Je pense qu'il faut, à un moment donné, sans nier nullement qu'il puisse y avoir des distinctions entre les Régions, les provinces, c'est logique, donner le fonctionnement de l'État, tel qu'il est prévu, se mettre pleinement en route et que le pouvoir fédéral, en cas de pandémie, reprenne si nécessaire un certain nombre de mesures et de dispositions, à défaut de pouvoir obtenir un accord. Je suis persuadé que tout ce qui pourrait être pris en ce qui concerne des mesures plus strictes sera en parfait accord avec la Wallonie.

Espérons que les autres régions puissent aller dans la même direction sans quoi on n'en sortira pas.

Sans quoi on n'en sortira pas et je demanderai à chacune et à chacun d'entre nous, Monsieur le Président, mes chers collègues de faire preuve de beaucoup de bon

sens. Nous allons arriver vers des mesures qui, très certainement, au plus tard d'ici la fin de la semaine, vont nous amener à encore devoir bouleverser la manière dont nous allons vivre, dont nos compatriotes vont vivre. Nous devons nous adapter à cela.

Bien entendu, nous devons exercer notre contrôle du Gouvernement. Nous devons pouvoir, c'est notre rôle, c'est notre boulot, c'est notre job, contrôler le Gouvernement et nous devons pouvoir informer les uns et les autres, cela fait partie de nos fonctions.

On y reviendra lorsque l'on parlera des pouvoirs spéciaux, mais j'anticipe déjà à cet égard.

Il faut désormais que nous puissions aussi laisser le Gouvernement gouverner dans les circonstances que l'on connaît. Est-il raisonnable de ne pas coordonner, dans nos groupes respectifs, par exemple les interrogations au Gouvernement ? Ne serait-il pas utile que nous puissions un petit peu encadrer notre travail ? Je vois bien que les services du Parlement sont débordés de questions. Je ne suis pas sûr qu'il n'y a pas quelques répétitions - je suis même sûr de l'inverse - je pense que c'est de notre devoir d'éviter que les cabinets ministériels, que les administrations derrière les cabinets, ne soient noyés par le temps à devoir répondre à des questions qui sont souvent les mêmes et qui émanent, d'ailleurs, de l'ensemble des groupes que forme ce Parlement.

J'attire vraiment l'attention sur notre responsabilité. Nous avons un devoir à cet égard-là parce que cela a été dit.

Mais si l'on veut être efficaces, ce n'est pas nécessairement en posant de multiples questions. Ce n'est pas en faisant de multiples interventions. C'est en étant également rationnel, c'est en allant droit au but.

Le débat, aujourd'hui, a eu tout son intérêt, mais en même temps, admettons, il a déjà quelque chose de dépassé parce que malheureusement - et cela, personne ne pouvait le prévoir, c'est trop facile de dire l'inverse - la manière dont cette deuxième vague continue à se développer d'heure en heure est absolument hallucinante. Nous sommes effectivement, plusieurs l'ont dit, y compris des personnalités politiques de toutes les formations politiques, nous sommes au bord de la catastrophe.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si l'on a répondu à telle ou telle question, il ne s'agit plus de savoir si toutes les aides ont été bien faites ou pas bien faites, il ne s'agit plus de savoir si les masques étaient de meilleure qualité ou pas, tout cela, ce débat il aura lieu.

Mais aujourd'hui, nous devons véritablement permettre à notre société de continuer à vivre le plus normalement possible et cela va être très compliqué parce que si nous ne le faisons pas, nous aurons des conséquences catastrophiques sur le plan économique,

sur le plan social, sur le plan culturel, sur le plan de la santé. Et là, Mesdames, Messieurs les Ministres, c'est votre rôle, votre rôle difficile que vous devez faire en concertation avec d'autres niveaux de pouvoirs.

La Belgique seule ne pourra pas non plus mener ce combat.

Moi, je vous souhaite énormément de courage parce que le devoir qui est le vôtre aujourd'hui il est colossal.

De toute ma vie, de toute ma carrière parlementaire, jamais je n'ai connu un tel moment.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - M. Wahl m'a interpellé au début de son intervention.

Je voudrais juste, brièvement répliquer, durant 30 secondes.

Je voudrais dire que...

M. Wahl (MR). - Je ne voulais pas vous interpellier, rassurez-vous !

M. le Président. - Si ce n'est que 30 secondes, je suis magnanime.

M. Desquesnes (cdH). - C'est à propos de la carte qui fait la différence entre la Wallonie ou la Belgique francophone et la Belgique néerlandophone.

Ma question s'adressait au Gouvernement pour comprendre pourquoi cette différence et à cette question-là, je n'ai pas eu de réponse aujourd'hui.

M. Wahl (MR). - Je vais vous répondre : parce qu'il y a plus de cas en Wallonie qu'en Flandre pour l'instant.

M. le Président. - Je vais interrompre là parce que le but n'est pas de dialoguer, mais vous pourriez poser la question au bourgmestre de Liège, qui a une thèse tout à fait particulière sur le sujet.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie les ministres et les intervenants dans le débat. Je voulais aussi remercier le président et les groupes de l'opposition pour la souplesse dans l'organisation de la discussion permettant au ministre-président et aux membres du Kern d'assurer le travail qui est le leur dans les circonstances que nous connaissons.

Nous avons entendu l'analyse du ministre-président et la demande du Gouvernement de mesures collectives plus fortes, Monsieur Mugesango, pour diminuer les contacts, les contaminations, pour casser les chaînes de transmission.

Nous avons dit tout à l'heure : « Si vous estimez que des mesures sont nécessaires pour préserver le système de santé, il faut les prendre », nous maintenons cela et nous soutiendrons le Gouvernement dans ce travail.

Nous espérons qu'il recueillera la cohésion nationale autour de ces éléments. Nous voyons que les esprits évoluent, que les lignes bougent. C'est forcément une chose à laquelle nous aspirons et, en même temps, si tel n'est pas le cas, il faut néanmoins pouvoir agir dans notre Région.

Nous saluons aussi la volonté de concertation avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que le ministre-président a mise en exergue tout à l'heure. Cela me paraît également bienvenu.

Enfin, nous rappelons, en la matière, l'importance d'un équilibre dans les mesures, en ayant en tête les enjeux de santé mentale, de santé dans son ensemble, le lien social minimal qu'il faut, en toute hypothèse, préserver et la préservation particulière que nous donnons aux enfants.

Le ministre-président a dit, tout à l'heure – et cela n'a pas été suffisamment relevé – que c'est un combat pour lequel nous avons besoin de tout le monde. Il ne suffit pas que 95 % de la population soit là. C'est assez rare en fait, c'est même sans doute unique d'avoir de telles circonstances, où, même une petite minorité, peut empêcher l'ensemble du collectif d'atteindre le but qu'il se donne dans le combat qu'il mène.

On a évoqué les enjeux autour de la carte, M. Desquesnes vient de le réévoquer. Je ne vais pas me lancer dans des explications étant dénué d'expertise en la matière, mais j'ai pu lire que certains experts eux-mêmes s'étonnaient de cette situation. D'autres ont évoqué notamment le retard, de quelques jours ou d'une dizaine de jours, qui serait de celui de la Flandre par rapport à l'espace francophone.

D'autres encore ont évoqué un lien avec la rentrée, une semaine plus tôt, des étudiants de l'enseignement supérieur. A priori, intuitivement, cela ne me paraît pas être un élément dénué de sens et, en même temps, je me garderai d'une explication.

En tout cas, je suggère – même s'il ne s'agit pas de laisser ces questions sans réponse éternellement – de nous concentrer, pour l'heure, sur notre responsabilité régionale.

Nous avons entendu la ministre de la Santé sur les perspectives en matière de dépistage, notamment sur

l'adaptation des stratégies et l'ensemble des initiatives qui sont prises. Nous l'avons aussi entendue avec inquiétude sur les risques qui continuent d'exister. Elle a fait entre autres référence aux propos d'Yves Coppieters dans l'étude qu'il a réalisée ou est en train de réaliser pour la Région par rapport aux maisons de repos et aux maisons de repos et de soins, dès lors que le virus circule très largement dans l'ensemble de la population.

Nous remercions Mme la Ministre pour les moyens déjà dégagés par rapport à l'enjeu des personnes sans-abri, notamment à travers les relais sociaux. Il faut voir si cela est suffisant, notamment au niveau du personnel. N'y a-t-il pas une analogie à faire en matière d'appel au renfort avec le personnel mobilisé sur le front de la santé pour permettre la continuité de l'action dans sa plénitude au niveau des structures d'hébergement des personnes sans-abri ?

Il faut voir aussi si cela est suffisant en termes de moyens par rapport aux moyens que mobilisent également les communes, en particulier les communes qui soutiennent et sont pleinement actives au sein des réseaux sociaux.

Je laisserai ma collègue, Mme Cremasco, revenir sur plusieurs enjeux économiques. Néanmoins, je voulais mettre en exergue ce que le ministre nous a indiqué par rapport aux ASBL qui ont une activité économique. L'avis du Conseil d'État, à cet égard, est un fondement fort par rapport à cette possibilité pour le Gouvernement d'agir et je voudrais appeler le Gouvernement à avoir la même célérité dans l'action par rapport à ces opérateurs à l'égard d'autres acteurs économiques et très légitimement en matière culturelle, événementielle. Il y a une série d'acteurs qui sont organisés en société, il y en a une série d'autres acteurs qui sont actifs sous la forme d'ASBL. Il y a donc là un travail qui doit pouvoir s'implémenter rapidement pour éviter que sur, ce terrain-là aussi, il y ait des entités qui finissent par se retrouver en difficulté. Elles le sont déjà, mais dont les difficultés conduiraient finalement à des conséquences encore plus dramatiques dans la durée.

J'en resterai là non sans rappeler à nouveau la mobilisation de toutes les forces positives dont nous aurons encore besoin dans les semaines qui viennent pour faire face tous ensemble dans ce combat et de la nécessité d'une adhésion, la plus large possible, non pas sur l'ensemble d'un « petit gouvernement », bien évidemment, mais sur toutes les règles essentielles qu'il s'agit de déployer concrètement pour en venir à bout.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco. Il vous reste 4 minutes.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci pour toutes les réponses que vous avez pu apporter à mon intervention qui visait le côté économique, même si je le rappelle, parce que je n'ai

jamais vu un débat qui était aussi entremêlé. On ne peut évidemment pas, dans le cadre de cette crise, ne voir que pas leur bout de la lorgnette économique – je sais bien qu'aucun ne le fait, mais je voulais encore le repréciser. Ce débat est tellement entremêlé que les dizaines de questions auxquelles vous avez eu droit, vous y avez répondu – merci d'avoir répondu à une très grande partie des miennes – et en particulier quand je vous demandais le nombre de faillites.

J'insistais dans mon propos sur le fait qu'avant de rebondir, avant d'être plus résilient, il faut d'abord survivre. Vous m'avez répondu en me disant, il y a un peu plus de 8 % de faillites déclarées aujourd'hui. Vous avez fait une réponse qui m'intéresse encore plus, puisque vous avez compris mon propos et le débat que je voulais mener en disant : « Attention, il y a 36 % qui disent qu'ils ne résisteront pas à la deuxième vague ».

C'est effectivement le type de débat que nous voulions avoir ici, c'est-à-dire de se poser la question de la stratégie pour pouvoir effectivement passer cette deuxième vague. J'aurais notamment voulu avoir avec vous le débat du maintien de ces activités économiques. Pour moi, si l'on prend le débat du point de vue économique, c'est une grande différence par rapport au premier confinement en *lockdown* total, c'est ce maintien des activités économiques. J'ai bien entendu les propos de M. Wahl aussi par rapport à cela.

Vaut-il mieux la maintenir en partie ou pas ? Le chiffre d'affaires diminuant, j'ai rappelé toutes les contraintes et vous le savez aussi bien que moi, va malgré tout impacter, le chiffre d'affaires, mais c'est important de maintenir quand même ces activités économiques, que ce soit au niveau des contacts sociaux, que ce soit pour redynamiser et continuer. Je ne vais pas refaire tout mon propos, mais évidemment, c'était complètement imbriqué et il y a beaucoup de paramètres.

J'aurais voulu avoir ce débat avec vous. Je ne vous en tiens pas grief, car tout d'abord le débat est complexe et peut-être que ce n'est pas le bon moment ou le bon format pour avoir ce type de débat. Je voulais vraiment essayer d'aborder cela ou, a minima, de connaître ce qui fait la réflexion du Gouvernement aujourd'hui. Pourquoi maintient-on un certain nombre d'activités ? Quelles en sont les conséquences ? Quels sont les critères ?

Je terminerai par un dernier point. Je pense que vous n'y avez pas répondu ni Mme Morreale. Cela est une forme de regret, mais vous me connaissez enthousiaste, donc j'imagine que vous mettrez les prochains jours à profit pour y réfléchir, c'est évidemment l'HORECA dont on a beaucoup parlé, car c'est un secteur qui a fort souffert, mais il y a la question des restaurants sociaux.

Se dire que la Wallonie arrive quand même à offrir à minima un repas chaud à tout le monde, dans le débat général qui nous occupe, ce serait vraiment une

satisfaction. Je mets évidemment beaucoup d'espoir sur le fait que cette courbe puisse être aplatie, mais aussi beaucoup d'espoir sur le fait que chacun et chacune puisse avoir un repas chaud par jour même pendant cette crise.

(Applaudissements)

M. le Président. - Ceci clôt le débat.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LA LOI DU 12 FÉVRIER 2008 INSTAURANT UN CADRE GÉNÉRAL POUR LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES UE (DOC. 276 (2020-2021) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE (Doc. 276 (2020-2021) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse suivante : amendement@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par M. Dodrिमont sous le n° 276 (2020-2021) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Président, je ne serai pas long.

Le projet de décret dont on parle ici est le même que celui de 2017. Il y rajoute seulement les remarques que la Commission européenne a faites entre-temps.

Le plus grand changement concerne l'article 5 afin de préciser que la vérification préalable des qualifications ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour protéger l'intérêt public invoqué. Le reste, c'est tout un tas de changements mineurs. C'est donc un décret technique.

Du point de vue du principe, éviter de demander deux fois les mêmes informations pour le permis de

travail européen et le permis de travail wallon avant de permettre l'accès à la profession est une bonne chose, car lutter contre le dumping social passe par reconnaître la qualification des travailleurs étrangers sur base des critères du pays d'origine, tout en fixant des conditions claires pour l'accès à la profession en Wallonie.

Ce décret est donc un pas dans le bon sens. C'est pourquoi nous le soutiendrons.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Monsieur le Président, je ne serai pas beaucoup plus longue non plus.

Il est vrai que ce décret est assez technique.

La Commission européenne avait attiré l'attention des autorités belges sur un certain nombre de problèmes de transposition de la directive applicable en la matière, notamment concernant la délivrance d'une carte professionnelle européenne.

Le présent projet de décret reprend en réalité un projet déposé en mai 2019 qui a été relevé de caducité. Le projet actuel tient donc compte des remarques formulées par la Commission européenne.

L'existence d'un cadre juridique spécifique en droit wallon est pertinent en matière de qualification professionnelle. Ce n'est pas le cas, par exemple, en Flandre, qui a fait le choix de lever cette exigence. On remarque que cela entraîne des distorsions, notamment sur le marché des services.

Nous restons attachés à cette reconnaissance de qualification professionnelle, qui me paraît être un élément essentiel pour garantir la qualité des services aux consommateurs.

Une petite précision, qui a déjà été faite en commission : il ne faut pas confondre ces cartes professionnelles européennes, qui visent à la reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles obtenues dans un autre État et qui sont nécessaires à la réalisation d'activités et de professions réglementées en Belgique, avec les cartes professionnelles tout court. Celles-là dépendent d'ailleurs des compétences de la ministre Morreale et elles concernent l'exercice par un ressortissant étranger d'une activité indépendante en Région wallonne nécessitant une autorisation de la Région.

Avec l'adoption de ce décret finalisé au regard des remarques faites par la Commission européenne, ce dossier est désormais en ordre. Nous nous en réjouissons, d'autant que – cela vaut la peine d'être souligné – le projet a été adopté à l'unanimité en commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Comme les collègues l'ont dit, c'était un vote à l'unanimité.

Ce texte de décret faisait suite à des remarques formulées par la Commission européenne. Le but était de garantir le cadre légal, solide et fiable, pour la délivrance des cartes professionnelles européennes.

Le groupe cdH marquera bien sûr son soutien puisque l'enjeu en vaut la peine.

On parle ici de la reconnaissance des qualifications professionnelles, de la mobilité de la main-d'œuvre et du bon encadrement du marché du travail au sein de l'Union européenne. Ce sont des objectifs qui nous tiennent à cœur.

Nous l'avons soutenu en commission et nous soutiendrons également ce projet de décret ici.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à ajouter parce que je pense que tout a déjà été dit. Je vous fais donc gagner du temps.

(Rires)

C'est un décret essentiellement technique.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - L'assemblée est sensible à votre concision.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vais m'inscrire dans le cadre de cette concision et remercier l'ensemble des groupes. Les exposés sont intervenus en commission. Merci de votre soutien.

(Applaudissements)

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE (Doc. 276 (2020-2021) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Le présent décret transpose partiellement la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (« règlement IMI »).

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

À l'article 2, §1er, de la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE, modifié par le décret du 12 juillet 2017, le j) est remplacé comme suit :

« j) « autorité compétente » : autorité ou instance qui reçoit sa compétence d'une loi ou d'un décret ou d'une réglementation prise en vertu d'une loi ou d'un décret en vue d'exercer une activité de contrôle ou de réglementation de l'accès ou de l'exercice d'une profession ». »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

Dans le titre Ier/1, chapitre 2, de la même loi, inséré par le décret du 12 juillet 2017, il est inséré un article 5/5/1, rédigé comme suit :

« Article 5/5/1. §1er. Le présent article s'applique aux cas où l'autorité compétente reçoit de l'autorité compétente de l'État membre d'origine du titulaire de la qualification professionnelle, une demande de carte professionnelle aux fins d'établissement ou aux fins de l'exercice en Région wallonne d'une activité de prestations de service à titre occasionnel ou temporaire qui a des implications en matière de santé ou de sécurité publiques sur le territoire de la Région wallonne.

§2. Dans les cas visés aux articles 18, 21/1 et 21/2, l'autorité compétente décide ou non de délivrer la carte professionnelle dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande transmise par l'autorité compétente de l'État membre d'origine.

§3. Lorsqu'une demande de carte professionnelle vise la prestation temporaire et occasionnelle d'une activité ayant des implications en matière de santé ou de sécurité publiques visée à l'article 9 ou pouvant faire

l'objet de mesures de compensations conformément à l'article 9, § 4, ou à l'article 16 en vue de l'établissement, l'autorité compétente décide de délivrer ou non la carte professionnelle ou de soumettre le demandeur à des mesures de compensation, dans un délai de deux mois à dater de la réception de la demande transmise par l'autorité compétente de l'État membre d'origine.

§4. L'autorité compétente peut décider de prolonger de deux semaines le délai visé aux §§2 et 3. Cette décision est motivée. Elle est communiquée au demandeur. L'autorité compétente peut renouveler une fois cette première prolongation d'un délai complémentaire de deux semaines si ce renouvellement est strictement nécessaire, en particulier pour des raisons de santé publique ou de sécurité des bénéficiaires des services.

§5. En cas de doute dûment justifié, l'autorité compétente peut demander à l'État membre d'origine de fournir des informations supplémentaires ou d'inclure une copie certifiée conforme d'un document.

En cas de demandes ultérieures du même demandeur, l'autorité compétente ne peut plus exiger du demandeur qu'il fournisse une nouvelle fois des documents qui sont déjà contenus dans le dossier IMI et qui sont encore valables.

La demande d'informations complémentaires ou de copie certifiée conforme de document ne prolonge pas le délai endéans lequel l'autorité compétente doit rendre sa décision conformément aux §§2 ou 3. La non-communication des informations par l'autorité compétente de l'État membre d'origine dans les délais requis de deux semaines ou par le demandeur peut toutefois aboutir à une décision de refus.

§6. Si l'autorité compétente ne prend pas de décision dans les délais prévus aux §§2 et 3 ou n'organise pas d'épreuve d'aptitude comme prévu à l'article 9, la carte professionnelle européenne est considérée comme automatiquement délivrée et est envoyée automatiquement via l'IMI au titulaire d'une qualification professionnelle.

Aux fins d'établissement, la délivrance d'une carte professionnelle européenne ne confère pas un droit automatique à l'exercice d'une profession donnée si des exigences en matière d'enregistrement ou d'autres procédures de contrôle sont déjà en place en Région wallonne avant l'introduction d'une carte professionnelle européenne pour cette profession.

Les mesures prises par l'État membre d'origine en matière de carte professionnelle européenne remplacent toute demande de reconnaissance des qualifications professionnelles. ».

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« Art. 4

Dans le même chapitre, il est inséré un article 5/5/2, rédigé comme suit :

« Art. 5/5/2. La carte professionnelle européenne remplace la déclaration demandée le cas échéant sur la base de l'article 9. Aucune nouvelle déclaration ne peut être demandée par une autorité compétente dans les 18 mois suivant sa délivrance. ».

- Pas d'objection ?
- L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

« Art. 5

À l'article 9, § 4, alinéa 1er, de la même loi, inséré par le décret du 12 juillet 2017, les mots «, et dans la mesure où elle n'excède pas ce qui est nécessaire à cette fin » sont insérés après les mots « manque de qualification professionnelle ».

- Pas d'objection ?
- L'article 5 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE
VISANT À CONSACRER LA CONSTITUTION DE
COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE
DÉPUTÉS ET CITOYENS TIRÉS AU SORT,
DÉPOSÉE PAR MM. HAZÉE, MARCOURT,
WAHL, DEMEUSE, FRÉDÉRIC ET MME MAUEL
(DOC. 248 (2020-2021) N° 1 À 4)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mauel (Doc. 248 (2020-2021) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse suivante : amendement@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par M. Hardy sous le n° 248 (2020-2021) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Au nom des auteurs, je vais présenter le projet de texte en quelques mots et, avec votre accord, mon collègue Rodrigue Demeuse complètera mon propos introductif.

Nous sommes aujourd'hui entièrement mobilisés par la crise du covid-19. C'est là que notre force, notre énergie, notre pensée se trouvent. En même temps, nous avons cherché à garder le cap sur des enjeux de moyen terme, tel est le cas de cette réforme visant à pouvoir constituer au sein de notre assemblée des commissions délibératives. Nous avons commencé à travailler en début d'année sur cet enjeu, nous avons été interrompus par le confinement et la première vague du covid-19. Nous avons utilisé l'intervalle de l'été pour aboutir, pour amener le dossier en commission. Je remercie au passage les services pour la contribution à l'élaboration de ce projet de texte.

Nous sommes aujourd'hui, alors que la deuxième vague est en train de nous submerger, à la conclusion de cette discussion générale au sein de notre assemblée.

Je ne reviendrai pas ici sur les enjeux en matière de désenchantement démocratique au sein de la population et la nécessité aux yeux des auteurs de multiplier les initiatives qui permettent de tenter de répondre à ces difficultés, de répondre à ce désenchantement. Nous avons ici, à travers cette proposition, cette volonté d'engager le Parlement dans une formule pionnière de démocratie délibérative. Ce n'est donc pas une mesure unique, elle s'inscrit dans un continuum. Des initiatives ont précédé celle-ci, la dernière en date c'était la modernisation du droit de pétition à travers le droit d'être entendu au sein de notre assemblée. Nous savons qu'il reste du travail. Il y en a déjà eu antérieurement. Pensons par exemple, sous la précédente législature, à la proposition de décret spécial en matière de consultation populaire régionale. Il y en aura après, tout un travail doit se poursuivre.

Nous avons hier une discussion nourrie en Commission des pouvoirs locaux sur le rapport des élections locales de 2018 avec les enseignements qu'il s'agissait de tirer pour préparer au mieux le scrutin de 2024. Là derrière, il y a aussi toute une série d'enjeux de participation qui ont été évoqués par les uns et par les autres dans un travail qui se poursuivra. Ceci n'est à nouveau qu'un exemple.

Démocratie délibérative, ai-je dit, à travers la possibilité pour notre assemblée de constituer des commissions délibératives, des commissions qui ont pour vocation de délibérer, de discuter, avec 10 députés et 30 citoyens tirés au sort. Le rôle de ces commissions, dans le cadre juridique dans lequel nous devons opérer, qui est une contrainte pour notre Parlement, est donc de débattre d'une problématique d'intérêt général et de formuler des recommandations, d'initiative appartenant de manière privilégiée aux citoyens à travers la mobilisation de 2 000 citoyens, et appartenant aussi à notre Parlement. Je vais y revenir.

Pourquoi une commission délibérative avec une composition mixte ? Précisément pour connecter davantage la discussion en associant ces citoyens tirés au sort aux commissions permanentes de notre assemblée.

Je laisse M. Demeuse poursuivre la présentation, tout en pointant d'ores et déjà le débat nourri que nous avons eu en commission.

Je remercie les intervenants. Je pense qu'un certain nombre de réponses ont pu être données, certains points peuvent continuer à susciter des divergences de vues, c'est tout à fait légitime.

Je veux dire qu'il y a eu aussi certains points d'interrogation qui étaient restés pendant à l'issue de nos travaux en commission et je souhaite revenir sur ceux-ci. Une des questions posées par Mme Schyns portait notamment sur la modalité concrète pour pouvoir opérer la constitution d'une commission délibérative à l'initiative du Parlement puisque c'est une des deux voies proposées. Ce point était insuffisamment détaillé dans le texte, sans doute parce que nous étions davantage avec notre attention tournée vers l'initiative citoyenne, mais il n'empêche, dès le moment où il y a deux possibilités d'initiative, et même si ce n'est pas l'initiative qui est privilégiée a priori, il faut pouvoir définir ces modalités.

Nous avons donc cherché avec le concours des services à travailler sur un amendement, plusieurs amendements en définitive. Un amendement qui comprend plusieurs propositions pour être précis et que nous déposons conjointement avec Mme Schyns – elle aura l'occasion de s'exprimer à ce sujet – et qui vise à définir que, lorsque l'initiative est parlementaire, elle est activée par une majorité de membres de notre assemblée. Le cas échéant, une série d'éléments applicables à la suggestion citoyenne s'applique également. Je pense aux conditions qui sont identiques, sauf la question des signataires qui ne sont pas les mêmes. Également à la publicité de ces initiatives dans le bulletin des initiatives citoyennes et parlementaires. Le raisonnement qui sous-tend cet amendement est une analogie presque parfaite avec le dispositif tel qu'il avait été pensé par les auteurs de la proposition de décrets spéciale relative aux consultations populaires

régionales. Puisque, là aussi, il y avait deux voies possibles.

À côté de cela, et même si cela n'a pas été discuté en commission, nous avons également un deuxième amendement qui vise à revenir sur le tirage au sort dans son aspect quantitatif. Nous avons expliqué la logique qui consistait à tirer d'abord 1 000 citoyens tirés au sort, et puis un deuxième tirage – M. Demeuse y reviendra. Il est apparu que le nombre de 1 000 dès lors qu'il faut ensuite veiller à une logique d'échantillonnage. Dès lors que les citoyens tirés au sort ont le droit de refuser la participation à cette dynamique, que le nombre de 1 000 était manifestement sous-estimé. Nous avançons à tâtons. C'est une réalité que nous ne connaissons pas. Nous nous sommes ralliés à la proposition d'un nombre fixé à 3 000, mais avec la possibilité d'ores et déjà prévue de prévoir des tirages au sort successifs dans l'hypothèse où ce nombre ne suffirait pas.

Je le dis pour l'ensemble du texte, tout ceci sera soumis à évaluation, puisque nous sommes dans un terrain que nous défrichons en avançant.

Une autre question évoquée en commission portait sur l'accès au Registre national. Nous avons pu vérifier avec les services que les questions qui avaient été posées en la matière étaient aujourd'hui réglées, que nous avions avec ce texte la possibilité d'avancer concrètement.

Un dernier mot pour indiquer que nous sommes... Je l'évoquais tout à l'heure, il y a une discussion générale. Le terme est un peu impropre puisque nous discuterons aussi des articles. Une discussion sur l'outil principal. Le travail n'est pas fini si ce Parlement se rallie à cette proposition, puisqu'il y aura alors ensuite un travail à mener avec un comité d'accompagnement, l'idée étant que le Parlement ne travaille pas seul, mais également avec des experts en matière de participation citoyenne pour affiner les choses dans le concret et élaborer ainsi, avec la Conférence des présidents, un vade-mecum pour pouvoir ainsi opérationnaliser les choses de façon plus précise.

Je m'en tiendrai là, Monsieur le Président. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - D'abord d'emblée pour dire que, comme je l'avais déjà dit en commission, nous, nous allons soutenir ce texte, mais on avait des questionnements par rapport à ce texte et par rapport aussi, de manière plus globale, à la portée du sujet.

Le premier élément, c'est que c'est important de soutenir un tel mécanisme, parce que je pense que l'on est tous préoccupé de participation démocratique et

aussi de combler le fossé démocratique qu'il y a parfois entre les citoyens, les politiques et la politique en général. Dans ce sens-là, des mécanismes de participation peuvent aider à combler ce fossé. C'est l'élément principal, je pense, dans cette discussion.

Les éléments qui nous interrogent sont au nombre de trois. Le premier élément qui nous interroge, c'est le caractère mixte des commissions qui vont être créées avec la crainte que si l'on met des citoyens en présence de députés qui sont, eux, plus formés à la chose politique, aux discours, et qui sont plus chevronnés, il va y avoir une influence trop grande des députés par rapport aux citoyens et une limitation du droit démocratique des citoyens de pouvoir s'exprimer et venir avec leurs options, leurs envies, leurs propositions.

Il aurait donc peut-être fallu trouver un mécanisme où, à certains moments, de manière plus permanente ou ponctuelle, les citoyens ont la possibilité de fonctionner sans cette influence, qui peut être positive, mais qui peut aussi revêtir un caractère limitant.

Le second élément est plus général : tout ce qui peut sortir de cette commission, de ce processus sera à portée consultative. Cela veut donc dire qu'il n'y a aucune contrainte pour le Parlement de suivre les propositions qui vont être faites par les citoyens.

Quand on voit l'expérience dans d'autres pays, l'on constate que, si l'on ne met pas en avant un caractère plus contraignant par rapport aux propositions des citoyens, au lieu d'avoir un mécanisme mobilisateur, l'on arrive à un mécanisme démobilisateur où les gens travaillent, bossent, s'investissent pendant des mois ou des années sans voir leur proposition être réalisée. Finalement, l'intention louable de pouvoir combler le fossé qui existe se transforme en quelque chose de démobilisateur.

Il faut dès lors avoir une réflexion plus globale, pas uniquement liée à ce texte en particulier, pour insérer, dans notre arsenal légal et réglementaire, des mécanismes plus contraignants par rapport au fait que les citoyens peuvent être impliqués dans des propositions politiques.

Le troisième élément – et on l'avait évoqué, je pense que cet élément n'était pas seulement la préoccupation du groupe PTB – concerne la question de la représentation socio-économique des personnes qui vont s'impliquer dans ce processus. On a bien compris que, dans les textes ou dans les intentions, il y a des mécanismes qui seraient mis en place pour pouvoir avoir une représentation socio-économique fidèle à ce à quoi ressemble notre Région. Néanmoins, il y a des mécanismes puissants. Par exemple, la question de la disponibilité en temps, parfois même la disponibilité matérielle, même si des éléments sont prévus par rapport à cela et qui vont peut-être amener à ce que l'on ait une série de personnes impliquées, mais qui ne

représenteront pas l'ensemble de la Région, que ce soit au niveau socio-économique, de l'âge, du genre, donc de tous ces éléments qui peuvent impacter des propositions, du fait de la composition socio-économique du groupe qui sera mobilisé.

Ce sont les trois éléments de réflexion, mais ce sont trois éléments qui ne vont pas nous empêcher de soutenir ce texte, mais qui, pour nous, sont des éléments d'attention par rapport aux mécanismes que l'on pourrait encore élaborer à l'avenir pour voir les citoyens participer davantage à la vie politique, aux initiatives politiques de ce Parlement.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - En ma qualité de signataire, j'interviendrai extrêmement brièvement, Monsieur le Président, parce que M. Hazée a déjà parfaitement dressé le portrait.

Les partis de la majorité ont déposé ce texte parce qu'il s'inscrit dans une dynamique de participation citoyenne qui a déjà été engrangée, sur divers aspects, par le passé, puisqu'il y a déjà eu des initiatives prises.

M. Hazée a rappelé la modernisation du droit de pétition ; l'obligation d'entendre les pétitionnaires lorsqu'il y a au moins 1 000 signatures. Il y a aussi, dans le ce Parlement, la possibilité de donner un avis dans ce Parlement sur les propositions et projets de décret, les propositions de résolution et les panels citoyens sur les jeunes et le vieillissement, pour ne citer que ces exemples-là.

On s'inscrit donc dans cette dynamique pour rapprocher les citoyens du monde politique.

C'est toujours une réflexion que je me fais et que j'aimerais rappeler : je fais partie de ceux qui considèrent que nous exerçons un mandat politique, mais nous sommes aussi des citoyens actifs dans la cité et il est parfois indélicat de faire cette différence-là. Nous sommes tous des citoyens et nous exerçons une fonction, un mandat, qui est d'ailleurs limité dans le temps, et nous retournons ensuite à la « vie civile ».

Il n'en demeure pas moins vrai qu'il y a un manque de perception du travail que nous faisons ici. Je pense qu'il s'agit d'une belle occasion de réunir les citoyens et les députés sur les sujets qui préoccupent les uns et les autres.

Je viens d'entendre la remarque du chef de groupe du PTB. On essaie de faire au mieux dans ce texte-là. Je pense que, comme M. Hazée l'a dit, il faudra vite mettre en place ces commissions.

Ce n'est pas prévu pour dans dix ans. J'espère que l'on va sortir de cette crise et que l'on va pouvoir les

mettre en place rapidement et, ensuite, évaluer la manière avec laquelle on s'y prend, parce qu'il y a plein de parlements qui ont réfléchi à plein de thématiques sur le renouveau politique. J'ai moi-même participé à cela à la Chambre pendant deux ans et l'on n'est pas toujours certains que le processus va fonctionner.

On espère qu'il va fonctionner et l'on a essayé de se donner un maximum de garanties pour répondre aux questions que vous vous posez et que nous nous sommes posées aussi.

Vous évoquez l'espèce de rapport de force potentiel entre députés expérimentés. Encore faut-il savoir ce qu'est « un député expérimenté » et un citoyen qui par conséquent ne le serait pas et pourrait être désarmé dans le « rapport de force » qui pourrait s'installer. Il y a déjà une garantie, c'est le rapport de force numérique puisque ce sont dix députés, ceux de la commission ad hoc et 30 citoyens.

Et si ma mémoire est bonne, parce que je n'ai plus le texte sous les yeux, mais je sais que je serai complété par votre collègue Monsieur Hazée, si je ne me trompe, il y a une dynamique didactique qui est mise en place puisqu'on fait appel à des spécialistes de la participation citoyenne extérieure pour être un peu les garants de l'espace de liberté de parole qui puisse être donné. On a imaginé des systèmes avec des travaux en petits groupes avant de passer, évidemment, on ne va pas mettre des citoyens qui arrivent et leur dire : « Allez à la tribune, allez-y, expliquez-nous ce que vous pensez ».

Donc il y a toute une construction pédagogique et comme instituteur, au départ, j'y suis extrêmement sensible et je pense que c'est là que l'on pourra garantir l'expression.

Sur le caractère « inutile » de ce type de travail, il y a quand même toujours, si ma mémoire est bonne, à la fin des travaux un vote sur des résolutions.

Résolutions évidemment qui retournent, poursuivent leur chemin, et qui vont dans la commission ad hoc et puis qui vont en séance plénière. Donc ce n'est pas un débat pour faire semblant de jouer au Parlement et puis il ne se passe rien de concret. Ce serait méprisant, je trouve, pour la démarche.

Je pense que cette garantie existe aussi.

Le mécanisme, effectivement, la difficulté - et je crois qu'en élargissant le nombre de tirés au sort, et cetera - la volonté est vraiment de faire en sorte que l'on représente l'ensemble de la société, autant que faire se peut. Il ne faut pas qu'il n'y ait que des pensionnés de Namur qui puissent venir le lundi matin. Il faut que le boucher d'Arlon puisse venir peut-être le dimanche matin ou le samedi après-midi, que sais-je et que l'ensemble de la société wallonne s'y retrouve, autant que faire se peut.

Je pense que c'est une vraie volonté, autrement, cela n'a pas de sens. Si c'est simplement faire en sorte que dans un débat il n'y ait qu'une catégorie socio-économique et sociale, cela n'a pas de sens, me semble-t-il.

Je ne dis pas que le texte est parfait, mais je pense qu'il faut vite se mettre à l'ouvrage dès que ce sera possible pour le concrétiser, l'évaluer. Et c'est un travail, puisque nous l'approuverons tous ensemble, c'est un projet que nous évaluerons tous ensemble et nous l'aménagerons tous ensemble pour essayer d'atteindre cet objectif qui, à mes yeux, est noble et que mon groupe soutiendra évidemment sans réserve, pas seulement parce que le chef de groupe a signé, mais parce que nous sommes convaincus que c'est un mécanisme qui a toute son importance dans l'évolution de la perception que l'on peut avoir du débat démocratique et parlementaire.

Je vous remercie.

M. le Président. - Chaque fois que M. Frédéric parle, j'ai une sorte de réflexe que M. Mugemangango veut réintervenir.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - C'est surtout parce que M. Frédéric me fait l'honneur de m'interpeller. Je n'aimerais pas qu'on l'accuse d'obsession.

M. le Président. - Ce n'est pas parce qu'il vous cite qu'il vous interpelle. Il faut bien faire la différence entre les deux.

M. Mugemangango (PTB). - Pour être tout à fait clair, je n'ai jamais considéré, je ne considère pas du tout que cette démarche est inutile.

(Réaction d'un intervenant)

Je ne sais pas si vous l'avez dit par rapport à ce que j'ai dit. Vous avez utilisé le mot « inutile ».

M. le Président. - Répondez à M. Frédéric, mais essayons d'être brefs. Nous avons encore plusieurs choses à faire.

M. Mugemangango (PTB). - Pour être clair, en tout cas, l'élément que je voulais mettre en évidence n'est pas du tout le caractère utile ou inutile parce que je pense que, même la consultation de citoyens est vraiment utile.

D'ailleurs, bien souvent dans les interventions des uns et des autres, on revient évidemment avec les éléments que l'on a entendus des citoyens.

Par contre, et je pense qu'il faudra effectivement l'analyser dans la pratique, c'est l'élément contraignant ou pas. C'est l'élément effectivement que des

propositions peuvent venir de cette commission qui va être créée, des propositions fort intéressantes, mais qui, en fait, n'ont pas valeur de contrainte pour le Parlement, qui peuvent être entendues, discutées, analysées, mais qui peuvent être aussi simplement rejetées sans que ce soit un élément contraignant. Il est vrai qu'il est prévu dans le texte, pour être tout à fait complet, que si maintenant une proposition est rejetée par la commission, le parlement doit s'en expliquer si mon souvenir est bon. Dans ce sens-là, au niveau du contenu débat cela est vraiment intéressant.

L'autre élément est que, vous aurez remarqué qu'effectivement notre groupe va soutenir le texte aussi parce que justement c'est dans la pratique que l'on va voir comment cela peut fonctionner. Cette pratique va être enrichissante pour tous les groupes. Vous l'avez dit, la question de la composition spontanée de cette commission va être un révélateur si le mécanisme peut fonctionner ou pas ou doit être amélioré. Le fait que l'on soit accompagné par des personnes dont c'est la profession de se saisir de ce genre de processus va être intéressant pour nous. L'on sera effectivement attentif, comme les autres groupes, à ce que ce mécanisme soit mis en place et à ce qu'une évaluation très concrète puisse être faite. En tout état de cause, je pense que ce processus va être utile par rapport aux idées qui vont sortir et par rapport à cette expérience qui va nous dire comment organiser encore de manière beaucoup plus intéressante et concrète la participation des citoyens.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Comme l'a dit le premier signataire de la proposition, les urgences aujourd'hui sont ailleurs, mais impliquer les citoyens dans le processus démocratique est un enjeu qui est important et qui le sera encore dans les jours qui viennent.

Notre groupe soutient la mise en place de mécanisme de participation citoyenne. Cela est d'ailleurs pour cette raison que j'avais déposé un texte qui créait une assemblée citoyenne à l'instar de celle qui existe en communauté germanophone.

La majorité a choisi un modèle différent, pour l'instant. C'est celui de la commission mixte. Je note tout de même que votre déclaration de politique régionale mentionne l'instauration d'une assemblée citoyenne pour le climat. Celle-ci a d'ailleurs été annoncée récemment par M. le Ministre Henry. Je tiens à vous dire que le texte « assemblée citoyenne » du CdH pourrait tout à fait si vous le souhaitez servir de base à cette initiative. Il y a un texte rédigé, il y en a en communauté germanophone aussi autant que les outils servent.

En commission, vous avez bien confirmé qu'il s'agissait d'une commission au sens de la loi spéciale, et donc qu'elle imposait la proportionnelle et le dernier mot aux élus.

Cela est un élément dont nous avons beaucoup discuté en commission parce que nous comprenons mal ce choix. Pour nous, laisser le dernier mot aux élus et laisser une voix consultative aux citoyens est insuffisant. L'on aurait pu avoir une démarche qui allait plus loin et qui donnait plus de place aux citoyens. L'on comprend que dans le cadre de votre majorité que c'est un premier pas et c'est un premier pas qui est intéressant et positif, mais l'on regrette quand même que la voix du citoyen soit consultative et que la voix du parlementaire soit délibérative.

Avec cet enjeu du dernier mot aux élus, votre majorité fait un pari. Ceci est d'ailleurs le terme que M. Hazée a utilisé, c'est un pari, celui qui ne faudra pas faire de compromis partisan dans la majorité pour ignorer des demandes citoyennes, des propositions. Cela est un pari qui peut être risqué et c'est pour cela que nous souhaitons aller plus loin, pour passer au-dessus de ce risque d'où notre proposition de décret que nous avons ajouté à votre proposition de commission mixte pour que ces mêmes commissions puissent enclencher une procédure de consultation populaire.

Nous reviendrons donc en fonction des ordres du jour de nos commissions avec ce texte pour compléter le dispositif d'une certaine manière.

Le troisième élément est que dans votre texte vous ne prévoyez pas d'obligation de mettre en place ces commissions. J'entends bien qu'il y a de la part de votre majorité une volonté forte et l'on vient encore de l'entendre de la part de M. Frédéric, de les mettre en place rapidement, je vous crois tout à fait. Simplement, prévoir une obligation qu'il y ait d'office une assemblée, une commission mixte à chaque session parlementaire, aurait permis de mettre un cadre. Nous l'avons proposé lors d'un amendement, cela n'a pas été choisi. Je crois vraiment que votre majorité va mettre en place ces commissions mixtes et qu'il y aura un travail qui sera intéressant et que l'on pourra aussi analyser le fonctionnement puisque c'est une nouveauté, il faudra donc l'évaluer. Je me demande quand même si mettre un minimum de cadre ne serait pas intéressant pour les majorités futures.

J'en viens maintenant à la création de la commission mixte par le parlement lui-même, M. Hazée l'a dit, l'on a eu l'occasion d'en discuter en commission. J'avais pointé dans le texte le fait que l'on ne précisait pas la manière dont l'initiative parlementaire prenait concrètement forme. Des amendements ont été proposés par la majorité.

Je voudrais, au nom de mon groupe, remercier tous ceux qui s'y sont impliqués puisque, grâce à cet amendement, l'initiative parlementaire pourra être proposée par l'un ou l'autre député par le biais d'un formulaire. Il s'agit d'une procédure similaire à ce qui est déjà prévu pour l'initiative parlementaire en matière de consultation populaire.

Dans ce dernier cas, en effet, il est prévu qu'un seul député puisse déposer un formulaire, que celui-ci soit pris en considération par le Parlement et que la majorité simple du Parlement se prononce ensuite en faveur ou non de l'initiative en séance plénière.

La justification de l'amendement renvoie d'ailleurs explicitement à cette procédure, et l'on peut s'en féliciter. C'est un amendement qui repose sur un mécanisme déjà existant, qui est simple et clair.

Cela signifie dès lors qu'un député sera en mesure de proposer une initiative parlementaire, que la Conférence des présidents vérifiera que cette initiative respecte l'ensemble des conditions de recevabilité – comme dit dans l'amendement n° 2 – et que le Parlement se prononcera in fine sur l'initiative en séance plénière, comme ce qui est prévu pour les consultations populaires régionales.

Je voudrais remercier les groupes de la majorité de nous avoir associés à cette réflexion puisque c'était un point que nous avons souligné. C'est pour cette raison que nous avons d'ailleurs cosigné les différents amendements.

Il me reste un dernier questionnement d'ordre juridique et je ne vais pas m'appesantir dessus.

On a relu les travaux parlementaires qui concernent la loi sur le registre national. Une norme législative qui octroie l'accès d'une autorité publique au registre national doit définir de manière déterminée, explicite et légitime la finalité de la demande d'accès.

J'ai entendu M. Hazée dire en une courte phrase que, d'une certaine manière, il avait eu ses apaisements par les services. S'il existe un décret qui fonde l'accès au registre national, je trouverais intéressant que vous puissiez nous dire lequel ici, en séance, puisque je reste toujours sur ce questionnement d'ordre juridique.

J'ai le même type de questionnement par rapport aux droits octroyés à travers ce règlement aux citoyens volontaires puisqu'on accorde une rémunération – et c'est tout à fait légitime – aux citoyens volontaires. C'est un droit d'être rémunéré. L'avis du Conseil d'État 48754/AG/2 dit que, lorsque les droits des citoyens sont touchés, il faut un décret. Il nous semblait – nous n'avions pas le même avis sur cet enjeu – que le règlement d'ordre intérieur n'était pas suffisant.

Je ne vais pas m'appesantir sur ce questionnement juridique, mais je trouvais intéressant de le rappeler pour mémoire en séance plénière. S'il existe ce décret qui fonde l'accès au registre national, je serais intéressée que vous puissiez nous en faire part.

Voilà pour l'avis du groupe cdH.

En commission, étant donné que certains points restaient pendents, nous nous étions abstenus sur le

texte. Par rapport aux avancées qui ont été opérées entre la commission et aujourd'hui, et par rapport aussi à cette volonté constructive à la fois des groupes de la majorité, mais aussi la nôtre, nous voterons pour ce texte des commissions mixtes.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je me réjouis d'une forme de consensus qui est en train de se dégager autour de ce texte. Je crois que c'est une bonne chose.

Le principe a été rappelé dans la Déclaration de politique régionale. Nous sommes tous bien conscients que c'est une expérience nouvelle et que nous avons un certain...

(Réactions dans l'assemblée)

Excusez-moi, mais vous pouvez présenter des assemblées comme vous voulez le faire en sachant pertinemment bien que cela ne marcherait jamais. Nous présentons un texte avec la volonté...

(Réactions dans l'assemblée)

Nous présentons un texte avec la volonté que cela fonctionne.

Soyons d'abord modestes. C'est une expérience compliquée. Grâce au précédent président, des essais ont été faits et ont permis d'affiner un certain nombre de dispositifs que nous avons intégré en fonction de ces premières expériences. Nous savons aussi toute la difficulté...

C'est très bien de faire des assemblées comme cela, mais qui y vient ? Qui va venir passer du temps dans votre proposition ? Je ne veux pas en débattre puisque vous vous joignez à la proposition de la majorité. Une des difficultés que nous aurons dans ce texte et que vous auriez eue dans votre texte...

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, mais on peut encore le dire sans dire que l'on est contre pour autant : « Il y a des obstacles que l'on devra rencontrer ».

Parmi les obstacles que l'on devra rencontrer, c'est éviter de tomber dans un certain élitisme. M. Frédéric l'a très bien rappelé. Il faut que le boulanger, il faut que celui qui doit tenir son commerce, il faut que l'indépendant, que tous puissent venir. Il faut éviter que l'on tombe dans une forme d'élitisme, que ces commissions citoyennes soient, en définitive, accessibles ou acceptées – parce qu'il y a beau avoir un tirage au sort, encore faut-il vouloir venir et la possibilité de vouloir venir. M. Mugemangango attirait l'attention sur cette question aussi d'ailleurs. Il faut que nous ayons véritablement un mécanisme qui puisse faire

en sorte que ce soit accessible à chacune et à chacun de nos concitoyens.

C'est là que nous sommes tous convaincus, je pense, qu'il faut faire cette expérience. Vous savez, moi, je suis aussi favorable à ce que ce soit le plus rapidement possible, pour différentes raisons, mais notamment parce que si l'on peut le faire rapidement, cela veut dire que l'on va pouvoir se revoir normalement également. C'est autre chose, mais cela fait quand même partie des choses et des espoirs que l'on peut avoir. Il faut véritablement que nous soyons extrêmement attentifs à la manière dont nous le mettons en place pour que ce soit, non pas un « gadget » – c'est cela le danger –, non pas un prétexte de dire « regardez, on a fait de la participation citoyenne, on est magnifiques ». Non, il faut que ce soit quelque chose qui fonctionne.

Nous prévoyons l'initiative parlementaire, c'est fort bien, mais j'espère vraiment que l'on ne va pas devoir y arriver, parce que si ces commissions ne s'installent que par l'initiative parlementaire, l'on aura, quelque part, raté l'objectif premier, qui est que cela vienne d'une initiative des gens, d'une initiative de la population, d'une initiative citoyenne. Si nous devons la forcer ou un peu forcer la main, ce serait quand même relativement dommage.

Un autre élément qui serait extrêmement important, c'est évidemment les thèmes qui seront abordés. Cela ne doit pas être des thèmes bateau. Parce que si nous avons ces commissions, bien entendu, le Parlement, dans le mécanisme, garde le dernier mot, mais on va quand même devoir sérieusement justifier les raisons pour lesquelles on s'écarterait de ce qui aura été retenu comme idée ou préconisé par ces commissions. Il faut – sinon on est de nouveau dans le « gadget » – savoir à quoi l'on s'engage.

Il faut donc véritablement que ce soit bien cadré. Il y a d'ailleurs encore un certain nombre de dispositions à prendre pour le fonctionnement de tout cela. Cela a été évoqué par M. Hazée, cela a été évoqué par M. Frédéric. Nous avons encore un petit peu de temps, forcément, pour le faire d'une manière intelligente.

Je vois la manière dont nous avons pu, en majorité et avec, heureusement, également l'intervention de l'opposition, et il faut s'en réjouir, pendant plusieurs mois, travailler pour que ce texte – qui est effectivement une expérience, au risque de me répéter – puisse véritablement fonctionner. Il y avait toute une série d'obstacles, et il en reste. Il reste des obstacles, j'en suis convaincu.

Je suis malheureusement quasiment convaincu que l'on va devoir adapter un certain nombre de dispositions dès lors que l'on aura eu l'expérience. Je crois que l'on a vraiment essayé de penser à tout. Je crois que l'on a essayé de penser à toutes les hypothèses, mais ce serait vraiment présomptueux de notre part de dire : « Oui,

nickel, cela va fonctionner comme cela sur des roulettes ». On verra bien lors de l'expérience. C'est un nouveau véhicule démocratique, et, comme tout nouveau véhicule, il faut un peu le tester.

À partir du moment où nous jouons le jeu, où nous nous engageons à ce que ce soit des thèmes qui ne soient pas des thèmes qui pourraient – c'est cela le danger de l'initiative parlementaire, j'ai bien entendu l'intervention de Mme Schyns –, au départ en tout cas, être trop polémiques entre les différents groupes. Il faut que ce soit des thèmes de société. Vous pouvez mettre également comme thèmes de petites bombes atomiques, si l'on veut, cela peut marcher. Si l'on va prendre des sujets qui inévitablement sèmeront la « bisbrouille » entre les différents groupes politiques, on aura pris, quelque part, les citoyens en otage. Il faut être prudent par rapport à cela. Il faut donc véritablement des thèmes qui soient des thèmes porteurs, qui puissent apporter quelque chose.

Vous savez, si je prends l'exemple de ce que nous vivons aujourd'hui, on aurait pu imaginer une réflexion des citoyens sur ce que nous vivons, sur la manière dont tout cela se fait, sur le pourquoi, au moins d'août, il y a eu certains relâchements, et cela nous aurait probablement porté un certain nombre d'éléments et d'enseignement, mais on ne va pas le faire car on ne saurait pas le faire comme cela. Mais je crois vraiment que je n'ai pas de thème à proposer. Je n'en ai vraiment pas. Mais je suis sûr qu'il y en a et je suis sûr que les citoyens eux-même, j'espère, vont en trouver et que l'on va pouvoir saisir la balle au bond à cet égard là. Le mécanisme, je termine par cela, Madame Schyns vous avez raison. Il y a toute la problématique de l'accès au registre national, on s'est un peu arraché les cheveux avec cela. Mais à un moment donné il faut y aller car on doit trouver des solutions. Apparemment, toutes les garanties nous ont été données, moi j'y crois. Mais c'est parce que sinon on ne saura jamais rien faire donc si on s'arrête à cela, on oublie le texte que ce soit le vôtre ou le nôtre, on sera calé. Il faut à un moment donné, effectivement trouver le mécanisme, d'avoir l'information objective à cet égard là. Voilà, Monsieur le Président, c'est avec conviction que nous voterons ce texte.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Dans le prolongement de ce que mes collègues de majorité et d'opposition d'ailleurs viennent de soulever et d'exprimer, j'ajouterai quelques éléments complémentaires et peut-être quelques éléments de réponses à des questionnements qui ont pu être soulevés.

D'abord, en ré-insistant vraiment sur l'urgence de prendre des initiatives pour tenter de combler le fossé entre citoyens et monde politique, fossé qui est plus gigantesque que jamais et qui ne cesse malheureusement de croître. Sur l'urgence aussi de faire

de la politique autrement, en complétant finalement notre démocratie représentative par d'autres mécanismes en donnant la parole aux citoyens et en prenant réellement en compte cette parole. Pas juste une fois tous les cinq ans au moment des élections. Face à cet immense défi, je suis vraiment convaincu que plus on ouvrira grandes les portes du parlement, plus on participera à retisser la confiance de la population.

C'est tout le sens de la proposition que nous mettons sur la table aujourd'hui. Et je me réjouis vraiment qu'il y ait un consensus sur cette proposition malgré les éléments et les questionnements qui peuvent émerger. Mais je pense que cette proposition a encore plus de sens aujourd'hui qu'hier, parce qu'on voit toute l'importance de l'adhésion des citoyens aux décisions politiques. On voit qu'il est possible, mais surtout qu'il est nécessaire de faire confiance aux gens et notamment, à tous ces métiers qui sont en première ligne depuis le début de la crise : le personnel soignant, les chauffeurs de bus, les ouvriers, les éboueurs, les aides familiales et bien d'autres évidemment. Tous ces gens qui sont beaucoup trop peu représentés dans nos parlements. Et c'est notamment pour leur donner la parole que nous soutenons ces commissions mixtes.

C'est précisément l'intérêt du tirage au sort puisque l'objectif est d'assurer une participation la plus large possible, pas juste la participation des citoyens qui sont déjà impliqués en temps normal ou qui sont déjà politisés. Pas juste ceux qui ont une haute qualification ou qui ont plus de temps libre. C'est pourquoi pour y parvenir vraiment concrètement, l'idée de cette commission délibérative que l'on crée, fonctionne sur base du tirage au sort où l'on va essayer d'obtenir, et l'on va y arriver, 30 citoyens effectifs et 30 citoyens suppléants tirés au sort parmi l'ensemble de la population qui peut voter aux élections régionales. Cela est un premier tirage au sort qui a lieu sur l'ensemble de cette population, de ces électeurs.

Puis, on passe à un deuxième tirage au sort par rapport aux réponses positives qui ont été fournies où là on applique toutes une série de critères de représentativités. Des critères de genre, d'âge, de répartition géographique et de niveau de formation.

Mais évidemment, et là vous avez raison monsieur Mugemangango cela ne suffit évidemment pas à assurer la participation la plus large. C'est pourquoi des balises ont été fixées notamment sur l'organisation pratique des activités.

Je veux vraiment ré-insister, M. Frédéric l'a fait, M. Wahl également, sur les éléments qui sont présents dans le texte, et qui permettent de mettre toute une série de balises pour que les citoyens puissent participer, sans devoir non plus bouleverser leur vie quotidienne.

Parmi ces différents éléments, il y a notamment la volonté d'avoir un temps de travail qui soit bien calibré.

On a évoqué l'équivalent de trois journées de travail, mais cela peut être un peu plus, cela peut-être un peu moins en fonction du sujet. Avec une volonté aussi de travailler plutôt par demi-journée, tantôt en semaine, tantôt le week-end justement pour permettre à toute une série de personnes d'y participer. Cela sera évidemment déterminé plus en amont dans le vade-mecum, mais surtout, il y a un élément important, c'est que la commission elle-même puisse aussi déterminer l'organisation de son travail justement pour permettre aux membres qui seront présents de pouvoir participer le plus possible aux travaux de la commission.

Un autre élément fondamental, Mme Schyns l'a évoqué, c'est le fait qu'il y aura une indemnité prévue pour les citoyens qui participent. C'est aussi fondamental pour assurer la participation la plus large possible et pour que tout le monde puisse y participer.

Puis, dans le fonctionnement concret, il y a un autre élément, qui est fondamental, c'est de permettre et de garantir la liberté d'expression et la liberté de prise de parole des 30 citoyens qui seront présents, de permettre à chacun de s'exprimer et de ne pas se faire écraser par les élus qui seront présents. Là aussi il y a des balises. On a évoqué le rapport de proportion de 30 citoyens pour 10 élus, je ne reviendrai pas là-dessus.

Au-delà de cela, d'autres balises sont aussi intégrées dans le texte, qui sont des parties du travail qui se font à huis clos, qui sont des parties de travail qui se font en sous-groupe, qui sont des techniques d'animation spécifique, qui sont le vote anonyme des citoyens. C'est important également. C'est aussi l'accompagnement par des experts. Je pense aussi qu'il faudra que l'on réfléchisse à ne pas faire nécessairement cela dans un décorum trop impressionnant. C'est aussi un élément qui participera à la prise en compte le plus possible des avis des différents citoyens.

Les exemples internationaux que l'on a pu voir notamment en Irlande, qui ont permis de résoudre des nœuds qui empoisonnaient la vie politique depuis des années, sont intéressants et montrent que c'est tout à fait possible de permettre aux citoyens d'être associés aux députés, tout en garantissant cette liberté d'expression des citoyens. C'est justement l'intérêt d'associer les deux, les citoyens et les élus, parce que d'une certaine manière les élus vont se sentir responsabilisés. Ils se sentiront aussi porteurs des recommandations qui auront été établies par la commission. C'est fondamental pour éviter que les recommandations, comme c'est bien souvent le cas malheureusement dans ce type d'exercice, ne tombent dans l'oubli une fois les citoyens rentrés chez eux.

On peut débattre à l'infini sur le caractère consultatif du mécanisme. Je note au passage que les autres mécanismes dont on a pu parler sont tout aussi consultatifs, mais ce qui est fondamental ici c'est que l'on reste dans le cadre constitutionnel. Tant que la

Constitution ne change pas, qu'il y a l'article 33 qui empêche d'avoir un mécanisme décisionnel dans le chef des citoyens, il faut effectivement passer par d'autres types de mécanismes. C'est ce que l'on propose ici. Pour moi, c'est la meilleure option pour justement garantir un vrai suivi aux recommandations en associant les élus et en prévoyant aussi un mécanisme de justification six mois après la fin de la commission pour avoir un suivi des recommandations.

Enfin, je termine en soulignant que le travail n'est évidemment pas fini aujourd'hui si le texte est adopté. En fait, il ne fait que commencer, puisque l'étape suivante est la rédaction du vade-mecum. J'entends l'ensemble des collègues qui veulent avancer vite. Je pense effectivement que l'on peut avancer vite. Il y a d'ailleurs l'exemple bruxellois dont on pourra tout à fait s'inspirer. On sait que l'on a aussi l'aide des services. Il est aussi prévu d'avoir des experts en la matière qui nous viennent en aide pour la rédaction de ce vade-mecum, là aussi je pense que l'on pourra avancer rapidement.

L'autre étape qui devra être mise en place rapidement, c'est le comité d'accompagnement qui doit être désigné pour deux ans et qui est chargé d'apporter son appui, son expertise en matière de participation citoyenne. On prévoit qu'il soit composé de quatre chercheurs ou praticiens de la participation citoyenne et qui vont accompagner le processus du début à la fin, c'est-à-dire du tirage au sort jusqu'à l'animation des débats et jusqu'à l'évaluation qui aura lieu par après.

Il reste donc du pain sur la planche, mais je suis convaincu que cette proposition contribue concrètement à oxygéner notre système démocratique en intégrant les citoyens directement au cœur du fonctionnement du parlement, en les associant au travail parlementaire de façon structurelle. C'est une étape que nous franchissons aujourd'hui et qui me semble fondamentale et essentielle pour oxygéner notre démocratie représentative.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Un bref mot. Beaucoup a déjà été dit par les différents auteurs du texte. Je remercie aussi les autres intervenants dans le débat.

Je reviens sur l'un ou l'autre point, puisque des questions ont été posées. C'est un pari – c'est un mot que j'avais utilisé en commission, je le reprends aujourd'hui – et il y a beaucoup de risques et beaucoup d'écueils. Si quelques-uns veulent que l'opération échoue, elle échouera, mais nous pensons que le pari mérite d'être tenté.

M. Demeuse a mis en exergue plusieurs éléments qui ont été pensés pour tenter de se donner les meilleures chances et en même temps plusieurs points d'attention ont été formulés par les uns et par les autres. Je pense notamment aux points d'attention que M. Mugemangango a évoqués et que nous pouvons partager. Ce sont des points d'attention qu'il s'agira de

prendre en compte au fil du temps. M. Wahl l'a également indiqué, M. Frédéric tout autant.

Mme Schyns est revenue sur la question du registre national. Y a-t-il un décret spécifique ? Nous n'avons pas adopté un décret spécifique en la matière. Comme je l'ai expliqué en commission, lorsque nous avons travaillé en début d'année sur ce projet, sur cette proposition de modification, c'est une des inconnues qui nous a conduits à nous mettre en temps d'attente. Le confinement a par ailleurs beaucoup aidé en ce sens. Dans l'intervalle, effectivement, nous avons eu, de la part des services, des réponses qui nous permettaient d'avancer avec le texte tel qu'il est proposé. Dans l'intervalle aussi, nous avons pu voir l'expérience bruxelloise avancer, notamment parce que toute une série de contacts ont été menés avec les autorités habilitées.

Pour ce qui concerne l'initiative parlementaire, je maintiens ce que j'ai évoqué tout à l'heure, il est donc proposé que l'initiative soit actionnée par au moins une majorité de notre assemblée, comme c'est le cas pour la consultation populaire régionale.

En définitive, j'en appellerai pour la suite de l'opération, mais comme cela vient d'être dit, il y a plusieurs étapes encore à accomplir avant d'avancer. Monsieur le Président, il s'agira de voir prochainement et tenant compte aussi des circonstances comment les étapes du vade-mecum et du comité d'accompagnement pourront être mises en œuvre. J'attirerai l'attention sur la fragilité en fait du dispositif et dès lors sur la bienveillance qu'ils requièrent pour pouvoir fonctionner. Je pense que la clé, ou en tout cas une des clés, c'est aussi de rechercher en tout cas un consensus sur les premières expériences qui seront lancées, non pas le consensus, sur la réponse aux thématiques. Cela n'aurait pas de sens de faire des commissions délibératives sur des thèmes bateaux, pour reprendre l'expression de M. Wahl, ou sur des questions qui sont d'évidence consensuelle. Un consensus sur la méthode sur le lancement des choses, c'est pourquoi nous avons aussi, à plusieurs reprises dans le texte, donné un rôle à la Conférence des présidents qui est celui où nous pouvons justement travailler sous votre autorité, Monsieur le Président, à cette recherche de consensus, prévenir, autant que possible, ces risques, et éviter, autant que possible, ces écueils, éviter, par exemple, des volontés d'instrumentalisation partisane. Je pense que cela ne rendrait pas un service au dispositif, du moins pour les premières expériences qui seront forcément les plus délicates, le dispositif devant évidemment faire la preuve de son intérêt. Les ingrédients sont là et il tient à nous à pouvoir avancer avec ceux-ci.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - On aura probablement encore évidemment l'occasion de débattre sur la vision

qu'on a par rapport à ce qu'on appelle la participation citoyenne. Par rapport à ce que disait un intervenant, je pense que l'on prend maintenant est une option que l'on doit prendre, c'est clair, mais dans notre vision, comme démocrates convaincus, pour nous, ce n'est évidemment pas la meilleure option. La meilleure option est d'avoir des mécanismes qui permettent à la population, aux citoyens, non seulement évidemment de s'exprimer pendant les élections, mais entre les élections, d'avoir la possibilité effectivement d'influencer réellement la politique de leur région ou la politique de leur pays.

Vous vous souviendrez évidemment de tous ces mouvements en Belgique ou ailleurs qui ont milité, par exemple, pour ce qui a été appelé le référendum d'initiatives citoyennes, un référendum à portée contraignante. Les éléments de mécanisme démocratique contraignants garantissent non seulement une participation, mais aussi une influence effective de la part des citoyens sur la politique de leur pays. Pour être tout à fait clair, notre vision est cela. On considère effectivement que ce qui est en train d'être discuté aujourd'hui, le texte qui va être voté aujourd'hui, c'est un pas intéressant dans ce sens-là. C'est un pas intéressant pour voir comment cela peut se poser. Que va donner ce texte ? À quelles pratiques cela va-t-il donner lieu ? Cela va nous mettre devant toute une série de défis, dont notamment – M. Wahl l'a indiqué – de comment on va se saisir de certaines thématiques pour les discussions qui vont avoir lieu dans cette commission. Je pense effectivement que l'idéal serait d'avoir des mécanismes qui permettent effectivement aux personnes, aux citoyens, à tout un chacun, aux travailleurs, aux indépendants, à toutes les personnes qui s'intéressent à la destinée de leur propre sort ou de leur pays, de pouvoir influencer réellement la politique. Dans ce sens-là, c'est la vision que l'on défend fondamentalement, mais nous soutenons ce texte parce que, pour nous, c'est un pas qui va dans la bonne direction. Le chemin est encore long et le travail est encore long pour avoir une véritable démocratie qui permette réellement aux gens, aux personnes, à tout un chacun d'intervenir dans la politique de son pays. Merci.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci aux intervenants pour les réponses qui ont été apportées à des questions que j'avais formulées déjà en commission, et puis que j'ai répétées ici.

Il me manque quand même toujours une réponse claire puisque l'on me dit : « On nous a donné des garanties », mais on ne me dit pas quelle garantie ou quelle base légale par rapport cet enjeu du Registre national.

L'article 5 de la loi du 8 août 1983 dit que : « L'autorisation d'accéder aux informations visées à l'article 3, alinéa 1er, ou d'en obtenir communication

sont accordées par le ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions. Un aux autorités publiques belges pour les informations qu'elles sont habilitées à connaître en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance. » Est-ce que peut-être le président de notre Parlement peut se faire le porte-voix des services et nous dire quelle base a permis de donner les garanties ?

J'ai bien noté, Monsieur Hazée, qu'il n'y avait pas de décret spécifique, que nous n'en avons pas pris. Je me dis que pour que vous ayez eu des garanties par rapport au mécanisme, c'est que l'on vous a donné des informations avec une base légale.

Deuxième élément, ce que M. Wahl dit par rapport à l'enjeu des journées ou des moments qui permettraient d'avoir la meilleure représentativité – vous n'êtes pas le seul à le dire, on le pense tous –, cela vaut pour tous les types de participation citoyenne, que cela soit le texte que nous avons proposé ou les commissions mixtes.

Je pense que M. Demeuse a donné des pistes de solution et ce sont sans doute celles-là qu'il faudra creuser. Ne sans doute pas avoir toujours le même moment pour permettre qu'il y ait une forme de souplesse aussi pas rapport aux différentes personnes qui pourront rejoindre ces commissions.

Par rapport à ce que M. Demeuse disait au niveau des recommandations, oui, et les assemblées citoyennes et les commissions mixtes prévoient toutes les deux des recommandations. C'est un système de recommandation, puisque ceux qui décident à la fin du processus, c'est le Parlement, ce sont les représentants.

La différence que je tiens à noter, c'est que dans la proposition que nous faisons, c'était les citoyens eux-mêmes qui décidaient des recommandations, alors que dans les commissions mixtes, il y a une discussion et puis il y a voix consultative des citoyens et puis la décision, la délibération, revient aux membres élus de la commission. C'est cela la petite différence.

Maintenant, nous l'avons dit, nous serons positifs par rapport à cette démarche. C'est un pas qui est intéressant et qui va dans le bon sens.

Enfin, toujours de manière constructive, je redis que si vous prévoyez des assemblées citoyennes climat – et j'ai entendu le ministre Henry en parler – nous sommes tout à fait disposés à travailler avec vous, que cela soit à travers un groupe de travail qui permet aussi de mêler l'opposition au travail préparatoire sur base d'un texte et nous avons un texte à disposition, mais on est partant pour tout type de travail sur ce texte ou sur tout texte qui mettrait en place ces assemblées citoyennes climat.

M. le Président. - Je ne vois plus de demande de parole.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Hazée, Frédéric, Wahl

et Mme Schyns (Doc. 248 (2020-2021) N° 5 – amendements n° 1 et 2).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mauel (Doc. 248 (2020-2021) N° 1 à 4).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Dans le titre IV « Procédures législatives, budgétaires et autres », du Règlement du Parlement de Wallonie, il est inséré un chapitre 11*bis* intitulé « Commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort ».

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

Dans le chapitre 11*bis* inséré par l'article 1er, il est inséré un article 130*bis* rédigé comme suit :

« Art. 130*bis*

1. Le Parlement peut, d'initiative ou à l'initiative de citoyens, constituer une commission délibérative composée de députés et de citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations.

2. L'initiative citoyenne prend la forme d'une suggestion adressée au Parlement sous format papier ou via le site web du Parlement.

Pour être recevable, la suggestion doit :

1° être signée par au moins 2000 personnes domiciliées sur le territoire de la Région wallonne et âgées de 16 ans accomplis ;

2° avoir une formulation ou un sujet qui ne soit pas manifestement grossier ou offensant ou en contradiction

avec les droits de l'homme et les libertés fondamentales garantis par le titre II de la Constitution et par les traités internationaux ratifiés par la Belgique ;

3° relever d'une compétence de la Région wallonne ou d'une compétence transférée par la Communauté française ;

4° respecter les obligations internationales et supranationales de la Belgique ;

5° avoir la forme d'une ou plusieurs propositions permettant de débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général plutôt que la forme d'une ou plusieurs questions fermées.

Afin que le Parlement puisse vérifier si la suggestion est soutenue par un nombre suffisant de signatures valables, le greffier procède à la radiation :

1° des signatures en double ;

2° des signatures des personnes qui ne répondent pas aux conditions fixées à l'alinéa 2, 1° ;

3° des signatures des personnes dont les données fournies ne suffisent pas à permettre la vérification de leur identité.

Le contrôle des signatures est clos lorsque le nombre de signatures valables est atteint.

Lorsqu'il est saisi d'une initiative citoyenne, le Parlement se prononce dans les deux mois, sur rapport de la Conférence des présidents. Ce délai est suspendu chaque année entre le 16 juillet et le 31 août.

La décision motivée est communiquée au citoyen porteur de l'initiative.

3. Un citoyen peut demander à ce que les signatures permettant de rendre une suggestion recevable soient recueillies via le site web du Parlement.

La Conférence des présidents statue sur la recevabilité de la demande.

Le délai de recueil des signatures est de six mois à compter de la mise en ligne de la suggestion. Il peut être abrégé à la demande du citoyen visé à l'alinéa 1er.

4. Un bulletin contenant les initiatives citoyennes est publié. Il mentionne leur statut jusqu'à la décision de la séance plénière visée au point 16.

5. Lorsqu'une initiative visée au point 1 est adoptée, la Conférence des présidents constitue la commission délibérative appelée à se saisir de l'initiative.

Aucune commission délibérative ne peut être constituée dans un délai de neuf mois précédant la date des élections relatives au renouvellement du Parlement.

6. La commission délibérative est composée :

– des députés composant la commission permanente considérée par la Conférence des présidents comme la mieux à même de traiter l’initiative ;

– de 30 citoyens désignés par le sort suivant la procédure visée au point 7.

La commission délibérative est présidée conformément à l’article 48 du présent règlement.

La commission délibérative est assistée par les services du Parlement.

7. 1000 citoyens tirés au sort parmi les personnes remplissant les conditions pour élire le Parlement wallon sont invités à participer à la commission délibérative.

Parmi les citoyens tirés au sort marquant leur accord pour participer à la commission délibérative, un second tirage au sort a lieu afin de composer un groupe de 30 citoyens diversifiés et équilibrés au minimum en termes de genre, d’âge, de répartition géographique et de niveau de formation. Il est fait usage d’une méthode d’échantillonnage.

30 suppléants sont également tirés au sort selon la procédure visée à l’alinéa 2.

8. La participation à une commission délibérative est volontaire.

Ne peuvent participer à une commission délibérative les citoyens :

1° qui font l’objet d’une condamnation ou d’une décision emportant l’exclusion ou la suspension des droits électoraux de ceux qui sont appelés à élire le Parlement wallon ;

2° qui exercent un des mandats ou fonctions suivants :

a) membre de la Chambre des représentants, du Sénat, du Parlement wallon, du Parlement de la Communauté française, du Parlement de la Communauté germanophone et du Parlement européen ;

b) membre du Gouvernement fédéral, d’un gouvernement de communauté ou de région ;

c) gouverneur de province, membre d’un collège provincial ou membre d’un conseil provincial ;

d) bourgmestre, échevin, président d’un centre public d’action sociale, conseiller communal ou membre d’un conseil de l’action sociale ;

3° qui se trouvent dans une situation manifeste de conflit d’intérêts.

D’initiative ou sur proposition du comité d’accompagnement visé au point 11, la Conférence des présidents statue, à tout moment, sur le respect des conditions fixées à l’alinéa 2. Si le comité d’accompagnement l’estime nécessaire, les travaux de la commission délibérative sont suspendus jusqu’à la décision de la Conférence des présidents.

Si un citoyen a renoncé à participer avant le début de la première séance de la commission délibérative ou entame l’une des fonctions ou l’un des mandats énumérés à l’alinéa 2, 2°, il est remplacé par un suppléant. Dans tous les autres cas, les citoyens sortants ou absents ne sont pas remplacés.

9. Pour chaque participation à une réunion de la commission délibérative, les citoyens bénéficient d’un défraiement déterminé par le Bureau, sur proposition du comité d’accompagnement visé au point 11.

10. Seuls les membres de la commission délibérative peuvent participer aux réunions de la commission délibérative.

Pour les députés, il est fait application de l’article 47, points 3 et 4, du présent règlement.

Au surplus, chaque groupe politique non représenté dans la commission délibérative peut désigner un député qui participe aux réunions avec voix consultative, le président de la commission délibérative étant informé.

Sous réserve du point 13, 2°, ou d’une décision de la commission délibérative, les réunions sont publiques.

11. Un comité d’accompagnement constitué de quatre chercheurs ou praticiens dans le domaine de la participation citoyenne est constitué par le Parlement, sur proposition de la Conférence des présidents, pour une période qui ne peut excéder deux ans. Si une commission délibérative est en cours au terme de ce délai, le mandat du comité d’accompagnement est prolongé jusqu’au dépôt du rapport visé au point 15.

Pour chaque commission délibérative, le comité d’accompagnement peut être accompagné par un ou plusieurs experts spécialisés dans le domaine abordé par la commission délibérative. Ces experts sont désignés par le Bureau, sur proposition du comité d’accompagnement.

Les membres du comité d’accompagnement et les experts ne peuvent se trouver dans une situation de conflit d’intérêts. La Conférence des présidents statue.

Le comité d’accompagnement est assisté par les services du Parlement.

12. Le comité d’accompagnement a notamment les missions suivantes :

1° organiser les opérations de tirage au sort des citoyens en toute transparence et impartialité ;

2° assurer une information utile, accessible et publique aux membres de la commission délibérative, en veillant à la diversité des points de vue ;

3° accompagner l'organisation et l'animation des débats au sein des commissions délibératives, en étant attentif à l'expression de tous les participants ;

4° rédiger un rapport d'évaluation du processus à l'issue de son mandat.

La Conférence des présidents peut lui confier d'autres tâches.

13. La Conférence des présidents arrête un vademecum applicable aux commissions délibératives, incluant un règlement d'ordre intérieur, qui prévoit notamment :

1° une séance préparatoire d'information des députés et des citoyens ;

2° une séance à huis clos de débats par groupes réduits composés de manière équilibrée de députés et de citoyens. Les membres du comité d'accompagnement et les experts peuvent assister à ces débats ;

3° une séance de débats et de votes des propositions de recommandations ;

4° que la commission délibérative organise ses travaux sur proposition de son président et du comité d'accompagnement ;

5° que la commission délibérative ne peut valablement entamer ses travaux que si une majorité de députés et 20 citoyens sont présents.

14. La commission délibérative élabore des propositions de recommandations.

Sur chaque proposition de recommandation, un double vote est organisé au sein de la commission délibérative :

1° un vote secret consultatif des citoyens ;

2° un vote public des députés.

Le vote n'a lieu que si une majorité des députés et une majorité des citoyens sont présents.

Si au moins une majorité des citoyens présents votent en faveur ou en défaveur d'une proposition de recommandation et que la majorité des députés présents vote dans le sens contraire ou s'abstient, les députés ayant voté dans le sens contraire ou s'étant abstenus sont invités à motiver leur vote.

15. Un projet de rapport est élaboré par un groupe de deux députés et de deux citoyens.

Il contient notamment :

1° une description du mandat de la commission délibérative ;

2° une synthèse des débats ;

3° les propositions de recommandations adoptées ou rejetées par les députés ;

4° le résultat des votes visés au point 14, alinéa 2 ;

5° des statistiques relatives aux citoyens ayant participé, étant entendu que leur identité est anonymisée ;

6° en annexe, les réponses anonymisées de chaque député et de chaque citoyen à un questionnaire qui porte sur la qualité du processus de la commission délibérative. Les réponses sont recueillies pendant un délai maximum d'un mois après l'envoi du questionnaire.

Le projet de rapport est discuté au sein de la commission délibérative. Il est adopté conformément aux modalités prévues au point 14.

La mission de la commission délibérative prend fin avec le dépôt du rapport.

16. Le rapport de la commission délibérative est envoyé par la Conférence des présidents à la commission permanente visée au point 6, alinéa 1er.

Si elle estime qu'une ou plusieurs recommandations n'entrent pas dans ses attributions, la commission permanente renvoie ces recommandations vers la Conférence des présidents qui les envoie sans délai pour avis à la commission permanente qu'elle estime compétente.

Dans les six mois du dépôt du rapport de la commission délibérative, les suites qui ont été données aux recommandations font l'objet d'un rapport motivé de la commission permanente. Si une autre commission permanente a été saisie par la Conférence des présidents, ce délai est prolongé de trois mois.

Le rapport de la commission permanente est examiné en séance plénière. La date de cette séance plénière est communiquée aux citoyens ayant participé aux réunions de la commission délibérative.

17. Au moins à l'issue du mandat de chaque comité d'accompagnement, la Conférence des présidents évalue l'application du présent article.

Les membres du comité d'accompagnement sont associés à cette évaluation, nonobstant l'expiration de leur mandat. »

À l'article 2, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Hazée, Frédéric, Wahl et Mme Schyns (Doc. 248 (2020-2021) N° 5 – amendements n° 1 et 2).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Puisque vous êtes à cet article, et puisque Mme Schyns a relancé la question relative au Registre national, nous avons eu confirmation de la part des services de ce que le SPF Intérieur a indiqué que la disposition légale que vous avez évoquée, la loi du 8 août 1983 sur le Registre national, en l'espère était le fondement légal pour agir. Cela veut dire que, à partir de là, le Parlement est en capacité de solliciter de la part des autorités du Registre national l'accès à celui-ci pour chacune des occurrences où il sera appelé à le solliciter.

Voilà, pour être complet, la réponse que je souhaitais apporter à l'occasion de l'examen de cet article, Monsieur le Président. J'eus pu le faire lors de la discussion générale, mais j'ai eu un moment de distraction et je vous remercie pour votre compréhension.

M. le Président. - Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

La présente modification du Règlement du Parlement de Wallonie entre en vigueur le jour de l'adoption du vade-mecum visé au point 13 de l'article 130*bis*. »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, l'article réservé et l'ensemble de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie.

PROPOSITION DE DÉCRET OCTROYANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE (DOC. 316 (2020-2021) N° 1 À)

PROPOSITION DE DÉCRET OCTROYANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES PAR L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE (DOC. 317 (2020-2021) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen sous le bénéfice de l'urgence :

- de la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1 à) ;
- de la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1 et 2).

Ces documents ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales et relations internationales qui ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à Mme Sobry, pour un rapport oral.

Mme Sobry, Rapporteuse. - Votre Commission des affaires générales et des relations internationales a examiné la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la covid-19 et

la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution déposées par Messieurs Frédéric, Wahl et Hazée.

En date du 22 octobre 2020, MM. Frédéric, Wahl et Hazée ont déposé la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la covid-19 (Doc. 316 N° 1) et la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution (Doc. 317 N° 1).

Elles ont été prises en considération et envoyées en Commission des affaires générales et des relations internationales le 28 octobre 2020.

L'urgence a été accordée par la séance plénière pour un examen en commission le même jour.

Dans son exposé, M. Frédéric, co-auteur des propositions de décrets, rappelle que les pouvoirs spéciaux ont déjà été accordés par le Parlement wallon au Gouvernement wallon le 17 mars 2020 pour une durée de trois mois et que la situation actuelle suppose de permettre au Gouvernement d'adopter à nouveau dans l'urgence toutes mesures dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

L'habilitation qui sera ainsi donnée au Gouvernement le sera pour une durée d'un mois. Cette habilitation pourra être revue à l'issue de cette période en fonction de la situation qui prévaudra.

Les arrêtés qui seront pris par le Gouvernement dans ce cadre devront être confirmés par un décret adopté dans un délai maximum d'un an.

Les pouvoirs spéciaux constituent donc une mesure exceptionnelle au regard d'une situation exceptionnelle.

Il est par ailleurs rappelé que le Règlement du Parlement de Wallonie a été modifié pour permettre à l'assemblée de se réunir en visioconférence et pour permettre un vote à distance tant pour les travaux de commissions que pour les travaux en séance plénière, et ce, dans le souci d'assurer le contrôle de l'action gouvernementale.

Au cours de la discussion générale, M. Hazée confirme que la situation est exceptionnelle et que la volonté est de permettre au Gouvernement d'agir de manière exceptionnelle si nécessaire.

L'octroi des pouvoirs spéciaux au Gouvernement n'est pas un acte anodin et c'est donc avec soin que les textes à l'examen ont été rédigés. Il est insisté sur le fait qu'en mars 2020, les pouvoirs spéciaux avaient été accordés pour les dossiers en lien avec la covid-19 mais

aussi tout autre dossier compte tenu du risque que le Parlement ne puisse se réunir.

Comme évoqué par M. Frédéric, la modification récente du Règlement du Parlement permet de limiter l'octroi des pouvoirs spéciaux à toutes les mesures nécessaires liées à la covid-19.

Les pouvoirs spéciaux seront accordés pour une durée limitée d'un mois, éventuellement renouvelable.

Le commissaire salue alors le fait que le Gouvernement a récemment déposé au Parlement les projets de décret confirmant les arrêtés de pouvoirs spéciaux pris entre le mois de mars et le mois de juin 2020.

Enfin, est mis en exergue l'article 2 des propositions à l'examen qui porte sur la possibilité de consulter le Conseil d'État, le cas échéant par voie électronique si le Gouvernement estime nécessaire de le faire.

M. Wahl indique qu'il faut passer par l'octroi de pouvoirs spéciaux, car la situation s'aggrave d'heure en heure. Il est rappelé que le Gouvernement agira avec un contrôle a posteriori du Parlement.

M. Mugemangango rappelle qu'il n'a pas de doute sur l'investissement du Gouvernement wallon pour faire face à la crise ainsi que celui des différents secteurs, dont le secteur hospitalier et celui de la distribution.

Il est néanmoins insisté sur le fait que les députés font également preuve d'investissement et formulent aussi des propositions pour trouver des solutions afin de faire face à la crise.

L'intervenant est d'avis qu'en temps de crise, il convient de faire fonctionner l'intelligence collective. Ce n'est donc pas les pouvoirs spéciaux qu'il faudrait solliciter, mais plutôt mettre en place une participation plus importante du Parlement à la recherche de solutions.

Il est également observé que les pouvoirs spéciaux octroyés en mars 2020 l'ont été par rapport à une situation imprévue. Aujourd'hui, l'imprévisibilité ne peut être évoquée pour se passer d'une partie du travail démocratique.

Enfin, il convient de noter que le Parlement a tiré des leçons pour lui permettre de fonctionner aujourd'hui à distance et assurer le débat démocratique. Les facilités techniques mises en œuvre permettent, en effet, au Parlement d'assurer la continuité de ses travaux, ce qui ne permet donc pas de justifier aujourd'hui l'octroi des pouvoirs spéciaux.

M. Desquesnes déclare que la première vague de la crise du covid était une situation exceptionnelle, raison pour laquelle le groupe cdH avait soutenu l'octroi des pouvoirs spéciaux.

La période actuelle ne justifie pas d'être qualifiée d'exceptionnelle.

Cela étant, le dépôt des textes à l'examen est compréhensible vu la situation actuelle et le groupe cdH les soutiendra, et ce, notamment car ils contiennent deux améliorations, à savoir que le Parlement est à présent armé pour travailler à distance et que la transparence est renforcée au regard de l'article 2, §2, des textes à l'examen.

En effet, les délais dans lesquels les arrêtés de pouvoirs spéciaux du Gouvernement wallon ont été reçus précédemment étaient inacceptables. Il convient donc que le Gouvernement les transmette immédiatement au Parlement après adoption afin que le Parlement puisse exercer son contrôle.

M. le Ministre Collignon rappelle le débat tenu ce jour sur la crise du covid et indique que le Ministre-Président plaidera pour des mesures plus strictes en comité de concertation.

L'intervenant ne partage pas les points de vue exprimés selon lesquels la situation actuelle aurait pu être prévue. La situation actuelle est inquiétante ce qui justifie les mesures plus restrictives prises dans la plupart des autres pays européens.

Il convient donc d'agir, ce qui suppose que le Gouvernement puisse rapidement adopter les mesures utiles. Il est rappelé que l'octroi des pouvoirs spéciaux ne signifie pas que le Gouvernement ne rendra pas compte au Parlement, mais cela lui permettra de répondre sans délai aux préoccupations liées à la crise.

Les pouvoirs spéciaux seront limités à un mois, mais une prolongation pourra être sollicitée en fonction de l'évolution de la situation.

Il rappelle enfin que les arrêtés devront être confirmés par le Parlement.

M. Hazée partage l'idée qu'il est important de faire fonctionner l'intelligence collective. C'est la raison pour laquelle la volonté a été de faire fonctionner en tout temps le Parlement. Ainsi, cette semaine l'ensemble des commissions se sont réunies.

De la même manière ont été adoptées des dispositions pour permettre le fonctionnement de la démocratie locale, ce qui est la preuve que le Parlement est soucieux de faire fonctionner l'intelligence collective.

La volonté est bien d'agir vite confrontés à une situation urgente. Est ainsi pris l'exemple d'une récente proposition de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé afin de permettre l'envoi à chaque Bourgmestre des données relatives aux contaminations sur le territoire de sa commune. Un avis

sur ce texte était obligatoire, ce qui a retardé de 15 jours l'adoption du texte.

Le report à quinzaine de dispositions avec une portée plus significative pourrait avoir des conséquences bien plus problématiques, ce qui justifie les pouvoirs spéciaux.

Au niveau de l'examen et du vote des articles, pour le (Doc n° 316 (2020-2021) N° 1), les articles 1 à 5 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire, et ont été adoptés par 8 voix contre 1.

Pour le (Doc n° 317 (2020-2021) N° 1), les articles 1 à 6 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire et ont été adoptés par 8 voix contre 1.

Par 8 voix contre 1, la Commission des affaires générales et des relations internationales recommande l'adoption de la proposition de décret (Doc n° 316 (2020-2021) N° 1) par l'assemblée plénière.

Par 8 voix contre 1, la Commission des affaires générales et des relations internationales recommande l'adoption de la proposition de décret (Doc n° 317 (2020-2021) N° 1) par l'assemblée plénière.

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame Sobry, pour cet exercice toujours particulier.

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Merci, Monsieur le Président, extrêmement rapidement parce que le rapport était tout à fait complet et relate l'intégralité des échanges que nous avons pu tenir. On se trouve dans une situation d'urgence, de crise. On l'a suffisamment démontré, ne fût-ce que dans les débats du jour, et le Gouvernement a besoin de pouvoir poser des actes en temps réel et pas attendre des péripéties pendant des semaines.

Il faut pouvoir décider, il faut pouvoir avancer, trancher et c'est les sens de la proposition de décret qui est sur notre table aujourd'hui et qui donne ces pouvoirs spéciaux pour une durée d'un mois, ce qui ne veut pas dire que ce ne sera pas prolongé. Néanmoins, je me veux du côté des optimistes, de ceux qui espèrent que l'on aura besoin de ces pouvoirs spéciaux que durant un mois, ce qui indiquerait que l'on pourrait voir l'éclaircie au début du mois de décembre.

Je tiens aussi à souligner et à remercier le groupe cdH qui opte pour un positionnement responsable. Vous allez me dire que c'est toujours le cas, mais ici je trouve

que c'est encore plus responsable que d'habitude et je tiens à le souligner et à vous en remercier.

J'ai terminé, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Merci, Madame Sobry, pour le rapport qui a été fait.

Le premier élément est que l'on a eu une discussion ce matin sur l'évaluation que l'on faisait de la gestion de la crise et, le moins que l'on puisse dire, c'est que la gestion de la crise fait débat. Il y a eu un débat, des questionnements importants qui ont même été relayés par des parlementaires de la majorité.

Ma première observation est donc qu'il n'y a pas de lien mécanique entre « pouvoirs spéciaux » et « bonne gestion de la crise » ou, en tout cas, une gestion de la crise qui donne lieu à une évaluation unanimement positive sur la manière dont la crise a été gérée.

Je pense que la question évoquée dans le rapport, à savoir que je suis convaincu que le Gouvernement a bel et bien besoin de l'intelligence collective du Parlement afin de savoir comment gérer cette situation inédite.

C'est un argument que l'on avait déjà expliqué lors du premier vote concernant les pouvoirs spéciaux au moment de la première vague, mais qui est d'autant plus vrai maintenant que cette gestion de crise, vu le nombre de contaminations, la situation dans laquelle on est et vu le fait que la seconde vague voit l'explosion de la première ligne – première ligne dont la Région est responsable –, on a besoin de pouvoir faire fonctionner à plein les instruments démocratiques afin de trouver des solutions nécessaires pour faire face à cette crise. C'est un premier élément.

L'autre élément c'est que j'imagine – maintenant c'est plus clair, donc je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, Monsieur Frédéric –, je suis convaincu que l'ensemble des ministres de la majorité travaille de manière intense pour pouvoir faire face à cette crise inédite. Je n'ai jamais dit le contraire et mon groupe n'a jamais dit le contraire.

Par contre, la question est que certaines options que nous ne partageons pas sont prises. Je ne vais pas revenir sur le débat qu'on a eu ce matin, notamment par rapport à l'ampleur du dépistage et du suivi de contacts nécessaire. Effectivement, il y a des débats sur lesquels nous ne sommes pas d'accord.

Néanmoins, je suis aussi convaincu – et c'est dans ce contexte-là que je l'ai dit – et je remercie Mme Sobry qui l'a bien expliqué, je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement décide de mettre de côté toute la richesse qu'il y a au niveau des parlementaires. Toute la richesse d'informations, des liens de terrain, de relais qu'il y a au

niveau des parlementaires. À cet égard, le fait de limiter l'expression et le travail démocratiques du Parlement me semble aller à contre-emploi par rapport à ce qu'il conviendrait de faire.

Je répète ce que j'ai dit par rapport à cela, la seconde vague n'est pas une surprise. Un argument lourd qui avait été utilisé est de dire que l'on est face à une situation qui est de l'ordre de la surprise. Or, ici, ce n'est pas le cas. Depuis le début du mois d'août, les experts disent qu'il peut très bien y avoir une seconde vague.

D'ailleurs, même dans ces travaux parlementaires, on en a parlé, donc nous n'étions pas non plus ignorants par rapport qu'il y allait avoir une seconde vague. La question de la surprise ne s'y prête donc pas. On aurait pu et, dans une certaine mesure – je l'ai dit aussi quand j'ai évoqué le plan rebond, par exemple –, on s'y est préparé. Donc, l'argument relatif à cela tombe.

Un autre élément important est le fonctionnement du Parlement. Ce dernier a fonctionné pendant la première vague et a tout fait pour pouvoir fonctionner aussi pendant cette période compliquée. Dès lors, on peut très bien s'appuyer sur le Parlement pour pouvoir le faire fonctionner de manière plus adaptée, rapide pour répondre aux enjeux de cette crise sanitaire.

Un autre élément particulier est que, lorsque l'on avait demandé les pouvoirs spéciaux la première fois, le constat est que tous les parlements ne l'ont pas fait. Par exemple, le Parlement flamand n'a jamais demandé les pouvoirs spéciaux. Il ne me semble pas que la crise ait été gérée de manière fondamentalement différente par rapport à ce qu'il se passe au niveau de la Région wallonne. Maintenant, dans la situation actuelle, même le Gouvernement fédéral ne les demande pas. Il y a que deux parlements qui en font la demande : le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement wallon. Cela veut-il dire que les autres parlements ne font pas face aux mêmes défis ? Je pense que vous savez très bien que oui. Ils imaginent manifestement de continuer de manière démocratique au sein de leur parlement. Ils ne demandent pas les pouvoirs spéciaux. Pourquoi nous les demandons-nous au niveau de la Région wallonne ? Il y a là quelque chose qui est assez incompréhensible d'autant plus que les défis sont très importants par rapport à ces parlements-là aussi.

Il y a un enjeu plus global : la conséquence des pouvoirs spéciaux, nous le savons, met de côté les droits démocratiques des parlementaires et en particulier, des droits démocratiques des parlementaires de l'opposition qui, de cette manière, ne participent en aucune manière aux discussions des décisions qui vont être prises. Ceci est aussi à lier à un débat démocratique plus global. Je pense que l'on est tous conscients que le covid pose des défis sanitaires, économiques, sociaux, mais aussi démocratiques. Est-il temps de donner le signal qu'en temps de crise, l'on va limiter les droits démocratiques en général et du Parlement en particulier ? Nous

pensons que non. D'autant plus, cela a été dit par Mme la Ministre Morreale : nous ne sommes pas forcément confrontés à la dernière vague du coronavirus. Y aura-t-il peut-être une troisième vague ? Va-t-on entrer dans un mécanisme perpétuel de mise au frigo des droits parlementaires pendant qu'il y a cette vague de crise coronavirus ? Dans ce sens-là, l'on pense que dans l'état actuel des choses, cela est un abus que l'on est en train de faire en demandant pour la seconde fois les pouvoirs spéciaux dans ce type de circonstance. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le penser. D'autres constitutionnalistes sont en train de faire le commentaire de ce qui est en train de se passer et posent très clairement le problème : ne sommes-nous pas en train de limiter de manière beaucoup trop drastique les droits démocratiques ? Notamment du parlement et des parlementaires d'opposition dans ce type de crise où justement nous aurions besoin de tout un chacun pour contribuer à des solutions ?

Cela est la raison pour laquelle nous allons voter contre ces pouvoirs spéciaux, car nous estimons que ce n'est pas la solution. On estime que la solution est de faire appel à l'intelligence collective pour faire des propositions pour pouvoir s'en sortir dans cette crise qui est inédite.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voulais apporter une précision par rapport au rapport qui a été fait. J'ai effectivement dit que la situation exceptionnelle de la première vague n'était pas tout à fait la situation exceptionnelle d'aujourd'hui. La différence est qu'en mars nous avons été surpris par un virus inconnu. Pour la deuxième vague, la situation est effectivement exceptionnelle, cette vague-ci semble même plus forte que la première, mais par contre, nous avons davantage de connaissances du virus, de son impact sur notre vie collective.

L'heure est plutôt à se serrer les coudes qu'à se disputer. Cela est la raison pour laquelle mon groupe soutiendra les pouvoirs spéciaux au gouvernement. Nous pensons qu'il est important de pouvoir répondre rapidement aux différents éléments, même si je le souligne, peut-être au contraire de l'action gouvernementale, le Parlement s'est correctement adapté et pleinement adapté à la situation puisque nous sommes en capacité de continuer à agir, à décider malgré la situation sanitaire compliquée.

J'ai entendu un collègue citer un exemple d'un texte qui prend plus de temps quand il passe par le Parlement parce qu'on doit requérir un avis même en procédure d'urgence. Il ne tient qu'à nous de voter sans cet avis. Il n'y a aucune différence entre un texte qui passe au gouvernement en pouvoirs spéciaux en urgence ou qu'il passe par le parlement en urgence, l'on peut prendre le

même délai d'action. Il y a un choix. L'on sollicite les avis ou l'on ne les sollicite pas. Ceci est un élément qui ne nous empêchera pas de voter. Ceci étant, je pense que cette situation de pouvoirs spéciaux, cette situation exceptionnelle et difficile, va perdurer. Le covid va rester présent sur le territoire wallon, sur le territoire européen, à l'échelle planétaire pendant encore de longs mois. Je pense que 2021 sera encore fortement marquée même si l'on peut espérer que le vaccin soit trouvé le plus vite possible, le temps qu'il soit aussi diffusé et utilisé sur l'ensemble du territoire de notre Région et de notre continent.

Cela va prendre du temps, donc on va devoir vivre avec la covid en 2021. On risque d'avoir encore des résurgences quand nous aurons, j'espère le plus rapidement possible, brisé la vague actuelle.

Je plaide pour que nous ayons un cadre pour gérer cette situation sanitaire difficile et qui peut varier dans le temps. J'en appelle à la rédaction, à l'établissement d'un décret d'urgence sanitaire qui permettrait, lorsqu'il y a forte prégnance de la pandémie sur notre territoire, d'activer une série d'habilitations précises à l'attention du Gouvernement, de prolonger des délais, d'être capable de mobiliser certains moyens de façon exceptionnelle, d'être capable également de suspendre certaines procédures, d'être capable d'activer des aides particulières. Cela doit pouvoir être cadré dans un décret, dans une procédure de type décret d'urgence sanitaire. Nos amis au nord du pays l'ont fait sur certains éléments, je pense qu'ils n'ont pas été assez loin. Cela existe aussi dans d'autres pays, notamment l'Espagne. Cela aurait l'avantage également d'avoir une certaine prévisibilité pour les acteurs présents sur notre territoire. Je pense aux citoyens, mais également aux entreprises et aux associations.

Cette façon de fonctionner par pouvoirs spéciaux, quand on est le nez dans la vague, nous devons le voter aujourd'hui, mais plus demain ni après-demain. À un moment donné, face à ce mécanisme, on doit réagir de façon structurelle par rapport à l'épidémie qui nous frappe et ne plus travailler au coup par coup, dans l'urgence.

Voilà les motifs pour lesquels aujourd'hui nous voterons encore les pouvoirs spéciaux au Gouvernement pour le mois qui vient.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie Mme Sobry et les services pour le rapport oral qui a été formulé.

Première considération, les circonstances nous commandent, pas tellement par rapport à des enjeux en matière de surprise ou d'imprévoyance, mais plutôt par rapport à une capacité d'agir rapidement. C'est là que se trouve, à mon sens, la source du débat que nous avons aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que cela se fait de gaieté de cœur, évidemment que non. Cela ne veut pas

dire que cela se fait sans un calibrage minutieux, évidemment que non, non plus. Du reste, cela a fait l'objet du rapport oral, le dispositif qui est soumis à votre appréciation est aujourd'hui nettement plus circonscrit que celui qui a été adopté par notre Parlement au mois de mars. Il en est ainsi du délai, même si, comme M. Frédéric l'a évoqué, il est possible que très vite nous soyons appelés à renouveler la demande. « Très vite », c'est peut-être déjà à la prochaine séance plénière, puisque nous n'avons pas le rythme de la quinzaine exceptionnellement devant nous, avec le congé scolaire d'automne.

C'est aussi l'enjeu de la communication des arrêtés de pouvoirs spéciaux sans délai et avant publication au *Moniteur belge* à notre Parlement. C'est encore le cas des avis au Conseil d'État, pour lesquels une procédure avec des délais très raccourcis a été ajoutée dans le texte.

C'est enfin, et plus encore, l'enjeu du périmètre dans lequel le Gouvernement peut exercer ses pouvoirs spéciaux, puisqu'il est ici strictement limité à la crise du covid-19 et à l'ensemble de ses éléments – c'est déjà un périmètre large, je ne fais pas semblant de l'ignorer –, en évacuant l'article 2, qui donnait des pouvoirs presque illimités au Gouvernement, tenant compte là de l'effet de surprise et de ce à quoi nos mécanismes parlementaires ne permettaient pas de faire face. Ils ont été adaptés. C'est certainement la conséquence de cette adaptation que nous pouvons faire sans cet article 2 dans le dispositif qui est proposé.

J'ai évoqué tout à l'heure la vitesse, qui est la source de la discussion, parce que – je ne partage pas entièrement le point de vue que M. Desquesnes vient d'évoquer – les difficultés que nous avons rencontrées à partir de la procédure de demande d'avis à l'organe intrafrancophone compétent pour ce qui concerne les matières transférées dans le cadre de la Sainte-Émilie et de la Saint-Quentin avant elle nous ont conduits, il y a peu, à devoir différer de 15 jours l'examen d'une proposition de décret.

On peut dire : on aurait pu faire sans demander l'avis. Non, la législation nous imposait de le demander et c'est parce que cette législation l'imposait que le président, garant du respect des législations, a été dans l'incapacité – et nous le comprenons bien – de saisir notre séance plénière et plus exactement d'aller jusqu'au vote en commission à l'étape précédente il y a quelques semaines.

C'est parce que le dispositif qui est soumis à votre appréciation aujourd'hui permet de nous exonérer de cette demande d'avis que dès lors, une vitesse plus grande est ainsi rendue possible.

Cela vaut pour l'organe intra-francophone, cela vaut pour d'autres avis qui sont parfois prévus, et c'est fort heureux, en période normale par la législation.

Voilà, Monsieur le Président, quelques considérations par rapport à cet important débat.

De manière prospective, M. Desquesnes est revenu sur l'idée d'un décret d'urgence sanitaire. La réflexion est toujours ouverte, mais je m'interroge dans l'absolu sur l'idée que cela pourrait comporter de normaliser une situation d'exception.

Les pouvoirs spéciaux n'ont rien d'attractif dans l'absolu, dans les principes, puisque c'est une procédure exceptionnelle. Mais, chaque à mesure, lorsqu'ils sont demandés ou lorsqu'ils sont octroyés, que nous sommes en procédure exceptionnelle. Je dis simplement : faisons attention à ne pas aller trop vite pour normaliser ce qui doit rester, tenant compte des circonstances, une procédure exceptionnelle dont chacun mesure et donc chacun a la conscience au moment où il se positionne sur elle.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Extrêmement brièvement, Monsieur le Président.

D'une part, parce que l'excellent rapport de Mme Sobry a résumé parfaitement la teneur de nos débats et ce que j'ai eu l'occasion d'y dire.

D'autre part, je me suis déjà exprimé sur la nécessité de passer à ces pouvoirs et de prendre cette mesure de pouvoirs spéciaux lors du débat qui a précédé.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Ce n'est pas par rapport à ce que M. Wahl a dit, c'est par rapport à ce que M. Hazée a amené comme argument.

C'est vrai que nous écrivons, et nous allons voter, un texte dans lequel l'article 3 prévoit que les arrêtés de pouvoirs spéciaux peuvent être adoptés sans que les avis et concertations légalement ou réglementairement requis soient préalablement recueillis.

Je note toutefois que le texte que nous soumettons, que nous allons voter, lui, n'a pas été soumis au Conseil d'État, que par rapport à une obligation qui est liée à l'Accord de la Sainte-Émilie, je ne pense pas que juridiquement le législateur wallon ait le droit de délier de ce genre d'avis les instances concernées.

Si l'on décide de passer outre des engagements, et nécessité fait loi, donc je ne le conteste pas, si nous déléguons ce pouvoir-là au Gouvernement, pourquoi ne pourrions-nous pas nous-mêmes utiliser ce pouvoir ? Soit on l'a et l'on peut le déléguer au Gouvernement par

arrêté de pouvoirs spéciaux, soit on ne l'a pas et alors on ne peut pas déléguer.

Je pense que cet argument-là ne tient pas la route. Pour moi, l'argument, c'est l'urgence si l'on a besoin de mesures à prendre ou une capacité à prendre des mesures. Le Gouvernement, en parallèle au Parlement, peut le faire puisque, je le rappelle, les pouvoirs spéciaux n'enlèvent pas la capacité de ce Parlement à légiférer.

Par contre, sur la proposition de décret d'urgence sanitaire que nous défendons, nous la défendons non pas pour normaliser ou pour généraliser des pouvoirs spéciaux. Entendons-nous bien. Parce que les pouvoirs spéciaux ici, même si leur objectif, même s'ils sont limités par un cadre « répondre à la crise », en réalité, ils peuvent concerner absolument toutes les législations wallonnes sans exception aucune, pour autant que l'on justifie.

On va le voir quand on va parler du décret de confirmation des premiers trains d'arrêtés de pouvoirs spéciaux, cette conception a quelques fois été traitée très largement par le Gouvernement.

Par contre, la proposition que nous formulons vise à dire que la crise, on va devoir vivre avec et à un certain moment, donner un peu de souplesse au Gouvernement sous le contrôle du Parlement, parce que le mécanisme qui est prévu tant en Flandre qu'en Espagne, c'est le gouvernement qui dit : « Voilà, je constate qu'il y a maintenant un tel niveau épidémique et donc je déclare tel niveau d'urgence sanitaire ce qui me permet d'allonger certains délais de procédure, d'en suspendre d'autres, et cetera ». Cela se fait sous le contrôle du Parlement qui peut retoquer et refermer cette période-là s'il estime que le gouvernement est allé trop loin.

Ce décret que nous souhaitons voir venir sur l'urgence sanitaire, ce n'est pas du tout un décret de généralisation des pouvoirs spéciaux. C'est au contraire un décret qui permet de gérer une situation sanitaire qui a des hauts et des bas et qui va durer dans un certain nombre de mois et qui évite, justement, de donner une délégation trop large au Gouvernement wallon, qui donnerait une délégation juste, appropriée, adaptable aux circonstances sans devoir venir en urgence puisque vous l'aurez noté, chers collègues, en la matière, nous avons reçu hier une proposition de décret, nous la votons aujourd'hui, preuve que notre Parlement est capable de travailler dans des délais très brefs sur des sujets et des compétences et un pouvoir de décision extrêmement important.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Brièvement, parce que les propos que j'ai tenus étaient questionnés.

D'une part, je pense que vous avez bien fait, Monsieur le Président, de ne pas permettre la poursuite

d'un processus alors qu'un avis avait été demandé il y a quelques semaines. Vous auriez sinon mis ce texte en fragilité.

Autre chose est ici, à partir d'un dispositif que notre Parlement adopte et à travers la théorie des pouvoirs implicites, d'exonérer tel ou tel dispositif de l'obligation de consultation.

Deux, pour ce qui concerne le décret d'urgence sanitaire, je n'ai pas de commentaire à faire, si ce n'est que l'idée que le Parlement puisse refermer la période exceptionnelle, n'est pas non plus différente pour ce qui concerne un octroi de pouvoirs spéciaux. À un moment donné, les pouvoirs spéciaux sont donnés. Le délai court donc j'imagine mal qu'on les retire avant que le délai ne soit expiré, en l'espace, avec un mois.

Mais le Parlement garde aussi, le cas échéant, la possibilité de refermer cette période s'il l'estime nécessaire.

Je ne vais pas poursuivre sur cette discussion puisque de toute façon elle est sur un plan un peu différent de ce que nous sommes amenés à examiner aujourd'hui dans l'ordre du jour.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je voudrais, à mon tour, au nom du Gouvernement, remercier Mme Sobry pour le rapport qui a été lu en séance. Excusez le ministre-président qui est lui-même retenu par la covid et mon collègue M. Collignon qui a dû rejoindre, lui-même, le milieu hospitalier.

Sur l'urgence, j'entends bien qu'il n'y a pas la moindre contestation. Il y a peut-être une appréciation parfois un peu différente sur le caractère exceptionnel des choses même si cela a été, à juste titre, me semble-t-il, d'ailleurs, recadré et peut-être édulcoré.

Mais l'heure n'est pas - et cela a été dit aussi - à la polémique. La situation est suffisamment grave pour ne pas dire trop grave que pour que l'on passe son temps aujourd'hui à polémiquer, ce qui n'engage évidemment personne dans ces appréciations en terme procédural.

Deux chiffres qui doivent nous permettre de comprendre qu'on est réellement dans une situation urgente. Le 26 octobre, 527 hospitalisations. Nous sommes le 28 et l'on va toucher les 600 hospitalisations. Le milieu hospitalier est en train de ne plus pouvoir répondre à ce virus qui n'a pas de frontière et n'épargne personne. Quinze mille contaminations. Rien que ces chiffres doivent nous permettre de considérer que le virus ne fait évidemment de cadeau à personne, mais l'urgence de la situation dicte l'urgence de l'action.

Pour éviter de subir ce virus, des mesures fortes et rapides doivent pouvoir être prises et loin de moi de penser que le Parlement ne peut pas, en la matière, être un allié. Il l'est sûrement, mais ces circonstances que nous vivons aujourd'hui sont tout à fait exceptionnelles et urgentes, et c'est bien pour cela que nous remercions le Parlement, à la fois de nous confier et de confier au Gouvernement le pouvoir qu'il aura à gérer pendant cette période d'un mois, mais j'ai envie de dire, surtout la responsabilité.

En effet, agir dans les conditions telles qu'on les connaît aujourd'hui, c'est loin d'être une sinécure, et vous le savez, c'est loin d'être une facilité, c'est surtout une énorme responsabilité. Nous savons que nous aurons à rendre compte devant le Parlement.

Il y a, nous le pensons, des garanties démocratiques qui sont associées à la proposition de décret. Nous tenions à le souligner. Cela n'est pas une carte blanche qui est donnée au Gouvernement. Cela n'est pas une forme d'abus, vraiment pas du tout. Le Parlement a montré qu'il était capable de se réunir, il se réunira. Il continuera à contrôler l'action gouvernementale et il a évidemment à le faire.

La confirmation des arrêtés, comme cela a été dit, et c'est tout à fait normal, devra être une confirmation dans les délais impartis et par le Parlement. Le délai d'un mois, qui est le délai qui est confié au Gouvernement pour exercer ces pouvoirs exceptionnels – disons-le comme ils sont – d'urgence, fait en sorte que l'état d'urgence ne peut pas être un état permanent.

C'est aussi la conviction du Gouvernement. Je tenais, s'il y avait encore le moindre doute là-dessus, à le rappeler également au Parlement : nous ne banalisons pas la situation. Nos compétences portent sur des matières régionales liées à la covid-19. C'est, bien entendu, ce que nous ferons avec la responsabilité que j'ai évoquée.

Nonobstant l'avis divergeant – mais dans une démocratie, il est tout à fait normal qu'il puisse y en avoir –, vous comprendrez également que je tiens à souligner le geste qui est posé dans le cadre de son vote par le cdH, qui s'associera à la responsabilité qui nous est confiée.

Cette responsabilité, nous en mesurons l'ampleur, et nous n'avons qu'un seul souhait, c'est d'en sortir, avec le Parlement, avec la population, vainqueurs, contre quelque chose que nous ne maîtrisons, malheureusement, pas encore assez aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - M. Crucke a raison, on ne va pas polémiquer de manière éternelle.

Il y a deux éléments sur lesquels je voudrais faire une remarque, c'est que, d'une part – et c'est assez logique –, vous êtes convaincu, comme votre Gouvernement, de l'orientation, de la prise en main que votre Gouvernement fait dans le cadre de la crise sanitaire. C'est bien là-dessus, je pense, que portait le débat aujourd'hui.

J'ai, par exemple, parlé, tout à l'heure, du suivi de contacts. Notre conviction à nous, c'est que le suivi de contacts serait beaucoup plus efficace s'il était mené à un niveau local. C'est donc une autre orientation que l'orientation qui a été prise par le Gouvernement actuel, qui est d'organiser cela de manière centralisée via le consortium que vous connaissez. C'est un des multiples débats, qui est important non seulement pour l'évaluation de ce qui a été fait, mais surtout pour le futur pour rendre cela plus efficace.

C'est logique que votre Gouvernement demande des pouvoirs spéciaux, parce que vous êtes convaincus que l'orientation de l'action que vous menez est la bonne. C'est l'élément de contestation, qui pourrait faire partie d'un débat sur la prise en main de cet élément dans le futur. C'est un élément.

Le second élément, c'est que, là où vous ne répondez pas – peut-être que l'on aura l'occasion de le faire dans le futur ou pas –, c'est : comment cela se fait-il qu'il y ait une telle différence de prise en main entre les différents Gouvernements ?

Je l'ai rappelé, le Gouvernement flamand, qui prend en main cette crise sanitaire aussi, n'a jamais demandé les pouvoirs spéciaux, et maintenant, le Gouvernement wallon est encore plus isolé dans cette demande, vu qu'il y a uniquement le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui les demande, et pas les autres Gouvernements.

Dans ce sens-là, pourquoi est-il nécessaire ici – et je n'ai pas encore entendu de réponse par rapport à cela – de limiter les droits démocratiques du Parlement par rapport à la prise en main de cette crise alors que, manifestement, dans d'autres Parlements, qui ont la même charge, qui ont les mêmes défis, que l'on a déjà évoqués ce matin, cette démarche n'a pas lieu.

Voilà, ce sont des questions qui, à mon avis, restent posées et qui, pour le moment, n'ont pas de réponse.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROPOSITION DE DÉCRET OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 316 (2020-2021) N° 1 À)**

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 316 (2020-2021) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

§1er. Afin de permettre à la Région wallonne de faire face à la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement peut prendre toutes les mesures utiles pour prévenir et traiter toute situation qui pose problème dans le cadre strict de la pandémie de la Covid-19 et de ses conséquences et qui doit être réglée en urgence sous peine de péril grave.

§2. Les arrêtés prévus au paragraphe 1er peuvent abroger, compléter, modifier ou remplacer les dispositions décrétales en vigueur, même dans les matières qui sont expressément réservées au décret par la Constitution.

Ces arrêtés peuvent notamment déterminer les sanctions administratives, civiles et pénales applicables à leur infraction.

Les sanctions pénales ne peuvent comporter de peines supérieures à celles que la législation complétée, modifiée ou remplacée attache aux infractions en cause au moment de l'entrée en vigueur du présent décret. »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

§1er. Les arrêtés visés à l'article 1er peuvent être adoptés sans que les avis et concertations légalement ou réglementairement requis soient préalablement recueillis.

Le premier alinéa s'applique aux avis de la section de législation du Conseil d'État dans les cas spécialement motivés par le Gouvernement. Toutefois, si le Gouvernement estime possible de solliciter l'avis du

Conseil d'État, il peut le faire, le cas échéant par voie électronique, dans le délai qu'il fixe.

§2. Les arrêtés visés à l'article 1er sont communiqués au président du Parlement sans délai et en tout cas avant leur publication au *Moniteur belge*. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

§1er. Les arrêtés visés à l'article 1er doivent être confirmés par décret dans un délai d'un an à partir de leur entrée en vigueur.

À défaut de confirmation dans le délai visé à l'alinéa 1er, ils sont réputés n'avoir jamais produit leurs effets.

§2. Les dispositions confirmées pourront de nouveau être abrogées, complétées, modifiées ou remplacées par le Gouvernement, du moins dans la mesure où un fondement juridique matériel existe à cet effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« Art. 4

L'habilitation conférée au Gouvernement par le présent décret est valable un mois à dater de son entrée en vigueur. »

- Pas d'objection ?
- L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

« Art. 5

Le présent décret entre en vigueur le lendemain du jour de sa promulgation par le Gouvernement wallon. »

- Pas d'objection ?
- L'article 5 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19 POUR LES MATIÈRES
RÉGLÉES PAR L'ARTICLE 138 DE LA
CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 317 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propos de passer à l'examen des articles de la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 317 (2020-2021) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127, §1er, et 128, §1er, de celle-ci. »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

§1er. Afin de permettre à la Région wallonne de faire face à la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement peut, dans les matières qui relèvent de la compétence de la Région wallonne en vertu de l'article 138 de la Constitution, prendre toutes les mesures utiles pour prévenir et traiter toute situation qui pose problème dans le cadre strict de la pandémie de la Covid-19 et de ses conséquences et qui doit être réglée en urgence sous peine de péril grave.

§2. Les arrêtés prévus au paragraphe 1er peuvent abroger, compléter, modifier ou remplacer les dispositions décrétales en vigueur, même dans les matières qui sont expressément réservées au décret par la Constitution.

Ces arrêtés peuvent notamment déterminer les sanctions administratives, civiles et pénales applicables à leur infraction.

Les sanctions pénales ne peuvent comporter de peines supérieures à celles que la législation complétée, modifiée ou remplacée attache aux infractions en cause au moment de l'entrée en vigueur du présent décret. »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

§1er. Les arrêtés visés à l'article 2 peuvent être adoptés sans que les avis et concertations légalement ou réglementairement requis soient préalablement recueillis.

Le premier alinéa s'applique aux avis de la section de législation du Conseil d'État dans les cas spécialement motivés par le Gouvernement. Toutefois, si le Gouvernement estime possible de solliciter l'avis du Conseil d'État, il peut le faire, le cas échéant par voie électronique, dans le délai qu'il fixe.

§2. Les arrêtés visés à l'article 1er sont communiqués au président du Parlement sans délai et en tout cas avant leur publication au *Moniteur belge*. »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« Art. 4

§1er. Les arrêtés visés à l'article 2 doivent être confirmés par décret dans un délai d'un an à partir de leur entrée en vigueur.

A défaut de confirmation dans le délai visé à l'alinéa 1er, ils sont réputés n'avoir jamais produit leurs effets.

§2. Les dispositions confirmées pourront de nouveau être abrogées, complétées, modifiées ou remplacées par le Gouvernement, du moins dans la mesure où un fondement juridique matériel existe à cet effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

« Art. 5

L'habilitation conférée au Gouvernement par le présent décret est valable un mois à dater de son entrée en vigueur. »

- Pas d'objection ?
- L'article 5 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 6.

« Art. 6

Le présent décret entre en vigueur le lendemain du jour de sa promulgation par le Gouvernement wallon. »

- Pas d'objection ?

- L'article 6 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

ÉLOGE FUNÈBRE

M. le Président. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, il nous revient à présent de rendre hommage à Maurice Bodson, qui fut membre de notre assemblée entre 1995 et 2009.

Si l'on devait résumer d'une expression la vie de Maurice Bodson, on dirait de lui qu'il était un homme du Centre. Non pas au sens politique du terme, lui qui fut membre des Jeunes Gardes socialistes à 15 ans et accomplit tout son parcours politique au PSB puis au PS, mais bien au sens géographique du terme, si je puis dire.

Natif de Strépy-Bracquegnies, il a été, sa vie durant, capté par le développement de sa région du Centre, soumise, durant la deuxième moitié du XXe siècle et le début de celui-ci, trop souvent à des vents contraires.

Son attention à l'avenir du Centre il l'a d'abord exprimée dans le monde de l'enseignement. Diplômé de l'École normale, il a été tour à tour éducateur, directeur d'un centre de formation puis économiste à l'Athénée de Binche.

À côté de ses activités professionnelles, il milite au Parti socialiste. Jeune Garde socialiste de Strépy-Bracquegnies, secrétaire national puis vice-président chargé des relations internationales de la Confédération des jeunes socialistes et premier membre du bureau du PSB en tant que jeune socialiste en 1968.

Assez logiquement, dans la foulée de cet engagement, il se présente aux élections communales de 1970, les dernières avant la fusion des communes, et devient conseiller communal et, directement, échevin de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de Strépy-Bracquegnies. Il se battra ainsi, avec succès, pour la création d'une salle omnisports dans son village de Bracquegnies.

Strépy étant rattachée à La Louvière, il est élu conseiller communal de cette dernière en 1976. Il retrouve une fonction scabinale quelques années plus tard, à la tête du Département des travaux publics jusqu'en 1995.

En 1995, c'est la première élection directe des députés wallons, le 21 mai. En juillet de cette même année, le Parlement wallon adopte un décret qui rend incompatible l'exercice d'un mandat législatif régional avec une fonction ministérielle.

Willy Taminiaux confirmé comme ministre de l'Action sociale, du Logement et de la Santé dans le Gouvernement Collignon II, Maurice Bodson son suppléant aux élections de mai devient donc député.

Il se met, à ce moment, en congé de son mandat d'échevin.

Sa première proposition de décret au Parlement wallon porte sur une modification du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine. Il dépose également une proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en vue de mieux encadrer les motions de méfiance au niveau local.

En 1999, il est deuxième derrière Willy Taminiaux sur la liste régionale socialiste dans l'arrondissement de Soignies. Il est élu et poursuit donc son parcours parlementaire, qui le voit plus que jamais attentif aux dossiers qui agitent le Centre, qu'ils aient pour nom notamment Boël, Durobor ou Novabocq. Il suit aussi de près le développement des infrastructures, Garocentre et évidemment, quand on est natif de Strépy, les ascenseurs.

En 2002, il signe avec trois collègues féminines, Florine Pary-Mille, Monique Vlamincq-Moreau et Anne-Marie Corbusier-Hagon, une résolution pour l'égalité entre les hommes et les femmes en Région wallonne. Le texte vise à intégrer le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les décisions gouvernementales.

Retour à la case première suppléance aux élections de juin 2004 et retour au Parlement un an plus tard, suite à la décision de Willy Taminiaux de se consacrer totalement la Ville de La Louvière. Ce sera son dernier mandat parlementaire.

Il ne se représente pas en 2009, avant de mettre définitivement un terme à sa carrière politique, lorsqu'il renonce en janvier 2001 à son mandat de conseiller communal.

Maurice Bodson est décédé le 24 octobre. Il venait de célébrer son septante-sixième anniversaire.

Je donne maintenant la parole à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de saluer la mémoire d'une figure très attachante de la vie politique wallonne.

Maurice Bodson aura siégé au sein de cette assemblée durant 14 ans, de 1995 à 2009. Il fut ici même un relais très actif des préoccupations des citoyens.

C'était un homme profondément attaché à sa Commune de La Louvière, où il fut longtemps échevin.

Toute sa vie, il s'est battu pour y améliorer la qualité de vie, pour y développer l'emploi et pour offrir des perspectives aux jeunes.

Éducateur de formation, comme cela a été rappelé, Maurice Bodson voulait que chaque jeune bénéficie d'un bagage de qualité, qu'il s'ouvre l'esprit et qu'il soit tiré vers le haut. Pour Maurice, la base de tout déploiement, c'était l'investissement dans la formation des jeunes.

Jusqu'au bout, Maurice Bodson aura ainsi été le défenseur de l'école, de la culture et de la jeunesse.

À La Louvière et dans toute la région, sa disparition, la semaine dernière, a provoqué une grande tristesse. Cette tristesse est un hommage à la générosité et au dévouement d'un homme de grande qualité.

J'adresse, à ses proches et à tous les citoyens de la région du Centre, mes plus sincères condoléances, ainsi que celles du Gouvernement de Wallonie.

M. le Président. - Au nom des membres du Parlement, j'ai adressé un message de condoléances à la famille de Maurice Bodson.

En sa mémoire, je vous demande quelques instants de silence.

(L'assemblée observe un moment de silence)

**PROPOSITION DE DÉCRET OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 316 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 316 (2020-2021) N° 1 et 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovoni, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non : Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

68 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

10 membres répondent non.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

**PROPOSITION DE DÉCRET OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19 POUR LES MATIÈRES
RÉGLÉES PAR L'ARTICLE 138 DE LA
CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 317 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution (Doc. 317 (2020-2021) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents dans l'assemblée.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, Mme Cassart-Mailleux m'avise qu'elle n'arrive pas à voter. Je voulais vous en informer.

M. le Président. - Vous devez inviter Mme Cassart-Mailleux à contacter les services pour voir le problème.

(Réaction d'un intervenant)

Elle vient de voter, donc le problème est résolu.

M. Wahl (MR). - Je vous remercie de votre efficacité et de celle des services.

M. le Président. - Toujours à votre service et les services encore plus.

Je clôture le vote pour les collègues qui doivent voter à distance.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonijs, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non : Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

68 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

10 membres répondent non.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR LA NOTE DE POLITIQUE
INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT
WALLON PAR M. DESQUESNES ET
MME SCHYNS
(DOC. 295 (2020-2021) N° 1) ET PAR
M. LUPERTO, MMES GALANT, RYCKMANS ET
M. SAHLI
(DOC. 296 (2020-2021) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur la note de politique internationale du Gouvernement wallon.

La première motion motivée de M. Desquesnes et Mme Schyns a été imprimée et distribuée sous le document n° 295 (2020-2021) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Luperto, Mmes Galant, Ryckmans et de M. Sahli a été imprimée et distribuée sous le document n° 296 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Luperto, Mmes Galant, Ryckmans et M. Sahli.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Desquesnes, auteur principal du projet de motion motivé pour trois minutes.

M. Desquesnes (cdH). - Oui, Monsieur le Président, rapidement. Nous regrettons que, pour la première fois depuis que Wallonie-Bruxelles International existe, qui est un outil commun, partagé à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour la première fois, les notes et les déclarations de politique internationale ne sont plus les mêmes, ne sont plus concertées entre la Wallonie et la Fédération.

Je pourrais faire le jeu des sept différences entre les deux documents. Il faut regretter ces divergences, cette absence de concertation qui est préjudiciable à l'action et à la visibilité et l'efficacité de nos pouvoirs publics alors qu'il s'agit de la même majorité et, demain, les mêmes agents qui devront mettre en œuvre ces éléments-là.

Je regrette également, et d'aucuns y compris sur les bancs de la majorité ont également regretté la très faible part réservée dans la note de politique internationale aux valeurs que nous défendons et à la défense des droits humains. Il s'agit, je pense, d'un recul par rapport aux notes précédentes de politique internationale que nous avons validée ici au sein de ce Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). - M. Desquesnes l'a exposé de la même façon en commission qu'il ne le fait aujourd'hui, et nous ne partageons pas son point de vue. Il semble en effet s'étonner de ce que la Wallonie, en ce compris en matière de politique internationale, entende prendre son destin en main. Nous y voyons plutôt un gage de vision par rapport à la politique internationale.

Cependant, l'essentiel ne nous paraît pas là – j'ai eu l'occasion de l'exprimer pour le compte de mon groupe –, l'essentiel réside dans le fait qu'il y ait une coordination, une juste articulation entre les deux notes de politique internationale sachant que les deux

ministres-présidents – ainsi que nous l'aura confié le ministre-président en commission – sont arrivés au même constat : il était préjudiciable à la lisibilité de l'action à l'international de nos deux entités fédérées que d'avoir une note commune. Dès lors, à ce titre, incontestablement, cette note de politique internationale marque une rupture pour la première fois, mais là où je peux vous rejoindre...

(Réactions dans l'assemblée)

Les mots ont leur sens...

Une rupture dans le sens de l'évolution et comme je vous le disais en commission, il y a deux façons d'accueillir le changement, soit avec réticence et une forme de conservatisme, soit avec optimisme pour la lisibilité des actions de la Wallonie à l'international.

Là où je peux vous rejoindre, c'est en effet de considérer qu'il est essentiel que ces deux notes de politique internationale soient articulées et, de mon point de vue, l'essentiel ne réside pas dans cet élément que vous pointez, finalement, comme arbre qui cacherait la forêt. J'ai plutôt envie de mettre en avant tous les éléments de fond qui soulignent la qualité de cette note de politique internationale wallonne. Et à ce titre là, je pense par exemple que la note de politique internationale ne fait pas l'économie du contexte sanitaire et des failles que ce contexte sanitaire aura révélées dans notre organisation interne au niveau de la Wallonie, par exemple, sur la production de biens stratégiques et une trop grande dépendance par rapport à cette production de biens stratégiques, en repensant donc notre dépendance industrielle par rapport à ces biens stratégiques.

J'ajouterai également, sur des éléments de fond, pour dépasser le seul élément du caractère distinct des deux notes de politique internationale, la volonté inscrite dans la note de politique internationale d'intégrer l'action internationale de la Wallonie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De la même façon, je soulignerai au nom de mon groupe, de manière positive, le ciblage des partenariats avec des régions proches.

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer plus amplement avec M. le Ministre-président en commission. De la même façon, je soulignerais positivement l'optimisation de la coopération au développement ainsi que la révision des mécanismes de représentation de la Wallonie au niveau européen, dans le fait d'être captifs d'autres fonds européens, que les seuls fonds FEDER, ce qui est un élément que nous avons souligné également en commission.

Je me réjouirai également, au nom de mon groupe, de la réaffirmation de l'importance des droits humains dans cette note de politique internationale qui est un élément important, me semble-t-il, de cette note.

De la même façon que les balises strictes qui encadrent les accords commerciaux, nous en avons parlé à l'occasion de cette commission, où les atouts wallons qui sont identifiés et mis en avant dans la note.

Pour conclure, Monsieur le Président, je dirais que cette nouvelle note de politique internationale marque en effet - et je répète le mot de manière décomplexée - une rupture dans la manière d'envisager les choses, en ce qu'elle permet d'identifier de manière claire le périmètre de l'action à l'international de la Wallonie, en bonne intelligence avec la Fédération.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci, Monsieur le Président. Comme au cdH, nous pensons que le Gouvernement devrait revoir sa note de politique internationale pour plusieurs raisons, mais je vais en citer deux.

Le Gouvernement annonce sa volonté de relocaliser plusieurs secteurs de production pour être moins dépendants du marché international. C'est très bien.

Mais même si elle est plus locale, la dépendance par rapport aux marchés reste inscrite dans cette note politique.

Pour le PTB, il est important que la relocalisation se fasse en développant le secteur public pour garder une maîtrise véritable sur des secteurs essentiels et pour ne pas être à la merci du privé dont le comportement change en fonction du profit qu'il peut engranger.

Deuxièmement, à propos des droits humains, il y en a un que la note oublie, c'est un des droits les plus importants conquis par le mouvement ouvrier et je parle du droit syndical. Alors que ce droit est de plus en plus remis en question dans plusieurs pays, nous sommes convaincus que la Wallonie doit défendre ce droit syndical, qui est à la base de beaucoup d'autres droits sociaux.

Et donc le groupe PTB espère voir ce droit inscrit dans une nouvelle version de la note de politique internationale.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, bien entendu, je ne suis pas d'accord avec le propos tenu par M. Luperto. Mais son propos m'étonne. Parce que lorsqu'il était, comme moi, président d'une autre

assemblée, nous avons eu de très nombreuses discussions sur l'adhésion à l'APF.

Et l'on nous a toujours rétorqué que la Fédération Wallonie Bruxelles parlait, tant au nom du Parlement de la Fédération qu'au nom du Parlement wallon.

Dès lors qu'aujourd'hui il y a une rupture, je l'ai bien entendu, je vous invite, Monsieur le Président, à poser la candidature du Parlement de Wallonie comme membre effectif de l'APF.

Sans quoi, c'est se moquer de nous.

M. le Président. - M. Luperto a demandé la parole, même si ce n'est pas un fait personnel.

M. Luperto (PS). - Brève réaction aux propos de mon estimé collègue, M. Antoine. Je pense au contraire que la clarification qui s'opère dans ces deux notes de politique internationale apporte une réponse à la question que vous mettez sur la table. Par définition, c'est précisément dans la note de la Fédération Wallonie-Bruxelles que se retrouve tout le volet francophonie. Là où on le retrouve beaucoup moins, c'est dans la note wallonne et par définition, c'est assez légitime puisque...

(Réaction d'un intervenant)

Vous ne vous attendiez quand même pas à une autre intervention de ma part, M. Antoine ? C'est assez légitime dans la mesure où...

M. le Président. - Monsieur Luperto, ne restez pas un ancien président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'est pas une affaire du Gouvernement. L'adhésion du parlement à l'APF n'est pas une affaire de Gouvernement, c'est une affaire de parlement et nous réglerons cela entre nous.

M. Luperto (PS). - Monsieur le Président, je connais votre position sur la question et je la respecte.

M. le Président. - Plus personne ne demande la parole.

Le Gouvernement ne semble pas vouloir intervenir et je lui en sais gré.

(Rires)

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonijs, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

Ont voté non : Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.

51 membres répondent oui.

20 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. MUGEMANGANGO À M. HENRY, MINISTRE
DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA
MOBILITÉ, SUR LA PRIVATISATION ET LA
RÉGIONALISATION DE LA SNCB PAR
MM. MUGEMANGANGO ET NEMES
(DOC. 303 (2020-2021) N° 1)
ET PAR MM. BIERIN, TZANETATOS ET
LÉONARD
(DOC. 304 (2020-2021) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur la privatisation et la régionalisation de la SNCB.

La première motion motivée de MM. Mugemangango et Nemes a été imprimée et distribuée sous le document n° 303 (2020-2021) N° 1

La seconde motion pure et simple de MM. Bierin, Léonard et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 304 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bierin, Léonard et Tzanetatos.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Les projets sur la table du Gouvernement fédéral concernant la libéralisation et la privatisation du rail nous inquiètent fortement. Ce que nous avons entendu du ministre Henry en commission ne nous rassure pas.

Plus particulièrement, c'est l'annonce d'une régionalisation partielle du rail pour permettre des expériences de sociétés privées qui nous interpelle. Ce que nous entendons de cette expérience de libéralisation, c'est qu'elle suivrait certainement le modèle hollandais, c'est-à-dire que la SNCB s'occuperait de la liaison des grandes lignes et que, pour le réseau secondaire, ce seraient les provinces ou les Régions qui feront des appels d'offres vers du privé.

Que nous apprend le modèle hollandais dont certains veulent s'inspirer ? Pour le prix, le rail néerlandais coûte entre 20 et 50 % plus cher au kilomètre qu'en Belgique. Par exemple, un ticket Namur-Bruxelles passerait de 18,20 euros à 27,30 euros. Si vous ajoutez les 7,78 euros de parking, vous en avez pour 35,08 euros rien que pour

aller-retour Namur-Bruxelles. Voilà ce qui nous attend avec ce genre de politique.

Pour la qualité du service, le rail néerlandais présente des indicateurs de performance moins bons que le rail belge. Sur base d'une comparaison européenne, 25 % des trains néerlandais sont en retard pour 15 % en Belgique. Le très libéral cabinet de consultance Boston Consulting Group confirme la piètre qualité de service qui place les Pays-Bas en queue de classement en Europe dans ce domaine.

Tout comme en Belgique, la division du rail induit des conflits permanents entre les opérateurs publics et privés. La libéralisation a créé le chaos sur le réseau néerlandais. L'ex-PDG de la Nederlands Spoorwegen, l'entreprise publique qui gérait le rail a même admis, dans une audition au Parlement, que la libéralisation a été la mère de tous les problèmes.

On est 10 ans après la mise en œuvre du dispositif. Septante-cinq pour cent des Néerlandais considèrent la régionalisation comme un échec et 60 % de la population souhaite un retour à un seul opérateur national.

C'est pour cette raison, chers collègues, que nous vous appelons à nous rejoindre pour une motion de ce Parlement qui affirme la volonté du maintien du caractère public de la SNCB et de s'opposer fermement à toute privatisation ou régionalisation de services du rail belge, en tout ou en partie.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Le contexte général, c'est celui de la directive européenne de 2016 reprenant les règles dites du quatrième paquet ferroviaire. Elle s'impose à nous. Pour notre part, nous ne l'avons pas soutenue, mais nous serions fautifs si nous n'en tenions pas compte.

L'accord de gouvernement fédéral prévoit néanmoins d'octroyer à la SNCB le statut d'opérateur unique du rail pour les 10 prochaines années. Il n'y a donc pas d'intention du Gouvernement fédéral ou du ministre de la Mobilité de privatiser le service ferroviaire, c'est tout le contraire.

Par contre, il importe de se préparer à tous les scénarios dès lors que la directive fixe un calendrier clair et des objectifs précis à atteindre en 2023 et au-delà des performances impératives pour 2033.

À la lecture de la directive, la meilleure option, la seule en fait, c'est de rendre la SNCB et Infrabel beaucoup plus forts et efficaces. Pour ce faire, il convenait de dégager des moyens supplémentaires pour investir, notamment sur le plan du personnel. C'est exactement l'objectif du nouveau Gouvernement fédéral.

Une chose est certaine, la SNCB devra se renforcer considérablement d'ici 2033, sans quoi elle se retrouvera devant de très grandes difficultés pour affronter l'avenir. En effet, la directive laisse peu de marge de manœuvre aux États : soit l'opérateur historique répond aux meilleurs standards d'efficacité et de qualité et peut continuer l'exploitation ;

soit l'exploitation du réseau est soumise à appel d'offres par lots.

L'accord du Gouvernement s'empare de cette marge pour favoriser la première option, tout en préparant l'éventualité de la seconde. L'accord vise donc à implémenter la directive avec les meilleures balises possible. Il prévoit la possibilité d'un projet pilote...

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Florent (Ecolo). - Déjà ? C'est dur. Deux mots alors.

M. le Président. - Je vous ai déjà donné le double de votre temps de parole, donc je pense avoir été raisonnable.

M. Florent (Ecolo). - Pour les raisons que je n'ai pas pu expliquer en détail, il nous apparaît opportun...

(Rires)

Il nous apparaît opportun de ne pas suivre la motion du PTB parce qu'elle s'oppose à un projet de privatisation qui n'existe pas, mais d'autre part, elle balaye l'existence de la directive.

(Applaudissements)

M. le Président. - Comme je pense que M. le Ministre Crucke ne va pas intervenir et je ne vois plus d'autres intervenants, je vous rends la parole, Monsieur Nemes.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Chers collègues du groupe Ecolo, ce que je ne comprends pas, c'est ce que vous allez appliquer au niveau fédéral et au niveau régional comme modèle.

Vous avez le choix entre une politique de gauche pour les gens, pour le climat, ou une politique de droite du tout au profit où, à la moindre crise, les sociétés privées vont sonner pour recevoir des subsides comme nous le voyons pour les sociétés de transport de marchandises sur le rail...

M. le Président. - Je ne veux pas vous interrompre, mais la responsabilité du Gouvernement fédéral n'est pas encore dans cette assemblée. Vous avez déposé une motion pour répondre. Maintenant, vous posez le problème sur la responsabilité ministérielle fédérale. Là,

il faut que la question soit posée à la Chambre des représentants.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Président, dans le cadre où M. le Ministre de la Mobilité de la Région wallonne aura à se positionner sur oui ou non pour une privatisation partielle au niveau régional ou au niveau provincial, je pense que la question que je pose ici sur quelle politique le ministre va s'engager à suivre...

M. le Président. - Je crois que M. Florent vous a assez clairement éclairé sur cette question et sur la position du ministre.

M. Nemes (PTB). - C'est pour cela que je voulais réagir, car je suis inquiet par la réponse qui m'est donnée. Ce que je vois, c'est que l'on va vers une privatisation partielle. Ce n'est pas un petit projet à la campagne. Ici, il y a un changement qualitatif très important pour l'avenir du rail belge, parce que dès qu'on a l'introduction d'une société privée, c'est le modèle tout entier qui change.

On ne va pas simplement dire : « On va renforcer la SNCB ». Ici, vous mettez la SNCB en concurrence par rapport à d'autres sociétés privées dont l'objectif est le profit. Alors qu'avant, on avait une société publique qui essaye de répondre aux besoins de sa population et qui établit les besoins sur une base démocratique.

On va complètement quitter ce modèle-là pour rentrer dans une logique où l'on va aller chercher le plus d'argent. C'est donc extrêmement inquiétant que, quand nous avons un ministre Ecolo au Fédéral, et puis, un ministre Ecolo au niveau de la Région, il n'y ait pas une position claire pour aller vers : « Non, on ne va pas vers la privatisation »...

M. le Président. - Je ne suis pas là pour défendre les ministres, quelle que soit leur couleur politique.

(Applaudissements)

Mais il m'apparaît que ce que vous dites est exactement le contraire de ce que M. Florent a dit. J'aimerais quand même que l'on respecte ce que les collègues disent plutôt que de dire le contraire.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - C'est une question relativement complexe et je n'ai pas l'occasion en deux minutes de faire l'ensemble de mon argument. Je l'enverrai à M. Nemes.

De privatisation, il n'est pas question. Cela, c'est faux de le dire. C'est pour cette raison que votre motion est sans objet. Par ailleurs, je rappelle que l'on est ici au niveau de la Région wallonne et que je pense que l'endroit ad hoc pour cette réflexion, c'est le niveau fédéral.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - M. Florent, la motion, elle est très claire ici. Elle demande au ministre, M. Henry, de prendre position clairement contre toutes possibilités d'aller vers une privatisation ou une libéralisation du rail dans toutes les réunions interministérielles où en tant que ministre de la Mobilité, il serait impliqué. Je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas soutenir cette motion puisque si c'est la position de votre ministre, qu'il la soutienne jusqu'au bout.

M. Florent (Ecolo). - Je lis intégralement la réponse.

M. le Président. - Vous referez ce genre de débat à l'endroit adéquat.

M. Florent (Ecolo). - Exactement, je pense qu'on peut clôturer.

M. le Président. - Les temps de parole sont largement limités puisque vous avez eu déjà eu largement le temps d'examiner tout cela en commission.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

(Plusieurs minutes s'écoulent)

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonijs, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzi, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont voté non : Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevorde.

- Se sont abstenus : Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

M. Dispa rectifie son vote pour une abstention.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.

51 membres répondent oui.

10 membres répondent non.

10 membres s'abstiennent.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. MUGEMANGANGO À M. COLLIGNON,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS
LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR LE RESPECT
DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA)
PAR LES POUVOIRS LOCAUX PAR
MM. MUGEMANGANGO ET BEUGNIES
(DOC. 305 (2020-2021) N° 1)
ET PAR M. DEVIN, MME GALANT ET
M. CLERSY
(DOC. 306 (2020-2021) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur le respect des décisions de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) par les pouvoirs locaux.

La première motion motivée de MM. Mugemangango et Beugnies a été imprimée et distribuée sous le document n° 305 (2020-2021) N° 1

La seconde motion pure et simple de M. Devin, Mme Galant et M. Clersy a été imprimée et distribuée sous le document n° 306 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Devin, Mme Galant et M. Clersy.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Mugemangango (PTB). - L'objet de la motion est assez clair : pour nous, la question de la transparence démocratique est fondamentale. D'ailleurs, c'est tout à fait lié à la discussion que l'on a eu tout à l'heure sur la participation démocratique pour les citoyens, puisque la participation démocratique commence par le fait que l'information soit accessible, que les actes gouvernementaux, que les actes des autorités publiques soient accessibles aux citoyens, soient bien compris et sur lesquels ils ont alors une capacité d'intervention.

Il y a un peu plus d'un an, la CADA s'est vu munir d'un dispositif de décision à caractère contraignant. Ce dispositif a été soutenu à l'époque notamment par M. Collignon et sa formation politique.

Ce qui reste encore à faire, c'est que ces décisions ne sont absolument pas pourvues de sanctions. Cela a des conséquences, puisque des décisions sont formulées, des décisions sont rendues par la CADA, mais ne sont pas suivies d'effets.

C'est ce qui s'est passé en partie par rapport à la Commune de Huy. Un citoyen a demandé à avoir accès à certaines informations. Il a fallu l'intervention du ministre des Pouvoirs locaux de l'époque pour pouvoir réaliser une partie des décisions de la CADA concernant la Ville de Huy, décision qui avait été particulièrement dure, puisque la CADA disait que la Ville de Huy s'opposait à un article constitutionnel, à l'article 32, qui donne droit à l'accès aux documents administratifs, qui donne droit à la transparence administrative des actes publics.

Le constat est que cette décision n'a pas été complètement respectée. Il reste encore des éléments de la décision qui doivent être respectés. La demande qui est faite au ministre Collignon est simple : de faire respecter cette décision jusqu'au bout, donnant droit à ce citoyen à toutes les informations dont il a besoin, qu'il demande, auxquelles il a droit concernant sa demande, qui a été soutenue par deux décisions de la CADA.

J'ai du mal à comprendre le fait qu'il y ait une motion pure et simple par rapport à cette motion, puisque la proposition est simple, c'est de donner droit aux décisions de la CADA. Je rappelle que, dans la Déclaration de politique régionale du Gouvernement, est mentionné de manière tout à fait claire la volonté de

transparence démocratique et la volonté aussi de donner suite finalement à l'organisation du caractère contraignant de la décision de la CADA et notamment à l'organisation de la création de sanctions qui sont liées à ces décisions.

Dans ce sens-là, j'aurais trouvé tout à fait logique que cet acte simple de transparence démocratique par rapport à la Ville de Huy soit plutôt soutenu par la majorité plutôt que contré par une motion pure et simple.

M. le Président. - La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). - La transparence administrative est une réalité pour les citoyens et pour les pouvoirs locaux, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation le consacre d'ailleurs pleinement.

Par ailleurs, c'est un sujet qui méritera que l'on aille un pas plus loin, notamment par la concrétisation de la DPR, relatif à un plan de simplification administrative en faveur des pouvoirs locaux.

De manière plus particulière, comme l'a expliqué le ministre en commission, les décisions 55 et 71 ont bien été exécutées par la Ville de Huy, ce qui rend la motion motivée du PTB sans objet. Dès lors, je vous demande l'approbation de la motion pure et simple.

M. le Président. - Je tiens à féliciter M. Lomba dont c'est la première intervention dans notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je me joins aux félicitations du président du Parlement par rapport à cette intervention.

Sur le fond, par contre, pour cette première intervention, il y a deux éléments contraires à la vérité. Premièrement, c'est que, Monsieur Lomba, quand on commence son intervention en disant : « La transparence démocratique est une réalité pour les citoyens de notre Région », ce n'est pas le cas. Le début de l'instrument existe avec les décisions de la CADA, mais la fin de l'instrument n'existe pas, avec le caractère sanctionnant, avec les sanctions qui doivent exister par rapport à ces décisions de la CADA.

Différents exemples sont très clairement mentionnés sur le site de la CADA, où l'on voit que la CADA rend des décisions qui ne sont pas suivies d'effets par les pouvoirs publics. En fait, la transparence démocratique n'est pas une réalité pour les citoyens de notre Région.

Deuxièmement, je vous invite à creuser le dossier et peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir au niveau de la commission, les décisions n'ont pas été complètement réalisées. Les décisions ont été en partie

réalisées. Ceci est la raison pour laquelle le citoyen concerné a refait une demande auprès de la ville de Huy, a refait une demande auprès de la GADA pour que ces décisions soient complètement réalisées. Je pense donc que l'on aura l'occasion d'y revenir, mais je pense que ces deux éléments sont importants à être mentionnés pour que ces décisions soient complètement réalisées.

M. le Président. - Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonijs, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzi, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

Ont voté non : Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
51 membres répondent oui.
10 membres répondent non.
10 membres s'abstiennent.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR LA PROLONGATION DES
MESURES D'AIDES COVID-19 PAR M. NEMES
(DOC. 307 (2020-2021) N° 1),
PAR MME SCHYNS ET M. ANTOINE
(DOC. 308 (2020-2021) N° 1)
ET PAR MME MAUEL, M. FONTAINE ET
MME CREMASCO
(DOC. 309 (2020-2021) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la prolongation des mesures d'aides Covid-19.

La première motion motivée de M. Nemes a été imprimée et distribuée sous le document n° 307 (2020-2021) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mme Schyns et M. Antoine a été imprimée et distribuée sous le document n° 308 (2020-2021) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mme Mauel, M. Fontaine et Mme Cremasco a été imprimée et distribuée sous le document n° 309 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Mauel, M. Fontaine et Mme Cremasco.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Il faut que l'on apprenne des erreurs du premier confinement. Et pour les indépendants, une aide ponctuelle ne permet pas de se projeter dans l'avenir, pourtant c'est ce que le Gouvernement propose encore une fois, malgré les retours du terrain qui sont très clairs : une aide journalière serait bien plus adaptée, car on ne sait pas jusqu'à quand nous devons subir ce virus. C'est extrêmement angoissant pour tout le monde, et un moyen de lever cette angoisse, c'est de transformer ces aides ponctuelles souvent en retard en aides journalières afin de lever l'angoisse. L'angoisse pour de plus en plus d'indépendants de devoir aller au CPAS. L'angoisse pour les patrons des petites entreprises de l'HORECA, et cetera, de demander des colis alimentaires pour pouvoir passer la fin du mois.

L'aide journalière apporte une réponse à cette angoisse comme l'a démontré mon camarade, M. Liradelfo, ce matin encore dans cette même salle. En effet, les aides ponctuelles arrivent une fois. Mais y en aura-t-il encore le mois prochain si je suis toujours impacté ? Ensuite, ces aides ponctuelles doivent être justifiées à l'avance, ce qui fait que l'on ne sait pas combien de mois on doit attendre pour les toucher. Vont-elles arriver à temps ? Vais-je avoir le droit de les toucher ?

Ce que je ne comprends pas, c'est que l'administration a déjà toutes les informations pour octroyer ces aides automatiquement sans devoir passer par toutes ces procédures. Il serait donc aisé pour le Gouvernement d'octroyer ces aides directement avec un contrôle a posteriori. Mais on maintient le même modèle que précédemment, la situation ne va donc pas changer pour les indépendants alors qu'il est clair que ces aides ponctuelles ont montré qu'elles ne répondaient pas aux besoins du terrain et qu'elles étaient sources de nombreuses questions et angoisses.

Voilà pourquoi avec le PTB je reviens avec la possibilité d'avoir une aide journalière et automatique, une aide qui est là jusqu'à ce qu'on en ait plus besoin, autrement dit une aide qui accompagne les gens pendant cette crise jusqu'au bout et qui évite de rajouter de l'angoisse à une situation déjà très difficile.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Oui, notre motion suit un débat que l'on a eu en commission au sujet de mesures à différents secteurs économiques, de mesures de soutien. C'est vrai que le ministre Borsus avait exprimé dans la presse le souhait que des mesures de soutien soient prolongées et notamment des mesures qui ne dépendaient pas forcément des compétences wallonnes et donc en séance, je l'interrogeais sur la prolongation du chômage économique pour force majeure, sur l'organisation d'un nouveau report des crédits aux entreprises par les banques privées, sur la prolongation du droit de passerelle aux indépendants, et surtout sur la

manière de porter au mieux ces souhaits de prolongation au niveau fédéral qui est le niveau compétent par le biais des différents CODECO qui se tiennent régulièrement.

Le ministre m'a répondu ceci, je le cite : « ma conviction est qu'il faut que les dispositions temporaires puissent être prolongées, bien entendu dans toute la mesure des possibilités budgétaires de chacun de manière à coller à la réalité des secteurs qui sont encore aujourd'hui en très grave difficulté. » Il disait aussi : « je crois que si je fais la synthèse de ce que vous avez exprimé – il s'adresse à moi – ceci correspond à la synthèse de ma conviction. » Et donc suite à ce débat, il m'a semblé opportun que ce message de demande de prolongation des différentes mesures qui sont de compétences fédérales, que ce message soit porté vers le Gouvernement fédéral par le Gouvernement wallon par le biais du Comité de concertation et c'est vrai que depuis, un nouvel élément est intervenu par rapport à notamment l'enjeu du droit passerelle puisque le CODECO a annoncé la fermeture des établissements HORECA à partir du 12 octobre et le Fédéral a prévu 500 millions d'euros spécifiquement pour l'HORECA, pour le droit passerelle, mais aussi pour la prise en charge totale ou partielle de la prime de fin d'année du personnel, pour l'exonération de cotisation au troisième trimestre.

L'enjeu pour notre groupe, c'est aussi le soutien aux autres secteurs. L'HORECA évidemment est en grande difficulté, mais les autres secteurs aussi et je ne doute pas vu les débats que nous avons eus ce matin que c'est aussi la préoccupation du ministre. Voilà pourquoi la motion a été déposée, voilà pourquoi aussi elle garde tout son sens aujourd'hui. Nous partageons les propos du ministre Borsus sur la prolongation des mesures et nous souhaitons pouvoir donner tout le poids du Parlement uni derrière le Gouvernement par rapport à la prolongation de ces mesures de soutien.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Il est en effet dommage que l'opposition reste dans le reproche par rapport au ministre Borsus qui n'a pas tenu des paroles en l'air, qui, suite à l'avis du Conseil d'État duquel on a parlé cet après-midi par rapport à l'aide wallonne, aux ASBL et aux fondations qui n'a pas violé le droit européen, le principe d'égalité de non-discrimination, donc les reproches qui sont faits par le cdH.

Le Gouvernement, plus précisément le ministre de l'Économie a encore voulu aujourd'hui favoriser l'apaisement. Je cite le ministre Borsus : « la Wallonie a dégagé des moyens substantiels pour aider tous les secteurs impactés à traverser cette crise et mobilisé d'importantes sommes, dont 154,4 millions d'euros pour cette nouvelle vague d'aide wallonne ».

Je l'ai déjà dit lors de la commission, nous devons unanimement et sans réserve, soutenir les indépendants, les petites et moyennes entreprises et les secteurs en difficulté et c'est notre devoir et notre responsabilité en tant que parlementaire.

La motion ne devrait donc pas être maintenue, car cela revient à demander au Gouvernement de faire ce qu'il fait déjà.

Nous proposons donc de voter pour la motion pure et simple déposée par les rangs de la majorité. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Madame Mauel l'a dit, les indépendants vivent vraiment des situations dramatiques. Tout le monde ici en est vraiment conscient et c'est la raison de l'existence des aides que le Gouvernement a mises en place. Je ne nie pas l'existence de ces aides.

Néanmoins, même si ces aides arrivent, l'angoisse des indépendants est là. « Je vais survivre ce mois-ci, car je reçois une aide, mais pourrais-je survivre le mois prochain ? »

On a vraiment besoin d'un dispositif qui accompagne tout au long de la crise. La Flandre l'a fait. Le Gouvernement wallon a prévu, dans son budget ajusté, de mettre de l'argent de côté pour pouvoir répondre à un recours de la FEDCAF qui va dans ce sens-là.

Si vous devez encore attendre l'année prochaine pour prendre cette décision c'est trop tard, c'est maintenant qu'elle doit être prise.

Vous avez tous les moyens pour le faire, je ne comprends pas pourquoi il y a un blocage à ce niveau-là. Vous avez les infos, l'argent est disponible, donc allons-y, passons à une aide journalière.

M. le Président. - Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont voté non : Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugesangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
51 membres répondent oui.
20 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DU DÉBAT RELATIF À « GET UP
WALLONIA ! » PAR MM. DESQUESNES,
MATAGNE, MMES GOFFINET, VANDORPE ET
SCHYNS
(DOC. 312 (2020-2021) N° 1)
ET PAR M. FRÉDÉRIC, MME DE COSTER-
BAUCHAU ET M. HAZÉE
(DOC. 313 (2020-2021) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion du débat relatif à « Get up Wallonia ! ».

La première motion motivée de MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Vandorpe et Schyns a été

imprimée et distribuée sous le document n° 312 (2020-2021) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Frédéric, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 313 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Frédéric, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'ai eu l'occasion d'interpeller le ministre-président concernant le processus Get up Wallonia. Nous pensons et nous allons soutenir cette initiative. Nous pensons que cela est un élément important pour aider la Wallonie à pouvoir réagir et se relancer dès que possible, mais nous souhaitons que le Gouvernement corrige un peu le tir dans la façon dont il travaille dans ce dossier avec trois demandes précises :

- impliquer le Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie dans le pilotage du projet alors qu'aujourd'hui il est simplement invité aux *task forces* ;
- les acteurs de l'enseignement et de la culture soient associés à ce processus et bien sûr en parfaite intelligence avec les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone qui n'apparaissent pas dans le processus ;
- on souhaite que le tempo soit un peu plus rapide pour que l'on ne rate pas les opportunités budgétaires qui sont celles des fonds européens, le fonds FEDER et à la fois, le plan de relance. Nous trouvons qu'il faut absolument que ce plan puisse profiter de ces leviers européens efficaces qui limiteront dans ce cadre le recours à l'emprunt budgétaire pour financer cette relance wallonne.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - J'ai déjà développé mes arguments il y a quinze jours et je ne les répéterai donc pas. Nous passons donc au vote.

(Rires)

M. le Président. - La parole est à M. Mugesangango.

M. Mugesangango (PTB). - Sur le fond, nous sommes favorables à la demande qui est faite de la part du cdH.

La seule question qui doit faire l'objet d'une remarque, c'est que l'on doit pouvoir faire la distinction entre indépendant et entreprise.

On confond là dans la demande qui est formulée les deux éléments alors que l'on a bien discuté aujourd'hui la situation spécifique des indépendants notamment qui sont en proie à des difficultés importantes pendant la crise sanitaire et liée à la crise économique qui suit cette crise sanitaire tandis que les défis par rapport aux entreprises sont différents.

Un défi déjà mentionné de transparence par rapport aux fonds publics qui vont vers les grandes entreprises. Il y a un défi au niveau du Gouvernement wallon. Il y a aussi un défi de pilotage du plan Get up Wallonia où il y a des éléments qui posent question par rapport à la constatation du rôle de PwC, mais il y a aussi des remarques sur le peu de concertation qu'il y a avec d'autres éléments importants dans notre tissu économique et démocratique que sont les organisations syndicales. Il y a là un défi particulier par rapport à cela.

Il y a un défi particulier dans le cadre de la crise sanitaire au niveau du respect des règles sanitaires par rapport aux entreprises qui doivent organiser le respect de ces règles par rapport aux travailleurs. Le fait de confondre les deux éléments qui sont pour nous fondamentalement différents dans une même initiative nous pose question.

Sur le fond, l'on soutient la demande qui est faite par le cdH.

M. le Président. - Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

(Plusieurs minutes s'écoulent)

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

Ont voté non : Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

68 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

20 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LA LOI DU 12 FÉVRIER 2008 INSTAURANT UN CADRE GÉNÉRAL POUR LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES UE (DOC. 276 (2020-2021) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE (Doc. 276 (2020-2021) N° 1 et 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovoni, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

70 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE
VISANT À CONSACRER LA CONSTITUTION DE
COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE
DÉPUTÉS ET CITOYENS TIRÉS AU SORT,
DÉPOSÉE PAR MM. HAZÉE, MARCOURT,
WAHL, DEMEUSE, FRÉDÉRIC ET MME MAUEL
(DOC. 248 (2020-2021) N° 1 À 5)**

Votes nominatifs

« Art. 2

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, par MM. Hazée, Frédéric, Wahl et Mme Schyns (Doc. 248 (2020-2021) N° 5 - amendement n° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovoni, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

70 membres prennent part au vote.
70 membres répondent oui.

En conséquence, L'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, par MM. Hazée, Frédéric, Wahl et Mme Schyns (Doc. 248 (2020-2021) N° 5 - amendement n° 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

70 membres prennent part au vote.
70 membres répondent oui.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 2 amendé de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hazée, Hermant, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

70 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

En conséquence, l'article 2 tel qu'amendé est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement amendée du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort (Doc. 248 (2020-2021) N° 1 à 5).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

Ont voté oui : Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonijs, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzi, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Pavet, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.

71 membres répondent oui.

En conséquence, la proposition de modification du Règlement amendée est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 37 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
Mme Alice Bernard, PTB
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. René Collin, cdH
M. Philippe Courard, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Dimitri Legasse, PS
Mme Laure Lekane, PTB
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Éric Lomba, PS
M. Jean-Charles Luperto, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Président
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Amandine Pavet, PTB
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Rachel Sobry, Rapporteuse
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Thierry Witsel, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Agence de voyages de la Province de Hainaut
- Attribution frauduleuse de marchés publics
- Capsule spatiale Orion
- Château d'Hélécine
- Cité Merx (Rocourt)
- Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
- Commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort
- Contrôle des plaques jaunes
- Crise sanitaire de la covid-19
- Deuxième vague de la crise sanitaire de la covid-19
- Donald Trump
- Fabrique nationale Herstal (FN)
- Filière porc
- Get up Wallonia
- Maladie de la langue bleue
- Marchés publics
- Mesures d'aides covid-19
- Modification du règlement du Parlement de Wallonie
- Note de politique internationale du Gouvernement wallon
- Peste porcine africaine
- Pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement wallon
- Privatisation et régionalisation de la SNCB
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Reconnaissance des qualifications professionnelles UE
- Société nationale de construction aérospatiale (SONACA)
- Société nationale des chemins de fer belges (SNCB)
- Taxes régionales wallonnes
- Véhicules immatriculés au Grand-Duché du Luxembourg
- Zones de secours

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFRAMECO	Association francophone des médecins coordinateurs et conseillers en maisons de repos et de soins
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AG	assemblée générale
ALE	agence locale pour l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CE	Conseil d'État
Ceival	Comité d'évaluation fédéral (anciennement : Cellule d'évaluation)
CHR	centre hospitalier régional
CIM	conférence interministérielle
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EMU	équipe(s) mobile(s) d'urgence
ERMG	exigences réglementaires en matière de gestion
ESA	Economic Stabilization Agency (Agence de stabilisation économique)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GEES	Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de confinement)
GT	groupe de travail
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IHP	Initiative d'habitations protégées
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
MSF	Médecins sans frontières
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
NASA	National Aeronautics and Space Administration (Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace)
NRB	Network Research Belgium
OMS	Organisation mondiale de la santé
OST	outbreak support team (équipe de soutien aux épidémies)
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PIB	produit intérieur brut
PIVert	Plan d'investissement vert
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPA	peste porcine africaine
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
SDF	sans domicile fixe

SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
UCM	Union des classes moyennes
UE	Union européenne
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon